

Université Paris Ouest – Nanterre La Défense
Ecole doctorale 139 – Connaissance, langage, modélisation
Laboratoire MoDyCo – UMR 7114

Universität Potsdam
Philosophische Fakultät
Institut für Romanistik

Parataxe et Subordination en Ancien Français

Système syntaxique, variantes et variation

**Thèse pour l'obtention du grade de Docteur
de l'Université Paris Ouest – Nanterre La Défense en Sciences du langage
et de l'Université de Potsdam en Philosophie**

présentée et soutenue publiquement par

Julie GLIKMAN

le 5 décembre 2009

sous la direction d'Annie BERTIN et Gerda HASSLER

Composition du Jury :

Annie Bertin, Professeur, Université Paris Ouest – Nanterre La Défense

Bernard Combettes, Professeur, Université Nancy II

Gerda Haßler, Professor Doktor, Universität Potsdam

Sylvain Kahane, Professeur, Université Paris Ouest – Nanterre La Défense

Peter Koch, Professor Doktor, Universität Tübingen

This work is licensed under a Creative Commons License:
Attribution - Noncommercial - Share Alike 3.0 Germany
To view a copy of this license visit
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/de/>

Published online at the
Institutional Repository of the University of Potsdam:
URL <http://opus.kobv.de/ubp/volltexte/2011/5678/>
URN <urn:nbn:de:kobv:517-opus-56784>
<http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:kobv:517-opus-56784>

Remerciements

AU DEBUT DE TOUTE HISTOIRE, il y a un commencement, et au commencement de celle-ci, il y a Mme Annie Bertin. En effet, cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans Mme Bertin, ma directrice de thèse, qui m'y a invitée, incitée, encouragée. Qui a su éclairer ma route et me conduire sur de nouvelles pistes, toujours plus passionnantes. Qui a su se rendre disponible et à l'écoute de mes questions. Et surtout qui y a cru, quand moi-même je n'y croyais plus. Pour tout cela, et pour tout le reste qui n'a pas été dit, je remercie Mme Bertin, et j'espère que cette collaboration passée n'était que les prémises de celles à venir. Je tiens également à remercier chaleureusement Mme Gerda Haßler, ma co-directrice de thèse, pour sa constante disponibilité, ses précieux conseils et sa grande patience, ce fut un réel plaisir de travailler ensemble, et j'espère que cela aura l'occasion de se représenter. Je remercie Bernard Combettes, Sylvain Kahane et Peter Koch d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse, ce dont je suis très honorée. Je remercie en outre Bernard Combettes de s'être toujours montré ouvert à la discussion, en diverses occasions. Je tiens à remercier tout particulièrement Sylvain Kahane pour les nombreuses occasions que nous avons eu d'échanger nos points de vue, occasions qui, je l'espère, évolueront vers davantage de collaborations, ainsi que pour ses relectures et nombreuses suggestions, exigeantes et critiques. Je remercie également l'École Doctorale 139 et l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense qui ont permis la réalisation de cette thèse dans le cadre d'un contrat d'allocataire de recherche et l'École Doctorale Franco-allemande dans le cadre de laquelle cette thèse a pu s'inscrire en co-tutelle avec l'Université de Potsdam.

UNE HISTOIRE NE PEUT GRANDIR SANS ARRIERE-PLAN, qui marquera son évolution. Je remercie ainsi les enseignants de l'Université Paris Ouest Nanterre et mes collègues du laboratoire MoDyCo pour m'avoir formée, accompagnée, encouragée, conseillée, (et supportée !) tout au long de ces années, et en particulier D. Leeman, C. Noyau, J.-L. Minel, M.-L. Elalouf, pour m'avoir, à un moment ou un autre, apporté une aide particulière, A. Delaveau et S. de Vogüë, pour mes premiers cours de syntaxe et de linguistique, dont je me souviendrai encore longtemps, et Isabelle Weill, pour m'avoir, un jour, suggéré de travailler sur cet objet étrange, la parataxe.

UNE HISTOIRE NE PEUT SE DEROULER SANS RENCONTRES, et c'est de ces rencontres mêmes qu'elle prendra sa forme. Je ne saurais comment remercier assez, dans ces quelques lignes, Mathieu Avanzi, Christophe Benzitoun et Cécile Barbet, qui m'ont toujours incitée à plus de doutes, m'ont toujours amenée à plus de remises en question, et particulièrement Christophe, qui a toujours su poser les bonnes questions, auxquelles cette thèse cherche à

répondre au moins en partie, et j'en profite pour le remercier de m'avoir fourni une partie des exemples de français moderne présents dans le texte. Je tiens également à remercier chaleureusement Christiane Marchello-Nizia pour s'être toujours montrée ouverte à la discussion, disponible pour répondre à mes questions, et surtout pour m'avoir poussée à tendre toujours vers des problématiques plus générales, j'espère que ce travail arrivera à refléter au mieux cette volonté. Je voudrais remercier de même G. Corminboeuf, M.-J. Béguelin, A. Berrendonner, N. Tanguy, A. Gautier, D. Van Raemdonck, F. Gachet, T. Verjans, mes collègues du groupe de syntaxe il y a quelque temps, et ceux du groupe de Diachronie plus récemment, avec qui c'est toujours un plaisir de parler de syntaxe, inlassablement. Au cours de cette histoire se sont ainsi nouées de nombreuses collaborations scientifiques, de nombreux échanges, discussions, remises en question, dont cette thèse n'est je l'espère que le début ! Je tiens également à remercier ici toutes les personnes que j'oublierais de nommer ici et qui ont bien voulu me faire part de leurs remarques, suggestions ou conseils, au détour d'un couloir ou lors de conférences, oubli dont je les prie de bien vouloir me pardonner.

ENFIN, TOUTE HISTOIRE A UNE FIN, et celle-ci n'aurait certainement pas pu se finir sans l'aide précieuse des personnes qui m'ont soutenue et encouragée tout au long du chemin, et tout particulièrement dans l'épreuve des dernières heures. Comment remercier Stéphanie Weiser, sans qui cette histoire n'aurait *réellement* jamais pris fin, et qui a tenu jusqu'au bout le marathon final à mes côtés, pendant même que j'écrivais ces dernières lignes ? De même, je ne remercierai jamais assez Kerstin Ohligschlaeger, pour son soutien appréciable et surtout son aide précieuse pour la traduction allemande, et dans l'urgence ! Enfin, un énorme merci à Marianne Desmets qui m'a redonné l'envie de raconter mon histoire. Je remercie aussi André, Xavier, Romain et Dina d'avoir bien voulu m'aider dans la panique des derniers jours, à eux aussi, cette thèse doit beaucoup. Je remercie également ma famille, mes amis, en particulier Sophie de P., Leda, Géraldine, Erika, Juan, Gwenn, Réjane, Christelle, Gaston, et Faya pour sa patience. Je ne peux que remercier tout spécialement Sophie M., Nelly et Caroline pour leur soutien quotidien des dernières semaines.

Ainsi, à vous tous qui m'avez soutenue, encouragée, interrogée et nourrie de réflexions, cette thèse est un peu la vôtre, alors comment vous en remercier mieux, que de vous en donner le résultat ?

Table des matières

Remerciements	1
Table des matières	3
Introduction	6
Première Partie – La subordination : parti pris, définition et enjeux	13
Introduction : Encore et toujours la subordination	13
Chapitre 1. Partis pris théoriques	16
1. <i>Phrase, proposition et construction verbale</i>	16
1.1. Unité maximale ou constituant ?	18
1.2. Problèmes de délimitation	19
1.3. Une approche de l’ancien français.....	21
1.4. Parti pris : une définition « par le bas ».....	23
2. Choix terminologiques et critères d’analyse : les plans d’analyse	24
2.1. Présentation des enjeux	25
2.2. Choix terminologiques	27
2.2.1. Emploi de termes à des niveaux d’analyse différents	27
2.2.2. Créations terminologiques ambiguës	28
2.2.3. La tradition grammaticale	29
2.3. Principe d’iconicité et validité des critères d’analyse	30
2.3.1. L’idée de correspondance entre les niveaux d’analyse	30
2.3.2. Quels critères pour l’analyse syntaxique ?.....	33
3. La notion de <i>dépendance</i>	44
3.1. La distinction <i>argument vs ajout</i>	45
3.2. Conséquences	51
Chapitre 2. La subordination : entre définition et parti pris	54
1. Question de méthodologie : définition étendue vs définition restreinte	54
2. Une notion inopérante ?.....	56
3. Conséquences des points précédents et recherche de critères : une définition impossible ?.....	57
4. Une définition de travail.....	60
4.1. <i>Subordination</i> : un parti pris terminologique	60
4.2. Définition théorique vs définition de travail.....	60
4.3. Proposition de définition et ses implications.....	61
5. Une définition en système	66
5.1. <i>Subordination vs coordination</i>	67
5.2. <i>Subordination vs corrélation</i>	72
5.3. <i>Subordination vs insertion</i>	74

5.4. <i>Subordination vs indépendantes</i>	76
6. Conséquence pour la notion de phrase, et (donc) de syntaxe (ou inversement)..	78
Chapitre 3. Enjeux et conséquences	80
1. Y a-t-il de la subordination en ancien français ?	80
1.1. La question de l'évolution de la subordination	80
1.2. La subordination en ancien français	84
1.2.1. La dépendance en ancien français.....	85
1.2.2. L'intégration des prédications secondes en ancien français.....	86
1.3. La question de la simplicité de l'ancien français, et dans les langues en général	87
1.4. Bilan	89
2. Et en français moderne, y a-t-il de la subordination ?	90
2.1. L'intégration des constituants en français moderne	91
2.2. Et en français moderne oral ?	91
2.3. Bilan : pour une définition de la subordination	93
Bilan	94
Deuxième partie – Statut syntaxique des constructions paratactiques : entre intégration et indépendance	95
Introduction	95
Chapitre 4. Indices de subordination : légitimité et résultats	98
1. Critères traditionnels	98
1.1. La transitivité du verbe recteur	98
1.2. La question de la double complémentation	100
1.3. L'utilisation de tests	102
1.3.1. Le test de la reprise par une proforme.....	106
1.3.2. Le test de la portée des modalités	107
1.4. La présence du subjonctif en CV2.....	108
2. Le recours à d'autres indices	112
2.1. La prosodie	112
2.2. La question de l'ordre des mots.....	115
2.3. L'enchâssement de CV1-CV2	119
Chapitre 5. Une analyse en système : l'étude du comportement comme indice	122
1. La problématique des verbes de discours	122
2. La problématique des verbes dits « recteurs faibles » ou « parenthétiques »....	131
2.1. Les tenants du regroupement	133
2.2. Les tenants d'une différenciation d'analyse	139
2.3. Analyse sur l'ancien français.....	146
2.4. Sur l'existence d'incise antéposée.....	150
2.5. Problèmes de délimitation : théorie du rattachement et cas indécidables ...	152
2.6. Bilan sur les verbes parenthétiques	156
2.7. Elargissement à <i>savoir</i>	157
3. La problématique des emplois restreints : figement ou usage ?	159
Bilan	163
Troisième partie – Constructions paratactiques : entre variante et variation	166
Introduction	166
Chapitre 6. Une variante syntaxique	167
1. Le type de verbe recteur	168
2. Le type de contexte syntaxique : formes et constructions verbales et effets de parallélisme.....	178

2.1.	Variations sur la forme verbale	181
2.1.1.	Le temps et mode du verbe recteur	181
2.1.2.	Le temps et mode du verbe de la construction subordonnée (CV2)	189
2.1.3.	Personne de V1, de V2 et question de la coréférence du sujet.....	198
2.2.	Variation sur la P : négation et modalités.....	209
2.2.1.	Négation dans CV1 et dans CV2	210
2.3.	Variation en contexte : expression du sujet et ordre des mots relatif, effets de parallélisme et variantes	219
2.3.1.	Expression du sujet et ordre des mots relatif	219
2.3.2.	Effets de parallélisme	224
2.3.3.	Variantes	226
3.	Le type de subordonnée.....	229
3.1.	Type de complétive	229
3.2.	Type de subordination en général.....	231
4.	Bilan	235
	Chapitre 7. Une variation stylistique ?	236
1.	Etat de la question	238
1.1.	Explications d'ordre syntaxique	238
1.2.	Explication dialectale, en fonction du type de texte ou en fonction de la distinction vers/prose.....	244
1.3.	Explication diachronique.....	245
2.	Proposition d'explication : une alternance langage parlé / langage écrit	248
2.1.	Arguments pour une telle analyse	249
2.2.	Répercussions sur la compréhension de l'évolution, la place dans les textes et dans la langue de ces constructions	251
	Bilan : une construction dans la langue.....	254
	Conclusion	255
	Bibliographie.....	258
	Annexes.....	275
	Zusammenfassung	311
	Erklärung	322

Introduction

Tout comme la fondation de Rome, cette étude s'ouvre sur un double sacrilège. Le premier tient dans son titre même, *parataxe et subordination*, deux termes problématiques du fait de leur extrême polysémie, parfois antithétiques. Cependant, c'est de cette ambiguïté même que naît l'objet d'étude, les constructions asyndétiques, au statut incertain entre intégration et indépendance. De cet objet d'étude découle le second sacrilège. À l'heure des grands corpus électroniques et autres bases textuelles, la recherche de l'absent, et, à travers lui, du lien syntaxique profond, rend toute exploitation automatique inutile, et nécessite le retour au dépouillement manuel, sur un nombre forcément réduit d'œuvres. Mais plus qu'un retour forcé, le contact premier au texte se pose comme un choix méthodologique, avec un aller-retour constant entre les occurrences relevées et l'ensemble du texte, car c'est en tant que s'inscrivant dans un *système* que ces constructions seront étudiées.

Le terme de *parataxe* désigne, dans l'usage des médiévistes, la non-expression du marqueur conjonctif (de type *que*) ou relatif dans les propositions subordonnées. Ce phénomène est mentionné dans toutes les grammaires d'ancien français, et semble être considéré de tous comme un fait établi, connu et reconnu¹. Les descriptions qui en sont faites ne nous semblent cependant pas suffisantes. Aucune ne s'est interrogée sur le statut exact de ces constructions, tant pour la question de leur statut subordonné ou non, que pour la question de leur place dans le système de la langue, en tant que constructions dans le système syntaxique à part entière ou non. Les descriptions existantes ne permettent pas non plus de rendre compte, selon nous, des raisons de la réalisation de ce phénomène, ni de son absence, et les explications proposées jusqu'alors pour expliquer son évolution ne nous

¹ Un état de la question plus précis sur les descriptions existantes de ce phénomène sera fait au fil de l'analyse du corpus, dans la troisième partie. Pour éviter les redites, il ne sera pas repris ici.

paraissent pas satisfaisantes. En effet, l'explication la plus courante est celle d'une alternance vers / prose², la parataxe ayant disparu avec le passage à la prose. Pourtant, réduire la réalisation de la parataxe à une contrainte, ou possibilité, du vers nous semble minimiser la place de cette construction dans la langue. En effet, si l'on considère un autre type de changement dans l'histoire du français, la construction du complément du nom, personne n'irait expliquer le passage d'une construction asyndétique de type *la mort le roi Artu* à une construction analytique *la mort **du** roi Arthur* par le passage du vers à la prose. Pourquoi, dans ce cas, ne pas accorder à la question de la subordination asyndétique l'attention qui lui revient ?

Parallèlement à cela, ces dernières années ont connu un essor des travaux portant en français moderne sur les *couplages de construction* (Deulofeu 1989), *subordinations sans marqueurs* (Berrendonner 2008), *subordination sans marques* (Choi Jonin 2005) ou autres phénomènes de *parataxe* au sens large (Béguelin *et al.* à par.), notamment avec le développement des recherches sur le français parlé. Ainsi, cette construction laissée pour compte et donnée comme disparue après l'ancien français revient au cœur des préoccupations des études sur le français moderne³.

Enfin, la question de la variation, partie prenante à part entière des études en diachronie, a également connu une réelle avancée ces dernières années, avec la prise en considération de plus en plus grande des phénomènes de variation, variation diachronique bien sûr, mais aussi, en synchronie, variation diatopique (avec la prise en compte des dialectes, le français « ancien » n'étant pas une langue unifiée), ou autre, et ce, tant pour les recherches sur les états anciens de la langue que pour les langues modernes. Avec l'essor des études en sociolinguistique, la coexistence de différentes variantes à une même époque, tant dans les processus de changement (coexistence pendant un certain temps d'une forme ancienne et nouvelle, et non passage de l'une à l'autre) que dans les variétés d'une langue (avec les variations non seulement diatopiques, diastratiques et diaphasiques, introduites par les

² Marchello-Nizia (1993).

³ Et également dans d'autres langues, c'est le cas, entre autres, pour l'anglais et l'allemand, tant au niveau de la langue moderne, où cette construction est vivante, qu'au niveau diachronique, ces langues connaissant également déjà cette construction en vieil anglais (Rissanen 1991 ; Traugott 1992) et en vieil allemand, ancien (Althochdeutsch) et moyen (Mittelhochdeutsch) (Gerdes and Spellerberg (1972: 88-91) ; Paul, Moser & Schröbler (1969: 414 *sqq.*) ; De Boor 1984).

travaux de Labov, mais aussi une variation entre langue orale / langue écrite, en tant que pôle, que Gadet (2007) appelle diamésie) est de plus en plus mise en avant.

Dans cette étude, nous proposons de réinterroger ce phénomène ancien et déjà bien connu en ancien français⁴, en le mettant en regard des remises en question et avancées des recherches actuelles. En effet, avec le développement des études sur ces constructions en français moderne, nous pouvons nous interroger, d'une part, sur le fait qu'elles ne semblent pas si disparues qu'on pourrait le lire dans les grammaires ou autres histoires du français⁵. D'autre part, un certain nombre de problématiques soulevées se retrouvent effectivement dans les deux états de langue, et il n'est pas dénué d'intérêt de regarder les données anciennes au vu des interrogations contemporaines. Enfin, les conceptions récentes d'une variation oral/écrit, non plus dans sa matérialité propre, mais comme deux pôles opposés par un ensemble de facteurs (Koch et Oesterreicher 2001) permettent également d'apporter un regard nouveau sur ce phénomène, et éclairent ainsi la question de sa place dans la langue et de son évolution. Ainsi, tout en étant synchronique, cette étude contribue à mieux saisir l'évolution de ce phénomène, en proposant une analyse de son fonctionnement en ancien français, avec un constant aller-retour avec les questions abordées pour le français moderne, et en avançant une proposition d'explication pour son statut dans la langue.

Pour étudier cette construction, nous commencerons par établir de quel type de construction il s'agit, si elle est subordonnée ou non. Pour cela, il faudra non seulement s'interroger sur ce qu'est *être subordonné*, mais aussi sur comment établir le fait même d'être subordonné. Après avoir vu que les constructions asyndétiques peuvent constituer des constructions subordonnées, nous poserons la question de leur statut dans la langue, et de leur place dans le système, entre variante et variation.

Afin de pouvoir établir le statut subordonné ou non de ces constructions, la première étape de ce travail porte ainsi sur la définition de ce que l'on entend par *subordination* et sur la justification d'un certain nombre de partis pris théoriques établis pour la suite du travail. Plus qu'un préambule simplement nécessaire, cette première partie est également

⁴ En nous intéressant plus spécifiquement aux cas de constructions de type CV1 – CV2, CV pour construction verbale, pouvant s'apparenter à des propositions complétives.

⁵ « Dans la langue moderne, il est impossible d'omettre *que* [...] ; dans la vieille langue, la conjonction s'omettait [...] » (Nyrop 1904-1930 (1930) T. VI : 159), et plus loin : « le tour [absence de la conjonction *que*] était assez fréquent [...] il a, depuis longtemps, tout à fait disparu du français littéraire et du français parlé. » (*ibid.* : 345).

l'occasion d'aborder des problématiques plus générales. En effet, les difficultés d'établissement d'une définition de la subordination et de ses frontières sont en réalité liées, en partie, à la problématique des limites de la phrase elle-même, et, par là même, des limites de la syntaxe. Nous justifierons également notre choix méthodologique de ne pas mélanger les plans d'analyse, postulant que seuls les arguments d'ordre syntaxique peuvent servir à l'analyse syntaxique. Une fois établie notre définition de la subordination, la question de son existence en ancien français, mais aussi en français moderne, notamment dans la langue orale, sera posée. Aborder la problématique de l'évolution de la subordination permettra ainsi de mettre au jour le fait que les problèmes, comme les enjeux, ne diffèrent finalement pas, quel que soit l'état de langue.

La deuxième partie posera la question du statut syntaxique de ces constructions paratactiques, entre indépendance et intégration. L'ambiguïté du terme même de *parataxe*, entre *juxtaposition* et *subordination asyndétique*⁶, plus qu'une simple polysémie, est au contraire, selon nous, le reflet de toute la difficulté liée à ces constructions, phénomène à la limite entre construction indépendante et construction subordonnée. Alors que la question du statut subordonné ou non de ces constructions est en effet centrale dans les études en français moderne, les analyses traditionnelles sur l'ancien français ne cherchent pas à interroger, ni même parfois à évoquer, la question du statut syntaxique de ces constructions, tout en ne faisant pas consensus, entre juxtaposition et subordination elliptique. Dans le but d'établir ce statut, nous serons amenée à interroger la légitimité des critères traditionnellement utilisés pour fonder une analyse syntaxique, pour l'ancien français spécifiquement, mais également d'un point de vue général. Aucun indice ne s'avèrera finalement constituer une preuve suffisante en soi ; ainsi, plus encore que la nécessité de recourir à un faisceau d'indices, selon nous seule l'étude du comportement syntaxique en système permet d'atteindre au mieux le statut syntaxique. Nous pourrons alors voir qu'il est possible de dire que la subordination asyndétique existe en ancien français. Cependant, établir le statut syntaxique constitue un but qu'il n'est pas toujours possible d'atteindre, et certaines de ces constructions restent en conséquent des cas limites, pour lesquels il n'est pas possible de statuer. Si cette question est ici évoquée pour les constructions asyndétiques, elle peut tout aussi bien s'appliquer aux constructions

⁶ Pour éviter toute confusion autour de ce terme, nous parlons ainsi dans le reste du travail de *subordination asyndétique*, pour désigner une construction subordonnée non introduite par un marqueur de type conjonctif.

introduites, la présence d'une conjonction dite de subordination ne constituant pas un indice en soi⁷.

Ainsi, ce phénomène de parataxe constitue, en ancien français du moins, un véritable mode d'intégration syntaxique de la phrase complexe, et on doit, en tant que construction de la langue, lui accorder une réelle place dans le système.

Du fait qu'il existe aussi une forme de construction introduite, ces constructions semblent constituer un cas d'alternance entre réalisation introduite et réalisation non introduite. Pour établir les règles qui sous-tendent la réalisation des constructions asyndétiques, sa présence ou non dans les textes, et son évolution, nous nous interrogerons en conséquent, pour finir, sur le statut des constructions asyndétiques dans le système et leur place dans la langue, entre variante et variation. S'agit-il d'un cas de coexistence de variantes, et si oui, jusqu'à quel point ? Peut-on établir des régularités dans leur alternance ? Cependant, comme le rappelle Gadet (1992), pour pouvoir étudier la variation, il faut auparavant pouvoir identifier ces variantes, ce qui constitue déjà une première difficulté quand elle s'applique à la syntaxe. Nous verrons ainsi, pour commencer, qu'il n'existe pas, pour la syntaxe, de règle de distribution de la construction asyndétique, qui constitue de la sorte une véritable variante syntaxique libre de la construction introduite. Sa répartition et sa présence dans les textes ont cependant très tôt diminuées, mais l'existence de phénomènes parallèles en français moderne, ainsi que d'autres indices, nous permettent de faire l'hypothèse que cette évolution tient d'une alternance oral/écrit⁸, non pas tant de la réalisation asyndétique proprement dite, comme les deux variétés connaissent cette structure, mais de la place de l'alternance elle-même, l'écrit semblant tendre à privilégier l'usage de marqueurs explicites, les deux constructions étant cependant tout autant des types de phrases complexes.

Comme annoncé au début de cette introduction, pour mener cette étude, le corpus a été dépouillé manuellement. Une vingtaine d'œuvres ont été dépouillées à cet effet, la plupart de manière intégrale, mais certaines (comme les chartes) sur un échantillon réduit⁹, ce qui

⁷ Voir également le chapitre 1 sur cette question.

⁸ Au sens de Koch et Oesterreicher (2001).

⁹ Voir Tableau 13: Répartition par texte, page 261.

donne un total d'environ 36 000 vers et 16 000 lignes de texte¹⁰. Le corpus est composé majoritairement d'œuvres d'ancien français (c'est-à-dire jusqu'au 13^e siècle, selon la partition traditionnelle (Prévost 2005 : 148)), et comporte également cinq œuvres du 15^e siècle : *Histoire de la reine Berthe et du roy Pepin*, *La passion de Palatinus*, *La farce de Maistre Pathelin*, *Jehan de Saintré*, et un échantillon de poèmes de François Villon. Aux occurrences relevées *via* ce dépouillement manuel viennent s'ajouter des cas mentionnés comme tels dans les remarques d'éditeurs¹¹, ainsi que quelques autres exemples recueillis de manière moins systématique¹². Ceci nous a permis de relever au total, pour l'ancien français, cent quarante-cinq occurrences pouvant être analysées comme des complétives asyndétiques et cent soixante-six occurrences pouvant constituer d'autres types de subordination asyndétique, et, pour le moyen français, cinquante-trois occurrences, tous types confondus¹³. Enfin, sauf indication contraire, les traductions des exemples donnés sont de notre fait. Nous avons cherché à atteindre, dans la mesure du possible, un équilibre entre une traduction proche du mot à mot, pour coller au plus près de la structure syntaxique existante en ancien français, et un énoncé compréhensible en français contemporain. Lorsque cela s'avère impossible, nous indiquons entre crochets le mot à mot. De même, les éléments rétablis dans la traduction sont placés entre crochets.

En ce qui concerne le choix des textes, s'il n'est pas possible de parler de représentativité, car, comme le rappelle Prévost (2005 : 156), établir un corpus de référence est une entreprise en soi *quasi* inatteignable, tant pour les langues modernes que, *a fortiori*, pour

¹⁰ Ces chiffres sont ici fournis pour donner une indication, certes partielle, de la taille du corpus. Le corpus ayant été dépouillé manuellement, nous n'avons pas l'indication de sa taille en nombre de mots. Toutefois, une partie des œuvres dépouillées ayant également été décrites en nombre de mots pour la construction d'une base textuelle (la Base de Français Médiévale, depuis fermée), nous avons pu calculer, uniquement donc pour ces œuvres (*Clari*, *Eulalie*, *Mort Artu*, *Pathelin*, *Louis*, *Roland*, *Renart 1*, *Erec* et *Saint Alexis*), un total de 258 407 mots. Le corpus dépouillé est évidemment plus important.

¹¹ Tout particulièrement, l'édition de *L'Arbre des Batailles* par H. Biu nous a fourni un nombre non négligeable d'occurrences de complétives asyndétiques au 14^e siècle.

¹² Une brève recherche informatisée a également été effectuée, à partir de la forme « sachiez » sur le 14^e siècle (*via* Frantext).

¹³ Ces chiffres sont avant tout ici pour donner un ordre de grandeur du nombre d'occurrences relevées, mais n'ont pas vocation à exprimer une fréquence en tant que telle. Un calcul de fréquence serait ici trop sujet à caution, le relevé étant, de fait, établi par l'humain, et l'objet recherché difficile à cerner, comme le rappelle Soutet (1992 : 72), nous avons bien évidemment pu passer à côté de certaines occurrences.

l'ancien et le moyen français, nous avons du moins tenté d'avoir des échantillons de textes de genres diversifiés, en vers et en prose, roman, chanson de geste, théâtre (religieux ou non), vie de saint, chronique historique, document administratif, poésie, didactique (avec *L'Arbre des batailles*)¹⁴. Nous avons préféré privilégier le recours aux textes intégraux, plutôt que de multiplier les échantillons de provenances variées. Ce choix se justifie tant par l'objet de la recherche, à la fois construction non marquée et tout de même relativement rare¹⁵, que par un choix méthodologique sur la qualité du corpus. En effet, il importe de comparer ce qui est comparable. Or, en réalité, bien peu de choses en diachronie s'avèrent réellement comparables, un nombre important de variables se trouvant à chaque fois modifiées. C'est pourquoi, en particulier pour établir la place de ces constructions, nous avons procédé systématiquement à une comparaison des occurrences asyndétiques avec les occurrences introduites au sein d'une même œuvre, car une œuvre constitue, selon nous, le seul cadre à l'intérieur duquel les éléments sont réellement comparables, en tant que système représentatif, si ce n'est de l'ancien français¹⁶, du moins d'un état de langue. Ainsi, l'accès direct au texte dans son intégralité reste, pour nous, une condition nécessaire à l'appréhension, si ce n'est de la langue, du moins de ce qu'on peut en atteindre.

Ainsi, la construction asyndétique est une construction qui mérite indubitablement qu'on lui accorde une attention, et une place dans le système, en tant qu'elle constitue une construction à part entière de la langue. Bien qu'une analyse de détail sur la subordination asyndétique en ancien français, cette étude nous amène à aborder des questions d'ordre plus général. À travers l'étude du fonctionnement d'un phénomène spécifique sur une période donnée, nous espérons participer à une meilleure compréhension du système syntaxique même de la langue.

¹⁴ Voir le tableau 13, p. 262.

¹⁵ Prévost (2005 : 157) rappelle en effet l'importance du recours aux textes intégraux pour « la quête de constructions rares ».

¹⁶ Si tant est qu'il existe une langue « ancien français ». Comme le dit Cerquiglini (1978 : 87), « l'ancien français est pour nous une *totalité conflictuelle d'écritures*. ».

Première Partie – La subordination : parti pris, définition et enjeux

Introduction : Encore et toujours la subordination

Une étude portant sur la subordination asyndétique ne peut faire l'économie d'une partie consacrée à la notion de subordination même, et à sa définition. L'objectif de cette partie est de poser les concepts que nous utiliserons par la suite et de justifier nos partis pris théoriques. Sans prétendre rendre compte de la totalité des études et des points de vue sur ce sujet, nous présenterons ici un bref aperçu non exhaustif d'écrits sur la subordination. Nos références seront prises en partie dans des grammaires linguistiques portant sur le français contemporain, et, bien sûr, dans des travaux à visée plus générale. Nous présenterons également le point de vue adopté par Buridant dans sa grammaire de l'ancien français (Buridant 2000), et essayerons de donner un aperçu de différents grands courants actuels. Dans le cadre d'une étude diachronique, portant principalement sur l'ancien français, on pourrait s'étonner de ce choix de prendre principalement appui sur les descriptions du français contemporain. Toutefois, les grammaires d'ancien français ne sont pas toujours le lieu d'une ré-interrogation théorique profonde des notions que nous aurons à évoquer ici. Buridant lui-même reconnaît maintenir dans sa grammaire « les catégories grammaticales figées et fixées par la tradition grammaticale héritée du latin », bien que les phénomènes débordent souvent cette partition, cette « description par catégories loin d'être pures et stables [n'étant] maintenue que pour des raisons de commodité » (Buridant 2000 : 54).

Par ailleurs, notre étude s'inscrivant résolument en diachronie, avec la volonté de présenter des descriptions de différents état de langue, notre but est de parvenir à établir des

définitions de la phrase et de la subordination qui puissent s'appliquer aussi bien à l'un ou l'autre état de langue, ou même avoir une portée translinguistique. Ces questions dépassant en effet largement le cadre français, nous serons en réalité amenée à aborder des questions de linguistique générale.

Ainsi, plutôt que de chercher à s'inscrire dans un cadre théorique particulier, nous chercherons à poser ici des définitions *de travail* les plus neutres possible et uniquement descriptivistes, si tant est que cela existe, pouvant s'appliquer aux différents états de langue, pour arriver sans présupposés théoriques face aux données.

La subordination, comme bien d'autres concepts en linguistique, est ainsi un point qui a fait, et fait toujours, l'objet de nombreux débats. Que ce soit sous le terme de subordination, de dépendance, d'enchâssement ou d'intégration phrastique, l'objet traité reste sensiblement le même, et revient somme toute à l'étude du principe de la récursivité du langage, cette capacité que possède la langue d'intégrer à un élément de type phrastique un autre élément de type phrastique¹⁷. On pourrait s'interroger sur le fait que cette notion bien connue et étudiée depuis longtemps fasse encore l'objet de nouvelles études. Cependant, bien que la subordination soit largement étudiée, il ne semble toujours pas exister de consensus, et la notion de subordination pose encore de nombreux problèmes, comme en témoignent les recherches récentes sur la question¹⁸.

Dans le chapitre 1, nous passerons en revue quelques préalables à une définition de la subordination, et nous prendrons position sur un certain nombre de points théoriques. L'un des problèmes tient au fait que l'étude de la subordination fait appel à une autre notion

¹⁷ Nous entendons en effet sous l'appellation « notion de subordination » la notion de subordination telle qu'elle est communément admise dans une sorte de présupposé scolaire collectif et qui correspond globalement à la définition qu'en donne Lehmann (1988 : 182) : « *Subordination* may now be conceived as a form of clause linkage. [note : This implies that a syntagm will be said to be subordinate only if it contains a predication, and represents, thus, a compromise solution as regards the nature of the subordinate element ; [...]] If syntagms (clauses) X and Y are in a relation of clause linkage, then X is subordinate to Y iff X and Y form an endocentric construction Z with Y as the head. ».

¹⁸ Que ce soit dans les colloques organisés fréquemment sur le sujet, ou dans les publications récentes de nombreux ouvrages sur la question, parmi lesquels nous pouvons citer, entre autres, Fabricius-Hansen Cathrine et Wiebke Ramm (éd.) (2008) ; Bybee et Noonan (éd.) (2002) ; Bril et Rebuschi (éd.) (2006) ; Muller (éd.) (1996) ; Le Goffic (éd.) (2002).

problématique, celle-là même de *phrase*, ou *proposition*. Ainsi, pour établir notre définition de la subordination, nous serons amenée à nous pencher sur la question de la phrase¹⁹. Nous devons également régler la question du mélange des niveaux d'analyse, qui constitue un autre problème récurrent concernant l'étude de la subordination. Ceci nous amènera à prendre un parti théorique pour la suite de l'étude, celui du refus de l'iconicité entre les plans d'analyse. Nous examinerons pour finir la question de la dépendance.

Ces préalables nous conduirons, dans le chapitre 2, à nous interroger sur la possibilité d'établir une définition de la subordination. Nous verrons en effet qu'il est impossible de définir la subordination, c'est-à-dire qu'il est impossible de la délimiter et d'en établir les limites, tout comme il n'est pas possible d'établir les limites maximales de la phrase. Nous choisirons par conséquent d'adopter une définition de travail, c'est-à-dire au moins une définition pratique, de la subordination, transposable d'un état de langue à l'autre, puis nous verrons comment cette définition s'intègre dans un système.

Dans le cadre d'une étude historique, la question de l'évolution de la subordination dans les langues demande également d'être évoquée. C'est ce que nous ferons au chapitre 3, ce qui nous amènera alors à revenir sur l'idée d'une plus grande simplicité d'une langue donnée. Nous nous demanderons ainsi s'il existe de la subordination en ancien français, mais également en français moderne, et tout particulièrement en français moderne oral.

¹⁹ Là encore, un état de la question sur cette notion serait une entreprise gargantuesque, qui mérite de faire l'objet d'un travail à part entière (voir notamment parmi les travaux récents la thèse d'A. Gautier (2006)). Nous traiterons par conséquent ce point nécessaire, non de manière exhaustive, mais en l'inscrivant dans notre argumentation et en insistant sur l'importance de cette question pour la suite du travail.

Chapitre 1. Partis pris théoriques

1. *Phrase, proposition et construction verbale*

Il ne s'agit pas, dans ce chapitre, de passer en revue de manière exhaustive les différentes définitions et les différents problèmes liés à la notion de phrase²⁰. Ce concept, qui à la fois constitue en quelque sorte le cœur et la base de la syntaxe (le cadre de l'analyse syntaxique n'est-il pas conçu traditionnellement comme celui de la phrase, l'unité syntaxique maximale par excellence²¹ ?), a en effet suscité bon nombre d'analyses, sans que celles-ci parviennent toutefois à un quelconque consensus, et reste finalement toujours aussi flou et bancal. Maintes fois remis en question et critiqué, le terme de *phrase* a ainsi fait l'objet de nombreuses tentatives de redéfinition, ou de remplacement par d'autres termes, et à travers eux, d'autres concepts', jugés plus opérants (nous faisons notamment allusion ici à la réintroduction récente du terme de *période* dans les travaux des courants macrosyntaxiques²²), mais qui se retrouvent finalement confrontés aux mêmes problèmes²³. Il nous est cependant nécessaire, comme pour toute étude en syntaxe, d'en arrêter une définition, ne serait-ce qu'une définition de travail'. Dans le cadre qui nous occupe ici, l'étude de la subordination, les notions de *phrase* et de *proposition* occupent en effet une place centrale. La subordination, que nous définirons plus précisément ci-dessous (Chapitre 2), constitue un mode de construction de la phrase complexe, qui elle-même se

²⁰ Considérée globalement dans son acception scolaire traditionnelle, comme unité de la syntaxe, construction dans laquelle opèrent les règles de la syntaxe et constituant un énoncé 'grammatical' (en opposition à 'agrammatical'). Cette acception du terme phrase correspond ainsi de manière prototypique à une production basique du type « Jean parle à Marie », et est intuitivement reconnue par les locuteurs comme « phrase » par le biais de la notion de « complétude syntaxique » (Creissels 1995 : 32).

²¹ Voir par exemple chez Riegel *et al.* (1994 : 103) ; ou encore la traditionnelle distinction entre phrase comme « suite de mots organisés conformément à la syntaxe » et énoncé (Ducrot et Schaeffer 1972 (1995) : 298).

²² Voir notamment la terminologie en « clause – énonciation – période » chez Berrendonner (2004).

²³ Comme nous le verrons par la suite, le principal problème auquel se trouve confrontée cette notion « d'unité », quelle que soit l'appellation qu'on lui donne, est, à notre sens, le problème de sa délimitation, et, plus particulièrement, de sa limite maximale.

définit traditionnellement comme l'intégration d'un élément ayant la forme d'une *phrase* ou *proposition* à une autre *phrase* ou *proposition* (voir par exemple Riegel *et al.* 1994 : 469 *sqq.*). Ce principe de récursivité fait justement partie de l'une des propriétés définitoires de la phrase (voir entre autres Creissels 1995 : 31 *sqq.* et Riegel *et al.* 1994 : 469).

La Grammaire méthodique du français, qui s'inscrit dans un courant générativiste et adopte GN + GV comme règle de réécriture de la phrase, nous en donne la définition suivante :

Plus précisément, la phrase constitue l'unité supérieure, à la fois complète et autonome, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morpho-syntaxiques. Elle est formée de constituants (elle est construite) sans être elle-même un constituant (elle n'entre pas dans une construction syntaxique d'ordre supérieur et n'a donc pas de fonction grammaticale au sens ordinaire du terme). [...] Enfin, parce qu'ils conditionnent nécessairement le profil syntaxique de la phrase, les types de phrases [...] constituent également un critère de reconnaissance et d'identification. Seule, en effet, une phrase peut être de type assertif, interrogatif ou injonctif. Du coup les dimensions de la phrase recouvrent celles de la prédication [...] (Riegel *et al.* 1994 : 104-105)

Cette définition de la phrase contredit en partie ce que nous évoquions ci-dessus, la notion de récursivité, puisque la phrase est ici donnée comme l'unité supérieure, n'étant pas elle-même un constituant²⁴. C'est donc une définition de la phrase en tant qu'unité maximale dans laquelle s'appliquent les règles de la syntaxe qui nous est donnée ici, la notion de structure phrastique restant, quant à elle, toujours à définir. Enfin, on voit apparaître dans cette définition le fait qu'une phrase se définit comme pouvant être de différents types, comme la possibilité de pouvoir être de type interrogatif, assertif ou injonctif.

Creissels (1995 : 31 *sqq.*), dans une perspective typologique, définit la notion d'unité phrastique comme :

[...] un énoncé ou fragment d'énoncé que sa structure interne permet de mettre en relation systématique avec un ensemble d'énoncés ou fragments d'énoncés qui ont en commun de pouvoir représenter les mêmes événements conceptualisés de manière identique et qui diffèrent entre eux par la façon dont les événements sont envisagés dans le cadre d'une énonciation. (*ibid.* 35)

Pour lui, l'unité phrastique est un énoncé syntaxiquement « complet » ou « achevé » (*Ibid.* 33), capable de se prêter à un certain nombre de transformations :

²⁴ Nous reviendrons en effet dans le point traitant de la subordination même sur le fait que pour Riegel *et al.* les propositions subordonnées sont des « structures phrastiques modifiées » (*Ibid.* 105).

On peut ainsi dégager une notion de complétude syntaxique [...] ce qui est en cause, c'est la possibilité de faire varier systématiquement la forme de l'énoncé pour obtenir d'autres séquences qui vont, soit apparaître elles aussi comme énoncés, soit apparaître à l'intérieur d'énoncés qui les intègrent. (*Ibid.* 33-34)

On retrouve ici les propriétés définitoires de la phrase, qu'on trouve chez d'autres auteurs²⁵, à savoir que la phrase est interrogeable, niable et enchâssable, Creissels prenant toutefois en compte d'autres types de transformations, comme le clivage ou l'extraction. Cette formulation a également l'avantage de ne pas considérer la structure assertive comme première, mais bien comme équivalente aux autres. Enfin, contrairement à la définition de Riegel *et al.* donnée ci-dessus, la possibilité d'être intégrée à un autre énoncé fait partie de la définition de l'unité phrastique, mais à nouveau par le biais d'une transformation'.

Ces deux approches proposent ainsi une définition de la phrase en partant du haut, c'est-à-dire en tant que constituant une unité supérieure. Ce parti pris pose deux types de problèmes. Le premier problème, qui, étant lié à la question de la subordination, nous concerne directement, est le clivage qu'une telle conception de la phrase crée entre le fait de pouvoir à la fois constituer une unité supérieure et celui d'être constituant. Le second problème, tout aussi important, réside dans la difficulté à pouvoir poser les limites maximales d'une telle unité.

1.1. Unité maximale ou constituant ?

Pour ce qui intéresse les problématiques liées à l'étude de la subordination, le problème de la définition de la phrase consiste donc dans le fait qu'elle peut être tout à la fois une unité maximale, et un élément qui peut faire partie d'une autre phrase'. La grammaire traditionnelle, pour pallier ce problème, a alors souvent eu recours à deux termes, par exemple en proposant la partition entre *phrase* et *proposition*, permettant ainsi de faire la différence entre **l'unité maximale**, la *phrase*, et **l'élément de type phrastique mais pouvant être un constituant**, la *proposition*, deux ou plusieurs *propositions* pouvant former une seule *phrase*.

²⁵ Voir par exemple dans Delaveau (2001 : 15), Leeman (2002 : 18).

Le Goffic (1993 : 8) tient également compte de cette difficulté en différenciant la *phrase* et la *sous-phrase*²⁶. Il définit la *phrase* comme « une séquence autonome dans laquelle un énonciateur (locuteur) met en relation deux termes, un sujet et un prédicat ». Il lui donne de la sorte le statut de « niveau supérieur de la syntaxe » mais reconnaît par ailleurs que celle-ci peut « contenir d'autres phrases ». Il fait alors intervenir le terme de *sous-phrase*, qu'il rapproche de celui de *proposition subordonnée* de la grammaire traditionnelle, et qu'il définit de la manière suivante : « Une structure de phrase non autonome, intégrée dans une structure de phrase supérieure, est une sous-phrase (ou proposition subordonnée). ». On trouve dans cette partition l'idée que la phrase serait autonome, tandis que la *sous-phrase* se caractériserait, en partie, par sa non-autonomie²⁷. De plus, cette définition semble ne prendre en compte que la possibilité d'avoir comme *sous-phrase* des propositions subordonnées', laissant de côté la question de la coordination.

1.2. Problèmes de délimitation

L'un des autres problèmes liés à cette conception de la phrase en tant qu'unité maximale se trouve être dans la question de la limite maximale et des critères permettant d'établir où, et comment, placer cette limite supérieure, limite au-delà de laquelle on n'est plus dans le domaine de la phrase. En effet, si tout le monde semble s'accorder sur les éléments liés par des relations syntaxiques de type rectionnel, cela ne suffit pas pour décrire l'ensemble des constructions possibles de la langue. Cela s'est révélé d'autant plus vrai lorsque les études portant sur le français moderne oral ont pris leur essor. Certains linguistes²⁸ ont donc fait le choix d'abandonner la phrase. Ils ont alors eu recours à la notion de macro-syntaxe pour désigner ce qui fait partie d'une même unité sans pour autant être dans une relation rectionnelle :

²⁶ Terme qu'on voyait déjà apparaître dans Damourette et Pichon (1911-1940).

²⁷ Toute la difficulté réside alors dans la capacité à distinguer entre 'autonomie' et 'non-autonomie', distinction qui, comme nous le verrons tout au long de ce travail, est aussi problématique.

²⁸ Sur le français, nous pouvons évoquer les travaux du groupe de recherche du GARS et ceux du groupe de Fribourg (notamment avec la *Grammaire de la période*, (Berrendonner *et al.* (à par.), en préparation), entre autres.

Nous avons été amenés à distinguer deux sortes de « syntaxes » ; d'une part, celle qui s'occupe des constructions fondées sur des catégories grammaticales [...] d'autre part, une « macro-syntaxe », qui traite des unités globales apparentées à ce qu'on entend par « phrase », ou supérieures au niveau de la phrase. Ainsi, un exemple comme :

il a beau avoir une carte complètement paumé (Decorm 26, 14)

donne l'intuition qu'il y a une unité globale, qui va de *il a beau* à *paumé*. Mais, la syntaxe des catégories ne peut pas en rendre compte (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 39)

De la sorte, dans le domaine de la « micro-syntaxe », il est possible d'établir des règles de constructions basées sur les catégories grammaticales et leur rection, établies dans le cadre de « l'approche pronominale²⁹ », en partie par le biais d'un ensemble de tests vérifiables³⁰. Cette approche permet ainsi de distinguer des constructions verbales, ou rections verbales (ou nominales ou adjectivales), constituées d'un verbe (ou d'un nom ou d'un adjectif...) et des éléments qui entretiennent avec lui un rapport de type rectionnel. Ces constructions constituent des « unités syntaxiques », verbales ou nominales, pour lesquelles existe la notion de complétude syntaxique :

Une unité syntaxique de ce type, si elle n'est pas terminée, par suite d'une valence incomplète par exemple, ou d'une valence non réalisée lexicalement, donne l'impression d'être grammaticalement non finie, par rapport aux règles de fonctionnement de la valence et de la rection (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 113)

Inversement, dans le domaine de la macro-syntaxe se trouvera ce qui ne relève pas de la rection :

Il s'agit de relations qu'on ne peut pas décrire à partir des rections de catégories grammaticales ; ainsi, une relation de dépendance ou d'interdépendance s'exerce entre les deux parties **a** et **b** des exemples suivants [le lendemain (a) **on va à Belfast** (b) **bombe**], et pourtant **a** n'est pas régi par **b**, ni **b** par **a** (*ibid.* : 113)

Dans le domaine de la macro-syntaxe, les auteurs rétablissent des notions « d'unité ». Le « noyau » constitue « l'unité minimale de macro-syntaxe, qui permet de former un énoncé autonome » (*Ibid.* : 114), pouvant être constitué des « unités syntaxiques » définies par « l'autre » syntaxe mais aussi par d'autres éléments. En dehors du « noyau » peuvent apparaître des « affixes », « préfixes » ou « postfixes », qui sont les éléments qui ne sont

²⁹ Blanche-Benveniste *et al.* 1984.

³⁰ Comme notamment l'équivalence pronominale, la reprise par une proforme, ou encore le clivage. Nous renvoyons à l'ouvrage susmentionné pour plus de détails.

pas liés au reste de l'énoncé par des liens rectionnels, mais qui donnent tout de même l'impression de créer une unité, un ensemble³¹.

Ainsi, en tentant de résoudre les problèmes liés à la *phrase*, notamment ici pour la question de la limite maximale, cette approche offre de nouvelles possibilités et un cadre d'analyse plus souple, mais retombe finalement dans ce problème de frontière supérieure, et de la manière d'établir cette frontière. Les limites maximales du domaine macro-syntaxique sont en réalité tout aussi floues, et le seul type de lien semblant pouvoir être établi de manière rigoureuse est le lien de type rectionnel. En effet, ce lien s'établit sur des critères vérifiables, les tests. Cependant, y compris en ce qui concerne l'application de ces tests, un certain nombre de problèmes se posent régulièrement³². De plus, la recevabilité des énoncés transformés par ces tests est fondée en partie sur la notion de grammaticalité. Or, pour des états de langue pour lesquels il n'y a plus de locuteur natif, comme c'est le cas pour l'ancien français, l'application de ces tests n'est donc pas possible³³. Il en va de même pour les recherches sur le français oral, où, en toute rigueur, on ne devrait prendre en considération pour l'analyse que ce qu'on observe et ce qu'on n'observe pas'.

1.3. Une approche de l'ancien français

En ce qui concerne l'ancien français, les choses ne sont en réalité ni plus compliquées, ni plus simples. Il est possible d'établir des liens de type rectionnel, et de regrouper les éléments en syntagme nominal et syntagme verbal, « constituants majeurs de la

³¹ Toujours dans un contexte d'analyse de l'oral, Morel & Danon-Boileau (1998) prennent comme unité le « paragraphe oral » :

Chaque paragraphe se compose à son tour d'un ou plusieurs constituants. Un paragraphe comprend au moins un rhème. Ce rhème est régulièrement, en français, précédé d'un ou plusieurs préambules, qui sont des segments à valeur thématique et modale. Enfin, le dernier rhème d'un paragraphe peut, dans certains cas, être suivi d'un postrhème. (*ibid.* : 21)

Ainsi, dans un cadre relativement différent, on retrouve une partition en trois domaines, qui, si elle est dans ce cas fondée en partie sur des critères intonatifs, n'est pas sans rappeler le type de partition de la macro-syntaxe.

³² En effet, faut-il que tous les tests donnent le même résultat, ou peut-on arriver à une analyse satisfaisante alors même que l'application des tests donne des résultats contradictoires ? Y a-t-il dans ces cas-là une hiérarchie parmi les tests ?

³³ Nous reviendrons sur cette question au Chapitre 4.

proposition » (Buridant 2000 : 54), que Buridant, dans une approche guillaumienne, définit ainsi :

Le syntagme nominal comprend le substantif comme support incident à lui-même et l'ensemble des éléments satellites qui s'y rapportent. [...] (*Ibid.* : 54)

Le syntagme verbal comprend le verbe comme prédicat référent à une personne, et :
tout ce qui lui est incident dans la zone verbale [...]
tout ce qui lui est incident en dehors de la zone verbale proprement dite.
(*Ibid.* : 57)

On voit ici apparaître la notion d « incidence », qui correspondrait, très grossièrement et dans ce contexte, à ce que nous avons nommé ci-dessus lien « rectionnel ». Dans le cadre choisi par Buridant, c'est le caractère prédicatif d'un mot qui va lui permettre de « faire phrase à lui seul » (*Ibid.* : 53). Concernant la structure de la proposition même, Buridant reprend d'après Skårup (1975) la partition de celle-ci en trois zones :

- la zone verbale, comprenant le verbe et tous ses éléments satellites atones : négation *ne*, pronoms régimes atones du type *le, la, les*, le pronom sujet si celui-ci suit le verbe.
 - la zone préverbale, comprenant tous les éléments qui peuvent ouvrir la proposition sans appartenir à la zone verbale : cette zone est celle du fondement. [...]
 - la zone postverbale, comprenant tous les éléments qui peuvent se situer après le verbe sans en être satellites. (*Ibid.* : 53)
- L'ancien français étant typologiquement une langue à verbe second, la zone préverbale doit impérativement être saturée par un ou plusieurs éléments ouvrants toniques dans la phrase déclarative, le verbe n'occupant la première place que dans le cas de l'interrogation ou dans d'autres cas particuliers (*Ibid.* : 54)

On pourrait en profiter pour faire remarquer que cette partition en trois zones, bien que fondée sur des critères quelque peu différents, n'est pas sans rappeler les trois zones proposées en macro-syntaxe pour le français moderne oral. De plus, la seule obligation, largement reconnue, pour la construction d'une unité phrastique en ancien français consiste à ce que la zone préverbale soit remplie. Ce critère, nous reviendrons sur ce point ultérieurement, permet de fournir un certain nombre d'indices sur la question du début de la proposition, notamment en ce qui concerne la question de l'intégration de certains constituants, ce qu'illustrent bien les travaux de Combettes³⁴, entre autres. Cependant, en dehors de cette contrainte, il n'est pas toujours facile de savoir où poser les limites supérieures d'une unité de type *phrase* en ancien français. On se retrouve donc finalement dans le même genre de problématique, qui est celle du bornage de l'unité phrase'.

³⁴ Voir, entre autres, Combettes 2001.

Les questions théoriques sous-jacentes et les problèmes rencontrés lors d'une tentative de définition d'une unité phrastique ne sont donc en fait pas si différents, que l'on travaille sur le français moderne ou sur l'ancien français, ou bien même sur toute autre langue. Il nous faut donc adopter une définition qui soit valable quelle que soit la langue, et qui tienne compte des difficultés que nous venons de soulever.

1.4. Parti pris : une définition « par le bas »

Pour pouvoir arrêter une définition pour une unité de type *phrase* qui tienne compte des problèmes soulevés, nous avons fait le choix d'adopter une définition « par le bas ». En effet, nous ne chercherons pas ici à adopter une définition de la *phrase* en tant qu'unité maximale, base de la syntaxe, justement parce qu'il nous semble important de prendre en compte le fait que les limites maximales d'un tel objet sont impossibles à placer. Mais, si une définition « par le haut » est presque impossible à établir, du fait de cette difficulté, une définition « par le bas » est, quant à elle, tout à fait possible.

Nous choisissons d'adopter une définition pratique, en quelque sorte « de travail », pour les éléments auxquels nous aurons recours, et dans ce but nous avons fait le choix d'opter pour une définition « par le bas », et de parler de *construction verbale*. En effet, pour ce qui nous intéresse, il n'est pas nécessaire de résoudre la question des limites maximales. Parler de construction verbale nous permet donc de pallier ce premier problème de savoir où commence et où finit l'unité en question, puisqu'il est centré sur le verbe et les éléments qui lui sont liés³⁵, et non autour de cette question d'unité supérieure. Par ailleurs, concernant la question de l'enchâssement, le terme permet le double niveau. Vu qu'il n'est plus question, dans cette optique, d'unité maximale, une construction verbale peut être un constituant d'une autre construction verbale. Enfin, cela suppose que nous ne nous intéresserons qu'aux constructions comprenant un verbe, ce à quoi nous pouvons même ajouter ici, qui n'est pas sous-entendu par le terme de *construction verbale*, un verbe conjugué à un temps fini. Non pas que nous voulions prétendre qu'il n'existe pas de *phrase averbale*, mais, comme nous l'avons précisé ci-dessus, nous ne cherchons pas ici à poser une définition de la phrase qui puisse prendre en compte toutes ses manifestations possibles dans le langage. Dans le cadre d'une étude sur la parataxe et la subordination, ce

³⁵ Compris dans un sens large.

qui nous intéresse ici est la question de l'intégration des structures phrastiques et des problèmes de limites entre ce qui constitue une seule phrase ou deux phrases'. Il faut donc que l'unité dont nous nous servons puisse avoir la caractéristique d'être apte à constituer un énoncé autonome et d'être apte à s'intégrer à une autre unité pour former un seul énoncé. Là encore, nous ne voulons pas dire que la capacité de former un énoncé autonome soit le propre des constructions verbales, mais juste qu'elles en ont aussi la capacité, et que c'est à ce type de constructions que nous allons nous limiter³⁶.

Nous aurons donc recours au terme de *construction verbale*, ce qui nous permet d'éviter les difficultés liées à l'établissement d'une définition d'une unité de type *phrase*, tout en pouvant décrire les phénomènes qui nous intéressent sous ce terme, et qui, grossièrement, peuvent correspondre à la fois à une *phrase* ou à une *proposition*, que ce soit en français moderne ou en ancien français.

Reste bien sûr à définir ce qu'on entend, dans la définition de la construction verbale en tant que « construction comprenant un verbe conjugué à un temps fini et les éléments qui lui sont liés », par « être lié ». Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question tout au long de ce travail, mais nous pouvons d'ores et déjà dire de manière simplifiée qu'il s'agit des éléments qui entrent dans la réaction du verbe, et de ses éventuels ajouts.

2. Choix terminologiques et critères d'analyse : les plans d'analyse

Un autre problème qu'il convient d'aborder ici, avant d'aller plus avant dans une tentative de définition de la subordination, concerne la question du mélange des niveaux, ou plans, d'analyse³⁷. Cette problématique est déjà bien connue, cependant nous avons jugé utile d'indiquer notre positionnement sur la question. Nous justifierons ainsi le choix théorique

³⁶ Ce parti pris rejoint celui de Lehmann (1988) dans sa définition de « clause » : « In the application of the term *clause linkage*, we will assume a broad concept of the clause which comprises any syntagm containing one predication. Syntactically, this means that – apart from nominal clauses – the uppermost controller of dependency in the syntagm is a verbal form. » (Lehmann 1988 : 182).

³⁷ Nous parlons ici de « niveau d'analyse » selon l'usage traditionnel. Ce qui différencie les différents niveaux est le fait qu'ils n'ont pas les mêmes unités, les mêmes règles, les mêmes domaines d'application, ni les mêmes buts. Ainsi, l'unité de la syntaxe n'est pas celle de la morphologie ni celle de la phonologie.

qui est le nôtre. En effet, notre parti pris est de refuser le mélange des plans : pour nous, les éléments provenant d'un certain niveau ne peuvent pas servir d'arguments pour fonder une analyse à un niveau distinct. Seuls des arguments syntaxiques pourront être pris en compte pour établir l'analyse syntaxique.

Ce choix s'avère d'autant plus important dans notre travail qu'il porte, en syntaxe, sur l'absence de morphème dans une construction donnée. Les propositions subordonnées sont en effet traditionnellement définies comme étant introduites par un terme subordonnant, conjonction de subordination ou pronom relatif (Riegel *et al.* 1994 : 470³⁸). En l'absence de ce terme, faut-il en conclure qu'il n'y aurait plus subordination ? Faire cette conclusion reviendrait toutefois à confondre le plan morphologique, c'est-à-dire présence ou absence d'un morphème, et le plan syntaxique, existence ou non d'un lien syntaxique. Il importe donc de montrer les problèmes qu'une telle confusion pourrait amener, en particulier dans l'étude de la subordination, et de prendre position pour la suite du travail.

2.1. Présentation des enjeux

Corminboeuf (2007) s'est intéressé aux exemples du type « Que je bouge (et) il me ramènera vite à l'ordre ». Pour pouvoir appliquer une analyse syntaxique à ces exemples, il commence par mettre à mal trois principes ancrés dans la tradition grammaticale. En effet, il montre, à la suite d>Allaire (1982, 1996) comment ces exemples ont longtemps résisté à l'analyse, du fait même de l'existence de ces principes :

Si donc (le grammairien) veut rester fidèle au principe d'un *que* subordonnant et d'un *et* coordonnant, il est certain qu'il n'a plus d'autre solution que de rassembler ces phrases insolites en un groupe marginal et de les considérer comme autant d'exceptions aux règles de construction qui régissent l'enchaînement des énoncés verbaux (Allaire 1982 : 37n cité par Corminboeuf 2007 : 180)

Considérons en effet les exemples suivants, forgés ici pour la démonstration à partir de ceux que propose Corminboeuf, mais dont on pourrait sans trop de peine trouver des équivalents attestés :

- (1) a. s'il me touche je hurle

³⁸ En ce qui concerne les propositions subordonnées comportant un verbe à temps fini, ces auteurs font en effet la différence entre subordonnées introduites par une conjonction, et subordonnées non introduites que sont les infinitives et les participiales.

- b. il me touche je hurle
- c. il me touche et je hurle
- d. qu'il me touche je hurle
- e. qu'il me touche et je hurle
- f. il me touche que je hurle
- g. me touche-t-il je hurle
- h. me touche-t-il que je hurle

Comme le montre bien Corminboeuf³⁹, toute la problématique autour de la question du mélange des plans d'analyse revient à se demander si à tous ces exemples correspond une même sémantique, et donc une même analyse syntaxique. Cela reviendrait à postuler que la sémantique sert de critère à l'analyse syntaxique. Faut-il au contraire considérer qu'en (1) a. on a une structure [subordonnée] + [principale], avec une subordonnée introduite par *si*, mais une structure de deux constructions verbales coordonnées par *et* en (1) c., une structure [principale] + [subordonnée (introduite par *que*)] en (1) f., mais a-t-on alors l'inverse en (1) d. ? Ce serait alors fonder l'analyse syntaxique sur la présence de tel ou tel morphème supposé coordonnant ou subordonnant. Et que dirait-on alors pour (1) e., qui présente à la fois *que* et *et* ? Doit-on analyser différemment ou de la même manière les cas avec *si*, *que*, *et*, ou sans marque, et sur quels critères ? Se fonder sur la sémantique ou sur la morphologie pour faire l'analyse syntaxique de tels exemples peut poser un certain nombre de problèmes.

Corminboeuf réfute ainsi les trois présupposés suivants : l'idée d'un marquage morphologique d'une relation syntaxique, l'idée selon laquelle, si on n'est pas dans la subordination, on est forcément dans la coordination, ou l'inverse, et enfin, l'idée de l'existence d'une correspondance entre les différents plans d'analyse.

Il se dégage de ces questions trois problématiques distinctes. La première concerne les problèmes d'ordre purement terminologique : l'emploi des mêmes termes pour désigner des éléments de niveaux différents, outre les problèmes théoriques que cela pose du fait de l'emploi d'un même terme pour désigner des concepts différents, rajoute en effet à la

³⁹ Comme d'autres avant lui. Déjà, Antoine (1958) ou encore Tesnière (1959) prônaient l'importance de séparer présence ou non d'un morphème et nature du lien syntaxique.

confusion possible des plans. La seconde concerne le présupposé d'iconicité des plans, présupposé dont nous choisissons de nous départir. La dernière problématique que nous aborderons concerne la question de la validité des arguments pour fonder l'analyse. Il sera en effet ici question de savoir si l'on peut utiliser un argument d'ordre syntaxique, sémantique, morphologique, ou encore énonciatif pour établir notre définition de la subordination et faire l'analyse des cas qui nous intéressent.

2.2. Choix terminologiques

Dans toute science, et peut-être plus particulièrement en Sciences du Langage, où l'objet d'étude, c'est-à-dire le langage, est nécessairement employé pour se décrire lui-même, les problèmes liés à la terminologie existent et, s'ils ne sont jamais résolus, sont régulièrement soulevés. Des problèmes terminologiques se posent évidemment à différentes étapes de la recherche en linguistique, mais nous allons montrer qu'ils se posent d'une manière bien spécifique dans le cadre de la question du mélange des plans d'analyse. Nous n'aborderons ainsi pas les problèmes liés au bien-fondé ou non de l'usage d'un terme plutôt que d'un autre, comme pour *phrase* ou *construction verbale*, *subordination* ou *rection*⁴⁰, mais les problèmes liés au fait que certaines pratiques terminologiques ajoutent à la confusion des plans d'analyse.

2.2.1. Emploi des mêmes termes à des niveaux d'analyse différents

Il peut y avoir confusion lors de l'emploi de mêmes termes à des niveaux différents d'analyses. On le comprendra aisément, l'usage d'un même vocable en syntaxe et en sémantique, ou à d'autres niveaux, a de fortes chances de ne faire qu'ajouter à la confusion des plans⁴¹. Ainsi, certains auteurs utilisent des termes comme « subordination syntaxique ; subordination énonciative » (Muller 2002), « semantic subordination » (Culicover &

⁴⁰ Question qu'il faudra bien sûr aborder à un moment de ce travail, mais qui n'est pas la question qui nous intéresse dans cette section.

⁴¹ Selon nous, en effet, les différents plans d'analyse portent sur des objets, ou du moins sur des aspects du langage, différents. Ainsi, l'emploi d'un même terme dans deux niveaux distincts constitue nécessairement une source de confusion, en cela qu'il désignera, de fait, un concept différent.

Jackendoff 2005). On se trouve alors dans des contextes où les auteurs viennent à parler de « semantic subordination despite syntactic coordination » (*ibid.*). De même, Simone (à par.) parle de clauses « coordonnées du point de vue superficiel ». Ces pratiques font qu'on ne sait alors plus vraiment sur quel plan d'analyse on se situe, et, surtout, comment seront définis ces éléments, comme la subordination ou la coordination. La « subordination sémantique », par exemple, n'aura *a priori* pas la même définition que la « subordination syntaxique ». S'agissant d'éléments se situant sur des plans différents, il ne s'agit en effet plus du même objet, et cela nécessitera de fait une définition différente de chacun de ces objets. En outre, il n'est pas évident qu'il soit possible, ni peut-être même souhaitable, d'arriver à une définition de la subordination telle qu'elle soit applicable dans les deux expressions, « subordination sémantique » et « subordination syntaxique ». Pourquoi, dans ces conditions, utiliser le même terme dans les deux cas ? Bien sûr, ce choix peut s'expliquer par la volonté de désigner par ce terme, dans les deux cas, un phénomène de dépendance ou d'absence d'autonomie'. Cependant, cette dépendance se traduira de manière différente en fonction du plan d'analyse, voire n'aura pas d'équivalent (peut-on en effet parler de dépendance morphologique ?), les unités ainsi que les règles d'assemblage étant distinctes d'un niveau à l'autre. L'emploi du même terme risque de créer des confusions. Employer le même terme dans chaque niveau présente en outre l'inconvénient de sembler impliquer, du point de vue théorique, que les deux emplois du même terme sont en correspondance, et donc par exemple qu'à une subordination syntaxique correspond une subordination sémantique', ce qui n'est pas forcément le cas, si tant est qu'il soit possible de parler de subordination sémantique'.

Sans vouloir pour autant tomber dans l'excès inverse d'une abondance terminologique, qui ne suffit pas à résoudre tous les problèmes, il nous semble important d'éviter au mieux les emplois des mêmes termes pour désigner des réalités différentes, et de tendre vers un maximum de clarté terminologique.

2.2.2. Créations terminologiques ambiguës

Une autre pratique terminologique qui peut poser problème consiste en la création de terminologies ambiguës, non fondées et n'ajoutant rien à l'analyse, comme le démontre

Benzitoun (2006a : 86 *sqq.*) à travers l'examen de la notion de « subordination inverse⁴² », et autres termes que Corminboeuf va jusqu'à qualifier de « monstres terminologiques » (2007 : 179), comme *fausse subordination*, *pseudo-subordination* ou *désubordination*.

Ces créations résultent le plus souvent de la confusion des plans d'analyse, entraînant par là des difficultés dans l'analyse de certaines données. En effet, l'absence de morphème subordonnant justifie-t-il qu'on parle de « fausse subordination », et, en ce cas, à quel niveau ? De plus, cette appellation ne permet pas de savoir quel statut donner à l'élément ainsi désigné, et s'il est ou non subordonné, tant syntaxiquement qu'à un autre niveau. S'il n'est syntaxiquement pas subordonné, pourquoi retranscrire l'appellation de subordonné', d'autant plus s'il s'agit de la nier. Ce type de création viendrait par exemple de contextes où, malgré la présence de « mot subordonnant », il n'y aurait pas subordination. Face à des données rendues inanalysables du fait même de la confusion des plans d'analyse, comme le montrent bien Corminboeuf (2007) ainsi qu'Allaire (1982 & 1996, présenté dans Corminboeuf 2007), le chercheur dans l'impasse a alors recours à ces créations terminologiques elles-mêmes boiteuses.

Ainsi, la confusion des plans d'analyse d'un point de vue théorique se répercute sur les pratiques terminologiques, qui elles-mêmes viennent ajouter à cette confusion par effet inverse, et produisent, de la sorte, une abondance terminologique peu souhaitable. Là encore, la clarification et la séparation, tant au niveau théorique qu'au niveau terminologique, de chaque plan devrait, si ce n'est supprimer, du moins réduire les risques de tomber dans de tels pièges.

2.2.3. La tradition grammaticale

Enfin, le dernier aspect que nous aborderons est le fait que la terminologie grammaticale traditionnelle a longtemps instauré *de facto* cette confusion, en mêlant dans son système terminologique même relation syntaxique et présupposition de relation sémantique (par l'emploi du mot « sujet » par exemple pour désigner à la fois le « sujet » grammatical du

⁴² Terme largement répandu, notamment en grammaire scolaire, voir aussi Le Goffic (1993 : 400), Riegel *et al.* (1994 : 507 ; 517), à propos d'exemples comme le suivant : « Trois heures sonnaient au clocher du village quand le drame se produisit. » (Riegel *et al.* 1994 : 507) ou encore « A peine avait-il ouvert la bouche qu'on le fit taire. » (*ibid.* 517).

verbe et « celui qui fait l'action ») ou de réalisation morphologique (avec la définition traditionnelle du terme subordination par exemple, comme incluant d'office la présence d'un morphème subordonnant).

Cela ressort particulièrement du parallèle instauré entre le système terminologique hérité du latin *subordination* – *coordination* – *juxtaposition* et le système construit sur une terminologie grecque (repris par exemple chez Tesnière (1959)) *hypotaxe* – *parataxe*, *syndétique* ou *asyndétique*. En effet, dans le système latin, la répartition cumule de fait « type de relation » et « présence de marqueur morphologique », la *juxtaposition* ayant souvent été définie comme une coordination sans marqueur. Le système grec, tel qu'il est repris chez Tesnière, à l'inverse, a au moins le mérite de séparer explicitement lien syntaxique et présence ou non d'un morphème pour marquer/expliciter la relation, et donc, en conséquent, de considérer possibles les quatre cas de figure. Cependant, la terminologie latine a été de mise pendant longtemps, notamment par le biais de la grammaire scolaire, et a, par là, certainement influé pendant de nombreuses années sur la tradition grammaticale, voire même sur des recherches plus novatrices. Là encore, comme le soulignent Corminboeuf (2007) et Benzitoun (2006a), la moindre des choses à faire, dans la théorie, mais aussi, tout d'abord, dans la terminologie, c'est d'accepter de séparer « relation syntaxique », « présence ou non de marque morphologique », et « interprétation sémantique ».

Ces problèmes terminologiques ont souvent été soulevés. Il semble toutefois qu'ils ne soient pas encore totalement résolus, ni même encore systématiquement pris en considération. Il nous paraît cependant nécessaire d'en prendre conscience et de les pallier au maximum, à défaut de les résoudre.

2.3. Principe d'iconicité et validité des critères d'analyse

2.3.1. L'idée de correspondance entre les niveaux d'analyse

Depuis la définition du signe par Saussure (1913) comme la correspondance d'un signifié et d'un signifiant, la notion de correspondance entre les niveaux d'analyse semble s'être également posée comme une évidence. Certes, il est vrai qu'à une structure syntaxique correspond une structure sémantique, une structure morphologique, et une structure

graphique et/ou phonique. Il est donc vrai qu'il est possible d'établir des corrélations entre les plans d'analyse, et d'associer à un élément syntaxique un élément sémantique, et que cela est même obligatoire, au sens où à un élément d'un plan donné, comme ici la syntaxe, correspond toujours un élément sur les autres plans. Cependant, ce sur quoi il nous semble nécessaire d'insister ici, est que cette correspondance, si elle est obligatoire, n'est pas forcément *systematique*, en ce sens qu'elle n'est ni automatique ni régulière. S'il est vrai qu'à une structure syntaxique Y correspond toujours une structure sémantique X, cela n'implique pas pour autant qu'à une structure syntaxique A correspond une structure sémantique A, et qu'à une structure syntaxique B correspond une structure sémantique B, et inversement. Ainsi, il est bien connu que l'expression de l'hypothèse peut se traduire de différentes manières en français, comme dans nos exemples ci-dessus (1) a à h⁴³. On pourrait donc en conclure à l'existence d'une correspondance univoque. Cependant, il importe de mettre l'accent sur le fait que bien qu'il soit possible de regrouper ces énoncés sous un même effet de sens, cela ne veut pas dire qu'ils auront le même fonctionnement syntaxique, ni même, comme on peut le voir dans nos exemples, la même réalisation morphologique. Il nous semble donc préférable, dans une démarche de recherche scientifique, de considérer que cette correspondance n'est pas systématique.

Cette notion de non-correspondance systématique entre les niveaux d'analyse n'est pas nouvelle, cependant, l'idée de l'isomorphisme des niveaux, si elle est chez certains décriée, est tout de même toujours présente chez d'autres auteurs⁴⁴. Elle se profile également souvent en arrière-plan, même chez des auteurs qui en montrent les limites, en cherchant justement à justifier les cas où la correspondance n'est pas de mise⁴⁵.

Jackendoff et Culicover (2005) montrent ainsi qu'il existe des cas de « Mismatching », mais toujours en parallèle aux cas de correspondance (Matching Hypothesis). Quand bien même l'hypothèse de correspondance resterait première, ils montrent que cela ne doit pas se faire au détriment de l'analyse, en forçant par exemple la syntaxe pour l'établir. Ainsi,

⁴³ Même si des études plus approfondies peuvent montrer qu'en fait, toutes ces différentes formes d'expression auront dans le détail une sémantique différente.

⁴⁴ Pour Givon (2001 : 39), par exemple, comme pour Haiman (1978), il existe un principe d'isomorphisme entre la syntaxe et la sémantique. Voir également un bref inventaire chez Corminboeuf (2007).

⁴⁵ Comme nous l'avons vu, les pratiques terminologiques dans lesquelles un même terme se trouve employé à plusieurs niveaux semblent par elles-mêmes sous-entendre qu'il y aurait également correspondance entre ce que représente ce terme sur un plan et sur l'autre.

bien qu'ils concluent qu'il existe de nombreux cas où l'on peut observer que l'aspect de la syntaxe est un reflet de la sémantique, il n'en reste pas moins qu'il faut accepter d'envisager l'idée d'une autonomie des plans :

There still need for an autonomous syntax, as well as for an autonomous conceptual structure. (Jackendoff & Culicover 2005 : 499)

Nous pourrions bien évidemment, à notre sens, étendre cette conclusion aux autres niveaux d'analyse. Pour nous, accepter cette autonomie des plans constitue le premier pas nécessaire vers l'acceptation de la non-iconicité des plans.

Corminboeuf (2007) montre qu'il est d'autant plus important de combattre ce présupposé, selon lequel il y aurait « une correspondance stricte entre les différents niveaux d'analyse, à savoir les plans syntaxique, sémantique, pragmatique / fonctionnel, et prosodique » (*ibid.* 184), que celui-ci ne pose pas uniquement des problèmes de principe purement théoriques, mais pose également des problèmes pour ce qui concerne l'analyse elle-même. En effet, pour lui, à la suite également d>Allaire, c'est l'existence même de ce présupposé qui rend problématique l'analyse de certaines données, comme les exemples donnés ci-dessus. C'est bien évidemment le même type de problème que nous rencontrerons dans l'étude des constructions asyndétiques, mais aussi dans celle des constructions complexes en général, si l'on pose d'office un rapport univoque entre réalisation morphologique et lien syntaxique. Une fois acceptée l'idée d'une autonomie des plans d'analyse, et ce entre tous les niveaux, des données ainsi souvent laissées de côté parce que rendues inanalysables dans un contexte théorique de correspondance des niveaux, ne posent plus de problème à l'analyse.

Comme nous venons de le voir, si cette idée de non-correspondance n'est pas nouvelle, l'idée inverse est cependant toujours répandue, il nous est donc nécessaire d'évoquer la question et d'explicitier notre position, selon laquelle il n'y a pas correspondance systématique entre les différents niveaux d'analyse, et ce quels qu'ils soient.

De cette non-correspondance des niveaux ainsi posée il s'en suit la conséquence suivante : s'il n'y a pas correspondance systématique, on peut alors en conclure que les niveaux ne se codent pas l'un l'autre. Ainsi, le niveau sémantique, par exemple, ne code pas la syntaxe, et inversement. Cela signifie, et implique, qu'un niveau ne peut pas servir de critère pour l'analyse de la structure d'un autre niveau. En d'autres termes, un argument sémantique, ou autre, ne peut pas servir d'argument pour l'analyse syntaxique. Nous allons montrer que

cela se justifie également pour chaque plan d'analyse. Cette prise de position implique donc que nous baserons nos *analyses syntaxiques* uniquement sur des *critères syntaxiques*.

2.3.2. Quels critères pour l'analyse syntaxique ?

Notre position postule non seulement qu'il n'y a pas d'isomorphisme entre les différents niveaux, mais également que seuls les arguments d'ordre syntaxique doivent être retenus pour fonder l'analyse syntaxique. Si l'on considère, de manière schématique, l'existence de trois strates composant le langage, comme représentées dans la figure suivante⁴⁶ :

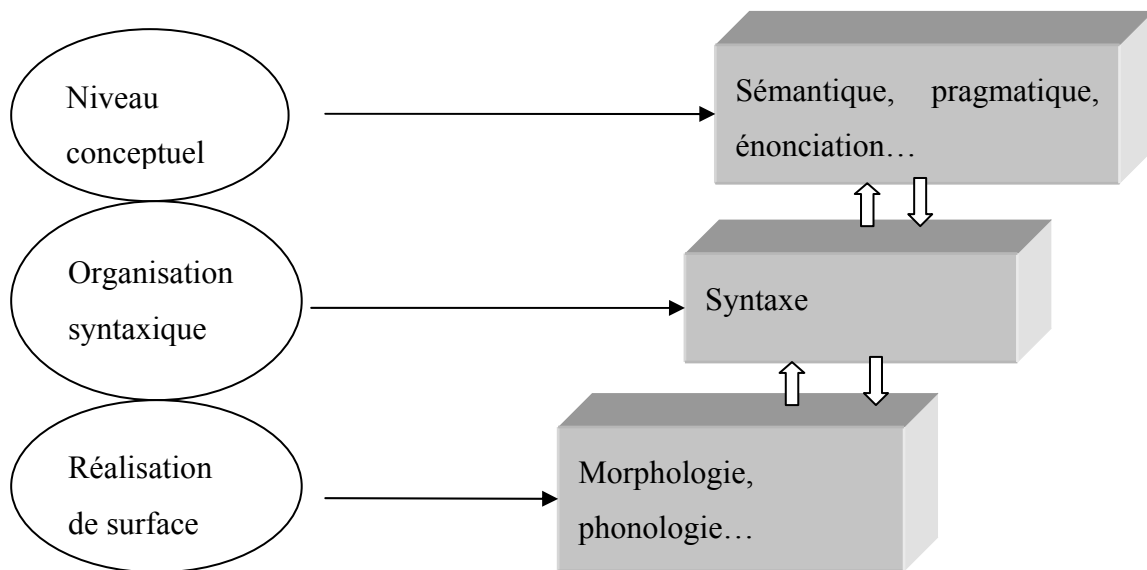


Figure 1: les plans d'analyse

seuls les arguments relevant du niveau syntaxique pourront être retenus pour l'analyse syntaxique. Nous justifierons cette position en nous penchant tout d'abord sur les arguments de type conceptuel, puis sur ceux relevant des réalisations de surface. Nous montrerons pour finir que le fondement de l'analyse syntaxique est le comportement syntaxique⁴⁷.

⁴⁶ Cette figure est une version simplifiée de conceptions qu'on peut trouver dans d'autres théories (voir notamment la théorie Sens-Texte, développée autour de Mel'čuk (présentée dans Kahane (2001)), dans laquelle le niveau syntaxique est en correspondance avec le niveau sémantique d'une part, et le niveau morphologique d'autre part).

⁴⁷ Nous ne voulons pas dire par là qu'il n'existe pas de liens entre les plans. Cependant, ces liens ne sont pas univoques, et ne peuvent, de ce fait, constituer des critères d'analyses pour un plan différent. Nous reconnaissons en effet la mise en relation d'une structure sémantique avec une représentation syntaxique et

2.3.2.1. Analyse syntaxique et arguments d'ordre énonciatif, pragmatique ou sémantique

Muller distingue une « phrase énonciative », définie par sa « complétude énonciative », et une « phrase syntaxique : [...] un seul segment, formé des prédicats hiérarchisés et de leurs arguments circonstanciels, incluant éventuellement d'autres modificateurs » (Muller 2002 : 32). De même, il parle de « subordination énonciative » :

On peut l'expliquer ainsi : la subordination consiste à marquer que le verbe conjugué est privé d'un certain nombre de propriétés énonciatives : il n'est plus le lieu où se marque la valeur énonciative de l'énoncé, ce dont témoignent certaines propriétés syntaxiques comme l'absence d'inversion sujet pronominal/verbe. La conjonction indiquerait alors que la valeur énonciative de l'énoncé est à chercher en tête d'énoncé, au-delà de la subordonnée, ou parfois à sa droite. [...]

En conclusion : la subordination sémantique/énonciative prive le verbe noyau de la proposition de ses propriétés de marqueur énonciatif indépendant. La subordination, au sens usuel du terme c'est-à-dire la dépendance du verbe conjugué à un terme extérieur, implique la subordination énonciative. (Muller 2002 : 372-73)

Pour lui, la subordination consiste, de la même manière que nous l'avons évoqué ci-dessus chez des auteurs comme Creissels ou Riegel, Pellat & Rioul, en une sorte de transformation de l'élément phrastique, qu'il définit en termes de perte de propriétés énonciatives propres. On peut cependant s'étonner de cette qualification de la relation comme étant « énonciative », d'autant que les critères invoqués ci-dessus relèvent en fait de la syntaxe : « ce dont témoignent certaines propriétés syntaxiques ». Par ailleurs, quand bien même on accepterait de reconnaître une forme de subordination énonciative, qui se définirait comme une dépendance énonciative, au sens de non-autonomie, d'incomplétude énonciative, nous voulons attirer l'attention sur le fait que celle-ci ne peut cependant pas servir de critère à l'analyse syntaxique, au sens où on ne peut pas en déduire le comportement syntaxique. En effet, si l'on accepte, selon sa définition, que toute subordination syntaxique suppose une « subordination énonciative », cela n'inclut pas pour autant qu'on puisse en conclure que toute « subordination énonciative » donne lieu à une subordination syntaxique. Nous pouvons donc en déduire à partir de là que le plan énonciatif ne code pas l'analyse syntaxique. Pour Muller, un énoncé comme « Qu'il sorte d'ici ! » constitue une « subordination sémantique-énonciative », bien que pouvant

une réalisation phonologique (voir Kahane (2001)), mais tenons à insister sur la nécessité d'établir indépendamment chacune de ces structures.

apparaître en énoncé seul, donc indépendant (Muller 2002 : 372). De même, pour lui, l'inversion complexe et la présence de *que* sont des marqueurs de cette subordination énonciative. De la sorte, si l'on considère qu'à une subordination énonciative doit correspondre une subordination syntaxique, comment analyser des cas comme « Qu'il sorte d'ici ! » ou comme (1) h. « me touche-t-il que je hurle », où les deux membres comportent des marqueurs de subordination énonciative. On voit donc les problèmes que pourrait poser une tendance à vouloir systématiquement analyser une subordination énonciative en une subordination syntaxique.

Ainsi, comme le montre bien Corminboeuf, le statut énonciatif ne peut pas servir d'argument pour l'analyse syntaxique :

Autant le mode subjonctif que le morphème *que* sont associés à la « non assertion » (Muller, 1996 : 17 ; 20). Mais cette propriété énonciative n'implique pas que le membre initial des constructions binaires (1) [*que je bouge, il me ramènera vite à l'ordre*] soit subordonné au plan syntaxique. (Corminboeuf 2007 : 188)

Il importe donc de séparer ces plans dans l'analyse, et d'avoir recours à d'autres critères pour établir le statut syntaxiquement autonome ou non, quel que soit le statut énonciatif.

De la même manière, Corminboeuf (2007) attire notre attention sur le fait qu'il ne faut pas non plus partir de la structure pragmatique pour établir l'analyse syntaxique, comme en se basant sur l'idée selon laquelle un élément subordonné ne peut pas constituer un *topic*, ou inversement.

Reprenant le point de vue informationnel de Benveniste (1958 : 264) pour qui, dans un énoncé comme « je crois que le temps va changer », c'est « le temps va changer » qui est « la véritable proposition », Andersen (1996) en conclut que l'élément porteur de l'information principale est forcément aussi la proposition principale, et non pas une proposition subordonnée :

si le rapport entre les deux propositions est un rapport de subordination, c'est la proposition parenthétique [i.e. je crois] qui est subordonnée à la véritable proposition, qui est le noyau de l'énoncé, porteur du message principal. (Andersen 1996 : 312)

Ainsi, dans des énoncés comme (a) « je crois que Dieu existe » et (b) « je crois qu'il fait beau », dans un cas, l'information principale étant le fait de croire (a), il y aurait bien subordination, tandis que dans l'autre (b) l'information principale étant « il fait beau », la subordination se ferait dans l'autre sens. Sans vouloir traiter ici du bien-fondé ou non

d'une telle analyse, nous voulons mettre en garde contre le fait de se contenter de la notion « d'information principale » pour poser l'analyse syntaxique. En effet, comme Andersen le rappelle elle-même, cette hypothèse reste à prouver au niveau syntaxique :

Cependant, le fait que c'est la proposition accompagnant les verbes parenthétiques qui est la « véritable proposition », n'a pas été démontré syntaxiquement (*ibid.* 312)

Andersen aura ensuite recours à l'absence du *que* comme preuve syntaxique, ce qui pourtant, comme on le verra ci-dessous, constitue, là encore, uniquement un élément morphologique.

Givon (2001) préconise également un principe d'iconicité entre syntaxe et sémantique dans le cadre de la complémentation verbale :

The isomorphism between the syntax and the semantics of complementation involves the two parallel dimensions:

- **Semantic**: event integration ('semantic bond')
- **Syntactic**: clause integration ('clause union').

Our general prediction of iconicity may be given as the following principle:

(2) Event integration and clause union

The stronger is the *semantic bond* between the two events, the more extensive will be the *syntactic integration* of the two clauses into a single though complex clause. (Givon 2001: 39-40)

Cependant, tous nos exemples donnés en (1) peuvent être plus ou moins rattachés à un même sens⁴⁸. Toutefois, ces différents énoncés, outre le fait qu'ils ne sont morphologiquement pas construits de la même manière, n'auront pas non plus le même comportement syntaxique. En effet, si l'on regarde par exemple la possibilité de cliver le premier membre, on remarque que seul (1) a. accepte le clivage :

- (2) a. *c'est* s'il me touche *que* je hurle
 b. ? *c'est* il me touche *que* je hurle⁴⁹
 c. * *c'est* il me touche *que* et je hurle
 d. * *c'est* qu'il me touche *que* je hurle
 e. * *c'est* qu'il me touche *que* et je hurle

⁴⁸ Même si, bien sûr, il existe toujours une différence à un certain niveau.

⁴⁹ Éventuellement possible en considérant « il me touche » comme un passage au discours direct.

- f. * *c'est* il me touche *que* que je hurle
- g. * *c'est* me touche-t-il *que* je hurle
- h. * *c'est* me touche-t-il *que* que je hurle

Ainsi, le critère sémantique amenant à regrouper ces énoncés se trouve mis en porte-à-faux lors du passage à une étude des transformations possibles. On peut alors supposer qu'ils n'auront pas la même analyse syntaxique. Le recours au plan sémantique ne donne donc aucun indice sur le plan syntaxique, voire, même, peut aller jusqu'à porter préjudice au bon déroulement de l'analyse des données :

la confusion de la syntaxe et du sens est mortelle pour l'évaluation syntaxique, et les phrases insidieuses', systèmes à *ne* explétif ou constructions à point de départ suspensif, n'ont persisté à faire problème que parce que cette confusion, installée au coeur de la théorie traditionnelle, a puissamment contribué à obscurcir les faits en immergeant dans la substance du contenu les indices d'une forme syntaxique (...). (Allaire, 1982 : 569)

De la même manière, recourir à un rétablissement, dans des énoncés paratactiques, de conjonctions pour en déduire l'analyse ne résout aucunement la question de l'analyse syntaxique. Ainsi, Choi-Jonin (2005) remet en question l'analyse proposée par Deulofeu (1989) sur la base du rétablissement d'une marque segmentale entre les deux membres de la construction :

il ne me semble pas être sûr que la deuxième construction soit toujours subordonnée à la première. Si on essaie de reconstituer une marque segmentale de subordination à l'exemple (1) [*je suis venue sur Toulouse j'avais environ deux ans*], on peut avoir aussi bien (1-c) [*quand je suis venue sur Toulouse j'avais environ deux ans*] que (1-d) [*je suis venue sur Toulouse quand j'avais environ deux ans*] (Choi-Jonin 2005 : 56)

Si l'on se base de la sorte sur la reformulation pour fonder l'analyse syntaxique, ce genre de cas, où la conjonction rétablie peut apparaître devant l'un comme l'autre des deux membres de l'énoncé, risque alors, forcément, de poser problème. Mais ne serait-ce pas plutôt le fait même de raisonner de la sorte qui constitue un problème ?

Andersen (1999), sur le même type d'énoncés, tout en faisant le même constat, précise justement que, si le recours à la reformulation peut donner une indication sur l'aspect sémantique, cela n'apporte aucun argument pour l'analyse syntaxique :

du point de vue sémantique ces propositions correspondent à des propositions introduites par *quand*, mais le problème est alors qu'il est possible d'ajouter *quand* à deux places différentes [...] Ce qu'il importe de souligner, c'est que l'interprétation par la conjonction rajoutée ne donne dans de tels exemples aucune

indication du rapport syntaxique entre les deux noyaux verbaux. Il s'agit dans les meilleurs cas uniquement d'une paraphrase qui peut éventuellement révéler la relation sémantique entre les deux propositions. (Andersen 1999 : 166)

Là encore, si l'on accepte de traiter séparément le plan syntaxique et le plan sémantique, sans chercher s'il y a une différence de sens, ou sans chercher à forcer l'analyse syntaxique pour avoir la même explication pour des éléments de même sens, ce qui paraissait alors être un problème n'en est plus un. Jackendoff et Culicover (2005 : 473 *sqq.*), tout en ayant recours à la paraphrase en reformulant sous forme d'énoncés introduits par une conjonction de subordination pour statuer du caractère « sémantiquement subordonné » de leur énoncé de départ, précisent cependant que cela peut se faire sans « subordination syntaxique explicite » pour autant.

Ainsi, il importe de garder à l'esprit le fait que le recours au sens, ainsi que la reformulation en énoncés introduits, ne permet pas de préjuger du statut syntaxique des éléments considérés. Cela s'avère d'autant plus vrai que la reformulation, comme on vient de le voir, peut parfois se faire en réintroduisant une conjonction devant l'un ou l'autre membre de l'énoncé, ou peut se faire de différentes manières, comme pour notre énoncé (1) b. *il me touche je hurle*, qui, s'il est vrai qu'il peut se paraphraser en « s'il me touche je hurle », peut aussi l'être en « toutes les fois où il me touche / lorsqu'il me touche / pendant qu'il me touche / avant qu'il me touche / quand il me touche... » ou encore « il me touche quand je hurle / parce que je hurle... ». La reformulation, ou le recours au sens, n'apporte donc pas d'argument stable pour l'analyse syntaxique.

2.3.2.2. Analyse syntaxique et arguments d'ordre morphologique ou prosodique

Simone (*à par.*) parle de coordonnées « à vocation subordonnée » : « ce sont des clauses qui, tout en étant des coordonnées du point de vue superficiel, se comportent comme des subordonnées ». Il donne en exemple le cas des relatives en arabe, qui se construisent sans morphème de liaison. Il interprète ainsi cette absence de morphème comme indiquant une coordination. Cependant, comme il le signale lui-même, cette absence de marque se situe au niveau de la réalisation de surface, alors que le comportement reste celui d'une subordonnée : « il y a des clauses qui sont superficiellement des coordonnées mais qui jouent tout de même un plein rôle de subordonnées ». Cette opposition entre la surface et le

comportement l'amène donc à introduire dans sa théorie une nouvelle catégorie spécifique, celle des « coordonnées à vocation subordonnée », qui vient alors s'ajouter aux catégories déjà existantes de coordonnées et subordonnées.

De même, comme nous l'avons évoqué précédemment, Jackendoff et Culicover (2005) introduisent le concept de « semantic subordination despite syntactic coordination » (473 *sqq.*). Tout en reconnaissant la nécessité de séparer le plan de l'analyse syntaxique et celui de la structure conceptuelle, ils analysent leurs exemples, de type « You drink another can of beer and I'm leaving », qui sont paraphrasables en constructions introduites par *if*, comme sémantiquement subordonnés, mais sans subordination syntaxique, du fait, semble-t-il, de l'absence de conjonction de subordination. Ils analysent cependant le *and* de ces constructions comme un « left-subordinating *and* » (*ibid.*). Tout en semblant ainsi faire une analyse en termes de coordination, qui en réalité n'apparaît que sur la structure de surface, ils en reconnaissent le rôle subordonnant. Ces auteurs ne tombent toutefois pas dans l'impasse de la confusion des plans d'analyse en procédant à l'étude du comportement syntaxique de leurs énoncés sans s'enfermer dans la prise en compte de leur statut sémantique ou de leur réalisation morphologique.

Chez Simone, comme, dans une moindre mesure, chez Jackendoff et Culicover, on voit donc que c'est l'absence de morphème qui conduit à porter une analyse syntaxique différente. Vouloir faire correspondre la présence ou non de morphème avec la nature du lien syntaxique amène pourtant à des impasses, comme on l'a vu chez Simone, lors d'examen de structures syntaxiquement subordonnées mais sans morphème de liaison en surface. Cependant, une fois encore, ces difficultés d'analyse disparaissent dès lors qu'on accepte de séparer *nature du lien syntaxique* et *réalisation morphologique*, et, par conséquent, qu'on accepte de reconnaître la possibilité d'existence d'une subordination asyndétique au même titre que celle d'une subordination syndétique.

De la même manière qu'il faut accepter que le lien syntaxique peut s'établir avec ou sans morphème, il faut également accepter qu'il n'existe pas forcément de morphème subordonnant ou coordonnant en soi, c'est-à-dire accepter d'envisager qu'un morphème peut être l'un ou l'autre. La tradition grammaticale a en effet longtemps reposé sur une opposition entre conjonction de coordination comme *et* d'une part et conjonction de subordination comme *que* d'autre part. Dans des exemples comme (1) c. *il me touche et je hurle* et (1) f. *il me touche que je hurle*, où l'on voit que *et* et *que* semblent commuter, vouloir maintenir cette opposition entre morphème subordonnant et morphème

coordonnant risque de relever d'un véritable casse-tête. Il en va de même si l'on compare (1) f. avec (1) d. *qu'il me touche je hurle*, où il faudrait alors dire que la proposition qui était subordonnée dans un cas se trouve principale dans l'autre, et inversement. Corminboeuf (2007), à la suite également d'Allaire, démontre ainsi qu'il faut réfuter ces présupposés, et accepter l'idée d'une séparation entre lien syntaxique et marquage morphologique, aussi bien pour accepter que la présence ou non d'un morphème n'indique pas forcément la nature du lien syntaxique, que pour réfuter l'idée d'un *et* coordonnant et d'un *que* subordonnant. De plus, cette remise en cause de la partition entre morphèmes subordonnants et morphèmes coordonnants ne se limite pas aux seuls morphèmes *et* et *que*, Benzitoun (2006a ; 2006b) ayant également démontré que tous les *quand* ne sont pas forcément subordonnants. Ainsi, il importe de maintenir le principe de séparation entre *analyse syntaxique* et *réalisation morphologique*.

Bien qu'elles ne semblent pas être encore systématiquement intégrées aux pratiques, ces idées ne sont cependant pas nouvelles. Pour l'ancien français, Nyrop (1904-1930) disait déjà :

il n'est pas toujours facile de distinguer entre la subordination d'avec la juxtaposition ; les deux constructions se remplacent parfois. [...] Il faut d'abord remarquer que certaines conjonctions sont aussi bien subordonnantes que coordonnantes. (Nyrop 1904-1930 (1930) T. VI : 344)

De même, Bertin (1997 : 43 *sqq.*), mettant en garde contre la « délimitation traditionnelle des parties du discours », montre qu'en ancien français, le *que* causal est coordonnant, tandis que *car* peut avoir des emplois « conjonctif et relatif ». Pour le français moderne, l'idée de l'existence d'une coordination non marquée se trouve aussi chez Antoine (1958), et celle d'une subordination non marquée chez Tesnière (1959). L'idée qu'il n'y a pas de conjonctions subordonnantes en soi semble être plus récente, pour le français moderne, avec notamment l'apparition des études sur le français parlé, avec les travaux de Deulofeu (1988) sur *que*.

Enfin, l'absence de morphème dans une construction donnée est souvent présentée comme étant compensée par un marquage prosodique. Pourtant, là encore, si l'on accepte qu'il ne faut pas prendre en compte la présence ou non de morphème, ou encore le plan sémantique, pour établir l'analyse syntaxique, il n'y a pas davantage de raison qu'il n'en soit pas de même avec le niveau prosodique. Cette idée est pourtant présente, même chez des auteurs qui reconnaissent la séparation des plans, comme par exemple chez

Berrendonner, à propos des exemples [c'est une nana # elle prend l'métro / c'est une nana qui prend le métro] :

Cet ensemble de marques prosodiques à fonction agrégative peut être traité globalement comme un indicateur de structure, et noté « # ». Les alternances qui nous occupent se ramènent alors au fait qu'en discours, certaines occurrences de propositions verbales (P) peuvent être balisées par deux sortes de démarcatifs concurrents, l'un segmental (*que / qu-*) l'autre prosodique (#) (Berrendonner 2008 : 287).

De la même manière, concernant l'ancien français, Marchello-Nizia, lors de l'étude des constructions paratactiques, observant que dans la versification, frontières de proposition et frontières prosodiques coïncident, en conclut à un marquage prosodique des frontières syntaxiques :

Les résultats sont clairs : en vers, et dès l'origine, dans plus de 80 % des cas, structure rythmique et structure syntaxiques coïncident. Et cela, au point que la césure ou la coupe peut parfois, à elle seule, servir de démarcation syntaxique (Marchello-Nizia 1978 : 37)

Les constructions paratactiques apparaissant plus fréquemment en vers, elle en conclut que la versification peut être considérée comme un facteur nécessaire à la réalisation paratactique, la prosodie venant pallier l'absence de conjonction. Cependant, s'il est vrai que les frontières prosodiques correspondent en grande partie aux frontières syntaxiques, nous avons montré dans Glikman (2009) qu'il n'est pas pour autant possible de considérer que la prosodie code la syntaxe en ancien français. En effet, ces frontières prosodiques peuvent correspondre à différents types de frontières syntaxiques, inter- ou intra-phrastique, c'est-à-dire entre deux propositions en rapport de subordination (3), mais tout aussi bien entre deux énoncés indépendants (4), ou encore entre un groupe nominal sujet et le groupe verbal (5)⁵⁰ :

- (3) Par vos li mand // # bataille i seit justee. (Roland 2761)

par vous [je] lui commande [que] la bataille y soit livrée

- (4) Li reis Marsilie esteit en Sarraguce. / Alez en est en un verger suz l'umbre ;
(Roland 10-11)

Le roi Marsile était en Saragosse. Il est allé dans un verger à l'ombre

⁵⁰ Le signe [/] indique la frontière entre deux vers, et [//] la coupure dans le vers.

- (5) La reregarde des .XII. Cumpaignuns / Ne lesserat // # bataille ne lur dunt.
(Roland 858)

*l'arrière-garde des Douze Compagnons ne laissera [qu'] on ne leur livre
bataille*

De même, sur le français moderne, les travaux d'Avanzi (2008 ; à par.), s'ils montrent que la prosodie peut aider à désambiguïser certaines constructions syntaxiquement ambiguës, en donnent aussi les limites⁵¹.

Ainsi, tout comme pour les autres niveaux, le recours à la prosodie, s'il peut être utile, ne doit pas se substituer à l'analyse syntaxique proprement dite.

2.3.2.3. Position adoptée : arguments syntaxiques pour l'analyse syntaxique

Plan après plan, nous venons de voir qu'il ne faut pas se fier aux indices des autres niveaux pour fonder l'analyse syntaxique. Nous proposons donc, comme nous l'avions annoncé en début de chapitre, de fonder l'analyse uniquement sur des critères syntaxiques. En effet, selon nous, seule l'étude du comportement syntaxique doit être à la base de l'analyse syntaxique : à comportement syntaxique, analyse syntaxique. La syntaxe étant l'ensemble de règles de combinaison de son unité minimale⁵², c'est la manière dont l'élément se combine avec les autres qui constituera son statut syntaxique. De la sorte, seul un comportement syntaxique différent justifiera de faire une analyse syntaxique différente⁵³. Se posera alors le problème de savoir par quels procédés récupérer les indices du comportement syntaxique. L'étude du comportement syntaxique passe en effet par l'observation des variations possibles, concernant le temps, les personnes, les modalités, la négation, les transformations possibles (pronominalisation, clivage, enchâssement...). La

⁵¹ La question des rapports prosodie – syntaxe est également abordée par l'équipe de recherche autour de Marandin à Paris VII.

⁵² D'une manière traditionnelle, c'est souvent le « mot » qui est considéré comme cette unité minimale dont on va étudier, au niveau syntaxique, les règles de combinaison, choix dont on imagine sans peine les risques. Kahane (2008 : 2546) choisit ainsi le « morphème » comme unité minimale de la syntaxe, sur la base de la liberté ou non des choix de combinaison.

⁵³ Nous rejoignons par là tout un courant de la linguistique qui se base sur les possibilités de commutation pour établir les règles de combinaisons.

plupart des études syntaxiques se basent donc sur la pratique de tests. La théorie de l'approche pronominale (Blanche-Benveniste *et al.* 1984) par exemple utilise le test de pronominalisation pour établir la valence verbale. Cependant, le recours aux tests pose deux types de problèmes.

Un premier problème se pose lorsque l'on travaille sur un état de langue disparu, comme c'est le cas pour l'ancien français. Le recours aux manipulations et transformations n'est alors plus possible, puisqu'il n'y a plus de locuteur natif, et que, de ce fait, nous n'avons plus accès à la notion de grammaticalité. Nous sommes alors obligés de nous contenter de ce qui est *observable*. Il faudra chercher si l'on peut trouver des constructions parallèles correspondant plus ou moins à ce qu'aurait donné une transformation par test, ce qui peut ne pas s'avérer facile. On pourra alors dire que telle transformation est possible lorsqu'on peut la trouver dans les textes. Cependant, lorsqu'on ne pourra pas la trouver, il est méthodologiquement risqué, et peut-être même scientifiquement faux, d'en conclure pour autant que cette construction est agrammaticale. Il faudra, au moins dans un souci méthodologique, se contenter de dire qu'elle n'est pas attestée dans les données. Ce problème est le même, dans une certaine mesure, pour les chercheurs travaillant sur le français parlé, et qui, refusant de se baser sur leur propre notion de grammaticalité⁵⁴, font le choix de se baser uniquement sur les données attestées.

Le deuxième problème consiste en la limite même de ces tests. En effet, l'application des tests ne donne pas pour autant des résultats tranchés, clairs et définitifs. Benzitoun (2006a) montre ainsi que pour l'étude de certains énoncés, certains tests indiqueront un résultat, tandis que d'autres donneront un résultat contraire. Faut-il alors établir une hiérarchie entre les tests ? Benzitoun met ainsi en garde contre un recours trop systématique aux tests dans certains cas, et propose de se réinterroger sur ce que les tests démontrent vraiment⁵⁵.

Ainsi, l'établissement d'indices syntaxiques peut également poser certains problèmes. Il n'en reste pas moins nécessaire, selon nous, de baser l'analyse syntaxique uniquement sur des critères syntaxiques, et, qui plus est, sur des critères syntaxiques *vérifiables*. Le recours aux autres niveaux d'analyse est bien entendu possible, mais il importe de ne pas tomber dans le piège de la confusion des plans, et d'en tirer à tort des conclusions. Nous faisons

⁵⁴ Notion qui, comme on le sait, pose le problème d'être souvent fluctuante d'un individu à l'autre, chacun n'ayant pas forcément les mêmes limites d'acceptabilité.

⁵⁵ Voir par exemple Abeillé (2002 : 89).

donc le choix, dans cette étude, de fonder notre définition de la subordination, en syntaxe, uniquement sur des critères syntaxiques vérifiables.

3. La notion de *dépendance*

Le terme de dépendance est parfois utilisé pour désigner tout type de relation entre un élément et un autre élément qui entre dans sa relation. Il est alors employé pour désigner le fait même d'avoir relation (comme dans Kahane (2001), où la dépendance peut désigner aussi bien la relation entre une tête et son *actant* que la relation entre une tête et son *modifieur*). De manière plus traditionnelle, il est employé pour désigner uniquement une relation de type obligatoire et nécessaire. Ce qui nous intéresse dans cette section est justement cette distinction entre « relation à caractère obligatoire » et « relation relevant du choix libre ». Quelle que soit la théorie syntaxique, on retrouve en effet toujours plus ou moins cette distinction, entre une fonction obligatoire de type complémentation régie, et une autre facultative de type ajout⁵⁶.

En effet, bien que la grammaire traditionnelle ait donné cours à une tradition de séparation entre les fonctions « complément d'objet direct, complément d'objet indirect, attribut, épithète, complément circonstanciel... », elles peuvent se regrouper sous la forme d'une opposition entre deux grands types, opposition qui se retrouve d'une certaine manière dans un nombre important de théories, même si c'est sous des appellations différentes⁵⁷. Bien

⁵⁶ Il ne sera pas fait ici mention de la fonction « sujet », qui, peut-on le rappeler au passage, se trouve également distinguée des autres fonctions dans la plupart des théories, sauf celles (comme chez Tesnière avec la notion de « prime actant », « second actant »...) qui parlent alors « d'argument » au même titre que pour la fonction « objet ».

⁵⁷ Chez Riegel *et al.* cela se trouve sous l'opposition entre « complément du verbe » vs « complément circonstanciel » (Riegel *et al.* 1994 : 108). Creissels, quant à lui, oppose la fonction « objet », désignant ce qu'on appelle en grammaire scolaire le complément d'objet direct, de tous les autres types de fonctions traditionnellement réparties en objet indirect, attribut ou circonstanciel, qu'il regroupe sous le terme « d'adjet » (Creissels 1995 : 247). On peut également mentionner l'opposition « compléments essentiels » vs « modifieurs » chez Abeillé (2002), « compléments essentiels » vs « compléments accessoires » chez Le Goffic (1993), « éléments régis », « valence » d'une part, « éléments associés » d'autre part chez Blanche-Benveniste *et al.* (1990), « actants » vs « circonstants » chez Tesnière (1959), « compléments » vs « ajouts »

évidemment, ces distinctions vont se traduire de manière différente dans chacune de ces théories, mais nous pouvons toutefois mettre l'accent sur le fait qu'on retrouve tout de même de manière globale une opposition entre ces deux types de « complémentation ». Nous nommerons l'une « argument » et l'autre « ajout », sans présupposé théorique, mais pour arrêter une terminologie.

Il importe de développer ce point ici, car cette distinction, nous allons le voir, va nous intéresser dans la suite de notre travail à un double titre : dans la définition même de la subordination, d'une part, mais également dans la question de la reconnaissance, et donc de l'établissement, de nos constructions paratactiques. En effet, en l'absence de marquage formel du lien syntaxique, et même en présence d'une marque, comment établir non seulement la nature du lien syntaxique entre les éléments en présence, mais également l'existence même de ce lien ? En effet, s'il est déjà difficile d'établir ce qui constitue un complément obligatoire, et de distinguer entre « actant » et « modifieur » (Kahane 2001), il est encore plus difficile d'établir ce qui constitue un ajout. Par conséquent, il s'avèrera d'autant plus difficile de distinguer entre « existence de lien syntaxique », quel qu'il soit, et « absence de lien syntaxique ». Nous verrons que cette question nous amènera ainsi à réinterroger la notion de subordination, mais nous conduira également à aborder la problématique des limites de la syntaxe elle-même, à travers la question de la limite de la phrase.

3.1. La distinction *argument vs ajout*

La plupart des théories distinguent, au moins, deux types de complémentation. L'opposition réside globalement dans le fait que les « arguments » sont des compléments régis, appelés par l'élément recteur, et donc, théoriquement, obligatoires, tandis que les « ajouts » sont des éléments facultatifs et non régis, non appelés. Les ajouts ne sont donc pas sous la dépendance d'un autre élément, à l'inverse des arguments. Cette différence se traduira bien évidemment par une différence de modélisation dans les théories ayant des

dans une lignée générativiste (Delaveau 2001), « compléments régimes » vs « compléments dits circonstanciels » chez Buridant (2000), liens de « *dependency* » vs « *sociation* » chez Lehmann (1988), « actant » vs « modifieur » chez Kahane (2001).

structures schématiques pour représenter les structures de phrases. Ainsi, dans une représentation arborescente, arguments et ajouts n'auront pas la même place.

Cette distinction se trouve donc justifiée par le statut foncièrement différent de ces compléments, qui semblent s'opposer totalement, du moins en apparence. En effet, d'un point de vue théorique, les deux types semblent être tellement contraires qu'il paraît impossible de les confondre. Cependant, dans les faits, cette distinction ne s'avère pas toujours évidente à établir, comme le souligne Tesnière :

À première vue la limite entre actants et circonstants est nette. Mais, à y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'elle est délicate à fixer avec précision. L'actant pourvu de l'indice numéral le plus élevé, c'est-à-dire, le tiers actant, présente déjà quelques caractéristiques de circonstant. Inversement, certains circonstants présentent avec les actants quelques analogies qui invitent à considérer attentivement les critères susceptibles de permettre un départ entre les actants et les circonstants. (Tesnière 1959 (1988) : 127)

Bien sûr, on est ici en droit de se demander si cette difficulté tient vraiment de la nature même des données, ou bien plutôt des critères établis pour distinguer les deux types de complémentation. On l'aura compris, la définition de ces notions, et la mise en place des critères pour différencier argument et ajout, doit faire l'objet de soins particuliers. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que, comme nous l'avons indiqué précédemment, cette distinction n'est pas à établir uniquement pour l'analyse des données, mais aussi pour les conséquences qui en découlent. Il importe ainsi d'établir quels types de lien sont en présence, et les critères pour les reconnaître.

Chez Tesnière, la structure de la phrase simple s'articule autour du *nœud verbal* :

Le nœud verbal, que l'on trouve au centre de la plupart de nos langues européennes [...], exprime tout un petit drame. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances. Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les circonstances deviennent respectivement le verbe, les actants et les circonstants. (Tesnière 1959 (1988) : 102)

Dans sa conception, actants et circonstants sont tous deux des subordonnés immédiats du verbe (*ibid.* : 103), mais les actants « participent au procès » (*ibid.* : 102, 105 *sqq.*) tandis que les circonstants « expriment les circonstances dans lesquelles se déroule le procès » (*ibid.* : 102, 125 *sqq.*). Il décrit en outre les actants comme étant « toujours des substantifs ou des équivalents de substantifs » alors que les circonstants sont « toujours des adverbes,

ou équivalents d’adverbes » (*ibid.*). Il propose donc deux critères pour distinguer les deux types de complémentation, l’un relevant de la forme, et l’autre du sens⁵⁸ (*ibid.* : 128) :

Au point de vue de la forme, l’actant, étant en principe un substantif, se suffit à lui-même comme dépendant du verbe, [...] tandis que le circonstant, ne pouvant être qu’un adverbe, doit d’abord, s’il est substantif, recevoir la marque adverbiale au moyen d’une préposition [...]. Au point de vue du sens, l’actant fait corps avec le verbe, au point qu’il est souvent indispensable pour compléter le sens du verbe [...]. Au contraire, le circonstant est essentiellement facultatif. (*ibid.* : 128)

On retrouve ainsi l’idée d’une opposition entre élément appelé par le verbe vs élément facultatif. Cependant, comme il le souligne lui-même, ces critères posent problème pour la limite entre actant et circonstant dans le cas des compléments de type datif ou génitif, qui se construisent en français avec une préposition, mais peuvent tout de même être considérés comme des actants. Il faut en effet à la fois prendre en compte la forme, donc en d’autres termes la présence ou non d’une préposition, mais également le sens, c’est-à-dire le rôle dans le procès, et le rapport au verbe, mais ces deux aspects peuvent parfois être en contradiction. Pour Tesnière, la limite est en particulier plus difficile à établir entre le tiers actant et les circonstants⁵⁹. Finalement, son postulat l’amène à classer les compléments de manière parfois inattendue, au vu des classements traditionnels. Ainsi, sont analysés comme tiers actant des éléments comme « à quelqu’un » dans « plaire à quelqu’un », tandis que sont analysés comme circonstants des éléments comme « de veste » dans « Alfred change de veste » ou « de quelque chose » dans « se souvenir de quelque chose » :

On notera que ce départ range comme tiers actant la plupart des compléments qui se construisent au datif (p. ex. en latin) ou avec la préposition *à* en français [...] Inversement, se trouvent rangés comme circonstants la plupart des compléments qui se construisent au génitif (p. ex. en latin) ou avec la préposition *de* en français (*ibid.*)

⁵⁸ On retombe ici dans le problème développé dans la section précédente de la question du bien-fondé du mélange des plans d’analyse...

⁵⁹ Le problème ne semble donc pas se poser pour la notion d’actant construit directement, qui correspond à la notion d’objet. Il semblerait, ici comme dans d’autres théories, que la notion d’objet ait au final un statut particulier à différencier des autres types de compléments, y compris des autres compléments argumentaux. Nous pouvons notamment rappeler par exemple le parti pris chez Creissels (1995) d’établir une distinction entre l’objet d’une part et tous les autres types de compléments d’autre part, les « adjets ». Nous ne développerons cependant pas davantage cette question, nous attachant pour l’instant uniquement à la distinction ajout – argument.

Ainsi, malgré la distinction fondamentale entre argument et ajout, nous venons de voir ici encore qu'elle n'est en réalité pas si simple à établir, et ce en dépit de l'attention accordée à leur définition. Nous avons donc pu voir comment tentait d'y remédier Tesnière, d'une manière peut-être pas toujours convaincante. Il serait certes possible d'en faire la critique et de dire ici que les problèmes de distinctions entre arguments et ajouts sont liés à la définition qu'en fait Tesnière, en fonction de la présence ou non d'une préposition. Cependant, cette difficulté est également présente dans un cadre très différent, et d'une certaine manière pour d'autres raisons.

La macro-syntaxe du GARS (Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe) (notamment décrite dans Blanche-Benveniste *et al.* 1990) distingue entre la syntaxe, fondée sur les catégories grammaticales, et la macro-syntaxe pour les éléments qui forment une « unité globale » (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 39) mais dont la syntaxe des catégories ne peut pas rendre compte. Dans le domaine de la syntaxe, les linguistes qui travaillent dans ce cadre établissent une distinction entre les éléments régis et les éléments associés. Ainsi, d'un côté se trouvent les éléments qui appartiennent à la « rection verbale », qui désigne « les relations entre le verbe et les éléments qu'il organise » (*ibid.* : 40) et dont le critère définitoire est l'équivalence avec un pronom, et même, plus généralement, l'équivalence avec une proforme. Cette notion d'éléments régis regroupe donc aussi bien des éléments considérés comme compléments obligatoires que des éléments traditionnellement considérés comme des compléments facultatifs ou circonstanciels, telle que l'expression de la manière dans l'énoncé suivant, pronominalisable en *ainsi* :

les médias britanniques ont fini par répondre avec beaucoup d'humour à cette démarche (*Patagonie* 4,6) / ils ont fini par y répondre ainsi (*ibid.* : 44)

Parmi les éléments régis, ils établissent donc ensuite une distinction entre ceux qui relèvent de la « valence verbale » et les autres :

Nous appelons « rection », au sens large, l'ensemble des éléments régis par un verbe ; il s'agit d'une définition grammaticale, et les propriétés des éléments régis sont des propriétés grammaticales [cf. l'équivalence avec une proforme] [...] Nous appelons « éléments de valence » les éléments qui servent à caractériser le sens et la construction minimale du verbe. La valence est entendue comme la sous-partie de la rection, nécessaire à cette caractérisation. La distinction entre les deux domaines, valence et rection, très délicate, est une affaire de lexicographie ; il est évident qu'on devra considérer comme valence les éléments indispensables [...] Mais le caractère « indispensable » n'est pas nécessaire. (*ibid.* : 44-45)

Les éléments comme « avec beaucoup d'humour » de l'énoncé ci-dessus ne relèvent donc pas de la valence verbale de *répondre*. Nous pouvons voir que nous retrouvons ici notre distinction présente dans d'autres théories entre les éléments obligatoires et appelés par le verbe, et les autres. Là encore, la distinction entre les deux est décrite comme étant difficile à établir.

Vient ensuite la distinction entre éléments régis et éléments associés. Les éléments régis étant définis entre autres par leur équivalence avec une proforme, les éléments associés sont ceux qui n'ont pas cette équivalence avec une proforme, tout en ayant des apparences de complément (*ibid.* : 77 *sqq.*). Ils sont donc définis de manière négative, comme n'ayant aucune des propriétés des éléments régis. Parmi ces propriétés il y a l'équivalence avec la proforme, mais également le fait d'être sous la portée des modalités, interrogative, négative ou restrictive, du verbe. On trouve, parmi les éléments pouvant être analysés comme des éléments associés, les éléments de type « d'ailleurs, évidemment », ou les structures comme celles introduites par *puisque*, qui n'a donc pas les propriétés d'un élément régi, ainsi qu'on peut le voir dans l'énoncé suivant :

*elle faisait la quête puisqu'elle était encore inconnue et non puisqu'elle avait décidé de mendier (*ibid.* : 78)

Enfin, s'ajoute à cela le passage de la syntaxe à la macro-syntaxe, pour désigner « les relations qu'on ne peut pas décrire à partir des rections des catégories grammaticales » (*ibid.* 113) mais qui constituent tout de même des relations « de dépendance ou d'interdépendance » (*ibid.*), comme celles existant entre les deux segments de l'énoncé suivant « (a) plus je cours (b) plus je deviens sportif » (*ibid.*).

Il faudra déjà être capable de faire la différence entre éléments appartenant à la valence verbale et autres éléments compris dans la rection, puis entre rection et association, entre association et macro-syntaxe, voire entre syntaxe et macro-syntaxe, et enfin entre ce qui relève de la macro-syntaxe, et ce qui sort complètement du domaine de l'analyse (macro-) syntaxique. Or, comme les auteurs le signalent eux-mêmes, si l'unité minimale en macro-syntaxe est le « noyau », « l'unité maximale ne peut être définie » (*ibid.* : 144). Ainsi, seule la distinction se situant à la limite entre rection et association semble être opérante, sur le critère de l'équivalence avec une proforme ou non, les autres frontières étant plus difficiles à établir.

Notre distinction entre argument et ajout se trouve donc plutôt dans cette théorie sous la forme de la distinction entre ce qui relève ou non de la valence verbale, la notion d'ajout regroupant ainsi à la fois les associés et les éléments régis mais n'appartenant pas à la valence du verbe. De la sorte, dans ce cadre également, et de manière quelque peu différente, la distinction entre argument et ajout n'est pas si simple à établir. Les auteurs en arrivent donc à la conclusion suivante :

Ce n'est qu'au terme d'une large enquête, dans laquelle on confronte quantité de verbes, que l'on peut faire des propositions sérieuses pour délimiter, parmi les éléments régis, ceux qu'on retiendra comme faisant partie de la valence des verbes. Les arguments statistiques comptent ; dans la mesure où *travailler* est, pour un ensemble de locuteurs, régulièrement accompagné d'un locatif : *travailler là*, on aura intérêt à inscrire ce locatif dans la valence de ce verbe. (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 45)

Au vu de ces deux approches théoriques, celle de Tesnière et celle de la macro-syntaxe, quelle position adopter ? Il semblerait que, quels que soient les critères retenus, il y ait toujours des problèmes de frontières. La distinction que l'on observe dans la macro-syntaxe du groupe d'Aix entre rection et association, basée sur le critère de l'équivalence avec une proforme ou non, semble être la seule fiable. Cependant, celle-ci, ne permettant pas de faire la distinction entre élément dans la valence du verbe ou non, ne nous paraît pas toujours suffisante pour notre travail. Il nous paraît en effet essentiel de maintenir la distinction entre arguments, compléments appelés par le verbe, et ajouts. La seule solution qui nous reste est d'en établir des « définitions de travail », définitions qui donc seront schématiquement opposées, et de faire appel à une série de critères conjoints pour les distinguer, qui seront totalement ou partiellement remplis. Les arguments, appelés par le verbe, sont donc des éléments dépendants, alors que les ajouts ne sont pas dépendants. Dans la représentation arborescente des grammaires de constituants, l'adjonction ne change pas la catégorie du nœud tête. Les arguments sont obligatoires et ont une place fixe, tandis que les ajouts sont déplaçables et facultatifs⁶⁰. Quant au critère de pronominalisation, il est à prendre en compte avec précaution : si la plupart des arguments

⁶⁰ C'est du moins la description qu'on en fait pour le français, bien que même en français cela soit sujet à discussion.

sont pronominalisables⁶¹, ce n'est pas forcément le cas de tous, comme dans « voter pour quelqu'un »⁶², et de la même manière, certains ajouts pourront avoir un équivalent pronominal de type *y* comme dans « je mange à Paris > j'y mange ». Là encore, nous pouvons remarquer au passage que seul l'objet, pronominalisable par le pronom accusatif *le la les*, ne pose pas de problème de reconnaissance, ce qui justifie la volonté, chez Creissels (1995), de le séparer des autres compléments. Cependant, nous ne souhaitons pas non plus adopter cette position ici, préférant considérer que les autres arguments, même lorsqu'il se pose des problèmes de limites et de reconnaissance, sont également appelés par le verbe et font partie de sa valence. On l'aura compris, l'une des difficultés sera justement d'établir cette notion de valence. Ne pouvant nous fier uniquement à des questions d'intuition, notamment pour un état de langue ancien comme l'ancien français, seule l'observation en contexte du verbe ou de l'élément recteur pourra nous en donner des indications, comme le suggère le groupe d'Aix. Les autres critères, comme la portée des modalités, seront également à utiliser avec précaution.

Le principal point à retenir ici, est qu'il y aurait une distinction entre des éléments dépendants, appelés par le verbe ou tout autre élément pouvant être recteur, et des éléments non dépendants.

3.2. Conséquences

L'établissement de l'existence de compléments obligatoires, par rapport à d'autres compléments non obligatoires, aura des conséquences, notamment sur la manière de reconnaître et d'établir les liens entre les éléments constitutifs de l'énoncé. En effet, la particularité des arguments réside justement dans ce caractère obligatoire. Ainsi, s'il manque un argument pour remplir la valence de l'élément recteur, c'est théoriquement qu'il est à chercher dans l'énoncé. De cette manière, lorsque se pose la question de l'intégration ou non de certains éléments dans l'énoncé, l'observation de la valence remplie ou non permettra de faire des hypothèses sur le lien ou non entre ces éléments. Le

⁶¹ Par une forme clitique : en effet, dans la théorie syntaxique du groupe d'Aix, les proformes acceptées pour définir la rection sont beaucoup plus diverses, c'est ce qui fait que leur définition de la rection est beaucoup plus large que celle de valence verbale.

⁶² Je remercie Marianne Desmets pour avoir attiré mon attention sur ce type d'exemples et de problèmes.

problème, comme nous l'avons déjà signalé, est que cette valence n'est pas si simple à définir, des verbes ou éléments recteurs pouvant accepter plusieurs constructions, comme *fumer / fumer des cigarettes*. Par ailleurs, en ce qui concerne les éléments ajouts, leur définition même interdit de se servir de la notion de manque comme argument pour trancher de leur intégration ou non au reste de l'énoncé.

De plus, lorsque nous serons amenée à établir notre définition de la subordination, cette distinction entre argument et ajout devra également être ré-examinée. En effet, s'il existe une distinction entre argument et ajout, elle est valable quelle que soit la nature du complément. Ainsi, on sera amené à se demander s'il faut, de la même manière, établir deux types de subordination.

Enfin, avec la notion d'ajout, de par son caractère non obligatoire, et du fait qu'il peut s'adjoindre en théorie indéfiniment, se posera, de nouveau, la question de la limite maximale de la notion de phrase. En effet, n'étant pas appelé par l'élément recteur, la notion de manque ne permet pas d'établir si l'élément considéré occupe une place obligatoire dans l'énoncé. Toutefois, la possibilité d'y figurer en tant qu'ajout, ou non, est toujours possible. De ce fait, la limite entre un élément intégré en tant qu'ajout et un élément extérieur à la construction verbale ne sera pas facile à établir, et la question de la limite maximale de celle-ci non plus. Comme signalé dans Blanche-Benveniste *et al.* (1990 : 144) : « l'unité maximale [de la macro-syntaxe] ne peut être définie ». Les chercheurs travaillant sur des corpus oraux, et devant annoter les unités maximales, se trouvent constamment confrontés à ces problèmes de rattachement⁶³. Autour de cette problématique de la limite maximale de la construction verbale, comme nous l'avons déjà indiqué, se pose donc la question des limites de la syntaxe elle-même. S'il n'est pas possible d'établir les limites de l'unité maximale en syntaxe, est-il toujours possible de parler de syntaxe ? Au final, ne vaudrait-il pas mieux, comme le suggère Benzitoun, limiter la syntaxe à ce qu'elle peut réellement contrôler, c'est-à-dire aux éléments strictement vérifiables, par exemple aux limites de la réaction telles qu'elles sont établies dans la théorie syntaxique du GARS, et considérer que tout ce qui en sort ne relève plus du domaine de la syntaxe ? Notre parti pris est de nous limiter à des critères syntaxiques vérifiables pour établir nos analyses syntaxiques, cependant, nous avons pu voir autour de la notion de

⁶³ Nous pensons notamment ici aux problèmes rencontrés lors des recherches menées dans le cadre du projet ANR Rhapsodie dirigé par A. Lacheret, dont nous avons pu suivre l'évolution.

dépendance que même ces critères ne sont pas toujours facilement vérifiables, et qu'il se pose souvent des problèmes de frontières.

La notion de dépendance nous a permis de soulever un certain nombre de questions. Nous ne prétendons pas être capable de les résoudre ici, mais il nous paraît important que ces questions soient prises en considération pour la suite de ce travail.

Chapitre 2. La subordination : entre définition et parti pris

1. Question de méthodologie : définition étendue vs définition restreinte

Selon le point de vue porté sur l'objet, il apparaît évident, depuis Saussure, que c'est l'objet lui-même qui sera différent, étant donné que c'est le point de vue qui crée l'objet. Ainsi, l'établissement d'une terminologie pour désigner un phénomène relève de trois paramètres : le point de vue, qui crée l'objet, l'objet lui-même, et enfin, la définition de l'objet, qui, par ce qu'elle prend ou non en compte, contribue aussi, en un sens, à la délimitation de cet objet. Selon le point de vue, la définition de la subordination obtenue et ses conséquences, c'est-à-dire les phénomènes qu'elle prendra ou non en compte ainsi que sa solidité scientifique, ne seront pas les mêmes. Cela peut sembler certes trivial, mais il est néanmoins important d'en tenir compte. Les définitions existantes de la subordination oscillent entre deux extrêmes. D'un côté, on observe une tendance au parti pris d'une définition que l'on pourrait qualifier de « large » ou « étendue », tandis que, de l'autre, la tendance est plutôt à une définition « restreinte ». Cette opposition entraîne non seulement une différence dans les phénomènes pris en compte, mais a aussi une influence sur ce qu'on pourrait appeler la solidité scientifique de la définition.

Nous entendons par « définition étendue » les définitions de la subordination ayant une acception large. Que ce soit par abondance de critères, qui du coup ne seront pas forcément coextensifs, ou par leur caractère flou, le terme de subordination peut être amené parfois à englober des phénomènes fort différents. Lors de l'examen de la notion de subordination, Benzitoun (2006a) montre en effet que certaines utilisations de ce terme sont étendues jusqu'à désigner tout type de dépendance :

En outre, l'analogie entre subordination et dépendance est tellement forte que certains linguistes peuvent être amenés à parler de subordination à propos d'unités introduites par des prépositions (Huot, 1979) ou « d'infinitives subordonnées » (terme consacré par la tradition). Kleiber (1994 : 226) parle, quant à lui, de « nom subordonné » à propos de Toyota dans la phrase :

J'ai acheté une Toyota, parce qu'elles sont bon marché.

Rappelons que cette dénomination était à l'origine utilisée uniquement dans le cas des « phrases complexes », ce qui n'est pas le cas ici. (Benzitoun 2006a : 64)

Comme le souligne Benzitoun, quel intérêt peut-il alors y avoir à l'existence de deux termes, dans l'optique d'une économie terminologique ? De plus, de par son caractère large, ce type d'emploi du terme de subordination englobe des phénomènes différents. On peut le voir ici où le terme de subordination désigne tout type de dépendance syntaxique, quel que soit le type d'élément en jeu. Mais le problème peut également se poser d'une manière peu différente, lorsque le terme subordination, regroupant traditionnellement un type d'intégration phrastique, de « propositions subordonnées » introduites par des « subordonnants », englobe en fait des fonctionnements syntaxiques distincts :

Sur la nature du lien de subordination, le problème tient à ce qu'il y a en fait plusieurs fonctionnements syntaxiques distincts qui se cachent derrière l'appellation unitaire de « subordination » dont seulement certains recouvrent une relation de dépendance grammaticale. Plusieurs relations syntaxiques sont à l'œuvre, diversité que masque cette unique qualification. (Benzitoun 2006a : 63-64)

Que ce soit parce qu'il se trouve englober tout type de dépendance, ou au contraire tout type d'intégration phrastique quel que soit le fonctionnement syntaxique, le terme de subordination, dans son acception large, se trouve ainsi parfois amené à englober des phénomènes parfois fort différents. Du point de vue de la description, il sera donc vraisemblablement impossible, ou fort difficile, d'arriver à une description unifiée des éléments ainsi regroupés.

Pour éviter de tels écueils, une tendance inverse consisterait à adopter une définition plus restreinte. On pourrait par exemple opter pour une définition de la subordination prenant en compte à la fois la dépendance et la structure phrastique. Mais établir des critères trop restrictifs a certes l'avantage de ne prendre en compte que des phénomènes équivalents, et de constituer du même coup une notion plus opératoire, mais fait perdre aussi la possibilité de regrouper des éléments dont on voudrait qu'ils soient également considérés.

Dans un cas comme dans l'autre, d'une position trop large à une position trop étroite, lors de l'établissement de la définition vont se poser des problèmes théoriques, auxquels sont liées la rentabilité et la stabilité scientifique de la définition. Il nous faudra donc, à chaque étape, nous demander vraiment ce qu'on attend de notre définition, et quels sont les phénomènes que nous voulons prendre ou non en compte.

2. Une notion inopérante ?

Au vu des problèmes posés par le terme de subordination, tant au niveau de la diversité des éléments qu'il prend en compte, qu'au niveau de la solidité scientifique des définitions existantes, dans la théorie de la macro-syntaxe du GARS, Benzitoun va jusqu'à proposer de rejeter cette notion, en citant notamment l'article de Haiman et Thompson :

Cette analyse n'a cessé d'être affinée jusqu'au célèbre article de Haiman & Thompson (1984) prônant l'abandon du concept de « subordination » à cause de son incapacité à embrasser la diversité des relations qui peuvent exister entre deux constructions verbales, comme nous le révèlent les usages attestés. (Benzitoun 2006a : 60)

Et de conclure un peu plus loin :

À la suite de Attal (1999 : 151) et de nombreux autres chercheurs, on dira donc que « l'on peut se passer de la subordination » qui, de toute façon, recouvre des phénomènes hétérogènes (Benzitoun 2006a : 98)

Les définitions courantes de la subordination étant fondées sur la base de la construction d'un élément phrastique en constituant, Benzitoun souligne à juste titre que les règles de la syntaxe peuvent être les mêmes, que le constituant soit phrastique ou non. Dans ces conditions, pourquoi une théorie aurait-elle besoin d'un nouveau mot pour exprimer la notion de dépendance, au sens d'« être un constituant », mais quand le constituant est une phrase ? De plus, la relation ainsi établie n'est pas toujours une relation de « dépendance », au sens d'argument obligatoire, comme on peut le voir par exemple également chez Delaveau (2001 : 80 *sqq.*), qui distingue les « subordonnées compléments » et les « subordonnées modifieurs ». Ou bien encore, comme le suggère l'article de Haiman et Thompson, le terme de subordination s'avère insuffisant pour décrire la palette de liens pouvant exister entre deux constructions verbales. Là encore, on peut s'interroger sur l'utilité de la notion de subordination. Enfin, on peut également ajouter à cela le fait que la plupart des définitions de la subordination partent de la présence, en tête de la subordonnée, d'un « mot subordonnant », ce qui pose le plus souvent plus de problèmes que cela n'en résout.

Compte tenu des problèmes qu'elle pose, et ce depuis le début de son emploi, comme le montre Benzitoun (2006a : 60), on peut comprendre que certains aient envie « d'abandonner la subordination ». Cependant, si la tentation est là, Benzitoun signale tout de même en note que :

Il est bien évident, comme le dit Creissels (1995 : 312-13), qu'il est utile de retenir, après l'avoir redéfinie précisément, la **notion** de subordination dans une perspective de linguistique générale ou de typologie des langues. La perpétuation du terme lui-même nous semble beaucoup plus discutable. Par exemple, ceux de « clause linkage » (Lehmann, 1988) ou « clause combining » (Matthiessen & Thompson, 1988) sont plus explicites et par là même moins ambigus. (Benzitoun 2006a : 98)

Ainsi, malgré tous les problèmes qu'elle soulève, la notion de subordination, en tant qu'intégration phrastique, qu'on retrouve en anglais sous le terme de *clause combining*, reste une notion qu'on a envie de maintenir, une fois « redéfinie précisément », éventuellement sous un autre terme. C'est pourquoi nous avons pris le parti de garder cette notion de subordination en tant qu'intégration phrastique. Nous avons également choisi de garder le terme *subordination*, tout en éprouvant le besoin de préciser ce que nous entendons par là.

3. Conséquences des points précédents et recherche de critères : une définition impossible ?

Nous reprendrons, avant de proposer une définition, et afin de mieux l'établir, les critères le plus souvent retenus par les définitions existantes, pour en montrer les limites.

Notre position, hostile au mélange des plans d'analyse, nous amène à refuser les définitions qui se basent aussi bien sur la présence d'un terme subordonnant, ce qui est le cas dans la plupart des définitions traditionnelles, que sur le statut énonciatif, sémantique ou informationnel des subordonnées, aspect également récurrent dans les définitions de la subordination. Nous ne retiendrons pas de tels critères pour établir notre définition, en particulier celui se fondant sur la présence d'un subordonnant. En conséquence, l'idée que les subordonnées seraient des « phrases modifiées », notamment par la présence d'un élément subordonnant qui permet de la transformer en subordonnée, devient du même coup inopérante.

Un autre type de critère souvent retenu est celui d'incomplétude, incomplétude énonciative parfois, comme chez Muller, sémantique, ou bien incomplétude syntaxique. Mais cette notion fait problème. Certains types de complémentation ne sont pas obligatoires, par exemple les constituants ajouts, et nous avons vu les problèmes qui en découlaient pour la notion de limites maximales. Le caractère non obligatoire des ajouts fait qu'il ne naît pas « d'incomplétude » en leur absence. On ne voudrait pas pour autant établir une définition

de la subordination qui serait limitée aux phénomènes de dépendance obligatoire, et qui du coup serait trop restreinte.

Enfin, du fait qu'il n'existe pas de limite maximale à la « phrase », il s'avèrera également difficile de poser une délimitation maximale des phénomènes de subordination. Ainsi, les limites de la notion même d'intégration d'un élément phrastique dans un autre élément phrastique deviennent inatteignables, ou difficiles à atteindre, s'il n'y a pas de limites de ce qui constitue un élément phrastique.

Tous les critères habituellement retenus pour définir la notion d'intégration phrastique s'avèrent inopérants. S'il existe une telle hétérogénéité des usages de ce terme, c'est parce que selon le critère que l'on retient comme primordial, les phénomènes englobés ne sont pas les mêmes. Ainsi, d'un côté il y a la prise en compte de la nature phrastique de l'élément intégré, tandis que de l'autre côté il y a la prise en compte de la nature du lien syntaxique par lequel l'élément se trouve intégré. De la sorte, s'il s'avère impossible de parvenir à une définition univoque, c'est justement parce que ces deux aspects peuvent s'avérer difficilement conciliables. Par ailleurs, les difficultés posées par l'inexistence de limites maximales de la phrase font qu'il est impossible de délimiter l'intégration phrastique et de poser les limites maximales au-delà desquelles il n'y a plus intégration phrastique. Tous ces problèmes nous conduisent à constater qu'il est impossible d'établir une définition⁶⁴ théoriquement satisfaisante de la subordination entendue en tant qu'intégration phrastique. À cela vient s'ajouter la conséquence des points précédents, et qu'il importe de préciser ici, qui est que la subordination, l'intégration phrastique, n'est pas une notion syntaxique.

Poser de tels principes au moment d'établir une définition, qui plus est syntaxique, de la subordination, semblera étonnant. Peut-on « définir l'indéfinissable » ? Une fois ces conclusions avancées, on peut de nouveau être amené à s'interroger sur le bien-fondé de la conservation de cette notion, alors que, comme nous l'avons vu, d'un autre côté, la notion d'intégration phrastique consiste tout de même en un concept qu'il peut être utile de conserver. Comment alors sortir de ce paradoxe ?

C'est par l'établissement même de ces préceptes que nous pourrions résoudre les difficultés liées à la subordination. Il ne s'agira pas ici d'établir une définition de la subordination, ce qui s'avère, du strict point de vue de la théorie scientifique, impossible, du fait de

⁶⁴ Au sens strict : délimitation d'une entité parmi les objets du monde.

l'impossibilité de sa délimitation maximale, mais il sera ici question d'établir une *définition de travail*. En effet, dès lors qu'on accepte d'en faire un pur outil pratique pour la description, et non une notion de base dans une théorie scientifique, se résolvent d'elles-mêmes une partie des difficultés, les problèmes de solidité et rentabilité scientifiques ne se posent plus, et l'on conserve uniquement l'aspect pratique du recours à cette notion.

De la même manière, une partie des problèmes récurrents liés à la notion de subordination tournait autour du clivage entre les différents types de complémentation en jeu, entre les « subordonnées » complément, ajout, ou même sujet. C'est pourquoi il nous semble important, après avoir posé le principe d'une définition de travail, d'insister sur le fait que la subordination n'exprime pas un lien syntaxique, au sens où elle n'exprime pas une *fonction syntaxique*⁶⁵. Bien sûr, la subordination a une acception *syntactique*, et il y aura une différence *syntactique* entre les concepts de « subordination » et de « coordination ». Cependant, la subordination n'est pas un concept syntaxique au même titre que par exemple la *dépendance*⁶⁶, à laquelle elle a souvent été associée. En effet, comme le rappelait Benzitoun (2006a), si subordination et dépendance étaient synonymes, il n'y aurait aucun intérêt à la conservation des deux termes, et il n'y aurait pas besoin d'un mot supplémentaire pour dire la dépendance. Or, c'est justement parce que la subordination n'exprime pas une fonction syntaxique que c'est une notion utile et nécessaire. C'est cette différence de statut syntaxique qui fait que les deux termes ne sont pas redondants. La dépendance, exprimant un lien syntaxique, une fonction, est une notion syntaxique. La subordination n'est pas une notion syntaxique, puisqu'elle ne dit pas une fonction, mais *un type d'intégration phrastique*, l'important s'avérant être alors la nature *phrastique* du constituant. De la sorte, la subordination est bien plutôt une notion catégorielle.

Une fois posée l'impossibilité d'une définition de la subordination, de par l'impossibilité de sa délimitation, ainsi que son statut non syntaxique, nous allons pouvoir passer à l'établissement de notre définition de travail, établie à l'aide de critères syntaxiques.

⁶⁵ Elle ne permet pas de distinguer, par exemple, *argument d'ajout*.

⁶⁶ Au sens de 'complémentation obligatoire'.

4. Une définition de travail

4.1. *Subordination* : un parti pris terminologique

Un premier aspect, annexe certes, mais par lequel nous sommes obligée de passer, concerne la question de la terminologie : doit-on, ou non, conserver le terme même de subordination pour désigner la notion que nous voulons exprimer ici ? Comme cela a déjà été évoqué à diverses reprises, et dans différents contextes, le choix de la terminologie n'est pas anodin, et ce, d'autant moins lorsqu'il s'agit d'un terme aussi employé, défini et redéfini que *subordination*. En effet, comme l'ont montré, entre autres, à travers différents exemples Avanzi, Benzitoun & Glikman (à par.), plus un terme est commun, voir surdéfini, et plus son emploi peut donner lieu à des mésententes. Mais le chercheur, face à cette problématique, n'a pas beaucoup d'alternatives, entre abondance de néologismes ou surdéfinition du même terme.

Dans l'optique qui nous concerne présentement, le choix de garder le terme de subordination s'est imposé de lui-même. Le lourd passé du terme et le poids de la tradition grammaticale scolaire peut s'avérer être ici un atout. En effet, qui n'a pas une vague idée de la subordination, en tant qu'intégration phrastique, comme dans une sorte d'inconscient collectif ? Une fois acceptée l'idée d'une « définition de travail », purement pratique, nous pouvons tout à fait partir de cet inconscient collectif comme base, et préciser, par cette définition, ce qu'on en garde ou non. Suivant ce principe, rien ne s'oppose donc à la conservation du terme de *subordination*, avec tout ce qu'il véhicule.

4.2. Définition théorique vs définition de travail

Notre définition ne sera pas une définition *théorique*, servant une analyse syntaxique, ou un modèle, mais une définition *de travail*, pratique. Elle a uniquement pour but de nous permettre de dire quels sont les phénomènes que nous voulons qu'elle englobe, ce que nous voulons qu'il soit, ou non, pris en compte sous ce terme, mais elle ne dira nullement quelque chose sur le phénomène. En effet, c'est ainsi que nous entendons la différence entre « définition de travail » et « définition théorique » : une définition de travail permet uniquement de dire ce qui est pris en compte ou non sous ce terme, quels phénomènes la

définition englobe ou non, mais ne dit rien sur ce que sont ces phénomènes, sur leur nature, à la différence d'une définition « théorique », qui dit ce que sont les phénomènes, mais ne permet pas toujours de dire où se situe la limite entre ce qui en fait ou non partie.

Le choix d'adopter dans notre étude des définitions de travail nous confère de la sorte plusieurs avantages. À leur côté purement pratique, qui nous permet de surmonter les difficultés liées à l'établissement de la définition théorique, tout en permettant de délimiter tout de même l'objet, vient s'ajouter un autre avantage de poids. En effet, le choix d'adopter une définition de travail, qui délimite l'objet, sans en dire l'essence, nous permet, du point de vue de la méthodologie de la recherche, de ne pas avoir de jugement préconçu sur notre objet d'étude. Notre définition de travail nous permet juste un « relevé », mais ne nous bloque pas sur un chemin prédéfini pour l'analyse. Nous pourrions de cette manière aborder les phénomènes étudiés sans préjugé, et, s'il s'est avéré impossible d'établir une définition théorique de la subordination *a priori*, notre observation devra permettre d'en établir une *a posteriori*. Le passage par une définition de travail s'avère donc nécessaire pour permettre tout simplement la délimitation de l'objet d'étude.

4.3. Proposition de définition et ses implications

Nous proposons ainsi de poser pour la subordination la définition de travail suivante :

Intégration d'une structure phrastique à verbe à temps fini dans une autre structure phrastique, dans laquelle elle a un rôle de constituant.

On retrouve dans cette définition ce que nous avons annoncé auparavant : elle n'est pas syntaxique, au sens où elle ne dit pas la fonction. On pourra en effet regrouper sous cette appellation aussi bien des éléments compléments, sujets, ou ajouts⁶⁷. Le seul principe syntaxique fondamental est l'idée d'intégration dans une structure phrastique supérieure.

⁶⁷ Cette définition de la subordination permet de faire spécifiquement référence au fait que c'est une structure phrastique qui se trouve constituant, et intègre ainsi le constituant de type « structure phrastique » dans le paradigme de tous les autres éléments pouvant être constituants, comme les syntagmes nominaux par exemple, avec lesquels donc la proposition subordonnée va entrer en concurrence. Nous serons amenée dans la partie suivante, lors de l'analyse de corpus, à développer cette notion de constructions avec lesquelles les subordonnées vont être en concurrence.

C'est en effet sur ce principe que se fait la distinction avec la coordination⁶⁸, dans laquelle aucune des structures phrastiques en présence n'a de rôle dans l'autre. De plus, le deuxième principe fondamental est, lui aussi, à la limite de la syntaxe, puisqu'il s'agit de la nature phrastique du constituant. Le critère du verbe fini est très important. En effet, il ne s'agit pas de dire ici que d'un point de vue plus théorique, il ne soit pas possible de considérer de la même manière les compléments de type phrastique à verbe non fini, comme les propositions infinitives, ce que fait par exemple Tesnière. Pour Tesnière, en effet, la subordination constitue un type particulier de translation, celui de faire passer un verbe (avec ses compléments) au statut de substantif, dont il peut alors remplir les fonctions (voir Tesnière 1959 (1988) : 361 *sqq.*, et 408 *sqq.*). La « conjonction de subordination » ne constitue donc qu'un moyen d'établir cette translation, un *translatif*, au même titre que la forme infinitive du verbe (Tesnière 1959 (1988) : 82).

Cependant, une fois encore, dans le cadre d'une définition de travail, ce qui importe c'est que nous ne voulons pas que les propositions infinitives soient englobées par le terme de subordination. Ceci se justifie d'un point de vue théorique, les problèmes que nous soulèverons s'avérant différents entre proposition infinitive et proposition à verbe fini. Sur le point d'étudier des phénomènes limites, nous avons besoin de relever des phénomènes pouvant être à la limite entre construction verbale indépendante et construction verbale subordonnée. Or, les propositions infinitives, à notre connaissance, ne peuvent pas constituer des énonciations autonomes, indépendantes, au même titre que les propositions à verbe fini. En effet, s'il est possible de considérer comme autonomes des productions comme « Faire revenir les oignons », elles ne posent pas les mêmes problèmes de reconnaissance de limites. Si l'on compare les énoncés suivants :

(6) J'espère venir demain

(7) J'espère tu viens demain

personne n'irait interroger le caractère intégré ou non de « venir demain » de l'exemple (6), en prétextant de la possible autonomie de la proposition infinitive. Au contraire, dans l'exemple (7), le statut de « tu viens demain » pourra prêter à discussion, entre subordonnée non marquée ou principale sur laquelle porte une incise antéposée « j'espère », du fait notamment de l'équivalence possible avec « tu viens demain,

⁶⁸ Voir ci-dessous point 5.

j'espère », équivalence que nous n'aurons, semble-t-il, pas avec la proposition infinitive : « ? venir demain, j'espère » (éventuellement acceptable en tant qu'extraction à gauche)⁶⁹.

On pourrait également demander alors pourquoi ne pas conserver ici les constituants nominaux, puisqu'ils peuvent, dans une certaine mesure, constituer une énonciation autonome. Cependant, plusieurs raisons peuvent être ici invoquées, notamment le fait que le statut de la « phrase nominale » ou « phrase averbale » ne fait pas consensus au sein de la communauté linguistique. Sans nous attarder sur le sujet, nous pouvons faire remarquer que la question des constituants nominaux ne nous semble pas pour autant dépourvue d'intérêt, et peut également donner lieu à l'observation de phénomènes qui gagneraient à être rapprochés de ceux qui nous occuperont ici. La problématique des constituants périphériques, et de leur intégration ou non à la structure phrastique, et par là même la question de la limite maximale de la phrase, se pose bien évidemment de la même manière pour les constituants nominaux, d'autant plus quand on accepte l'idée qu'ils sont également susceptibles de constituer une énonciation autonome⁷⁰.

Il n'a pas davantage été ici question du *marquage* morphologique de la proposition subordonnée, tel que la présence d'une conjonction de subordination. Ainsi que nous l'avons vu, ce point particulier est aussi à la base d'un certain nombre de problèmes liés à cette notion de subordination. Notre parti pris de séparer les plans morphologique et syntaxique conduit à ne pas poser *a priori* l'existence de catégories morphologiques ayant une fonction subordonnante. Nous ne voulons pas dire par là qu'il n'y ait jamais de marque morphologique à la subordination, et que notre définition contredit l'existence des conjonctions de subordination. Simplement, il s'agit de ne pas le poser comme principe de départ, ni comme élément fondamental. Notre définition a l'avantage d'avoir une souplesse évidente, rendant possible, ou non, la présence d'une marque, et ce, quelle qu'elle soit. L'idée que les propositions subordonnées seraient des « structures phrastiques modifiées » (Riegel *et al.* 1994 : 105), par le biais de la présence obligatoire d'une conjonction, n'est pas de mise ici. Notre définition autorisant la présence comme l'absence de conjonction de subordination, nous utiliserons le terme de *parataxe* pour désigner les cas de subordination construits sans conjonction.

⁶⁹ Voir dans la partie suivante (Chapitre 5) le développement sur les problèmes posés avec ce type de verbe.

⁷⁰ Voir les travaux sur le sujet, notamment Lefevre (1999) et en particulier, sur cette question, Tanguy (à par.), sur les « segments flottants », et Tanguy et Glikman (à par.) sur les énoncés averbaux en parataxe.

Il faut insister sur ce point : l'un des éléments fondamentaux de notre définition tient au fait qu'il s'agit d'un constituant, dans une structure phrastique, qui est lui-même une structure phrastique, *susceptible de constituer une structure phrastique autonome en l'état*. Cela est bien sûr important pour permettre de voir les phénomènes qui peuvent se produire à la limite entre structure phrastique autonome et subordonnée. Mais cela prend également toute son importance quand on se souvient que l'une des principales propriétés traditionnellement accordées à la *phrase* est le principe de récursivité : le fait d'être enchâssable, de pouvoir être constituant d'elle-même. En effet, on se trouve ici face à l'une des apparentes contradictions qui entourent les définitions traditionnelles de la phrase : d'un côté, la définition repose sur le fait que la phrase est l'unité maximale de la syntaxe, et qu'elle n'a ainsi rien au-dessus d'elle, qu'elle n'est elle-même constituant de rien. D'un autre côté, l'une de ses principales caractéristiques est, comme nous venons de le voir, le principe de récursivité, selon lequel elle peut être constituant d'elle-même, ce qui, par conséquent, s'inscrit en contradiction directe, semble-t-il, avec le premier point. Enfin, ultime contradiction, les subordonnées, qui donc constituent l'expression de cette récursivité, ne seraient pas des phrases', mais des « structures phrastiques modifiées » (Riegel *et al.* 1994 : 105). Bien entendu, nous ne voulons pas nier ici le fait qu'une structure phrastique subordonnée puisse avoir des caractéristiques différentes de celle d'une structure phrastique autonome. Nous pouvons penser par exemple à la perte de certaines propriétés énonciatives notamment, constitutives de la définition d'une structure phrastique autonome, comme l'impossibilité, pour la structure subordonnée, d'être interrogée (voir Muller 2002, Creissels 1995 et Riegel *et al.* 1994). Cependant, là encore, pour nous, poser ce fait comme principe de base est réducteur, voire risqué, et nous semble contredire le principe même de la récursivité. Ainsi, cela ne relève pas de la même démarche de signaler, comme fonctionnement de la subordination, la perte de certains critères d'autonomie, que de la donner comme critère définitoire fondamental⁷¹. De plus, cette notion de « structures phrastiques modifiées » (Riegel *et al.* 1994 : 105) s'appuie, chez Riegel *et al.*, sur la présence d'une conjonction de subordination en tête de

⁷¹ Nous reviendrons dans la partie suivante (Chapitre 5) sur la problématique du marquage, et de la différence entre *indice*, *marque* et *comportement*. Il importe de bien différencier ces trois notions, qui n'ont pas le même statut ni le même rôle dans l'analyse syntaxique, et qui constituent une opposition fondamentale, qu'il importe de prendre en compte, tant au niveau purement pratique, lors de l'application sur un corpus, qu'à un niveau plus théorique.

proposition, ou sur le fait que le verbe est au participe ou à l’infinitif⁷². Notre définition ne prenant pas en compte la présence d’un mot subordonnant et posant la présence d’un verbe fini, cette notion n’a de toute façon dans ces conditions plus de raison d’être.

Le dernier problème qu’il nous reste à aborder, concernant cette définition de travail, est la notion « d’être constituant ». Comme nous l’avons vu, la question de reconnaître ce qui est ou non constituant ne se pose pas de la même manière, par exemple, pour les *compléments* et les *ajouts*. La différence entre *complément* et *ajout* fait que se trouvent regroupés sous le terme de subordination des éléments hétérogènes et, comme nous l’avons évoqué plus haut, il peut s’avérer très difficile d’établir l’intégration, ou non, de certains constituants périphériques. De même qu’il n’est pas possible de poser *a priori* quelles sont les limites maximales de la phrase, il ne sera pas possible de poser une limite *a priori* de ce qui est ou non constituant. C’est pourquoi notre définition *de travail* pose le fait d’être constituant, sans prétendre pour autant régler ces problèmes et sans poser de règles contraignantes à ce sujet, pour laisser place ici aussi à une certaine souplesse face aux faits.

Ainsi, notre définition a assez de souplesse pour, à la fois, rejeter que ce que nous ne voulons pas retenir sous le terme de subordination, et à la fois, regrouper différents phénomènes que nous voulions qu’elle englobe, parce que cela nous paraissait justifié de les regrouper. Sans vouloir faire ici une typologie exhaustive des différents types de *subordonnées* possibles, il est toutefois nécessaire, dans le cadre de cette définition, d’aborder la question des subdivisions possibles à l’intérieur de cette grande catégorie qu’est la subordination. L’une des typologies retenue traditionnellement dans les grammaires est de classer les différents types de *subordonnées* en fonction de leur terme introducteur : pronom relatif, conjonctions de subordination... (Riegel 1994). Dans la mesure où notre définition ne prend pas en compte la présence de « terme introducteur », nous ne retiendrons pas davantage ce critère pour le classement des *subordonnées*⁷³. Ayant

⁷² Chez Riegel *et al.* en effet, les propositions infinitives et participiales sont traitées comme relevant du même principe d’intégration phrastique, qu’ils nomment subordination, le mode du verbe jouant le rôle d’intégrateur au même titre que la conjonction de subordination.

⁷³ Du moins du point de vue théorique, pour ce qu’il est nécessaire de poser comme définition de travail. Nous serons toutefois amenée dans le cours de ce travail à parler de *complétives*, *relatives*..., en prenant en compte le fait que justement, la particularité des relatives par exemple tient en partie notamment

choisi le parti pris d'une définition syntaxique, il nous semble naturel de dire que la principale distinction possible entre les différentes subordonnées est justement leur statut syntaxique, entre les subordonnées ajout et les subordonnées complément.

De la sorte, les propositions subordonnées complétives, qui vont occuper la majeure partie de ce travail, peuvent recevoir la définition de travail suivante :

Structure phrastique subordonnée dont le rôle de constituant est un rôle de constituant appelé, comme complément, et non ajout, ou éventuellement sujet.

Ainsi, le cas des complétives paraît plus simple, notamment pour établir le lien de subordination, puisque de la sorte elles forment de fait une catégorie moins hétérogène, et qu'elles constituent un constituant obligatoire.

Nous ne prétendons pas avoir résolu pour autant totalement la question de la typologie des propositions subordonnées. Dans le cadre d'une définition de travail, la première étape qui nous paraissait nécessaire était déjà de poser une distinction entre subordonnées compléments et subordonnées ajouts. De plus, de même qu'il n'y a pas de définition possible de la subordination, il n'est pas possible d'établir une typologie satisfaisante des propositions subordonnées, nous nous contentons donc, pour l'instant, de cette première distinction.

Notre définition de travail n'a peut-être en elle-même rien de complètement inédit ni de contradictoire avec ce qui a pu être écrit sur le sujet, mais se distingue cependant des autres, nous semble-t-il, par son positionnement. De plus, le fait de réinterroger la définition de la subordination, et d'en adopter une définition « de travail » la plus souple possible, nous permettra également de revoir, par là même, la définition de la phrase, et, par voie de conséquence, de la syntaxe elle-même.

5. Une définition en système

Comme tout élément, la subordination doit également se définir en système, et le choix d'adopter une définition de travail ne dispense pas pour autant de ce passage obligé. Cependant, dans le cadre restreint de cette étude, nous ne pourrions bien évidemment pas

dans le fait que le « terme introducteur » de la relative a également une valeur pronominale et occupe une fonction dans la structure phrastique qu'il introduit.

nous attarder sur la définition et le statut de concepts comme *coordination*, *juxtaposition* ou *corrélation*, dont chacun peut, par lui-même, faire l'objet d'un travail à part entière. Nous devons toutefois montrer comment notre définition de la subordination s'en distingue, pour mieux cerner cette notion, et en poser les limites.

5.1. *Subordination vs coordination*

La subordination est traditionnellement présentée comme formant un couple contradictoire avec la coordination. La phrase complexe serait un assemblage de deux, ou plusieurs, structures phrastiques, cet assemblage pouvant se faire selon deux manières opposées, soit en subordination, soit en coordination :

Syntaxiquement, une phrase est complexe si : elle possède globalement les attributs définitoires de la phrase [...] elle comprend un constituant qui, ayant lui-même la structure d'une phrase [...], se trouve ainsi être en relation de dépendance [= subordination] ou d'association [= coordination] avec une autre structure de phrase. (Riegel *et al.* 1994 : 469)

La structure coordonnée consiste à établir deux exprimendes sur le même étage structural. [...] Les faits de parataxe ou coordination se présentent dans le stemma sur la même ligne horizontale. Au contraire, la structure subordonnée consiste à établir l'un des exprimendes au-dessous de l'autre. [...] Les faits d'hypotaxe ou subordination se présentent dans le stemma sur la même ligne verticale. (Tesnière 1959 (1988) : 313)

Nous commencerons donc par proposer une définition contradictoire pour la coordination, qui est présentée comme l'opposée directe de la subordination.

Comme nous l'avons fait pour la subordination, notre définition de la coordination ne prendra pas en compte de marque morphologique. C'est aussi pourquoi nous ne parlerons pas ici de la juxtaposition, le plus souvent donnée comme la variante asyndétique de la coordination. De plus, nous ne parlerons que de la coordination phrastique, et non de la coordination de constituants, puisque notre objet ici est de la distinguer de la subordination. Nous pouvons ainsi proposer la définition de travail suivante pour la coordination :

Assemblage de deux, ou plusieurs, structures phrastiques dont aucune ne peut être considérée comme un constituant de l'autre.

La différence entre la subordination et la coordination, et c'est un aspect généralement admis, est une différence de niveau, tout comme le dit aussi la définition de Tesnière ci-dessus : dans la subordination, une structure phrastique est intégrée dans une autre structure phrastique, qui lui est supérieure, tandis que dans la coordination, aucune des structures phrastiques n'englobe l'autre, elles sont donc de même niveau⁷⁴.

Là encore, c'est la distinction entre être ou non constituant qui pose problème. Comme nous l'avons vu tout au long de cette partie, quel que soit l'état de langue, il existe en effet des constituants périphériques', pour lesquels il peut s'avérer difficile d'établir l'intégration ou la non intégration.

Cette difficulté a poussé des chercheurs à postuler l'idée d'un continuum entre coordination et subordination. Traditionnellement, coordination et subordination sont présentées comme fondamentalement opposées et s'excluant mutuellement. Une phrase complexe relèverait donc, selon ce point de vue, soit de l'une, soit de l'autre. Cependant, cette dichotomie entre subordination et coordination n'est pas admise par tous, et des auteurs lui préfèrent l'idée d'un *continuum*. Ce continuum consisterait ainsi en une même ligne de types, ou degrés, d'intégrations possibles, dans laquelle subordination et coordination ne constitueraient en réalité que les deux pôles opposés de cette même échelle.

Chez les auteurs qui évoquent l'existence d'un continuum entre coordination et subordination, on peut observer deux raisons différentes à ce choix. Chez Simone (à par.), le *continuum* se construit de la manière suivante :

Les coordonnées « à vocation subordonnée » sont des clauses qui, tout en étant des coordonnées du point de vue superficiel, se comportent comme des subordonnées, donc qui portent de l'information de niveau plus bas par rapport à une principale et qui ont une relation de dépendance à elle ; les subordonnées « libres » sont des subordonnées dont la principale est effacée et qui ont une FP [force pragmatique] autre que celle des subordonnées au sens propre correspondantes. De toute évidence les unes et les autres sont bien des constructions et peuvent être douées d'une FP spécifique : encore mieux, elles peuvent s'être formées précisément pour véhiculer cette FP.

⁷⁴ Une autre analyse possible de la coordination est de considérer les éléments coordonnés comme un cas particulier d'entassement paradigmatique (voir par exemple Guénot 2006). Cette analyse n'est pas en contradiction avec la nôtre, puisqu'elle considère également les éléments coordonnés sur le même 'plan'.

En supposant que les coordonnées et les subordonnés à part entière forment les deux extrêmes d'une échelle comme (9), les termes intermédiaires peuvent être représentés comme suit :

(9) Continuum coordination – subordination

coordonnée > coordonnée « à vocation subordinative » > subordonnée au sens propre > subordonnée « libre » (Simone à par)

C'est donc en partie la différence entre présence ou non de morphème subordonnant ou coordonnant, en d'autres termes la différence entre la structure de surface et la structure profonde', qui sert d'argument pour postuler un continuum. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, une fois que l'on accepte de distinguer entre réalisation de morphème et nature du lien syntaxique, cet argument pour un continuum n'a donc plus lieu d'être.

De la même manière, pour Le Goffic, les faits de parataxe constituent un « stade[s] intermédiaire[s] entre la subordination et l'indépendance syntaxique » (Le Goffic 1993 : 501). Cependant, il définit ces mêmes faits de parataxe comme « subordination non marquée » (*ibid.* 502). Ainsi, pour lui aussi, le fait d'avoir dans un cas un morphème marquant, dans l'autre non, justifie le principe de « stade intermédiaire », alors qu'il ne s'agit en l'occurrence en aucun cas d'une différence de statut syntaxique, mais bien d'une simple question morphologique.

Lorsqu'elle se base sur la présence ou non de morphème, l'idée du continuum n'a de ce fait pas de justification syntaxique théorique. Dans cette optique, mieux vaudrait lui préférer un système à paramètres croisés, comme on peut le voir chez Tesnière avec la séparation hypotaxe/parataxe d'un côté, et syndétique/asyndétique de l'autre, constituant par là un système à quatre cases⁷⁵.

Par ailleurs, l'existence de cas limites, pour lesquels il est difficile d'établir s'il s'agit de subordination ou de coordination, peut également conduire à postuler l'existence d'une catégorie intermédiaire qui se situerait donc au milieu, sur une échelle allant du plus subordonné au moins subordonné'. Il a pu paraître en effet plus simple de créer une nouvelle catégorie pour résoudre ce problème.

⁷⁵ Voir aussi dans Benzitoun (à par. b) qui prend comme paramètres + ou – rection, croisés avec + ou – marqué.

Mais l'existence de cas limites, dont l'analyse est difficile, il est vrai, ne justifie pas la création, épistémologiquement insatisfaisante, d'une catégorie fourre-tout', qui éviterait en quelque sorte au chercheur d'avoir à résoudre le problème. Cette solution conduit, de fait, à regrouper des éléments forts différents, et construit ainsi une catégorie totalement non homogène. C'est une tactique que dénonce Deulofeu, à propos de certains emplois de la corrélation :

Il est alors tentant de construire une nouvelle notion d'analyse qui subsume tous ces cas où apparaît une relation de solidarité entre deux constructions verbales tensées. Et c'est ainsi que de nombreux syntacticiens ont remis au goût du jour la notion de corrélation pour traiter ces cas (voir, notamment, Le Goffic (1993 : §286), Riegel (1994 : 514 *sqq*) déjà utilisée par les grammairiens des langues classiques pour désigner ce qu'ils considéraient comme un palier d'intégration de deux constructions verbales intermédiaire entre la rection et la juxtaposition. (Deulofeu 2001 : 106)

L'idée d'un continuum entre cas clairs et cas problématiques regroupés dans une catégorie boiteuse ne s'en trouve donc pas davantage justifiée.

Quels que soient les choix qui ont pu conduire à envisager l'existence d'un continuum entre subordination et coordination, cette idée n'a, en soi, pas de justification empirique. En effet, dès lors qu'on pose comme principe une différence de niveau entre subordination et coordination, entre lien vertical et lien horizontal', cette opposition implique *de fait* l'impossibilité d'un continuum⁷⁶. L'assemblage ne peut se faire que d'une manière ou d'une autre, entre englobement et non englobement, constituant ou non constituant, mais il est impossible de dire qu'une structure phrastique est plus ou moins le constituant d'une autre. Ainsi, la difficulté à établir cette notion de constituance, bien réelle, ne justifie pas pour autant de créer la catégorie d'«à moitié constituant».

La subordination et la coordination sont, théoriquement, des concepts fondamentalement différents, mais il apparaît, en pratique, qu'il s'avère très difficile, voire impossible, de les distinguer de manière systématique, stable et satisfaisante, comme en témoignent les insuffisances des tests même les plus précis. Le fait de postuler un continuum entre les deux ne paraît pas pour autant constituer un choix satisfaisant, ni d'un point de vue théorique, ni d'un point de vue pratique, puisque, de notre point de vue, cela ne fait qu'éviter le problème.

⁷⁶ Il en va de même si l'on considère la coordination comme un entassement paradigmatique (voir note 74).

Une autre solution, face à l'impossibilité d'établir une distinction, consiste à abandonner à la fois le concept de subordination et celui de coordination, comme le propose Rebuschi (2001). Il propose de remplacer ces concepts par la notion de co-jonction, qui regroupe l'ensemble des assemblages possibles :

le mot *co-jonction* me semble particulièrement adapté pour renvoyer au domaine d'articulation syntaxique qui correspond au travail que, précisément, les *conjonctions* de la grammaire traditionnelle sont censées effectuer, assimilant de fait co-ordination et sub-ordination. (Rebuschi 2001 : 24)

Cependant, sa « typologie de l'association de propositions » rétablit finalement une distinction entre « hypo-taxe = sub-jonction : régie » d'une part et « syn-taxe = co-jonction : symétrique » d'autre part (*ibid.* : 53), la tentative de création de co-jonction n'apparaissant au final que comme une tentative de néologisme de plus pour les mêmes phénomènes. Une autre nouveauté dans son système consiste à considérer la conjonction comme un élément central dans la construction de la phrase : « la conjonction est non pas un élément marginal, mais le pivot autour duquel se construit ce type de phrase » (*ibid.* 24). Mais adopter une telle position nous paraît risqué, quand on sait l'importance de maintenir une autonomie entre les plans morphologique et syntaxique.

La difficulté à différencier subordination et coordination se résout d'elle-même, ou pour le moins, ne bloque pas l'analyse, dès lors qu'on garde en mémoire ce que nous avons énoncé précédemment : la définition de la subordination est impossible à établir. Il n'y aurait rien d'étonnant alors à penser qu'il en est de même pour la coordination. S'il est impossible de définir subordination et coordination, rien d'étonnant non plus à ce qu'il soit impossible d'établir une limite franche entre les deux. Si cette limite est impossible, pourquoi donc la chercher ? Nous en sommes donc réduit à employer des notions de travail, insatisfaisantes certes, mais présentant au moins l'avantage de ne pas établir de cases prédéfinies.

La subordination n'est pas une notion syntaxique, mais qu'en est-il vraiment de la coordination ? Dans la coordination, les structures phrastiques n'ayant l'une pour l'autre aucune fonction, il n'existe pas de lien syntaxique à proprement parler entre elles. Ne pourrait-on pas en conclure que la coordination n'est pas non plus une notion syntaxique, mais exprime plutôt une sorte de lien de discours', et tombe donc, du même coup, hors du domaine de la syntaxe ?

Sans prétendre pouvoir résoudre ici les problématiques liées aux notions de coordination et subordination, qui ont occupé les grammairiens depuis déjà des décennies, nous ne pouvons donc que proposer, pour l'instant, cette opposition de définitions *de travail*, tout en restant bien conscients et avertis des difficultés encore présentes.

5.2. *Subordination vs corrélation*

Vient également s'ajouter à cette problématique la notion de *corrélation*. Des auteurs font appel à elle, au titre parfois de catégorie intermédiaire entre la subordination et la coordination, comme nous avons pu le voir en citant Deulofeu (2001 : 106). Le statut de la corrélation n'est cependant pas toujours très clair dans les grammaires et théories linguistiques diverses. Bien souvent, ce concept ne fait pas partie des modes de base de construction de la phrase complexe, dont les différentes réalisations possibles se trouvent traditionnellement regroupées sous l'opposition *hypotaxe – parataxe*, ou *subordination – coordination – juxtaposition*. La question est de savoir s'il faut, ou non, établir un statut pour la *corrélation*, au même titre que pour la *coordination* et la *subordination*, et si oui, quel sera ce statut. De plus, comme on vient de le voir pour la subordination et la coordination, ne va-t-il pas s'avérer qu'il est également impossible de définir de manière satisfaisante la corrélation, en dehors d'une définition pratique de travail ?

Entre la subordination et la coordination, il existe une différence de niveau : dans la coordination les structures phrastiques sont de même niveau, aucune des structures n'est dépendante de l'autre, tandis que dans la subordination, l'une est supérieure à l'autre, laquelle se trouve donc constituant de la première. Quel pourrait alors être le statut d'éléments *corrélés* selon ce schéma ? Les grammairiens font généralement appel à la notion de corrélation pour traiter des éléments qui ne sont ni régis l'un par l'autre, ni coordonnés, mais qui semblent pourtant être dépendants l'un de l'autre, dans des constructions comme « *plus il mange, plus il grossit* ». Le problème qui se pose alors est de savoir quels rapports entretiennent les structures en présence, et s'il s'agit, ou non, d'un rapport hiérarchisé. Il ne semble pas possible de dire qu'une des deux structures est englobée dans l'autre, mais en même temps, aucune ne semble pouvoir exister sans l'autre (« ?plus il mange »). On parle parfois alors de co-dépendance, ou interdépendance. Aucune des structures en présence n'est autonome, mais il n'est pas non plus possible de dire laquelle est supérieure à l'autre. Elles semblent donc être à la fois de même niveau, et à la

fois nécessiter chacune l'autre. Il paraît alors tentant de créer pour ces cas une nouvelle catégorie, entre coordination et subordination. Deulofeu, dans le cadre de l'Approche Pronominale et de la macro-syntaxe du groupe d'Aix, reproche cependant à certains auteurs d'utiliser la notion de corrélation de manière trop floue, et d'y regrouper des éléments hétérogènes, ne pouvant, ni ne devant, peut-être recevoir la même analyse :

Si l'on a l'illusion qu'il existe une famille de constructions corrélatives, c'est que l'on y inclut un peu hâtivement des constructions qui n'ont qu'une partie des propriétés de la corrélation prototype (8) [il est tellement riche qu'il est triste] ou même aucune de ces propriétés (10) [d'un côté il faudrait le faire d'un autre côté j'ai envie de le laisser tomber]. (Deulofeu 2001 : 108)

Pour éviter de tels pièges, il pose la définition suivante de la corrélation, en s'appuyant sur le modèle prototypique indo-européen, dont les critères lui permettent de ne retenir que certaines constructions :

Forment corrélation deux constructions verbales qui :

- constituent une unité,
- contiennent chacune un constituant réalisé sous forme de pronom, d'adjectif ou d'adverbe, appartenant à des séries morphologiques apparentées, et
- tels que ces deux constituants se présupposent l'un l'autre, c'est-à-dire soient en relation de solidarité. (Deulofeu 2001 : 107)

Ainsi, une construction en *tellement... que...* n'a rien de corrélatif, puisqu'on peut établir un rapport entre un élément d'une construction verbale, et une *que* P. Très peu de constructions du français correspondent ainsi pour lui réellement à une corrélation⁷⁷, mais beaucoup peuvent en réalité se ramener à des phénomènes d'effet de style⁷⁸. Deulofeu reconnaît cependant l'existence de constructions mixtes « à la fois subordonnées et juxtaposées » (*ibid.* 111), qui, du fait de la conception classique consistant à concevoir les deux comme fondamentalement opposées, peuvent surprendre, et qui méritent seules l'appellation de corrélation. Il propose de les étudier dans le cadre de l'articulation entre micro et macro-syntaxe, rendant ainsi compte de leur caractère mixte. Pour lui, la corrélation peut donc être ramenée à un schéma macro-syntaxique de préfixe – noyau.

⁷⁷ Deulofeu donne comme exemple prototypique de corrélation la structure du grec ancien « *tosouton ... oson* » 'autant ... autant' (Deulofeu 2001 : 107), qui correspondrait en français à une construction de type 'tel père, tel fils', ou 'plus il mange, plus il grossit', mais ces structures constituent en français des « corrélations lexicalement limitées » (Deulofeu 2001 : 112).

⁷⁸ Comme c'est le cas de segment comme « d'une part... d'autre part ».

Ainsi, s'il est possible de traiter les corrélations comme un type de regroupement particulier, au niveau micro-syntaxique, la structure n'est plus mixte du tout. Quant à l'analyse en préfixe – noyau, elle rétablit donc une certaine hiérarchie entre les constructions verbales.

Sans vouloir pousser plus avant les réflexions sur la question de la corrélation, nous pouvons toutefois nous rendre aux conclusions de Deulofeu : finalement, beaucoup de structures parfois analysées en terme de corrélation peuvent en réalité être rattachées à d'autres types de constructions de la phrase, les seuls énoncés réellement corrélatifs constituant une classe limitée de constructions particulières fortement lexicalisées, comme les constructions en *plus... plus....*

Il nous semble également important de faire remarquer ici qu'il est souvent fait appel à la notion de corrélation pour désigner des énoncés dont aucun des deux n'est autonome. Cependant, cela n'a rien de particulièrement étonnant, quand on compare cela au fait qu'une construction verbale subordonnée, quand elle constitue un complément obligatoire, est tout aussi nécessaire à la bonne construction de la construction verbale rectrice, la subordonnée étant, quant à elle, parfois définie comme non autonome de fait : « les propositions subordonnées [...] sont des structures phrastiques modifiées, partant inaptes à fonctionner telles quelles comme des phrases autonomes » (Riegel *et al.* 1994 : 105).

5.3. *Subordination vs insertion*

Dans Riegel *et al.*, parmi les modes possibles de constructions de la phrase complexe, apparaît une catégorie nommée *insertion* (Riegel *et al.* 1994 : 470), définie de la manière suivante :

Il y a insertion lorsqu'une proposition, nettement détachée par des marques prosodiques et graphiques, est placée à l'intérieur ou à la fin d'une autre proposition qui équivaut syntaxiquement et sémantiquement à une complétive c.o.d. de son verbe. La proposition est dite **incise** si son verbe est déclaratif [...], **incidente** s'il appartient à une autre classe de verbes [...]. Ces constructions combinent un mode de composition quasi parataxique et un rapport de dépendance analogue à celui de la subordination. (Riegel *et al.* 1994 : 470)

Cette catégorie pose problème : tout en étant traitée à part, elle est donnée comme relevant pourtant en même temps des deux autres grands modes de construction de la phrase, subordination et juxtaposition. De plus, elle regroupe deux types de constructions : les

incises, ou incises de discours direct, et les incidentes. Enfin, la définition de l'insertion elle-même, par l'introduction des « marques » de détachement, pourrait être élargie à bien d'autres types de structures, puisqu'elle l'établit en tant que segment parenthétique. Or, en quelque sorte, les parenthèses, ou les segments parenthétiques, sont aussi un phénomène à la limite de la syntaxe, tout énoncé pouvant être interrompu par une digression parenthétique, sans que cela relève pour autant d'une « construction syntaxique ». Il ne nous semble donc pas nécessaire de devoir établir le parenthésage comme type de construction de la phrase au même titre que la subordination ou la coordination⁷⁹.

Reste cependant la question des incidentes et des incises à proprement parler. Les incidentes, en tant que modalisation de l'énoncé, peuvent recevoir une analyse en terme d'ajout, ce qui est le cas chez un certain nombre d'auteurs⁸⁰. Elles constituent tout simplement un type de subordination asyndétique, si l'on accepte cette analyse. D'autre part, les incises constituent un type de constructions particulier, lié à la problématique du discours rapporté, et suscitant un grand nombre d'études. La question de leur statut syntaxique ne fait pas unanimité, comme le rappelle Gachet (à par.) : « La syntaxe de l'incise de discours rapporté pose en effet un problème épineux, qui ne paraît pas avoir trouvé pour l'heure une issue entièrement satisfaisante ». Leur statut syntaxique varie même d'un extrême à l'autre, entre les auteurs qui les considèrent comme des compléments, des ajouts (« complément adverbial de l'énonciation » (van Raemdonck (2002) : 176), ou « complément circonstanciel de l'énonciation. » (Wilmet (1997) : 565)) et ceux qui les analysent comme recteurs du discours :

Au point de vue syntaxique, la position en incise ne modifie pas, selon de Cornulier, la relation entre le verbe et le discours direct, et celui-ci peut, par exemple, « être précisément complément d'objet direct du verbe comme dans "Zut, fit-il" où *faire* exige un tel complément » [De Cornulier (1978) : 85] (Gachet à par.)

Gachet propose, dans le cadre de la macro-syntaxe de Fribourg, de considérer l'incise de discours comme une énonciation autonome du point de vue micro-syntaxique, c'est-à-dire syntaxiquement. Cependant, cette énonciation autonome entretient des rapports de dépendance de type pragma-syntaxique, au niveau de la macro-syntaxe, avec le discours

⁷⁹ Sur la question des énoncés parenthétiques, voir les travaux de Debaisieux (2008, à par.) ou encore le volume de la publication de la journée Conscila (Corminboeuf *et al.* éd.) consacré entièrement à ce sujet.

⁸⁰ Voir par exemple Schneider (2007).

direct, selon une routine macro-syntaxique de type *énonciation – confirmation*⁸¹. Gachet laisse toutefois ouverte la question de savoir dans quelle mesure l'existence d'incises de discours en *que* (« qu'elle me dit ») ou à inversion (« dit-il ») vient, ou non, remettre en cause cette proposition d'autonomie (micro-) syntaxique des incises.

La question du statut des insertions, incises et incidentes, pose donc encore un certain nombre de problèmes, et fait l'objet d'un grand nombre d'études, et ce, dans des cadres très variés⁸². Cependant, que ce soit en termes d'autonomie ou de dépendance syntaxique, il nous semble que le statut des insertions peut être rapporté à l'un ou l'autre des schémas de base de construction de la phrase complexe, subordination *vs* coordination. Ainsi, pour ce qui nous intéresse ici, qui est d'établir une définition de travail de la subordination en système, la question du statut de l'insertion ne nous paraît pas nécessiter la création, au niveau de la conception de la syntaxe comme *système*, d'un type de construction spécifique, au même titre que la subordination ou la coordination⁸³.

5.4. Subordination vs indépendantes

Cette partie ne pourrait pas être complète, selon nous, si nous ne nous penchions pas sur la question de la différenciation entre les structures verbales subordonnées et les structures verbales indépendantes. Nous ne parlerons pas ici de la question des subordonnées en tant que « structures phrastiques modifiées » (Riegel *et al.* 1994 : 105), que nous avons abordée plus haut, mais bien de la différence entre subordonnées et indépendantes en tant que s'insérant dans un même système syntaxique. Elle tient à ce que les subordonnées sont un constituant d'une autre structure phrastique, tandis que les indépendantes sont syntaxiquement autonomes. Ainsi, typiquement, les limites traditionnelles de la syntaxe coïncident avec celles d'une structure phrastique indépendante. Les assemblages de

⁸¹ Pour plus de détail sur la terminologie employée dans ce cadre, ainsi que sur ces analyses, voir la *Grammaire de la période*, Groupe de Fribourg, (Berrendonner à par.).

⁸² Voir notamment les travaux de Bonami et Godard (2008 ; 2007) dans une approche formelle, Gachet (à par.) en macro-syntaxe, ou encore Van Raemdonck (2002) dans une autre approche, de type énonciative.

⁸³ En tant que 'mise ensemble' de deux structures phrastiques, nous serons cependant amenée à revenir sur ces questions (Chapitre 5) et à nous interroger sur le statut des incises et des incidentes et sur leur rapport avec les complétives.

structures phrastiques indépendantes sont donc hors syntaxe, il ne s’y applique pas de règles ou de contraintes syntaxiques. Ainsi, la différence entre subordination et indépendance est d’autant plus importante à fixer qu’on passe du domaine syntaxique à un domaine non syntaxique. Cependant, nous avons pu voir justement, en nous intéressant à la question de la subordination, qu’il n’est pas si simple de poser les limites de ce que c’est que d’être, ou non, constituant. Par ailleurs, les constructions verbales indépendantes apparaissent rarement de manière totalement isolée, elles sont la plupart du temps assemblées pour former un élément supérieur, un discours, ou un texte. Ces assemblages construisent donc tout de même quelque chose, ce quelque chose ayant un sens⁸⁴. Il est maintenant bien connu qu’il existe tout de même des règles à cet assemblage, règles de concordance des temps, de coréférence, notamment avec la construction des anaphores, au point que ces règles sont passées dans la « grammaire scolaire », sous l’appellation de grammaire du texte, ou grammaire de l’énonciation⁸⁵. Ainsi, même entre constructions verbales indépendantes peuvent s’établir des règles de construction, ces règles ne relevant pas, traditionnellement, de ce que l’on nomme *syntaxe*, mais plutôt de ce qu’on appellerait *relation discursive*, tout en s’en rapprochant tout de même parfois, par leur caractère systématique.

La difficulté à établir la limite entre être ou non constituant, d’une part, et, d’autre part, l’existence de règles d’assemblage entre les constructions verbales indépendantes, a certainement pu faire partie des raisons qui ont amené les linguistes du groupe d’Aix (voir Blanche-Benveniste *et al.* 1984 ; 1990), ainsi que ceux de Fribourg (voir Groupe de Fribourg à par.), à la nécessité de créer une distinction entre une *micro-syntaxe* et une *macro-syntaxe*. Typiquement, dans la théorie du groupe de Fribourg, la micro-syntaxe sera le lieu où se joueront les règles de constructions dites traditionnellement syntaxiques, tandis que dans le domaine macro-syntaxique se joueront des règles de type plus pragmatique.

La limite entre subordination et indépendance n’est donc, selon toute vraisemblance, pas aussi simple à établir qu’il y paraît, de la même manière que nous avons pu le voir pour les autres frontières. Cette difficulté à établir la limite entre subordination et indépendance

⁸⁴ Tout discours, assemblage de phrases, construit au final un texte, porteur de sens. C’est pourquoi le recours à la notion de ‘construire du sens’ comme argument de complétude syntaxique ne nous paraît pas justifié.

⁸⁵ Voir les travaux de Combettes et Charolles (1999).

montre une fois encore la difficulté à poser les limites de la phrase elle-même, mais aussi surtout la limite entre la syntaxe et la non-syntaxe. Toute la question, plus encore que de savoir quelles seront les limites de la phrase, sera donc de savoir quelles limites on voudra donner à la syntaxe.

6. Conséquence pour la notion de phrase, et (donc) de syntaxe (ou inversement)

La question de la limite entre subordination et indépendance nous a amenée à la question de savoir où se situait la limite entre le domaine d'application des règles de syntaxe et celui des règles de discours, de l'organisation textuelle. En fin de compte, les limites de la phrase sont impossibles à fixer en partie parce que celles de la syntaxe le sont aussi. Tout dépendra donc de ce qu'on voudra que soit, ou non, pris en charge par la syntaxe⁸⁶. Cette incertitude ne peut conduire, en toute logique, qu'à une même incertitude quant aux limites de la phrase, et c'est ainsi ce qui semble expliquer que cette définition soit si difficile à atteindre.

La notion de phrase, en tant que constituant la limite entre syntaxe d'une part, et discours d'autre part, a tantôt été définie comme l'unité maximale de la syntaxe, tantôt comme l'unité minimale du discours. D'une manière générale, cette distinction est simplement vue comme une différence de point de vue : il y a deux manières d'aborder la question, soit en partant « du haut », c'est-à-dire du discours, pour descendre vers son unité minimale, soit en partant « du bas », c'est-à-dire de la syntaxe, pour établir son unité maximale, mais, au final, cette différence de point de vue est généralement perçue comme une différence de point de vue *sur le même objet*⁸⁷. Or, selon nous, la première chose dont il faut être conscient, et à laquelle il faut prendre garde, est que, justement, il faut également envisager

⁸⁶ Ainsi, comme le suggère Benzitoun (conversation privée), pourquoi ne pas limiter la syntaxe au seul domaine de la rection (au sens aixois), le seul qui puisse être établi avec certitude ?

⁸⁷ Comme le montre cette réflexion de Berrendonner (conversation privée), selon laquelle définir la phrase par le haut ou par le bas, c'est en quelque sorte comme prendre la route de Neuchâtel – Fribourg, en partant soit de Neuchâtel, soit de Fribourg... ceci dit tout en faisant la remarque que, lorsque l'on prend une définition par le bas, on arrive à une notion de phrase ayant un côté exponentiel, les compléments pouvant être ajoutés à l'infini, ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas si l'on part d'une définition « par le haut »...

la possibilité qu'il ne s'agisse pas là du même objet. En effet, l'unité maximale de la syntaxe n'est peut-être tout simplement pas la même chose que l'unité minimale du discours, et c'est même la situation la plus probable. La volonté de faire coïncider unité de syntaxe et unité de discours a très certainement également contribué à rendre impossible cette définition de la phrase en tant qu'unité maximale de syntaxe. Pourtant, dès lors qu'on accepte, tout simplement, que la syntaxe et le discours ne relèvent pas du même domaine d'analyse, du même plan, selon notre logique de séparation des plans d'analyse, il n'y a aucune raison qu'il y ait une correspondance entre les unités de ces deux domaines.

Ainsi, il n'y a pas de limite maximale de la syntaxe : aussi longtemps que s'appliquent des règles syntaxiques, on est dans la syntaxe. Toute la question est donc de savoir ce qu'on veut, ou non, que le domaine de la syntaxe englobe. En effet, comme le signale Deulofeu (2001), on trouve parfois analysées en syntaxe des constructions qui pourtant semblent relever davantage « du domaine plus extérieur à la grammaire des régularités stylistiques ou rhétoriques » (Deulofeu 2001 : 112). Les associations de constructions verbales indépendantes peuvent en effet également avoir leurs règles d'assemblage, mais veut-on réellement pour autant traiter celles-ci en syntaxe ? Notre parti pris sera, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, de traiter cette question de l'établissement de lien syntaxique le plus possible sur des critères syntaxiques, et non sur des critères sémantiques, pragmatiques, énonciatifs ou de cohérence textuelle.

Chapitre 3. Enjeux et conséquences

1. Y a-t-il de la subordination en ancien français ?

Une théorie qui a longtemps été dominante est celle d'un passage de la parataxe primitive à l'hypotaxe. Elle suppose que les anciennes langues connaissaient davantage la parataxe et que l'hypotaxe, qui en découlerait, serait apparue plus tardivement. Selon cette théorie, on pourrait en conclure qu'il n'y a pas, ou qu'il y a moins, de complexité, et ainsi de subordination, en ancien français. Cette question mérite d'être posée, car, s'il est possible d'établir la notion de dépendance en ancien français, la subordination, en tant qu'intégration de structures phrastiques, telle que nous la concevons traditionnellement pour le français moderne, ne peut pas forcément s'appliquer exactement de la même manière en ancien français. Au travers de ces questions, nous serons amenée à nous interroger sur l'éventuelle plus grande « simplicité » de l'ancien français, et par là même sur cette notion même de « simplicité » et de ce que cela peut signifier pour une langue. La solution de ces questions (l'existence de la subordination en ancien français, comme de l'apparition et de l'évolution de la subordination dans les langues) dépend en réalité de ce qu'on entend par subordination, ce qui expliquera nos positions, entre intégration phrastique à verbe fini ou non, et présence de marqueur conjonctif ou non.

1.1. La question de l'évolution de la subordination

Une théorie qui a longtemps été dominante concernant l'évolution, ou plutôt l'apparition et le développement de la subordination dans les langues, fut celle d'un passage de la parataxe « primitive » à l'hypotaxe. L'idée est qu'au départ, il n'y avait pas subordination. Les phrases étaient simplement juxtaposées, c'est-à-dire en parataxe, mais sans subordination, même si elles comportaient un subjonctif, comme on peut le lire chez Meillet & Vendryes :

C'est la simple juxtaposition qui dans ce cas a créé la subordination [...] Il résulte de la valeur propre du subjonctif que ce mode figure parfois dans des propositions où il peut sembler dépendre d'une proposition précédente [...] Mais en fait, il n'y a

là aucune subordination. [...] En latin, les exemples sont nombreux de subjonctifs dépendant d'un autre verbe sans conjonction : *nunc ego ille huc ueniat uelim* (Pl. Most. 1074), *rogat finem orandi faciat* (Caes. B. G., I, xx, 5), *ipsa canas oro* (Virg. Aen., VI, 76). À l'origine de cette construction, il y avait deux verbes indépendants : *rogo uenias* « je demande que tu viennes » devait se comprendre « puisses-tu venir, je le demande ». (Meillet & Vendryes 1979 [1^{ère} éd. 1924] : 648-49)

Ceci signifierait qu'au départ était la juxtaposition, puis est apparue la subordination, qui en découlerait. C'est cette conception qu'on retrouve également chez Tesnière :

Dans une langue donnée l'hypotaxe n'apparaît donc qu'après la parataxe (Tesnière 1959 (1988) : 315)

Cependant, comme le soulignent Harris et Campbell (1995 : 282 *sqq.*), expliquer l'apparition de la subordination par le passage de structures paratactiques à des structures hypotaxiques, si tant est qu'on accepte cette hypothèse, ne donne aucune indication sur la manière dont s'est produit ce passage, et donc n'explique rien, en réalité.

Harris et Campbell (*ibid.*) commencent par rappeler les origines de cette hypothèse. Ils soulignent que, chez les tenants de cette hypothèse, le terme hypotaxe ne désigne que les structures à temps verbal fini, et exclut donc les intégrations phrastiques sous forme, par exemple, de propositions infinitives ; que l'un de leurs arguments tient à la prédominance de la parataxe aux débuts de l'écriture, et au lien entre l'oralité et la parataxe ; enfin, que leur argument principal concerne l'origine des morphèmes subordonnants. En effet, observant que la plupart des subordonnants dans les langues proviennent de morphèmes interrogatifs, ou démonstratifs, les tenants de la théorie d'un passage de la parataxe à l'hypotaxe en ont conclu à une preuve de l'existence d'une structure à l'origine juxtaposée, qui serait ensuite devenue subordonnée. C'est en quelque sorte ce qu'on a pu voir ci-dessus chez Meillet et Vendryes concernant la présence du subjonctif, d'abord indépendant puis subordonné. Cependant, pour Harris et Campbell, le fait que les marqueurs soient les mêmes dans les deux structures ne permet pas de conclure que l'une des structures découle de l'autre. Il est vrai que les marqueurs peuvent être les mêmes, et ce, non seulement pour les conjonctions, comme les mots *qu-*, ce qui est admis depuis longtemps, mais également pour tous les autres types de marquages de l'interrogation, ce qui est moins courant⁸⁸ :

⁸⁸ Sur le rapport entre l'inversion du sujet et l'expression de l'hypothèse en français, voir les travaux de Corminboeuf (2008), et notamment Béguelin et Corminboeuf (2005).

Each of the six devices [c'est-à-dire les particules interrogatives des questions en oui/non, l'ordre des mots, l'intonation, les structures en *A not A*, les *tag questions* et les mots *qu-*] listed above for forming yes/no and content questions may be used to mark subordinate clause. (Harris et Campbell 1995 : 296)

Et il en est de même pour d'autres types de marquages. Mais le fait que les marquages soient les mêmes ne signifie pas pour autant que les structures découlent l'une de l'autre, ce dont il n'existe aucune preuve, et ce qui n'expliquerait pas le passage d'une structure parataxique à une structure hypotaxique. Pour eux, ce n'est donc pas la structure elle-même qui change, et qui s'étend, mais les marqueurs d'un type de structure, comme ici les marqueurs de l'interrogation, dont l'emploi s'étend au marquage d'autres types de structures :

It is logically possible that one *word* simply developed from another, with little reference to context. (*ibid.* 284)

Plutôt que de dire qu'il y avait au départ une structure composée d'une proposition et d'une question juxtaposées qui se serait transformée en une structure complexe à subordination, c'est uniquement les marques de l'interrogation dont le rôle se serait étendu à marquer également la subordination, ce qui peut se trouver justifié par l'existence de caractéristiques communes aux deux structures, comme la non-assertion. Reste alors à expliquer comment les structures hypotaxiques sont apparues. Pour Harris et Campbell, l'existence de structures complexes à verbes non finis, qui peuvent donc, de par eux-mêmes, être constituants, mais peuvent également constituer des structures autonomes, a rendu la réanalyse possible, et ouvert la possibilité pour des structures autonomes à verbe fini de devenir constituants à leur tour.

Nous avons ainsi pu voir chez Harris et Campbell (1995) une tentative de réfutation de l'hypothèse d'un passage de la parataxe à l'hypotaxe, et la proposition d'une hypothèse concurrente. Nous avons pu voir également l'importance de la distinction entre structure à verbe fini et structure à verbe non fini. Cependant, si Harris et Campbell réfutent l'idée que l'hypotaxe découlerait de la parataxe, au sens où elle serait construite à partir de la structure parataxique, on retrouve chez eux l'idée que l'hypotaxe est postérieure à la parataxe.

L'idée que l'hypotaxe serait apparue en second lieu tient aussi en partie à l'apparition tardive des conjonctions de subordination, comme on a pu le voir également chez Meillet et Vendryes, que nous citons de nouveau :

Là où la subordination est marquée par un mode spécial (subjonctif, optatif), le point de départ de la subordination se reconnaît dans des phrases où le mode avait, par lui-même et indépendamment de la proposition principale, la valeur que la subordination lui attribue [...] C'est la simple juxtaposition qui dans ce cas a créé la subordination [...] Il résulte de la valeur propre du subjonctif que ce mode figure parfois dans des propositions où il peut sembler dépendre d'une proposition précédente [...] Mais en fait, il n'y a là aucune subordination. [...] En latin, les exemples sont nombreux de subjonctifs dépendant d'un autre verbe sans conjonction : *nunc ego ille huc ueniat uelim* (Pl. Most. 1074), *rogat finem orandi faciat* (Caes. B. G., I, xx, 5), *ipsa canas oro* (Virg. Aen., VI, 76). À l'origine de cette construction, il y avait deux verbes indépendants : *rogo uenias* « je demande que tu viennes » devait se comprendre « puisses-tu venir, je le demande ». (Meillet & Vendryes 1924 (1979) : 648-49)

Mais si l'on admet avec nous que la présence ou l'absence d'un morphème ne donne pas d'indication sur la nature du lien existant, l'hypothèse d'un passage de la parataxe, au sens de juxtaposition, à l'hypotaxe est inutile dès lors qu'on accepte l'existence de l'hypotaxe asyndétique.

C'est également la position de Matthiessen, pour qui le développement postérieur des *marqueurs explicites* (« explicit markers ») dans une langue donnée, utilisant au préalable uniquement l'asyndète, n'induit pas pour autant un développement tardif de sa complexité phrastique :

However, this is in the first instance an evolution in the patterns of realization – not in the system of clause complexing itself. I would think clause complexing is a very ancient grammatical strategy (Matthiessen 2002: 311)

Pour que l'étude de la subordination englobe la totalité des phénomènes en jeu au cours de l'évolution, il importe donc de postuler la séparation des plans d'analyse, notamment en ce qui concerne la réalisation des marqueurs morphologiques.

Sans vouloir résoudre dans ce bref passage la question de l'apparition, et de l'évolution, de la subordination, qui, comme on peut s'en douter, dépasse largement le cadre de ce travail, il était important de mentionner cette question dans le cadre d'un travail sur un état de langue plus ancien, l'ancien français, qui constituera ainsi une étape dans cette évolution. Nous allons pour cela nous intéresser à présent à la question de l'existence et, le cas échéant, de la nature de la subordination en ancien français.

1.2. La subordination en ancien français

La théorie longtemps dominante fut celle selon laquelle les structures des langues anciennes se seraient davantage construites en parataxe, plus simple, tandis que l'hypotaxe, plus sophistiquée, se serait développée plus tardivement. Selon cette théorie, il n'y aurait donc pas, ou il aurait moins, de subordination en ancien français. Nous commencerons par voir qu'il est possible d'établir l'existence de la subordination en ancien français, notamment sous la forme de complémentation argumentale. Cependant, nous verrons également, en particulier à travers les travaux de Combettes (2001), que l'intégration des prédications secondes n'a pas forcément la même existence qu'en français moderne.

Notre définition de la subordination se pose en tant que mode d'intégration d'une structure phrastique à temps fini dans une autre structure phrastique, dans laquelle elle a un rôle de constituant. Pour qu'il y ait subordination en ancien français, il suffit qu'on puisse reconnaître l'existence de constructions dans lesquelles une structure phrastique à temps fini a un rôle de constituant dans une autre structure phrastique. Par ailleurs, l'existence, en ancien français, des mêmes morphèmes en *qu-* de type *que, quand...*, employés à première vue de la même manière qu'en français moderne, a souvent suffi pour porter à croire que la subordination avait le même fonctionnement en ancien français. Ainsi, dans l'exemple suivant, la présence de trois constructions verbales, dont deux précédées d'un mot *qu-*, amène assez rapidement à l'analyser comme une seule unité phrastique, dans laquelle se trouvent deux propositions subordonnées :

- (8) « Veez le la. Or gardez, quant il sera en la chambre, qu'il ne vos eschape. »
(Mort Artu 89, 53-54)

Voyez-le là. Veillez, quand il sera dans la chambre, à ce qu'il ne vous échappe.

Cependant, comme le signale Combettes, il serait erroné de considérer trop hâtivement comme un fait établi les notions d'unité phrastique et d'intégration phrastique en syntaxe historique, et, de même, la notion de subordination :

Bien au contraire, la prédication seconde apparaît comme un constituant en cours d'intégration, qui est loin d'appartenir encore pleinement à la structure phrastique. (Combettes 2001 : 9)

Ce terme de "subordonnée" doit évidemment être utilisé avec une certaine prudence, cette dénomination faisant explicitement référence à une relation de dépendance entre propositions, alors que, justement, cette relation n'a pas toujours

été du même ordre et a subi une évolution que nous allons tenter de décrire.
(Combettes 2001 : 11)

1.2.1. La dépendance en ancien français

Il est possible d'établir deux grands types de complémentation, l'un sous forme d'argument, l'autre sous forme d'ajout. De la même manière, Combettes propose une distinction entre deux types de subordonnées :

Il convient en particulier de distinguer les subordonnées régies, les « complétives », qui relèvent de l'étude de la transitivité, de la constitution du syntagme verbal, et les « circonstancielles » (Combettes 2001: 11)

Nous aurons à revenir sur les « circonstancielles », mais nous nous intéresserons dans un premier temps uniquement aux « subordonnées régies ».

En ancien français, il est possible d'établir que la complémentation de type argumental existe également. Même si la valence verbale n'est pas toujours facile à établir, d'autant plus pour un état de langue ancien, on trouve des indications sur elle, comme par exemple grâce à des contextes d'équivalence avec une proforme :

(9) **Ce sai** ge bien (Renart 582)

Ce sais-je bien

(10) lors **le savroit** qui or nel set, (Renart 259)

alors le saurait qui ne le sait déjà

Il semble donc bien qu'il existe des verbes avec une valence, régissant des compléments. Une fois établie la possibilité, ici pour les verbes, de régir des compléments, tout laisse supposer qu'il est également possible que ces mêmes compléments soient des compléments phrastiques. L'une des questions sera de savoir si ce complément de forme phrastique sera à verbe fini ou non, le terme de subordination ne prenant traditionnellement en compte que les compléments phrastiques à verbe fini. Ainsi, dans un exemple comme le suivant, la partie en italique est bien une proposition subordonnée, à verbe fini, dépendante du verbe *savoir* :

(11) bien set *que sa mort est juree* (Renart 1351)

il sait bien que sa mort est jurée

À première vue, que la subordination semble donc, dans le cadre des subordonnées régies, avoir le même fonctionnement qu'en français moderne. On observe en effet la présence d'un morphème *que*, en tête de la proposition subordonnée, qui semble donc fonctionner comme une « conjonction de subordination ». En effet, les propositions subordonnées sont également traditionnellement définies pour le français moderne comme étant « introduites par des conjonctions de subordination ». Or, la plupart des grammaires de l'ancien français mentionnent qu'il existe en ancien français, et c'est l'objet même de notre travail, des propositions subordonnées non introduites par une conjonction de subordination. Faudra-t-il en conclure que la subordination fonctionne en conséquence différemment en français moderne et en ancien français, ou encore qu'il ne s'agit pas de la même subordination ? Ainsi, s'il existe de la dépendance en ancien français, et si la subordination semble, en grande partie, fonctionner, dans le cas des subordonnées régies, de la même manière qu'en français moderne, elle mérite cependant de faire l'objet d'une étude en elle-même.

1.2.2. L'intégration des prédications secondes en ancien français

Ainsi que le rappelle Combettes (2001), la notion d'unité phrastique et celle de subordination doivent être utilisées avec prudence pour l'ancien français. À travers l'exemple des « subordonnées circonstancielles » en position initiale, il montre que l'intégration des prédications secondes est un phénomène en cours d'évolution. Dans une langue de type majoritairement V2, comme l'ancien français, l'observation de l'ordre des constituants permet de vérifier si un élément est considéré comme appartenant à la même unité ou non. Ainsi, lorsqu'un constituant circonstanciel, en position initiale, provoque un ordre Verbe – Sujet, on peut en conclure qu'il est intégré à la structure phrastique, le schéma V2 étant ainsi respecté. Il utilise de la même manière l'observation de ce phénomène pour en arriver à la conclusion que les « subordonnées circonstancielles » ne sont pas intégrées à l'unité phrastique en ancien français, mais fonctionnent au contraire plutôt comme des indépendantes, selon ce critère :

ces subordonnées ne se comportent pas comme des constituants nominaux ou prépositionnels à fonction circonstancielle [...] la présence d'une première proposition conduit à un marquage qui signale qu'une nouvelle « cellule » propositionnelle, un nouveau bloc, informatif et énonciatif, survient. (Combettes 2001 : 11-12)

D'autres arguments confortent cette hypothèse de la non-intégration de ces « subordonnées circonstancielles » initiales, comme le fonctionnement textuel, le système de concordance des temps verbaux et les phénomènes d'anaphore et de coréférence :

Le degré d'autonomie de la subordonnée fait qu'elle se comporte – sur ce point précis [de l'anaphore et de la coréférence] – comme les propositions indépendantes dans des cas de juxtaposition. (Combettes 2001 : 16)

Ainsi, là encore, malgré les apparences de fonctionnement parallèle entre le français moderne et l'ancien français, il faut cependant ne pas en tirer de conclusions hâtives sur le fonctionnement de la subordination en ancien français :

la grammaticalisation qui est en cours durant l'ancien et le moyen français n'a pas encore atteint le point d'aboutissement qui permettra de parler d'une phrase complexe syntaxiquement hiérarchisée. (Combettes 2001 : 24)

En conclusion, cette question de l'intégration, ou non, des constituants phrastiques « circonstanciels » à l'unité phrastique en ancien français, nous ramène aux problèmes que nous avons déjà évoqués, concernant la difficulté même à établir ces limites phrastiques maximales, et ce, que ce soit en ancien français, ou en français moderne.

1.3. La question de la simplicité de l'ancien français, et dans les langues en général

Corollaire de la théorie d'un passage de la parataxe primitive à l'hypotaxe, plus sophistiquée, un présupposé veut que les langues plus anciennes soient plus *simples* que les langues modernes, plus « évoluées », et donc que l'ancien français serait plus « simple » que le français moderne. Cette idée de « plus grande simplicité » s'appuie principalement sur le critère de l'absence, ou *quasi* absence, de subordination, ou hypotaxe. Chez certains auteurs, cette prédominance de la parataxe dans la langue traduit une prédominance aussi des « idées simples » au niveau conceptuel, comme on peut le voir chez Tesnière :

D'une façon générale, les langues commencent par exprimer les idées un peu complexes sous la forme paratactique, et ce n'est qu'au cours de leur développement qu'elles deviennent capables d'en apercevoir et d'en exprimer le lien hypotaxique. (Tesnière 1959 (1988) : 315)

Cette conception peut paraître dépassée depuis longtemps, et ne plus être d'actualité. Cependant, en dehors de ce jugement sur le « développement » des langues, l'idée d'une plus grande simplicité des langues plus anciennes, et donc en l'occurrence, de l'ancien

français, semble parfois être toujours assez actuelle pour que l'on prenne le temps d'en faire mention et d'en montrer l'inexactitude.

Comme le signalent Harris et Campbell (1995), cette conception dépend aussi de ce qu'on prend en compte sous le terme d'hypotaxe. En effet, même s'il est vrai que l'intégration de structures phrastiques avec un verbe à temps fini apparaît plus tardivement dans les langues, la plupart connaissent d'ores et déjà l'intégration de structures à verbe à temps non fini, comme les propositions infinitives. Quelle que soit la forme morphologique que revêt la structure phrastique, l'intégration est possible, et ne préjuge pas de la plus ou moins grande simplicité des concepts qu'elle traduit.

De même, l'absence de conjonction ne préjuge pas de l'absence de lien hypotaxique, comme le fait notamment remarquer Matthiessen (2002 : 311).

Ainsi, non seulement la phrase complexe, dans une certaine mesure, comme nous venons de le voir, existe en ancien français, mais elle peut également atteindre un haut degré de complexité, nous fournissant un certain nombre d'exemples de constructions qui présentent plusieurs strates d'intégration successives, comme dans l'exemple suivant :

- (12) Se mon seignor le roi plesoit /et une chose me faisoit / que il vousist je fusse moines, / reclus, hermites ou chanoines, / et me feïst vestir la here, / certes, se ce li voloit plaire, / icel mortel siecle et l'anvie / lairoie : plus n'an ai anvie. (Renart 2067-74)

S'il plaisait à mon Seigneur le roi, et qu'il me faisait une faveur, qu'il veuille que je fusse moine, reclus, ermite ou chanoine, et me fît vêtir la haire, certes, si cela lui voulait plaire, je laisserais ce siècle et l'envie, je n'en ai plus envie

C'est ce que Marchello-Nizia mentionne sous le terme de « constructions imbriquées », présentes dès l'ancien français (Picoche et Marchello-Nizia 2008 (1998) : 353).

Enfin, si on lie simplicité et absence de subordination, encore faudrait-il qu'il y ait absence de subordination ! Que ce soit sous forme infinitive, ou bien asyndétique, l'intégration de structure phrastique et la construction d'énoncés complexes semblent en réalité possibles depuis déjà fort longtemps⁸⁹. Et quand bien même les structures phrastiques seraient

⁸⁹ Matthiessen va ainsi jusqu'à postuler que la complexité phrastique remonte bien au-delà des attestations documentées que nous pouvons en avoir : « I would think clause complexing is a very ancient grammatical strategy – one that predates documentary evidence by many millennia » (Matthiessen 2002 : 311).

ordonnées différemment, sous forme de structures plates au lieu de l'être sous forme de structures hiérarchisées, devrait-on pour autant en conclure à une « plus grande simplicité » de la langue ? Peut-on parler de « simplicité » à propos d'une langue ? Et à quel niveau, au niveau structurel ou conceptuel, les deux démarches paraissant de la même manière tout aussi injustifiées ? Comme le signale en effet Gadet (1997), en quoi l'expression d'une idée par une coordination (de type asyndétique, ou en *car*, de type « il pleut, je mets mes chaussures »), ou par une subordination (comme en *parce que*, de type « je mets mes chaussures parce qu'il pleut ») traduirait une idée plus ou moins complexe dans l'un ou l'autre cas ?

Ainsi, il nous semble, comme à d'autres, et à la suite notamment de Gadet, que cette notion de « simplicité vs complexité », pour toutes les différentes raisons que nous avons pu évoquer, n'a aucune consistance. Si elle se base sur la présence ou l'absence de subordination, elle est le plus souvent injustifiée, voire fautive, et si elle se base sur d'autres principes, cette distinction s'avère de toutes manières problématique, c'est un préjugé. Aussi Gadet nous met-il en garde :

Différentes définitions de la complexité linguistique ont été envisagées, avec quelques différences entre plan phonique et plan grammatical : nombre, longueur et variété des formes, intégration dans un système de langue, degré de motivation et transparence de la relation forme-sens, degré d'imbrication syntaxique et types de subordonnées, types de phrases, nombre et sophistication des règles nécessaires à la production, facilité/difficulté de production/réception par les usagers, naturel vs soumission à la norme et à la rhétorique...

L'hypothèse de complexité court le risque de ne faire que refléter des présupposés idéologiques. (Gadet 2007 : 55)

Cette position s'avère d'autant plus importante à prendre que cette notion de simplicité ne s'est pas seulement trouvée appliquée à des états de langue anciens, mais aussi au langage en acquisition, ce qui peut éventuellement se comprendre, mais surtout à la notion de langue orale, comme nous allons le voir au point suivant.

1.4. Bilan

Il est possible d'établir que la dépendance, et la subordination, existent en ancien français. Cependant, elles prennent peut-être des formes quelque peu différentes, ou ont des réalisations de surfaces différentes, comme en ce qui concerne la présence des

conjonctions de subordination. C'est pourquoi il importait de définir précisément ce que nous voulions que notre définition prît en compte. De la même manière, il ne faut pas non plus vouloir calquer le fonctionnement décrit traditionnellement pour le français moderne sur l'ancien français, l'ancien français, comme l'a montré Combettes (2001), ne présentant, pour un certain nombre de constituants, tout de même pas le même type d'intégration. Ainsi, il faudrait différencier deux types de subordination, de la même manière que nous avons distingué deux types de complémentation. En conclusion, s'il est possible d'atteindre une conception universelle de la subordination, telle qu'elle soit valable quel que soit l'état de langue ou la langue, il faut également accepter pour cela de prendre une définition de la subordination qui englobe toutes ces variations. Comme nous l'avons vu à travers l'exemple des travaux de Combettes sur les constituants « circonstanciels » en position initiale en ancien français (2001), tout comme on pourrait également le voir à travers des exemples de subordonnées asyndétiques pouvant accepter les deux analyses, entre subordination régie ou indépendante, il restera peut-être toujours des cas à la limite entre indépendance et subordination. Autour de cette question de subordination, c'est la conception même d'unité phrastique que nous serons amenée à prendre en considération.

2. Et en français moderne, y a-t-il de la subordination ?

La théorie du passage de la parataxe à l'hypotaxe a prévalu non seulement pour expliquer l'évolution des langues, mais aussi, par mimétisme d'une certaine manière, pour expliquer aussi bien l'évolution du langage en contexte d'acquisition (comme chez le jeune enfant, parallèlement aux jeunes langues), qu'une différence entre oral et écrit, l'oral, tout comme le langage du jeune enfant ou la jeune langue, étant perçu comme moins développé ou moins sophistiqué que l'écrit, et donc plus simple⁹⁰. Aussi, quand bien même nous venons de voir que la notion de « simplicité » n'a pas lieu d'être pour une langue, il nous semble nécessaire d'aborder la question de la subordination en français moderne oral.

⁹⁰ Ce rapprochement entre 'langue primitive' et 'parlers populaires' se trouve également, bien plus anciennement, chez Nyrop : « Dans les langues primitives, comme dans les parlers populaires, la coordination ou parataxe est bien plus employée que la subordination » (Nyrop 1904-1930 (1930) T. VI : 146).

2.1. L'intégration des constituants en français moderne

Les problèmes de réalisation de surface, la question des deux types de complémentation, et de l'intégration plus ou moins forte des constituants périphériques que nous avons vus pour l'ancien français ne sont, en réalité, peut-être pas si différents pour le français moderne. Benzitoun (à par.a) montre que ce qu'on considère traditionnellement comme des propositions subordonnées en *quand* relèvent au contraire de fonctionnements distincts, et ne présentent pas toutes la même syntaxe, au regard de leur comportement tel qu'il est révélé par les tests. Certaines « subordonnées » en *quand* ne sont en réalité pas régies (au sens large de la rection, telle qu'employée dans la théorie du GARS). On pourrait voir là un simple problème lié à la non-séparation du niveau morphologique et du niveau syntaxique, mais cela est tout de même révélateur de l'écart qu'il peut y avoir entre la tradition grammaticale et la réalité, toujours plus diverse, des phénomènes syntaxiques. En outre, ces problèmes d'intégration recoupent les problèmes de limites de l'unité phrastique maximale, qui, s'ils ne sont pas résolus pour l'ancien français, ne le sont pas davantage pour le français moderne, oral ou non. À l'écrit, la présence de la ponctuation a, de fait, pendant longtemps suffit à faire croire à l'absence de tout problème concernant ces démarcations. Cependant, il est désormais reconnu que la ponctuation, si elle permet de donner les limites de la phrase graphique, du moins telle que la conçoit le scripteur, ne correspond pas forcément aux démarcations syntaxiques. Nous pensons ici notamment aux phénomènes de ponctuation forte entre une construction verbale et une structure qui pourrait, syntaxiquement, être analysée comme son complément, phénomène qui s'observe également à l'oral avec la présence d'une pause forte, et que Blanche-Benveniste appelle « complément différé », comme dans l'exemple suivant « Il dépensait. Tout ce qu'il avait. » (Blanche-Benveniste 1997 : 114).

2.2. Et en français moderne oral ?

Le français moderne oral, en tant que langue parlée, est souvent considéré comme « plus simple », et ce, comme le rappelle Gadet, parfois même sans aucune justification :

Oral et écrit ont souvent été opposés selon l'axe du simple vs complexe. [...] Cependant, le fait même de la discuter [l'hypothèse de complexité] incite à se demander quelle serait la clé d'une moindre complexité de l'oral, préjugé souvent admis sans discussion. (Gadet 2007 : 55)

Une fois encore, l'hypothèse tient en partie à la distinction entre hypotaxe, qui relèverait du domaine de l'écrit, et parataxe, qui serait le domaine de prédilection de l'oral. Une fois encore, la distinction est erronée. Parce que, comme le rappelle Gadet, la parataxe peut constituer réellement un mode d'expression de la phrase complexe. Parce que l'oral possède ces différents moyens d'expression, de manière non exclusive :

Le parlé permet deux types de jonctions entre énoncés : liens segmentaux explicites (hypotaxe : subordination et coordination), trait partagé avec l'écrit, et parataxe (ou absence de lien), phénomène mal nommé car l'intonation y joue bien un rôle syntaxique d'intégration. L'oral offre ainsi une gamme de mises en relation d'énoncés. (Gadet 2007 : 50)

Gadet va jusqu'à reprendre les travaux d'Halliday (1985), pour qui l'oral serait même « grammaticalement plus complexe » :

Halliday conclut, à contre-courant des idées reçues, qu'un énoncé oral est grammaticalement plus complexe que sa contrepartie écrite : c'est par la densité lexicale que se caractérise l'écrit, alors que l'oral est remarquable par l'intrication grammaticale. (*ibid.* : 57)

Tout comme en ancien français, les énoncés de français moderne oral peuvent en effet présenter également plusieurs strates d'imbrication :

- (13) donc il ne faisait absolument plus rien *parce qu'*il avait peur euh *non seulement* d'être contaminé *mais en plus* + *comme* il osait pas réellement aller faire un test pour se rassurer *parce qu'*il en avait vraiment trop peur il ne faisait plus rien pour contaminer personne d'autre (Corpaix)

Quand bien même on laisserait de côté ce dernier point, on conclura à l'existence de la subordination en français oral, les limites du médium oral et de la mémoire discursive restreignant éventuellement le degré d'imbrication (Berrendonner 2004, 2005).

Gadet, reprenant notamment les travaux de Koch (1995) et Biber (1988), nous met en garde contre une opposition excessive entre oral et écrit. En effet, la plupart des travaux récents ont également montré que la distinction n'est pas aussi tranchée, mais doit aussi prendre en compte la notion de genre :

[à propos des travaux de Biber (1988)] Ainsi, un récit oral ressemblera davantage à un récit écrit qu'à une conversation à bâtons rompus, et le récit écrit au récit oral qu'à un texte administratif. (Gadet 2007 : 58)

Il est donc non seulement possible de dire qu'il existe bel et bien de la subordination en français moderne oral, contrairement au cliché de sa « plus grande simplicité », mais il faut aussi veiller à ne pas tomber dans des répartitions hâtives, et ce, tant entre langues simples vs langues complexes, qu'entre oral vs écrit. Par ailleurs, toute langue connaît la variation (Gadet 2007).

Ceux qui travaillent sur la langue parlée ont toujours refusé de prétendre vouloir construire une grammaire spécifique de la langue orale, qui serait distincte de la grammaire de l'écrit (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 13). Aussi n'y a-t-il pas de raison de traiter séparément l'oral et l'écrit, et de penser que l'oral relèverait d'une autre syntaxe, où il n'y aurait pas, ou moins, de subordination.

2.3. Bilan : pour une définition de la subordination

Il y a de la subordination en français moderne, et ce aussi bien à l'écrit qu'à « l'oral », y compris dans l'oral « spontané ». Quant à l'idée de la plus grande simplicité de l'oral, de celle de l'ancien français, et probablement de celle de toute langue, elle n'a pas de fondement réel.

On rencontre toujours les mêmes problèmes d'intégration, de limites phrastiques maximales et de constituants périphériques, quel que soit l'état de langue ou la langue, et les mêmes difficultés pour établir le statut subordonné.

Ceci expliquerait qu'il n'y ait toujours pas, en fin de compte, de consensus autour de ces notions : il semblerait que toute définition, aussi précise soit-elle, soit soumise à ces problèmes de limites.

Par ailleurs, le français moderne oral s'est trouvé qualifié de « plus simple », et ce, au même titre que l'ancien français. De la même manière, il s'est avéré que l'ancien français et le français moderne oral pouvaient être rapprochés à plus d'un titre (voir Gadet 2006). Nous serons amenée à réinterroger les liens entre ancien français et français moderne, ainsi qu'entre oral et écrit.

Bilan

S'il s'avère impossible de poser des définitions théoriquement satisfaisantes de la phrase, de la subordination et peut-être même de la syntaxe, il est possible d'en poser des définitions de travail, à la fois pratiques et stables, mais également suffisamment souples. Ces définitions de travail vont ainsi nous permettre à la fois de relever ce que nous voulons prendre en compte, et à la fois de ne pas en connaître les frontières. Nous pouvons ainsi délimiter le corpus, sans en avoir d'idée préconçue.

La recherche de ces définitions nous a permis de soulever un certain nombre de problématiques qui vont nous accompagner tout au long de ce travail, et qui constitueront ainsi une sorte de fil rouge pour l'analyse. Notre choix de travailler sur la parataxe constituera un avantage certain pour aborder ces problèmes. En effet, nous avons pu voir que l'un des principaux problèmes est, en réalité, la question des limites, des frontières, aussi bien de la subordination, du constituant, de la phrase, que, pour finir, de la syntaxe elle-même. Travailler sur un phénomène où se posent avec acuité le problème des limites entre subordination et indépendance, c'est user d'une sorte de miroir grossissant de questions qui concernent non seulement les faits de parataxe, mais aussi tous les autres faits de syntaxe. Ainsi, l'étude des phénomènes à la frontière sont par là même les plus aptes à nous renseigner sur l'objet lui-même : en effet, n'est-ce pas en saisissant les frontières que nous pourrions le mieux cerner l'objet lui-même ?

Deuxième partie – Statut syntaxique des constructions paratactiques : entre intégration et indépendance

Introduction

Pour pouvoir procéder à une analyse syntaxique, il est nécessaire de déterminer auparavant sur quels critères sera établi ce statut syntaxique. Cette question concerne en réalité non seulement nos constructions paratactiques, en l'occurrence, mais aussi l'ensemble des constructions en général, quelle que soit la langue. Comment savoir si nos constructions sont, ou non, subordonnées, déjà d'un point de vue purement méthodologique, mais aussi d'un point de vue épistémique ? Comment établir ce qui est ou non subordonné, quand la notion même de subordination, et donc de subordonné, s'est avérée, au moins en partie, inaccessible ? D'un point de vue méthodologique, nous verrons, pour commencer, les limites posées par les critères traditionnellement évoqués pour répondre à cette question, par exemple lors des recours aux tests. Nous devons alors avoir recours à d'autres arguments. Concernant l'aspect épistémique, nous serons amenée aux limites de l'analyse, et forcés d'admettre, conclusion somme toute logique, qu'en définitive, tout comme il est impossible d'atteindre les frontières de la subordination, atteindre ce qui permet de faire l'analyse en tant que subordonné ou non, et donc ce qu'est un subordonné, ne va pas davantage de soi.

Deuxième partie – Statut syntaxique des constructions paratactiques : entre intégration et indépendance

En effet, quand bien même il n'est pas question ici d'être subordonné ou non, d'une manière générale, mais *simplement* (du moins en apparence), d'être dépendant ou non⁹¹, répondre à cette question ne s'avère pas simple. Nous avons vu en première partie que la subordination n'est pas une notion syntaxique, en cela qu'elle n'exprime pas une fonction syntaxique (Chapitre 2). Toutefois, en ce qui concerne la subordination complétive, qui nous occupe ici, le problème est tout autre⁹². Dans ce cas, la subordonnée est un argument de l'autre construction verbale. Plus exactement, dans le schéma prototypique qui nous intéresse ici, de type CV1 – CV2 ou, pour le dire autrement, V Ø⁹³/*que* P, il s'agit d'établir si CV2/P⁹⁴ est, ou non, complément du verbe de CV1. Il s'agit non plus de savoir s'il y a ou non *subordination*, en tant qu'intégration phrastique, mais s'il y a ou non *dépendance*, au sens complémentation obligatoire. La dépendance paraît, au premier abord, bien plus facile à établir, et donc plus atteignable. En effet, il s'agit bien, en l'occurrence, d'une fonction syntaxique. Pourtant, même dans ce cas, établir la dépendance n'est pas aussi simple. Nous aurons recours à différents critères, indices et tests, pour finalement voir que tous s'avèrent insuffisants, et que seule une prise en compte du fonctionnement global dans le système de la langue permet de cerner l'analyse syntaxique.

Nous commencerons par passer en revue ces critères dans le chapitre 4. Ceux-ci étant insuffisants pour établir le statut syntaxique de nos constructions, nous ferons appel dans le chapitre 5 à l'étude du comportement, en système, pour faire apparaître les différences de comportement entre les constructions analysables comme subordonnées complétives et les

⁹¹ Au sens de complément obligatoire, c'est-à-dire 'argument', puisqu'il s'agit uniquement de constructions pouvant s'apparenter à des propositions 'complétives'.

⁹² Nous renvoyons à la partie 1 (Chapitre 2) pour la définition théorique de la subordination complétive, ainsi qu'à la partie 3 (Chapitre 6) pour une discussion sur les différents types de subordonnées complétives possibles. Nous ne retenons ici que la notion de subordination complétive dans son acception d'élément phrastique complément dans une autre structure phrastique, et, plus spécifiquement, du verbe de l'autre structure phrastique.

⁹³ Le signe Ø est utilisé pour dire, et lire, de manière plus rapide « non réalisation du marqueur conjonctif ». En aucune manière il ne signifie qu'il faille réintroduire un morphème vide, chose qui nous semble, au contraire, à éviter (voir Lemaréchal 1997).

⁹⁴ Nous utilisons CV pour construction verbale, et P pour 'proposition' ou 'phrase', au sens traditionnel d'élément phrastique, employé notamment dans certaines théories (entre autres dans le GARS) pour parler d'une « *que*-P » 'que-phrase'.

Deuxième partie – Statut syntaxique des constructions paratactiques : entre intégration et indépendance

autres constructions en concurrence. N'est-ce pas le fondement même de la syntaxe, qu'à un comportement syntaxique correspond une analyse syntaxique? Tout comme la délimitation de la subordination est inaccessible, établir de manière systématique l'analyse syntaxique n'est parfois pas davantage possible. Ainsi, nous pourrions en tirer la conclusion que, dans l'analyse de nos constructions, mais peut-être bien également dans la syntaxe même, voire dans le langage, rien n'est systématique, mais tout est systémique.

Chapitre 4. Indices de subordination : légitimité et résultats

Le premier indice qui s'impose de lui-même est le critère de transitivité du verbe recteur. Nous verrons ensuite les autres critères traditionnels, aussi bien le recours à la manipulation des énoncés, par la pratique de tests, que des critères également repris couramment, comme la présence du subjonctif en CV2. S'ajouteront à cela d'autres critères qu'il nous a paru justifié de proposer, ou du moins dont nous avons voulu tester la pertinence, comme le recours à l'ordre des mots ou à la prosodie.

1. Critères traditionnels

1.1. La transitivité du verbe recteur

Plus qu'un test ou le recours à un « indice » de subordination, la première chose à laquelle on a envie de faire appel pour établir le statut syntaxique de la construction est la notion de transitivité du verbe recteur. Comme nous l'avons rappelé, dans les cas qui nous occupent ici, de constructions V Ø / que P, le statut subordonné possible est celui d'une subordination de type complétive, dans laquelle P est un argument de V. La fonction d'une proposition subordonnée complétive est donc d'être un argument du verbe qui la régit et, dans certains cas, ce complément est obligatoire à la bonne construction de la phrase. Le premier critère étudié sera donc d'établir la valence de ce verbe et de savoir si cette valence est saturée ou non. Quand on se trouve en présence en CV1 d'un verbe appelant obligatoirement un complément, s'il manque un argument obligatoire à V, on est en droit de supposer, ou du moins de proposer pour l'analyse, que P vient remplir ce rôle d'argument, et vient saturer la valence du verbe. De nombreux grammairiens mentionnent effectivement la transitivité du verbe recteur comme indice suffisant de subordination :

Il apparaît qu'en revanche les mots atones que sont la conjonction *que* et les pronoms relatifs en position zéro dans la subordonnée étaient assez facilement sous-entendus dans les contextes où leur présence était impliquée soit par un corrélatif [...], soit par la transitivité du verbe recteur (Bonnard et Régnier 1997 : 207)

Mais la notion même de valence remplie ou non, d « argument manquant », pose problème pour l'ancien français. Elle suppose d'avoir accès à la notion de phrase agrammaticale, ou tout du moins « incomplète ». Or, il est évident que pour un état de langue comme l'ancien français nous n'avons pas de possibilité de recourir à des informateurs pour statuer du caractère grammatical ou non d'un énoncé. Nous n'avons donc recours qu'à l'observable, c'est-à-dire que nous ne pouvons qu'observer les données, dans un corpus plus ou moins limité, sans trop préjuger du statut de ce qui n'est pas observé.

Ensuite, pour que cet argument soit valable, il faudrait que le verbe en question soit toujours transitif. Or, en réalité, une grande majorité (pour ne pas dire l'ensemble) du lexique, *a fortiori* verbal, possède tout un panel de constructions possibles. Il n'est donc pas rare qu'un verbe ait plusieurs valences possibles, c'est probablement même le cas le plus courant, d'autant plus avec les verbes les plus employés. On voit toute l'importance d'inscrire aussi cette recherche de statut syntaxique dans l'ensemble du système des constructions possibles du verbe, de son fonctionnement en général, et de la prise en compte des différentes constructions qui vont ou non entrer en concurrence, comme nous le ferons dans la partie suivante (Chapitre 5). Peut-on prendre cet indice en considération ? C'est ce qu'on est en droit de se demander.

Pour faire de ce critère un indice valable, de ce point de vue, il faudrait établir la valence du verbe. Or, en l'absence de locuteur, comment établir de manière précise la valence d'un verbe ? Nous pouvons avoir recours à une étude en système. Cette étude, si elle ne constitue pas une preuve définitive en soi, ou encore ne nous autorise pas forcément à considérer comme valables pour l'ensemble de l'ancien français des conclusions sur un corpus restreint, nous permet d'émettre toutefois des hypothèses sur le système en question. Une étude à l'intérieur d'un système, comme dans le cadre d'une œuvre, s'il paraît plus prudent, d'un point de vue épistémique, de dire qu'elle ne nous renseigne pas sur l'ensemble de la langue, nous renseigne au moins sur l'état de langue tel qu'il apparaît dans ce système. En ce cas, le critère de transitivité du verbe recteur peut être pris en considération.

Le verbe *sentir* dans *La Chanson de Roland* est toujours suivi soit d'une *que*-P (14), soit d'une \emptyset P, c'est-à-dire une CV2 non conjonctive⁹⁵ (15) :

- (14) Ço sent Rollant que la mort li est pres : (Roland 2259)

Roland sent que la mort est près de lui

- (15) Ço sent Rollant la veüe ad perdue ; (Roland 2297)

Roland sent [qu'] il a perdu la vue

On peut en conclure que ce verbe est toujours construit avec un complément, qui plus est de type phrastique, et que donc CV2 vient bien remplir cet argument⁹⁶.

1.2. La question de la double complémentation

On observe dans les exemples (14) et (15) ci-dessus la présence d'un pronom *ço* (ce). En la présence de ce pronom, la première analyse qui paraît alors s'imposer d'elle-même est que ce pronom est l'argument du verbe *sentir*. Selon cette analyse, en présence de ce pronom, la valence du verbe est donc déjà saturée. La valence du verbe étant déjà saturée, il ne semble pas possible de considérer que CV2 remplit la place de l'argument manquant de CV1. On aurait au contraire un critère pour analyser CV2 comme indépendante. Cependant, cette analyse peut être remise en question. La présence de ce pronom *ço* est observable aussi bien en contexte « *ço* V \emptyset P » comme en (15), qu'en contexte « *ço* V que P » comme en (14), dans lesquels la « que P » est traditionnellement analysée comme complétive. Certes, la présence de *que* ne suffit pas, selon nous, à prouver la subordination en soi, et, par conséquent, l'alternance de \emptyset avec *que* n'est pas davantage en soi un argument suffisant pour établir le statut syntaxique de la construction. Nous pouvons toutefois attirer tout de même l'attention sur le fait que, puisque les deux contextes alternent, il ne semble pas y avoir de raison justifiable pour ne pas leur proposer la même analyse.

⁹⁵ Sauf pour une occurrence, mais qui ne semble ici pas contredire la démonstration, puisqu'il s'agit d'un emploi pronominal, qu'on peut donc considérer comme différent des autres : « Turpins de Reins, quant se sent abatut, ... » (Roland : 2083) 'Turpin de Reims, quand il se sent abattu...'

⁹⁶ Conclusion qui, semble-t-il, peut donc aussi bien être applicable à la construction en *que* P qui, rappelons-le (voir discussion en première partie), n'est pas davantage subordonnée « en soi ».

Ce phénomène est assez courant en ancien français :

The conjunction *que* may refer to the neuter demonstrative *ce* as its antecedent (Jensen 1990 : 477)

L'ancien français avait également hérité [du bas latin] l'usage de donner à *que* pour corrélatif le pronom neutre *ço, ce* (Bonnard et Régnier 1997 : 211)

l'ancien français recourt aussi à des mécanismes corrélatifs : la conjonctive est annoncée par cataphore à l'intérieur de la régissante. Le plus souvent, l'élément d'appel est le pronom démonstratif neutre *ce* (Joly 2004 : 196-97)

Il ne faudrait donc pas voir dans ce pronom un élément venant saturer la valence, mais au contraire un corrélatif annonçant, voire appelant la subordonnée. La présence de ce pronom n'empêche donc pas l'analyse comme subordonnée complétive, et semble au contraire pouvoir, dans certains cas, la favoriser. Ce genre de réalisation est en fait, d'après Buridant, la forme disjointe de la construction en *ce que* (Buridant 2000 : 142). Sa présence dans les énoncés asyndétiques pourrait être analysée comme un appel de la seconde construction verbale. Quand bien même on l'analyserait comme un pronom venant saturer la valence, cela contribuerait à prouver que le verbe a bien une construction valencielle appelant un complément. La deuxième proposition CV2, dans sa variante introduite ou non, pourra donc être analysée comme redondante avec le pronom, d'où l'emploi du terme de « double complémentation » pour désigner ce phénomène. Une autre analyse est cependant également possible pour ces cas, il s'agit de l'analyse en termes d'extraction, de dislocation ou de construction détachée⁹⁷. Il est d'ailleurs intéressant de faire ici remarquer que c'est l'analyse la plus couramment répandue pour les constructions de ce genre en français moderne⁹⁸. En effet, le français moderne connaît également ce genre de structure, pour les constituants nominaux, mais aussi pour les constituants phrastiques :

(16) Ça m'inquiète, qu'il ne soit pas encore revenu (Le Goffic 1993 : 84)

Dans cette analyse, le pronom est considéré comme remplissant la valence, tandis que la partie disloquée est pour ainsi dire extraite de la phrase. Cependant, quand bien même on

⁹⁷ Ces termes ont des acceptions différentes, nous les employons grossièrement de manière synonymique, afin de bien faire ressortir qu'on peut trouver plus ou moins le même type de phénomènes sous ces appellations en fonction des auteurs.

⁹⁸ On trouve également pour le français moderne aussi la possibilité d'une analyse en termes de « double marquage » (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 80).

appliquerait une telle analyse, cela signifierait-il que la construction verbale en position disloquée ne fait plus partie de la phrase ? Faudrait-il alors l'analyser comme une indépendante ? Cela ne paraît certainement pas une solution satisfaisante. En tant que construction disloquée, la construction verbale garde toujours un lien syntaxique avec la première structure phrastique⁹⁹.

Plusieurs analyses sont donc possibles. Dans aucune, la présence du pronom ne force une analyse de CV2 comme indépendante, mais le statut de CV2 n'en est pas pour autant systématiquement établi.

1.3. L'utilisation de tests

Pour établir le type de lien syntaxique présent entre deux éléments, des auteurs ont recours à des tests de transformation. Par exemple, l'approche pronominale a fait du test de la reprise pronominale une méthode permettant de mettre à jour le type de relation syntaxique entre les éléments (Blanche-Benveniste *et al.* 1984). Creissels (1995), dans une toute autre approche, a recours à des manipulations sur les énoncés pour reconnaître la phrase simple et l'intégration phrastique, notamment au test d'extraction, ainsi qu'au test du contraste et de la portée des modalités, comme l'interrogation et la négation.

Ces tests posent cependant un certain nombre de problèmes aussi bien pratiques que théoriques. Du point de vue pratique, travailler sur des états de langues, ou même sur des langues, pour lesquels il n'existe plus de locuteurs natifs empêche tout recours à la notion de « grammaticalité ». Ne nous reste alors plus que la notion de « observable » ou « non observable », « réalisé » ou « non réalisé ». Ainsi, nous n'avons jamais accès à la notion de « impossible », mais uniquement à celle de « non observé ». D'un point de vue plus général, le recours à la notion de grammaticalité est-il vraiment une preuve en soi ? Quelle légitimité peut-on lui accorder ? Tout chercheur a sûrement déjà eu l'occasion d'observer les débats qui peuvent se tenir autour de la notion de « acceptabilité » de tel ou tel énoncé, et de la difficulté à fixer les limites entre « grammatical » et « non grammatical », fût-ce dans la même communauté linguistique. On voit apparaître un panel de signes diacritiques, de l'étoile * pour marquer l'agrammaticalité, à un nombre plus ou moins important de points d'interrogation ? ; ?? pour signifier « plus ou moins acceptable ». Sans vouloir reprendre

⁹⁹ La nature de ce lien reste à établir et ne fait pas toujours unanimité parmi les différents auteurs.

ici ce débat toujours ouvert, rappelons simplement que c'est un choix théorique dans certains courants, notamment celui du GARS, d'étudier uniquement les productions¹⁰⁰, et que c'est, de fait, une pratique imposée pour des états de langue anciens comme l'ancien français.

Un autre problème auquel nous sommes confrontés quand nous prenons la décision de travailler sur corpus, concerne ce qu'on pourrait appeler le statut de l'exemple, et de sa place dans la langue. Jusqu'à quel point un exemple est-il vraiment représentatif de la langue, et non de la seule langue du scripteur, dans le cas de l'ancien français, et même, en quoi ne constitue-t-il pas un énoncé fautif¹⁰¹ ? Pour l'ancien français, mais en réalité tout aussi bien que pour le français moderne oral étudié sur corpus, nous sommes amenée à nous demander jusqu'à quel point la langue est un objet unifié, un ensemble de traits dialectaux, ou un ensemble de pratiques propres à tel ou tel locuteur¹⁰². Ainsi, lors d'une recherche menée sur les énoncés averbaux en parataxe (Tanguy et Glikman à par.), sur l'ensemble du corpus étudié, seul un locuteur présentait ce type de construction. On pourrait alors être amené à en conclure à un caractère fautif de son énoncé. Pourtant, cette construction revenait à plusieurs reprises dans son discours. Au final, la meilleure conclusion à en tirer ne serait-elle pas que cette construction existe, non pas, peut-être, dans la langue, mais au moins dans la langue de ce locuteur, c'est-à-dire dans l'état de langue tel qu'il est représenté par l'usage de ce locuteur ? C'est ce vers quoi nous tendons lorsque nous mettons l'accent dans nos recherches sur l'ancien français sur les études dans

¹⁰⁰ Même si les chercheurs du GARS avaient au départ couramment recours aux tests, et qu'ils les utilisent encore dans une certaine mesure, la différence est que plutôt que de recourir uniquement à la notion de grammaticalité, ils utilisent l'observation des données pour montrer s'il est possible ou non de trouver des énoncés qui équivaudraient à l'énoncé construit par manipulation (voir par exemple l'utilisation des données dans Blanche-Benveniste et Willems 2007 pour la question de la proforme et de la négation). Il importe de rappeler ici que les recherches menées par le GARS, en tant que se définissant comme un travail sur le français *parlé*, ont justement toujours accordé une très grande place aux corpus. D'un point de vue strictement méthodologique, les recherches menées sur l'ancien français et celles menées sur le français parlé, lorsqu'elles se basent sur corpus uniquement, ont en réalité bien plus de choses en commun qu'on pourrait le penser.

¹⁰¹ Le terme n'est évidemment pas employé ici du point de vue de la norme, mais du point de vue même du locuteur, comme énoncé pouvant entraîner une auto-correction.

¹⁰² Cette question n'est pas nouvelle, mais elle ne nous semble pas avoir été déjà mise en perspective avec la problématique de la recherche du statut syntaxique.

le cadre réduit d'une œuvre, qui constituent autant d'études en système, représentatives, si ce n'est de l'ancien français¹⁰³, du moins de l'état de langue tel qu'il est présent dans cette œuvre.

D'un point de vue plus théorique, il convient également de se demander ce que ces tests prouvent vraiment, et quelle conclusion en tirer quand certains d'eux fonctionnent, et d'autres non. La non-satisfaction d'un seul de ces tests signifierait-elle que l'énoncé ainsi testé s'avère ne pas remplir les conditions requises, et devra donc être analysé en conséquence ? On voit là apparaître toutes les difficultés qui peuvent s'en suivre, d'autant plus quand l'état de langue sur lequel nous travaillons ne nous permet pas de tester, mais seulement d'observer.

La plupart de ces tests, dans la théorie de la macro-syntaxe d'Aix, sont censés prouver le caractère régi ou non, au sens large¹⁰⁴ (Blanche-Benveniste *et al.* 1984). Or, même dans ce courant théorique, s'il semble possible d'établir ce qui est ou non régi, il paraît moins aisé de faire la différence entre ce qui relève de la rection et ce qui relève de la valence (Blanche-Benveniste *et al.* 1990).

Chez Creissels, ces tests permettent de mettre au jour ce qui fait l'essence même du statut intégré et de mesurer l'intégration des structures phrastiques. Ils permettent donc de différencier entre des énoncés indépendants ou simplement coordonnés et des énoncés subordonnés :

Le premier type de critères est que, dans une intégration hiérarchique, la structure phrastique matrice [...] manifeste des possibilités de transformation, et en particulier de modalisation énonciative (assertion/questionnement/ordre) comparable à celles d'une structure phrastique constituant par elle-même un énoncé syntaxiquement achevé ; les structures phrastiques enchâssées, c'est-à-dire assimilées à des constituants de la structure matrice [...] perdent par contre cette propriété [...]. Le deuxième type de critères permettant de préciser la notion de hiérarchisation ou d'enchâssement de structures phrastiques est que, dans une intégration hiérarchisée, on peut s'attendre à ce que les structures phrastiques enchâssées puissent être mises sous la portée de la négation de la structure phrastique matrice. (Creissels 1995 : 309)

¹⁰³ Si tant est qu'il existe une langue 'ancien français'.

¹⁰⁴ Pour rappel, dans cette théorie la rection est conçue comme élargie : les « compléments circonstanciels » de la grammaire traditionnelle peuvent être régis. Les compléments 'obligatoires' relèvent eux de la valence, plus restreinte que la rection.

Un énoncé subordonné ne peut pas se prêter aux mêmes transformations qu'un énoncé autonome, comme le fait de pouvoir subir l'interrogation totale :

(17) Il vient → Vient-il ?

V_S :

(18) Je pense qu'il vient → *je pense que vient-il ?

L'énoncé subordonné tombe sous la portée des modalités, notamment interrogative et négative, de la construction verbale matrice, ce qui permet de faire la différence entre des énoncés coordonnés et des énoncés subordonnés ; il en va de même avec le test du clivage (Creissels 1995 : 301 *sqq.*) :

(19) Il mange parce qu'il a faim → il ne mange pas parce qu'il a faim

est-ce qu'il mange parce qu'il a faim ?

c'est parce qu'il a faim qu'il mange

V_S :

(20) Il mange car il a faim → * il ne mange pas car il a faim

* est-ce qu'il mange car il a faim ?

* c'est car il a faim qu'il mange

Le jeu des portées nous donne ainsi des indications sur l'existence d'une hiérarchie entre les énoncés. Mais il ne nous renseigne toujours pas sur la nature précise de cette hiérarchie. En outre, il faut prendre garde aux conclusions qui peuvent être tirées de tels tests. C'est un fait bien connu que les adverbes d'énonciation ne se prêtent pas au clivage :

(21) Heureusement je vois mon père demain → * c'est heureusement que je vois mon père demain

Personne ne voudrait pour autant en conclure que l'adverbe « heureusement » constitue un énoncé autonome'.

Retenons que ces tests permettent, si ce n'est d'établir la nature du lien syntaxique, du moins de tester l'existence d'un rapport hiérarchisé, et donc d'intégration, entre deux unités phrastiques. Enfin, on peut également considérer ces tests comme des indices de comportement syntaxique.

1.3.1. Le test de la reprise par une proforme

Du fait que nos énoncés en CV1-CV2 ont un équivalent CV1-*que*-P, quand bien même nous trouverions des énoncés CV1 comportant une proforme qui pourrait être une reprise d'une proposition, cela ne pourrait pas nous servir d'indice pour l'analyse de notre construction étudiée précisément. Cela montrerait uniquement clairement que le verbe de CV1 peut se construire avec un argument. Mais il nous serait impossible de savoir si cette proforme constitue une reprise de CV2, ou une reprise d'une *que*-P. Si l'on considère les exemples suivants :

- (22) lors le savroit qui or nel set, (Renart 259)

Alors le saurait qui ne le sait déjà

- (23) Ce sai ge bien (Renart 582)

Ce sais-je bien

on constate la présence d'un pronom, mais nous ne pouvons pas décider avec certitude si cette proforme pourrait constituer une reprise équivalente à la construction en (24), donc avec reprise d'une *que*-P, ou bien équivalente à (25), et donc être une proforme reprenant une CV2 asyndétique :

- (24) bien set que sa mort est juree (Renart 1351)

Il sait bien que sa mort est jurée

- (25) bien set ne se puet or desfandre : (Renart 1363)

Il sait bien [qu'il] ne peut alors pas se défendre

Ce pronom pourrait aussi reprendre un groupe nominal qui fait partie des éléments pouvant entrer dans la valence du verbe :

- (26) Guenes respunt : « Jo ne sai, veirs, nul hume, / Ne mes Rollant, ki uncore en avrat hunte. (Roland 381-82)

Guenelon répond : « je ne connais, en vérité, nul homme, à part Roland, qui en aura encore honte »

Ainsi, la présence d'une proforme dans les énoncés ci-dessus ne fait, en réalité, que prouver que ce verbe accepte un complément. En effet, plus encore que le problème de savoir ce que reprend exactement la proforme en présence, une *que* P, une construction

verbale asyndétique ou encore un groupe nominal, entre autres éléments possibles, cela ne nous apprend rien sur nos énoncés proprement dits. Cela nous apprend seulement qu'il y a de la dépendance possible avec ce verbe en ancien français. Le test de la reprise par une proforme ne peut pas nous servir strictement d'indice quant au caractère subordonné ou non de la construction particulière en CV2 asyndétique.

1.3.2. Le test de la portée des modalités

Une autre utilisation possible des tests est d'interroger la portée des modalités. Creissels, entre autres, suggère que la proposition subordonnée, ayant perdu ses capacités énonciatives propres, se retrouve sous la portée des modalités de la proposition rectrice, comme l'interrogation ou la négation. Ainsi, l'important n'est pas uniquement de voir s'il se trouve ou non une négation ou une interrogation dans l'énoncé, mais surtout quelle est sa portée. Si la construction verbale tombe sous la portée de la modalité de l'autre construction verbale, cela indique qu'elle se trouve sous sa dominance. Par rapport au test de l'équivalence avec une proforme, pour lequel se posait le problème de savoir ce que reprenait vraiment la proforme, la portée des modalités est directement observable dans des énoncés comprenant aussi nos constructions asyndétiques.

On peut en effet observer des énoncés où CV1 est niée ou interrogée, suivie de CV2, comme dans les exemples suivants :

- (27) Quides tu dont tes Diex ait poësté / Que il te puist en camp vers moi tenses?
(Louis C 549-50)

Crois-tu donc [que] ton Dieu ait le pouvoir qu'il puisse te protéger de moi sur le champ de bataille ?

- (28) Quïas le guant me caïst en la place, / Cum fist a tei le bastun davant Carle ?
(Roland 764-65)

As-tu cru [que] le gant me tomberait des mains, comme fit avec toi le bâton devant Charles ?

- (29) Renart, nel tenez a desroi ; / je vaing ici de par le roi, /ne quidez mie je vos hace.
/ Li rois vos het et vos menace (Renart 801-04)

Renart, ne le prenez pas mal, je suis venu ici sur ordre du roi, ne croyez pas [que] je vous haïsse. Le roi vous hait et vous menace

Dans ces exemples, on peut voir que CV2 se trouve sous la portée interrogative ((27), (28)) ou négative (29) de CV1. Ceci est confirmé en (29) par le fait que le contexte indique clairement que le locuteur de l'énoncé, Tibert, prend la précaution de préciser à Renart qu'il ne le hait pas, bien que sa venue soit porteuse d'un message contraire de la part du roi. En (28), l'interrogation, en l'occurrence purement rhétorique et sous-entendant une réponse négative, prend clairement en compte CV2, puisque l'idée véhiculée est que, contrairement à Ganelon, Roland ne laissera pas « tomber le gant ». La même analyse pourrait être faite sur l'exemple (27). Il est donc possible de trouver des contextes permettant d'établir le caractère subordonné de CV2 par le biais d'observation de la portée des modalités. Cela dit, nous sommes limités au domaine de l'observable. Le fait qu'il ne soit pas toujours possible de trouver de telles occurrences ne nous permet pas d'en conclure à l'impossibilité de telles structures. La seule preuve inverse serait de relever des occurrences V Ø / que P, dans lesquelles CV1 serait niée ou interrogée mais où cette modalité ne porterait pas sur CV2, ce que nous n'avons pas eu le loisir d'observer dans notre corpus.

1.4. La présence du subjonctif en CV2

Une fois explorées les possibilités offertes par l'utilisation de tests, nous devons nous tourner vers d'autres indices pour établir la nature du lien syntaxique entre CV1 et CV2. Un critère régulièrement évoqué est celui de la présence du subjonctif en CV2. L'emploi du subjonctif dans la seconde proposition est souvent donné dans les grammaires comme un « indice suffisant de subordination » Buridant (2000 : 571)¹⁰⁵. De ce fait, les grammaires associent souvent la présence du subjonctif en CV2 à la construction en parataxe :

Parataxis is particularly common in contexts requiring the subjunctive, since this mood by itself provides sufficient proof of subordination. (Jensen 1990 : 497)

Selon ces auteurs, dans l'exemple suivant :

¹⁰⁵ Ou encore, chez Glessgen (2007) : « Le subjonctif a, dans la Romania, une fonctionnalité de base bien déterminée : il est utilisé avant tout comme marque de subordination » (Glessgen 2007 : 215).

- (30) La reregarde des .XII. Cumpaignuns / Ne lesserat bataille ne lur dunt. (Roland 857-58)

L'arrière-garde des XII Pairs ne tolèrera pas [que] la bataille ne leur soit pas donnée

le subjonctif « dunt » peut être considéré comme un indice permettant d'analyser CV2 « bataille ne lur dunt » comme subordonnée au verbe « lesserat ».

Cependant, le recours à la présence du subjonctif en CV2 pour établir la nature du lien syntaxique entre les deux constructions verbales n'est pas une preuve absolue en soi. Pour que la présence seule du subjonctif suffise à prouver le lien de subordination, il faudrait que l'emploi de ce mode se fasse uniquement en contexte subordonné. Mais dès lors que le subjonctif peut être utilisé en proposition indépendante, on est forcé d'admettre qu'un schéma CV1 – CV2 présentant le subjonctif en CV2 pourrait constituer un cas d'emploi du subjonctif en indépendante en CV2, et non pas uniquement un cas de CV2 dépendante.

De fait, Buridant (2000 : 333) comme Moignet (1976 : 208), entre autres, décrivent le subjonctif comme un mode pouvant se réaliser en proposition indépendante. On pourrait certes penser que ces emplois du subjonctif restent relativement contraints, on pense notamment au subjonctif de souhait :

- (31) Renart, la male flame t'arde ! (Renart 338)

Renart, que les flammes de l'enfer te brûlent !

C'est en partie ce qui pousse Muller (2002 : 371 *sqq.*) à faire une analyse des emplois du subjonctif en indépendante en français moderne, de type « *qu'il vienne* », basée sur cette contrainte. Pour lui, ces emplois ne constituent pas réellement des emplois autonomes, du moins du point de vue énonciatif, en cela qu'ils ne peuvent constituer une assertion, mais sont bloqués sur certaines valeurs sémantiques : ordre, souhait, permission. Ainsi, dans son modèle, tous les emplois du subjonctif sont subordonnés. Il va même jusqu'à ajouter qu'« on peut considérer qu'en structure prédicative, le véritable terme recteur – représentant les valeurs sémantiques mentionnées ci-dessus – est le subjonctif » (*ibid.* : 373).

Creissels (1995 : 304), partant de l'exemple « *qu'il prenne cette chaise* », se base sur le fait que cet énoncé est « dépourvu de propriétés transformationnelles », qui sont les critères définitoires de la phrase¹⁰⁶, pour confirmer l'hypothèse que ce type d'exemple « n'est pas

¹⁰⁶ Voir Creissels (1995 : 34).

une « phrase complète » », et en conclut donc à la nécessité de réintroduire une construction verbale rectrice sous-entendue :

De telles observations justifient le point de vue selon lequel (17) [qu'il prenne cette chaise] s'identifie à la position objet d'une structure phrastique non explicitée (Creissels 1995 : 305)

Cependant, la liste des emplois du subjonctif en indépendante faite par Buridant (2000 : 333) n'est pas si restreinte. Elle ne se limite pas à l'expression du souhait et du regret, l'emploi du subjonctif servant aussi à exprimer en ancien français l'éventualité et toute la notion de monde possible. Surtout, Buridant montre que l'emploi du subjonctif peut même se faire en contexte interrogatif, signe d'autonomie de l'énoncé¹⁰⁷ :

- (32) A cui demandasse congié / Quant jo de rien n'i trovai vié ? (Partonopeu, 1180-81) (à qui aurais-je pu demander congé, puisque je ne rencontrais aucune interdiction ?) (in Buridant 2000 : 333, traduction Buridant)

De fait, la différence entre l'expression d'un souhait autonome, et donc l'indépendance, ou la subordination à caractère circonstanciel de type expression du but est loin d'être simple à établir dans un exemple comme le suivant :

- (33) Or guart chascuns que granz colps i empleit, / Male cançon de nus chantét ne seit ! (Roland 1013-14)

Or que chacun veille à ce qu'il y donne de grands coups, [qu']il ne soit pas chanté de mauvaises chansons sur nous

Ainsi, les possibilités d'emploi du subjonctif en indépendante limitent le recours à cet argument pour juger du caractère subordonné ou non d'une construction phrastique.

Arteaga (2009) propose une analyse intermédiaire. Dans les exemples suivants :

- (34) Je cuit plus sot de ti n'i a (Feuillée 341) (Togebly 1974 § 151)

Je crois [qu'] il n'y a pas plus sot que toi

- (35) Cuit ne soient mort li autre (Mort Artu 98, 11) (Jensen 1990 §756)

Je crois [que] les autres ne soient morts

c'est l'alternance de construction entre indicatif et subjonctif en CV2 qu'elle utilise comme preuve du caractère subordonné de CV2. En effet, plutôt que de considérer la présence du

¹⁰⁷ D'après un certain nombre d'auteurs, dont Creissels entre autres.

subjonctif comme un indice en soi, elle en fait un indice en tant que mode sélectionné lexicalement par le verbe recteur. C'est le fait que le mode de CV2 soit sélectionné par le verbe de CV1 qui constitue l'indication de son caractère dépendant :

In our view, the lexically selected mood of the subordinate clause is evidence against a parataxis analysis (Arteaga 2009 : 28)

Il semblerait donc possible de considérer le subjonctif là encore non pas comme un indice systématique en soi, mais en tant que pouvant intervenir comme indice à condition d'entrer dans une considération en système, c'est-à-dire d'être mis en rapport avec les autres constructions du verbe.

Pour l'analyse des constructions V Ø / que P, le recours à la présence du subjonctif en CV2 peut constituer un indice venant s'inscrire dans un faisceau d'indices, pouvant tout de même constituer en système un indice supplémentaire relativement fiable. Par exemple, on peut y avoir recours dans le cas de verbes ayant différents types de constructions possibles, comme avec le verbe *cuidier*, qui peut être employé en incise (36), mais aussi suivi d'une *que P*, (37). Le critère de la transitivité du verbe recteur n'est alors pas suffisant, et la présence du subjonctif en CV2 peut être un facteur supplémentaire pour conclure dans l'exemple (38) à une analyse de CV2 comme dépendante de *cuidier* :

(36) E si n avrez, ço quid, de plus gentilz. (Roland 150)

Et vous en aurez, je crois, de plus nobles

(37) ne cuit que ja mes me connoisse (Renart 2386)

je ne crois pas qu'il me reconnaisse jamais

(38) ne cuit devant un an vos faille. (Renart 1140)

je ne crois pas [qu'] il vous en manque avant un an

En conclusion, il est important de retenir ici que l'emploi du subjonctif en CV2 n'est pas un indice en soi. Il n'existe pas de rapport d'implication systématique entre subjonctif et subordination, c'est-à-dire entre présence du subjonctif en CV2 et caractère subordonné de CV2, puisqu'il peut y avoir subjonctif sans subordination, et, à l'inverse, subordination sans subjonctif. Toutefois, si l'on prend en compte le système, l'emploi du subjonctif apporte une indication supplémentaire qui peut induire une analyse en termes de subordination.

2. Le recours à d'autres indices

Les tests et indices traditionnellement utilisés pour établir le statut syntaxique de nos constructions, s'ils peuvent apporter des informations, sont souvent insuffisants. Nous avons donc cherché dans un premier temps à étudier la possibilité de recours à d'autres critères. Nous avons tout d'abord exploré la possibilité de recourir à la prosodie, qui est souvent donnée comme un palliatif à la non-expression de *que*¹⁰⁸. Nous avons ensuite interrogé l'ordre des mots, et les indices qu'on pouvait en retirer. Si chacun de ces indices peut apporter un argument supplémentaire, aucun n'est une preuve systématique et univoque. Seule l'étude du comportement global et en système, que nous développerons dans la partie suivante, peut apporter des éléments de réponse satisfaisants.

2.1. La prosodie

S'il n'est pas possible d'avoir accès à la prosodie de l'ancien français, la versification, par l'indication des pauses, nous donne des indications et nous permet de tester des hypothèses. Marchello-Nizia (1978) a ainsi pu étudier dans des œuvres en vers le rapport entre frontières de propositions¹⁰⁹ et frontières prosodiques. Selon cette étude, dans une très grande majorité des cas, les frontières de propositions correspondent aux frontières prosodiques :

en vers, et dès l'origine, dans plus de 80% des cas, structure rythmique et structure syntaxique coïncident. Et cela, au point que la césure ou la coupe peut parfois, *à elle seule*, servir de démarcation syntaxique (Marchello-Nizia 1978 : 37)

Pour Marchello-Nizia, la prosodie pourrait être considérée comme un indice suffisant de frontière de proposition, permettant, en l'absence de conjonction, de voir où se place la limite entre la proposition régissante et sa subordonnée :

L'AF connaît, essentiellement dans les textes en vers antérieurs au 13^{ème} siècle, des phénomènes de parataxe : *que* ou *qui* ne sont pas exprimés, et la frontière entre les deux propositions est marquée presque toujours par la prosodie : une césure, une pause. (Marchello-Nizia 1999 : 69)

¹⁰⁸ Voir Marchello-Nizia 1999 pour l'ancien français, ou Le Goffic (1993 : 502) pour le français moderne.

¹⁰⁹ Le terme est ici employé de manière large : « unité formelle correspondant à peu près à la phrase minimale » (Marchello-Nizia 1978 : 34).

La prosodie serait une sorte de substitut au morphème *que* ou *qui*, en tant qu'indicateur de frontière de proposition. Mais cela suffit-il pour autant à faire de la prosodie un indice de subordination en ancien français ?

Dans Glikman (2009), nous avons vu que, s'il est possible de considérer la prosodie comme un indicateur de regroupement syntaxique, il n'est pas pour autant possible de dire que la prosodie code la syntaxe en ancien français. Ainsi, dans *La Chanson de Roland*, pour laquelle Marchello-Nizia (*Ibid.*) notait à plus de 93% la proportion de propositions coïncidant avec la structure rythmique, 90% des frontières de ce que l'on peut analyser comme propositions subordonnées asyndétiques coïncident avec les frontières prosodiques. Dans les 10% de cas dans lesquels les frontières prosodiques et syntaxiques ne coïncident pas, les constructions CV1-CV2 occupent un seul hémistiche, on a donc deux propositions dans un seul groupe rythmique. Etant donné que nous n'avons pas pu relever d'exemple de deux propositions indépendantes dans un même hémistiche, il est possible de faire l'hypothèse que le regroupement prosodique, par le biais du regroupement dans un même hémistiche, constitue un indice de regroupement syntaxique, argument supplémentaire en vue d'une analyse en terme de subordination, en association avec d'autres indices, comme la présence du subjonctif dans la subordonnée :

(39) Si li reis voelt, prez sui por vus le face. (Roland 295)

Si le roi veut, je suis prêt à le faire pour vous [[que] je le fasse pour vous].

Toutefois, il n'est pas possible pour autant d'en faire un indice systématique de subordination, puisqu'il peut y avoir regroupement prosodique sans subordination¹¹⁰, comme on l'observe dans ce cas de coordination :

(40) Ne poet müer // **n'en plurt e ne suspirt.** (Roland 2381)

il ne peut s'empêcher d'en pleurer et soupirer [[qu'il] n'en pleure et ne soupire]

De même, l'indication de pause, à travers les fins de vers et les césures, ne peuvent pas non plus constituer un indice de subordination, puisque, s'il est vrai qu'on observe souvent une pause entre CV1 et CV2, cela n'indique pas pour autant s'il y a lien syntaxique, et si oui, lequel :

¹¹⁰ De même qu'il peut y avoir subordination sans regroupement prosodique, cas qui constituent donc, comme on l'a vu, les 90% restants.

Ainsi, s'il est vrai qu'on peut établir un rapport de coïncidence entre frontières prosodiques et frontières syntaxiques, il n'est pas pour autant possible de dire que la prosodie donne des indications sur la syntaxe, puisque ce rapport de coïncidence peut être de différent ordre, aussi bien pour indiquer une frontière entre deux propositions indépendantes, entre deux propositions liées, ou les limites d'un groupe nominal, par exemple. Les frontières prosodiques peuvent donc marquer des frontières syntaxiques de différentes natures et de niveaux différents : intra- ou extra- phrastique, de proposition ou de groupe... Il n'y a pas de hiérarchie dans les frontières prosodiques, c'est-à-dire qu'on ne peut pas établir de relation entre telle ou telle frontière prosodique et tel type de frontière syntaxique. C'est en cela que nous pouvons dire que la prosodie ne code pas la syntaxe en ancien français. (Glikman 2009 : 33-34)

Si la prosodie peut servir à l'analyse syntaxique en venant s'inscrire dans un faisceau d'indices, elle ne peut pas être considérée comme un indice systématique de subordination.

Cependant, la notion de regroupement que nous fournit la prosodie peut s'avérer utile dans l'étude de certaines constructions. En effet, dans Glikman (à par. b), nous avons montré qu'il était possible de prendre en compte le critère prosodique pour différencier entre différents emplois de *cuidier*, oscillant entre incidence et rection. Dans ce cas, la prosodie permet de faire la distinction entre les cas d'incidence, dans lesquels la construction verbale en *cuidier* se rattache à gauche, constituant des cas d'incise postposée (41), et les cas où *cuidier* est employé comme recteur de complétive, où la construction verbale se rattache à droite, à la complétive qui les suit (42) :

(41) Iert i sis niés, li quens Rollant, **ço crei**, / E Oliver, li proz e li curteis. (*Roland* 575-76)

y sera son neveu, le comte Roland, je crois, / et Olivier, le preux et le courtois

(42) **ce cuit** vos n'en gouteriez. (*Renart* 823)

je crois [que] vous n'en gouteriez

Cette analyse s'est vue confirmée par l'apport d'arguments supplémentaires venant appuyer l'analyse syntaxique. Là encore, plus qu'un rapport systématique entre la prosodie et la syntaxe, il s'agit surtout d'une différence de comportement observable en prenant en considération l'ensemble du système de constructions possibles du verbe.

Pour le français moderne, la prosodie a également souvent été évoquée comme marque suppléant à l'absence de marque conjonctive dans les cas de parataxe : ainsi chez Le Goffic :

subordination non marquée, c'est-à-dire en pratique non marquée autrement que par la prosodie (Le Goffic 1993 : 502)

mais aussi, dans une tout autre approche, chez Berrendonner :

en discours, certaines occurrences de propositions verbales (P) peuvent être balisées par deux sortes de démarcatifs concurrents, l'un segmental (que / qu-), l'autre prosodique (#) (Berrendonner 2008 : 287)

Cependant, les travaux récents d'Avanzi (2008 ; 2009 ; en cours) ont montré que bien qu'il soit effectivement possible d'établir des schémas prosodiques de dominance ou de regroupement, il reste dangereux d'appliquer un lien univoque entre analyse syntaxique et patron prosodique :

il n'existe pas, selon toute apparence, de motivation syntaxique qui régisse la distribution des patrons prosodiques de dominance [regroupement] et d'indépendance [non-regroupement] [...] les patrons prosodiques du français sont fonctionnellement ambivalents, les uns comme les autres étant employés pour coder aussi bien des relations micro- que des relations macro-. (Avanzi 2008 : 12-13)

En ancien français et en français moderne, si la prosodie peut fournir des indications supplémentaires, il n'existe pas de rapport univoque entre présence de tel indice prosodique et présence de subordination, c'est-à-dire entre la prosodie et l'analyse syntaxique. La prosodie doit être prise en considération dans une approche plus globale.

2.2. L'ordre des mots

Des études, comme celle de Combettes (2001), utilisent l'ordre des mots comme indice d'intégration syntaxique. L'ancien français étant traditionnellement décrit comme étant typologiquement une langue V2¹¹¹, le principe est que si un élément vient saturer la première position avant le verbe, on peut considérer cet élément comme intégré à la phrase. Dans le cas qui nous intéresse, l'étude des constructions CV1-CV2, la question est d'établir si CV2 peut être analysée comme une proposition subordonnée complétive régie par CV1, donc si CV2 est intégrée à CV1. CV2 étant postposée à CV1, l'ordre des mots dans CV1 ne nous donnera aucune indication sur le caractère intégré de CV2. En revanche, un certain nombre d'études ont montré que les propositions indépendantes et les propositions subordonnées ne relevaient pas tout à fait du même type de fonctionnement,

¹¹¹ Voir Buridant (2000 : 741).

notamment au regard de l'ordre des mots¹¹², comme nous le verrons. On recourra à l'étude de l'ordre des mots pour établir si l'ordre des mots de CV2 relève davantage du comportement d'une proposition indépendante ou de celui d'une subordonnée.

L'ancien français est décrit comme une langue dont le verbe, en proposition indépendante, occupe la deuxième position :

(43) Li reis Marsilie out finét sun cunseill. (Roland 78)

Le roi Marsile a fini son conseil

On pourrait donc en conclure que l'ordre des mots caractéristique en indépendante est un schéma à verbe en deuxième position. Mais Marchello-Nizia (1995) a montré que ce schéma n'est pas le seul, et qu'il existe plusieurs schémas d'ordre des mots relativement fréquents en ancien français. Dans *Roland*, elle relève en effet parmi les schémas les plus fréquents, dans les déclaratives, les ordres CCVOn, COnV, SCVOn, CSVOn et VOn¹¹³ (Marchello-Nizia 1995 : 73). Elle montre également que plus encore que la position du verbe, c'est la fixation de la place de l'objet nominal, qui vient se placer après le verbe, place déjà dominante en ancien français, qui est déterminante dans l'évolution de l'ordre des mots. La structure de la proposition en déclarative en ancien français semble donc relever d'un schéma à verbe en seconde position, mais surtout d'un schéma à objet nominal postposé au verbe.

Dans les propositions subordonnées, d'après Zink, cette contrainte du verbe en deuxième position ne semble plus être de mise, le verbe venant à apparaître en troisième position :

Dans les *subordonnées*, c'est le morphème de subordination qui tient lieu et place de régime, mais il est senti avant tout comme une ligature et donc le sujet tend à suivre, ce qui porte le verbe en troisième position, selon un schéma Conj.S.V. : *Se j'i fusse venus a tans, Il i eüst eü merlee* (bagarre ; [Robin et Marion], 370-371). Dans le cas particulier d'une subordonnée relative ouverte par *qui* sujet, c'est plutôt

¹¹² Ce critère s'avère important dans la distinction indépendante – subordonnée, comme on peut l'observer dans une langue telle que l'allemand, également décrite comme une langue V2, langue dans laquelle les subordonnées sont construites de manière prototypique avec le verbe en dernière position.

¹¹³ S : sujet ; V : verbe ; On : objet direct nominal ; C : autre élément : « adverbe ou conjonction, connecteur, complément autre que l'objet direct, prépositionnel ou non, participe passé, infinitif, attribut du sujet ou de l'objet » (Marchello-Nizia 1995 : 52)

le régime de liaison qui suit : schéma Ssub.C.V. : (quand) *mes amis, Qui en moi cuer et cors a mis, Tient a moi...compaignie (ibid. 578-580). (Zink 1987 : 86)*¹¹⁴

D'autres études décrivent comme caractéristique des propositions subordonnées un ordre des mots à verbe en position final, comme on peut le voir chez Moignet :

L'ordre Sujet-Complément-Verbe se rencontre surtout en subordonnée introduite par un conjonctif (Moignet 1976 : 361)

Cependant, si ce schéma à verbe en dernière position, avec l'objet nominal placé avant le verbe, est donné comme plus fréquent en proposition subordonnée également chez Foulet, comme le rappelle Marchello-Nizia, il n'est pas impossible en indépendante :

Le schéma 5) SnOnV se rencontre parfois dans les déclaratives, mais il y est rare ; comme l'avait déjà remarqué L. Foulet (1930, 316), il est bien plus fréquent dans des subordonnées (en *qui, quant/quand, se/si*) (Marchello-Nizia 1995 : 53)

Ainsi, l'ordre des mots en indépendante tend à placer le verbe en deuxième position, tandis qu'en subordonnée l'ordre tendrait à le mettre en position finale. Cette différence pourrait aussi être exprimée en fonction de la place de l'objet nominal, postposé au verbe, en indépendantes, ou antéposé, en subordonnées :

L'ordre de l'énoncé assertif se fonde donc principalement – car il ne s'agit jamais, en ancien français, que de tendances dominantes – sur deux positions du verbe, médiane ou terminale, suivant la fonction régissante ou régie de la proposition. (Zink 1987 : 86)

Il ne s'agit là que de tendances. Si ces ordres sont donnés comme caractéristiques de l'un ou l'autre type de propositions, ils ne sont pas pour autant exclusifs. L'ordre à verbe final, bien que moins fréquent, se rencontre pourtant également en indépendante, comme le signalait Marchello-Nizia :

- (44) Li quens Rollant Gualter de l'Hum apelet (Roland 803, cité par Marchello-Nizia 1995 : 75)

Le comte Roland appelle Gauthier de l'Hum [G. de l'H. appelle]

¹¹⁴ Cette analyse de Zink suppose cependant de prendre en compte la conjonction comme occupant une place à part entière dans le schéma de construction, alors qu'on pourrait être amené à s'interroger sur la manière dont la conjonction sature ou non une position dans l'énoncé. Par ailleurs, cela ne peut plus nous servir de critère en l'absence de conjonction.

De même, l'ordre des mots en subordonnée, s'il est plus souvent caractérisé par un schéma à verbe final, ne se limite pas à ce schéma, comme on peut le voir dans l'exemple suivant, où la proposition subordonnée « qu'il n'alt ad Ais » présente un schéma à verbe médian¹¹⁵ :

- (45) Puis qu'il l'ad dit, mult s'en est afichet / Que ne lairat pur tut l'or desuz ciel / Qu'il n'alt ad Ais, o Carles soelt plaider. (Roland 2665-67)

Après qu'il l'a dit, il s'en est beaucoup vanté, qu'il ne manquera pour tout l'or du monde qu'il n'aille à Aix, où Charles a l'habitude de plaider

En outre, Combettes (1991) montre que les « conjonctives en *que* », qui correspondent à nos constructions complétives, à la différence des autres types de subordonnées, temporelles ou causales, conservent des caractéristiques des indépendantes.

Dans nos constructions CV1-CV2, on peut observer les différents schémas caractéristiques des indépendantes et des subordonnées, à objet nominal antéposé, comme en (46) mais aussi à objet nominal postposé, comme en (47) :

- (46) Ço sent Rollant la veüe ad perdue ; (Roland 2297)

Roland sent [qu'] il a perdu la vue

- (47) Je ne leroie pour cent marris / Ne ferisse le quel que soit. (Palatinus 1706-07)

Je ne manquerai pas pour cent mars [que] je ne frappe le quel que ce soit

Ainsi, les deux configurations apparaissent, mais comme ces schémas peuvent en fait se réaliser aussi bien en indépendantes qu'en subordonnées, il serait risqué d'en déduire sur ce seul critère une analyse avec construction verbale subordonnée en (46) et construction indépendante en (47).

L'ordre des mots ne peut pas constituer une preuve rigoureuse de subordination ou d'indépendance. Plutôt que d'un indice en soi, il s'agit d'une indication d'un type de comportement, lequel peut relever de tendances dominantes soit en subordonnées soit en indépendantes. L'étude de l'ordre des mots ne suffit pas à elle seule, et sera à inscrire dans

¹¹⁵ Sans vouloir entrer plus avant dans un développement long qui n'aurait pas sa place ici, nous tenons simplement à signaler que le caractère subordonné de cette construction verbale n'est bien évidemment pas ici fondé uniquement sur la présence de la conjonction *que*, mais sur un ensemble de critères qui justifient cette analyse.

un faisceau plus large d'indices et de critères pour établir le statut syntaxique. Au lieu de constituer une caractéristique définitoire, la question de l'ordre des mots relève davantage de l'étude d'un comportement. Et nous verrons que c'est par l'étude globale du comportement que nous arriverons à établir au plus près le statut syntaxique de nos constructions.

2.3. L'enchâssement de CV1-CV2

La capacité de la phrase à être enchâssée constitue l'une des caractéristiques de base de la phrase pour un certain nombre de linguistes (voir Creissels 1995, ou le principe de récursivité chez Riegel *et al.* 1994). Le critère d'enchâssement peut indiquer que l'élément enchâssé forme une unité syntaxique. En ancien français, il est possible d'observer différents niveaux d'imbrication syntaxique, avec différentes strates d'enchâssement. On peut ainsi relever des cas où la construction CV1-CV2 se trouve être elle-même enchâssée dans une autre proposition d'ordre supérieur, comme dans les exemples suivants :

- (48) Se mon seignor le roi plesoit / et une chose me faisoit / que il vousist je fusse moines, / reclus, hermites ou chanoines, / et me feïst vestir la here, / certes, se ce li voloit plaire, / icel mortel siecle et l'anvie / lairoie : plus n'an ai anvie." (Renart 2067-74)

S'il plaisait à mon Seigneur le roi, et qu'il me faisait une faveur, qu'il veuille que je fusse moine, reclus, ermite ou chanoine, et me fît vêtir la haire, certes, si cela lui voulait plaire, je laisserais ce siècle et l'envie, je n'en ai plus envie

- (49) Quant il chou virent ne se porent aidier / Ne lor efforts ne lor aroit mestier, / Trestot lor brans jeterent a lor piés, (Louis C 1666-68)

Quand ils virent [qu'] ils ne pouvaient s'aider, ni [que] leurs efforts ne leur servaient, ils jetèrent tous leur épée à leurs pieds

Dans l'exemple (48), on trouve ainsi la construction CV1-CV2 « il vousist » - « je fusse moines [...] » enchâssée sous la dépendance d'une autre construction verbale, selon le schéma suivant : «Se mon seignor le roi plesoit / et une chose me faisoit / que [CV1-CV2] », avec ici expression de la conjonction *que*.

De même, en (49), la construction formée de CV1 « il chou virent » - CV2 « ne se porent aidier / Ne lor efforts ne lor aroit mestier » forme elle-même une proposition introduite par *quant*, dans un schéma : « quant CV1-CV2, P¹¹⁶ ».

Ces cas sont un indice d'intégration syntaxique, en cela que cette possibilité d'enchâssement montre que la construction est considérée comme un tout au niveau syntaxique supérieur, ce qui lui permet d'y jouer le rôle d'un constituant. On pourrait donc considérer l'intégration dans une unité supérieure comme un indice de regroupement syntaxique. Mais il ne s'agit pas d'un indice à strictement parler de subordination, puisque cette possibilité d'enchâssement semble également fonctionner dans des cas de coordination. Dans l'exemple (48), on observe à différents niveaux des constructions verbales coordonnées, elles-mêmes intégrées dans un niveau supérieur. D'une part, les constructions P1 « mon seignor le roi plesoit » et P2 « et une chose me faisoit » que [CV1-CV2] sont intégrées selon un schéma « Se P1 et P2, P3 ». D'autre part, on peut observer, elle-même intégrée, la coordination entre « il vousist je fusse moines, / reclus, hermites ou chanoines, » et « et me feïst vestir la here ». Cet exemple donne l'analyse en constituants suivante :

[[[Se [(mon seignor le roi plesoit) et (une chose me faisoit) [que [il vousist [je fusse moines, reclus, hermites ou chanoines]], et (me feïst vestir la here)]]], certes, [se ce li voloit plaire]], [icel mortel siecle et l'anvie lairoie] : [plus n'an ai anvie]].

Le tableau suivant donne également une autre proposition de représentation des différentes strates d'enchâssement de cet exemple, suivant la méthode de représentation de l'entassement paradigmatique (Blanche-Benveniste *et al.* 1990) :

¹¹⁶ Nous utilisons ici et ci-dessous la notation P, toujours pour 'proposition' ou construction verbale, pour différencier d'avec nos schémas de construction CV1-CV2.

Se mon seignor le
roi plesoit

et une chose me que il vousist je fusse moines, reclus,
faissoit hermites ou chanoines,

et me feïst vestir la here, certes

se ce li voloit plaire, icel mortel siecle et plus n'an ai
l'anvie / lairoie anvie.

Tableau 1: strates d'enchâssement

L'intégration dans une unité supérieure ne peut pas constituer un indice de subordination à proprement parler, mais bien d'intégration syntaxique, au sens où l'ensemble ainsi formé est bien considéré comme formant syntaxiquement un tout, une seule unité. Cela nous permet de conclure qu'une analyse en tant qu'indépendante est impossible. Il est en effet difficile d'imaginer un contexte permettant d'enchâsser deux indépendantes :

(50) Il fait beau. Je me promène

(51) ? Il paraît qu'il fait beau je me promène

Si l'on considère cette suite de deux indépendantes en (50), il paraît impossible de les enchâsser en tant que telles. En effet, l'exemple (51) semble difficilement grammaticale si on analyse « il fait beau je me promène » comme une unité dépendante de *paraître*. Seule paraît possible une analyse où « je me promène » n'est pas enchâssée, mais de même niveau que « il paraît ». Pour que les deux puissent être considérées comme enchâssées, il faudrait ou bien qu'elles soient coordonnées, dans une configuration de type : « il paraît qu'il fait beau et que je me promène », ou bien qu'on les analyse comme formant elles-mêmes une construction asyndétique, une sorte de couplage¹¹⁷, qu'on pourrait paraphraser par « il paraît qu'à chaque fois qu'il fait beau/ s'il fait beau/ je me promène ».

Ainsi, le recours au critère de l'enchâssement, s'il peut nous fournir des indices de regroupement syntaxique, ne constitue pas une preuve formelle de subordination.

¹¹⁷ Voir Deulofeu (1989) sur le couplage de constructions.

Chapitre 5. Une analyse en système : l'étude du comportement comme indice

Chacun des arguments et tests que nous venons de passer en revue peuvent servir d'indice de subordination, ou tout du moins d'intégration syntaxique. Pourtant, aucun d'eux n'indique de manière univoque un lien de subordination. Aucun ne peut servir en tant que tel à établir le statut syntaxique de nos constructions. Nous aurons donc recours à ces indices non pas en tant que preuve absolue en soi, mais en tant qu'argument venant s'inscrire dans une analyse plus globale. Il faudra penser l'analyse non pas en termes de *présence de preuves irrévocables*, ou encore *suffisantes et nécessaires*, mais en tant que *mise en commun d'éléments de nature diverse allant dans la même direction*. Plus encore que le recours à un faisceau d'indices, seule une analyse globale du comportement en système permettra d'atteindre au plus près le statut syntaxique. C'est en observant le fonctionnement en contexte de nos constructions, et en les comparant aux constructions en concurrence, que nous pourrons faire leur analyse syntaxique. C'est le comportement syntaxique qui est l'expression du statut syntaxique, et donc constitue l'analyse syntaxique. Nous serons par là amenée aux limites de l'analyse syntaxique, et forcée d'admettre que, parfois, il reste de l'inatteignable.

Nous procéderons à une étude du comportement en fonction du type de verbe de CV1. La construction CV1-CV2 entre en concurrence avec des types de constructions qui seront différents selon les verbes de CV1. Les problématiques pour établir le statut syntaxique de CV1-CV2 sont donc différentes en fonction des constructions desquelles il faut les différencier. Pour ce faire, nous commencerons par traiter des verbes de discours, puis nous nous attacherons aux verbes dits « recteurs faibles » ou « parenthétiques ». Pour finir, nous aborderons la question des restrictions d'emplois, ce qui nous amènera à nous interroger sur les limites entre ce qui relève de la langue et ce qui relève de l'usage.

1. Les verbes de discours

En ancien français, comme c'est également le cas en français moderne ou dans d'autres langues, existait déjà la possibilité de rapporter les paroles d'autrui soit par le discours

rapporté au style direct (noté DD), soit par le discours rapporté au style indirect (DI). Ce qui retiendra notre attention dans les lignes qui vont suivre, ce ne sera pas tant la différence de statut discursif de ces différents types de discours, mais bien la question du statut syntaxique de la construction de ces différents types de discours¹¹⁸. Les verbes de discours, ou verbes de parole, ont la particularité d'apparaître dans trois types de configurations. Ils peuvent être suivis d'une *que*-P, d'une P sans *que*, ou bien construits en incise. Ces différences de constructions sont traditionnellement données comme traduisant la partition entre le discours rapporté au style direct (DD) et le discours rapporté au style indirect (DI), le DI étant associé à la construction en *que*-P, tandis que les deux autres modes de constructions du verbe seraient associées au DD (Riegel *et al.* 1994 : 598).

Dans cette optique, seule la configuration en *que*-P, et donc par voie de coïncidence le DI, est traditionnellement assimilée à une complétive, du fait de sa forme conjonctionnelle :

Le discours rapporté au style direct perd son indépendance syntaxique et énonciative. Il se construit comme une proposition subordonnée, qui est complément d'un verbe principal signifiant « dire » ou « penser ». (Riegel *et al.* 1994 : 598)

Andersen (2000), s'intéressant au français parlé et à la délimitation du discours rapporté, propose également une distinction de statut syntaxique entre le DD et le DI. Pour elle, il y aurait véritable rection dans le discours indirect :

où on peut dire que le verbe de citation est clairement un verbe recteur et où la citation entre clairement dans une proposition subordonnée, objet du verbe de citation. (*Ibid.* 153)

tandis que dans le discours direct, le discours ne serait pas régi par le verbe de citation, ce serait même la situation inverse :

¹¹⁸ Nous nous intéressons ici à cette problématique en tant que présentant différentes configurations de patrons syntaxiques dans lesquelles ces verbes peuvent apparaître. Ainsi, nous ne parlerons pas ici du discours indirect libre, puisque celui-ci se caractérise, comme le rappelle Marnette (2001), à qui nous nous rallions pour cette analyse, par le fait que le discours indirect libre n'est pas dépendant d'un verbe de parole.

De même, nous n'avons pas tenu compte des constructions où le verbe de parole a un complément nominal, comme dans l'exemple suivant : *Guenes ad dit folie*. (Roland 495) '*Guanelon a dit une chose folle*'. Ces exemples ne font pas partie des constructions qu'il faudra différencier d'une configuration CV1-CV2 avec subordination, puisqu'il n'y a plus présence de deux constructions verbales.

Le verbe de citation indique la source du discours rapporté, mais ne régit pas ce discours : c'est alors le verbe de citation qui est subordonné par rapport à la citation, de la même manière que d'autres marqueurs indiquant ou soulignant la source d'un énoncé tels que *je pense, je trouve, je crois* (cf. Andersen 1997). (*Ibid.*)

On retrouve là l'idée que seul le DI peut être analysé comme une complétive d'un verbe de parole, et, ainsi, que ce soit par le biais de la construction en *que-P*, ou par la construction en discours indirect, que les verbes de paroles peuvent régir une complétive.

Cette idée que le DD n'est pas assimilable à une construction subordonnée de type « verbe + complétive », à la différence du DI, est assez courante, cependant son statut syntaxique, ainsi que la manière d'analyser ce type de construction, ne font pas unanimité. La question se pose de savoir s'il s'agit toujours d'une intégration phrastique, et si oui, de quel statut.

Pour Andersen, c'est le discours rapporté qui devient « principal », tandis que le verbe de parole devient un constituant « subordonné ». On retrouve là, d'une certaine manière, la position de Blanche-Benveniste, qui parle pour ces cas de « réaction faible », dans lesquels le verbe ne régit pas vraiment le discours, et qu'elle rapproche également d'autres types de structures, comme « je crois » ou « je pense », ou même d'éléments adverbiaux (Blanche-Benveniste 1989). Blanche-Benveniste (1989), en prenant comme argument l'absence d'équivalence entre le DD et une proforme, va jusqu'à postuler, en reprenant la notion de « mimique » de Cornulier (1978), que le DD, en tant que « mimique », « ne représente aucune catégorie grammaticale » et « ne peut pas correspondre à une réaction grammaticale » (Blanche-Benveniste 1989 : 56-57).

Pour Authier-Revuz en revanche, loin de devenir « principal », le discours rapporté au style direct vient occuper la place de complément d'objet du verbe de citation : ce n'est cependant pas une phrase enchâssée, ce qu'il serait dans le DI, mais un signe autonymique¹¹⁹. Il occupe une place différente du DI, qui constitue, lui, un véritable cas d'intégration phrastique, et correspond à ce que nous appelons une subordination :

Ainsi le discours direct offre-t-il, via le statut autonome de sa citation, une structure syntaxique tout à fait particulière, où n'importe quoi peut venir fonctionner en COD de l'introducteur sans troubler la grammaticalité de la phrase, contrairement au DI qui est, lui, une phrase « normale » obéissant à toutes les contraintes et restrictions de combinatoire de la grammaire de la langue. (Authier-Revuz 1992 : 40)

¹¹⁹ Cette hypothèse de l'autonomie du DD, critiquée par Rosier (1999), est également défendue par Charlent (2003).

Qu'on remette ou non en question l'hypothèse du statut autonymique du discours rapporté, nous pouvons toutefois retenir sur le plan syntaxique l'idée que le discours rapporté vient occuper une place de complément d'objet du verbe de parole. Ainsi, le DD resterait intégré à la phrase, mais avec un statut particulier, qui n'est pas celui d'intégration phrastique de type subordination.

Dans la même optique, on pourrait citer Gachet (à par.) qui propose, à la suite de Berrendonner, dans le cadre de la macro-syntaxe du groupe de Fribourg, la notion de « collage » :

En reprenant à de Cornulier l'idée de « signe mimique », et à Perrin (et Clark & Gerrig) celle de « démonstration », on considérera le discours direct comme l'emprunt à un code gestuel, procédé qui relève d'un phénomène plus général qu'on appellera le « collage » [*en note* : Je dois la notion de collage et la conception du discours direct comme "collage de geste" à A. Berrendonner, qui les a communiquées à l'occasion de séances de travail tenues dans le cadre du projet de recherche « Macro-syntaxe des insertions parenthétiques » [...]] (Gachet à par.)

Sans retenir pour autant la notion d'autonymie, la notion de collage permet ainsi de réintégrer dans la chaîne linguistique des éléments non linguistiques qui viennent « se [substituer] à des maillons de cette chaîne » (*Ibid.*), comme des images, des gestes, ou, dans le cas qui nous intéresse, du discours direct :

Le discours direct peut être considéré comme un cas particulier de « collage de geste ». On le voit se substituer à des signes linguistiques présentant divers statuts syntaxiques.

Le collage de discours direct peut prendre la place d'un élément réactionnellement dépendant [...] Le discours direct introduit par un verbe comme *dire* se prête à une analyse semblable ; le collage vient occuper la place d'un élément régi, le complément valenciel du verbe [...] On rencontre également des cas où le collage de discours direct remplace un élément d'une structure macro-syntaxique. (Gachet à par.)

Dans ce cadre, le discours direct est réintégré à la syntaxe de la phrase, et peut occuper n'importe quelle position syntaxique, tout en ne construisant cependant pas, là encore, un même type d'intégration phrastique que le DI, puisqu'il s'agit ici d'un collage en tant qu'élément relevant d'un « code non linguistique » (*ibid.*).

À la suite de Wilmet, Rosier (2008) part de la définition de la phrase comme somme d'un énoncé et d'une énonciation. Ce faisant, elle pose aussi une différence de statut entre le DD et le DI, selon laquelle seul le DI peut être considéré comme une construction à enchâssement, le DD ne constituant pas une phrase complexe, mais bien deux phrases :

Le DD met en place deux phrases et donc deux énonciations. Le DI met en place une phrase complexe donc une énonciation dans la phrase enchâssante et une énonciation intra-phrastique. (Rosier 2008 : 48)

Rosier propose en outre de considérer les différentes formes de discours rapporté comme formant un continuum, tout en gardant cependant « une frontière de « fracture linguistique » entre le DI et le DD » (Rosier 2008 : 52). Bien que la multitude de formes différentes amène à penser le discours rapporté en termes de continuum et de gradualité, il n'en reste pas moins qu'il existe une différence essentielle entre le DD et le DI, du moins à un certain niveau, qui pourrait être celui de la syntaxe.

Avec le même cadre théorique de départ, Van Raemdonck (2002 ; 2004) va plus loin dans l'analyse syntaxique, et propose de réintroduire le DD dans la syntaxe de la phrase. Chez lui, le DI constitue une intégration phrastique, symbolisée par le signe delta, au même titre que les autres subordonnées, et vient bien occuper une position de complément du verbe. Pour le DD en revanche, Van Raemdonck postule une structure symbolisée par le signe thêta, qui lui est spécifique, « [différente] des structures Δ symbolisant les sous-phrases enchâssées que l'on trouve en DI » (Van Raemdonck 2004). Cet élément peut occuper « la fonction du terme de phrase normalement intégré » (*ibid.*), c'est-à-dire la position de complément du verbe de parole dans les cas qui nous occupent ici. Van Raemdonck parle même de subordination dans ces cas :

Le Θ en discours direct apparaît souvent comme le complément du verbe de dire : il dépend de ce verbe, comme un SN complément obligatoire ; l'en dissocier apparaîtrait contre-intuitif. Plus que de juxtaposition, nous parlerons de subordination, marquée, sinon par un enchâsseur, du moins par des indicateurs typographiques (*ibid.*)

Cependant, l'élément Θ , et donc le discours direct, n'a pas tout à fait le même statut syntaxique que les subordonnées symbolisées par Δ :

De la même manière que le Δ est le signe d'une phrase à énoncé complexe (plusieurs énoncés intégrés pour n'en former qu'un), le Θ pourrait être le signe d'une phrase à énonciation complexe (plusieurs énonciations intégrées pour n'en former qu'une). (*ibid.*)

Ainsi, si l'élément Θ permet de réintégrer le discours direct dans la phrase et de lui attribuer une position, et une fonction syntaxique dans la phrase, son intégration n'est pas équivalente à l'intégration d'une subordonnée complétive et ne se place pas au même niveau.

Pour notre part, il nous semble justifié de considérer le discours direct comme intégré à la phrase, et de lui accorder une position syntaxique, par exemple comme complément du verbe dans les constructions qui nous occupent. De même, il nous paraît dangereux de parler pour ces cas de juxtaposition. En effet, au regard de nos tests préalablement présentés pour établir la dépendance, comme la portée des modalités ou l'enchâssement, le DD semble bel et bien intégré :

(52) Il a dit : « j'arrive demain »¹²⁰

(53) Est-ce qu'il a dit : « j'arrive demain » ?

(54) Il n'a pas dit : « j'arrive demain », mais « j'arrive mercredi »

(55) Il paraît qu'il a dit : « j'arrive demain »

On suggère que le DD représente une sorte d'intégration phrastique de type complétive non conjonctive. Cependant, il est vrai qu'on peut trouver, à la place de l'élément phrastique, n'importe quel élément non phrastique, voire non linguistique, comme un segment de type « aie ! ». Ainsi, bien qu'il nous semble important de continuer de considérer le DD comme un complément du verbe de parole, dans les cas de type « verbe + DD », plutôt que de proposer de parler d'intégration phrastique, il est préférable de le considérer avec Gachet comme élément de type collage, ou encore avec Van Raemdonck, comme élément Θ .

Si le DD ne relève pas d'un processus de subordination, en tant qu'intégration phrastique¹²¹, pour l'établissement du statut syntaxique de nos constructions CV1-CV2 comprenant un verbe de parole en CV1, il suffit de faire la distinction entre le DD et le DI. S'il s'agit de DI, on peut conclure au statut subordonné de CV2.

Les critères traditionnellement invoqués pour différencier le DD et le DI sont les marques typographique, la présence de la conjonction *que*, et enfin les transpositions de marques de personnes et de référents temporels et déictiques. En ancien français, la ponctuation étant

¹²⁰ Sans préjuger du caractère nécessaire ou suffisant des signes typographiques, nous ne les représentons ici que par pur souci de clarté.

¹²¹ Il ne relève pas non plus pour autant, selon nous, d'un processus de juxtaposition, en tant qu'indépendance syntaxique des deux constructions verbales, comme nous venons de le voir.

utilisée de manière moins uniforme d'un texte à l'autre qu'en français moderne¹²², voire étant inexistante, elle ne peut pas servir à faire la différence entre DD et DI. De plus, de nombreuses études ont remis en question le rôle de ces marques (voir Rosier 2008, Marnette 2001). De même, s'agissant des énoncés que nous étudions, où par définition il n'y a pas de conjonction, le critère de la présence de *que* est inutilisable, et la question est justement de pouvoir faire la différence entre un DD, non subordonné, et un DI, subordonné, sans *que*. La question est de savoir s'il est possible d'avoir du DI sans *que*, qui est la marque qui lui est traditionnellement associée.

Marnette (2001) a très bien montré, pour l'ancien français, tout en établissant un parallèle avec le français moderne, qu'il est tout à fait possible d'avoir du DI sans *que*, de même qu'on peut avoir du DD avec *que*. Pour elle, seules comptent comme facteur de DI les transpositions des référents personnels et temporels¹²³, qui permettent ainsi de la distinction entre « discours transposé », DI, et « discours non transposé », DD. En présence d'un verbe de parole en CV1, l'étude de ces transpositions est le seul indice nous permettant de différencier le statut de nos exemples.

Dans l'exemple suivant, l'étude de ces transpositions nous permet de conclure à un passage au DI, et de considérer la CV2 « Ne fussiens chevalier fors de vous » comme une complétive du verbe de CV1 « conmanda » :

(56) Quant partimes de lui, tres bien nous conmanda / Ne fussiens chevalier fors de vous; ce sera, (Berthe 2570-71)

quand nous l'avons quitté, il nous conmanda fortement [que] nous ne fussions chevalier si ce n'est que de vous, il en sera ainsi

Le verbe être « fussiens » est transposé à la première personne du pluriel, correspondant au « nous » employé par le locuteur, alors qu'il aurait été à la deuxième personne du pluriel en

¹²² « Même lorsque deux ou plusieurs manuscrits offrent des versions presque identiques (elles ne le sont jamais totalement) du même texte, jamais la ponctuation n'est la même, et elle diffère toujours largement d'une leçon à l'autre, d'un copiste à l'autre. » (Marchello-Nizia 1978 : 42).

¹²³ Elle ajoute même que « ce subordonnant [*que*] n'est pas propre au discours indirect et ne lui est pas non plus nécessaire... » (Marnette 2001 : 312), ce à quoi nous nous rallions tout à fait, et qui va dans le même sens que notre analyse du rapport entre présence de marque et subordination, comme concernant le statut de *que*, qui n'est ni forcément toujours subordonnant, ni forcément nécessaire à la subordination (voir Chapitre 1).

DD. De même, le « vous » représente, dans le DI, l'interlocuteur en présence au moment de cette énonciation, le roi, mais qui aurait été à la troisième personne au DD, puisqu'il n'était pas présent au moment où les paroles rapportées ont été prononcées.

De la même manière, des éléments indiquent que le discours est au DD, comme dans l'exemple suivant. Dans un passage narratif, le verbe introducteur est à la troisième personne du singulier : « dist li reis », puis on trouve la première personne du singulier en CV2, pour désigner le roi, tandis que le passage au discours rapporté au style indirect aurait entraîné la transposition du passage à la troisième personne du singulier. De même, on trouve la deuxième personne du pluriel pour désigner ses interlocuteurs :

- (57) Co dist li reis : "Seignurs, jo vos cumant, / Seiez es lius Oliver e Rollant (Roland 3015)

Le roi dit : « Seigneurs, je vous ordonne soyez à la place d'Olivier et Roland »

Cependant, dans le discours rapporté, le problème de la différenciation entre DD et DI se pose lorsque le passage du DD au DI n'entraîne pas de modification des marques de personnes et de temps, parce que dans les deux cas les marques restent les mêmes, comme dans l'exemple suivant :

- (58) Je di Fortune est non voians, / Je di Fortune ne voit goutte, (Rutebeuf 5. IV. 25-26)

Je dis Fortune est non voyante, Je dis Fortune ne voit goutte.

Marnette, qui considère l'organisation entre le DD et le DI en termes de continuum¹²⁴, postule que ce genre de situation constitue « un point particulier du continuum allant du DD au DI (ou l'inverse) : celui où les deux types se confondent ». Elle nomme ce cas particulier discours rapporté « neutre » (Marnette 2001 : 311-12). Elle illustre sa conception du continuum entre les différents discours sous la forme d'un triangle, symbolisant le point où les deux types se retrouvent. Rosier, tout en considérant de même les différentes formes de discours rapporté comme constituant un continuum entre DD et DI, parle pourtant de « fracture linguistique » entre le DD et le DI (Rosier 2008 : 52).

D'une manière générale, nous considérons, pour notre part, que l'absence d'indice pour statuer entre deux analyses, dans le cas qui nous occupe entre DD ou DI, ne constitue pas

¹²⁴ Cette conception du DD et DI comme un continuum se retrouve aussi chez d'autres auteurs, dont nous ne ferons pas l'inventaire ici, voir par exemple dans Rosier (2008 : 51 *sqq.*).

pour autant une preuve d'une organisation en continuum, pas plus qu'une preuve de l'existence d'un point où les deux analyses se rejoignent. Pour nous, il existe une différence d'analyse syntaxique entre le DD et le DI, et les analyses respectives des discours ne peuvent jamais se confondre. En l'absence d'élément permettant de statuer entre les deux, nous parlons donc de « cas indécidables ». Plutôt que de dire, parce que nos outils d'analyse ne nous permettent pas de les différencier, que deux analyses se rejoignent, il nous semble préférable de maintenir cette opposition, tout en reconnaissant être arrivés aux limites de l'analyse. Ces cas limites sont au contraire pour nous une preuve qu'il nous faut admettre qu'il reste de l'inatteignable, des cas où aucun indice ne nous permet de différencier complètement entre l'une et l'autre analyse. Cela ne veut pas dire que cette distinction n'existe plus. Dans les faits, on pourra certes objecter à notre point de vue que la distinction entre l'une ou l'autre analyse n'existe plus au sens où une même donnée peut aussi bien recevoir les deux analyses. Cela n'empêche cependant pas pour autant, selon nous, d'en conclure que cette même donnée peut avoir soit l'une soit l'autre analyse, sans qu'il soit possible de décider laquelle, mais sans que cela veuille dire pour autant qu'elle doit recevoir les deux à la fois et donc sans pour autant que les deux analyses se neutralisent¹²⁵.

En l'absence d'indice explicite permettant de différencier DD et DI, il nous paraît plus prudent de ne pas considérer les constructions CV1-CV2 comme DI, et donc comme subordonnées¹²⁶.

Reste la question des incises de discours rapporté. Du fait de leur possible rapprochement avec d'autres types d'insertion phrastique, comme les incidentes de type « je crois », (voir Riegel *et al.* (1994 : 460), Andersen (2000 : 153) ou encore Blanche-Benveniste (1989)), nous avons pris le parti de les traiter dans la partie suivante.

¹²⁵ Nous rejoignons par là l'idée de l'existence de cas de « métanalyses », voir Béguelin & Corminboeuf (2005).

¹²⁶ Pour ne pas fausser l'analyse en prenant donc le risque d'intégrer au corpus des constructions CV1 – CV2 qui n'auraient pas lieu d'y être, il ne sera pas tenu compte des cas de ce type dans la suite de l'étude.

2. Les verbes dits « recteurs faibles » ou « parenthétiques »

La plupart des verbes peuvent se construire de diverses manières et, pour établir le statut de nos constructions CV1-CV2, nous avons vu qu'il nous faut parfois trouver des critères permettant de distinguer ces différentes constructions. Les verbes de discours peuvent se construire suivis d'un discours rapporté au style direct, ou au style indirect, mais ils peuvent aussi apparaître en construction incise. De même, d'autres verbes, comme *croire*, *penser*, ou encore, par exemple, *espérer*, peuvent être construits soit suivis d'une *que*-P, avec donc, éventuellement, une alternance en \emptyset P, soit en incise, comme dans les exemples suivants :

(59) Je crois qu'il viendra demain

(60) Il viendra demain, je crois

Les alternances de constructions de ce type posent différents problèmes pour l'analyse syntaxique. Tout d'abord, du fait de l'apparente équivalence entre les constructions en *que*-P et en incise, on se demandera s'il est nécessaire de leur apporter la même analyse, comme l'ont suggéré certains auteurs, ce à quoi nous répondrons par la négative. Une fois établie la nécessité d'analyser différemment ces deux types de constructions, nous aurons à dire quelles sont leurs analyses respectives, entre les constructions à verbe recteur de complétive et les incises en position d'ajout. Nous aurons aussi à différencier les constructions CV1-CV2 des autres constructions en concurrence, en l'occurrence des constructions incises. En effet, en l'absence de conjonction, il faut être capable de dire si les constructions V \emptyset P constituent des cas de structures subordonnées ou des cas d'éventuelles constructions incises antéposées. Nous verrons ainsi que l'étude du comportement nous permettra de désambiguïser ces différentes constructions, et d'établir qu'il y a bien des constructions CV1-CV2 subordonnées en ancien français avec ces verbes. Nous serons cependant encore une fois forcés d'admettre qu'il n'est pas toujours possible de fonder l'analyse syntaxique, et qu'il reste des cas ambigus. Nous verrons toutefois que nos résultats sur l'ancien français nous permettent de proposer l'hypothèse selon laquelle il n'existe pas d'incise antéposée en français.

Les verbes de discours ainsi que les verbes dits « parenthétiques » ou « recteurs faibles »¹²⁷ (notés RF) ont trois positions possibles, une position suivie d'une *que*-P, une position à

¹²⁷ Nous reviendrons ultérieurement sur cette dénomination ainsi que sur l'établissement de cette classe.

l'initiale suivie d'une P, et une position insérée dans une P, en position médiane ou finale¹²⁸, comme on peut le voir avec la construction verbale « je trouve » ci-dessous :

(61) je trouve que c'est dommage

(62) c'est dommage je trouve

(63) c'est vrai ça se perd je trouve c'est dommage¹²⁹

Il a souvent été observé qu'il était possible d'établir un lien entre les différentes constructions :

l'incise correspond à la phrase introductive qui est placée avant une séquence de discours indirect : la transposition de l'exemple de Sartre [*Comprends-moi bien, dit Jacques, je ne refuse pas de te rendre service*] peut aboutir à *Jacques dit qu'il ne refusait pas de lui rendre service*. [...] Les propositions incidentes se composent souvent d'un groupe nominal sujet et d'un groupe verbal simple. [...] Celui-ci [le verbe] est apte à recevoir comme complément la phrase dans laquelle la proposition incidente est insérée : *Il viendra, j'espère / je pense* ↔ *J'espère / je pense qu'il viendra*. (Riegel *et al.* 1994 : 461)

Ces différentes positions ont toujours été analysées différemment, et, de ce fait, traitées séparément dans les grammaires :

Ces verbes ont été traditionnellement analysés comme subordonnant en (4) [(61)], en parenthétiques en (5) [(62)] et affectés d'une ellipse en (6) [(63)]. (Blanche-Benveniste et Willems 2007 : 218)

Cependant, du fait du rapport entre les différentes constructions possibles, des linguistes ont proposé de les rapprocher et de les traiter conjointement. Si cette volonté de leur appliquer un même traitement s'est avérée insatisfaisante, du point de vue syntaxique, elle a cependant permis des avancées sur le rôle énonciatif, discursif et pragmatique de ces verbes.

Beaucoup d'auteurs estiment que la possibilité d'apparaître dans ces trois positions suffisait à créer une classe de verbes à part, mais nous pouvons nous interroger sur le statut

¹²⁸ Pour la position insérée, on parle traditionnellement de constructions *incises* ou *incidentes* en fonction de s'il s'agit d'incises de discours rapporté (incises), ou d'un autre type d'insertion, type *je crois* (incidente) (Riegel *et al.* 1994 : 460-61). Nous emploierons ici par souci d'économie uniquement le terme d'incise pour désigner la position insérée, quel que soit le verbe, et utiliserons lorsque nécessaire la notation IDR (à la suite de Gachet à par.) pour désigner plus spécifiquement l'incise de discours rapporté.

¹²⁹ Nous empruntons ces trois exemples de Blanche-Benveniste et Willems (2007 : 218).

de cette classe. S'il est vrai qu'un regroupement est possible, tout du moins du point de vue sémantique ou pragmatique, cela justifie-t-il de les regrouper sur le plan de l'analyse syntaxique ? Les trois positions doivent-elles recevoir de ce fait la même analyse syntaxique ? Par ailleurs, quel est le statut de la position initiale non suivie de conjonction, de type *I suppose your house is very old* ? Et si l'on différencie les positions, quel traitement syntaxique donner à cette construction, entre complétive asyndétique ou incise antéposée ?

2.1. Les tenants du regroupement

L'une des premières études sur les verbes recteurs faibles qui propose d'en faire une catégorie à part est celle d'Urmson (1952). Mettant sur le même plan les trois réalisations possibles de ces verbes, comme dans les exemples ci-dessous, ainsi que d'autres caractéristiques définitoires, il propose de regrouper ces verbes en une classe spécifique sous la dénomination de « verbes parenthétiques » :

(64) I suppose that your house is very old

(65) your house is, I suppose, very old

(66) your house is very old, I suppose

A verb which, in the first person present, can be used, as in the example above, followed by that and an indicative clause, or else can be inserted at the middle or end of the indicative sentence, is a parenthetical verb. (Urmson 1952: 481)

Il précise bien qu'il s'agit là d'une distinction grammaticale, due à leur comportement :

Note that this is a grammatical distinction, and that these verbs are called parenthetical because of this grammatical feature of their use. (*Ibid.* 481)

Les trois positions sont ainsi mises sur le même plan, en dehors des différences stylistiques qui en découlent :

In some contexts it will be virtually indifferent, on all but stylistic grounds, whether the verb occurs at the beginning, middle, or end of the indicative sentence with which it is conjoined (*ibid.* 481)

Urmson propose donc de créer une classe regroupant les verbes ayant ces différentes constructions, et leur attribue les propriétés suivantes :

Chapitre 5 – Une analyse en système : l'étude du comportement comme indice

- (i) They occur in the present perfect, not the continuous tense, though their use is different from that of the present perfect tense of verbs which have a present continuous tense.
- (ii) Though, in a wide sense, psychological verbs, they are not psychologically descriptive.
- (iii) They function rather like a certain class of adverbs to orient the hearer aright towards the statements with which they are associated. The ways in which they do this may be roughly indicated as being aids to placing the statements aright against the emotional, social, logical, and evidential background.
- (iv) There is, as when the conjoined statements are used alone, an implied claim for the truth and reasonableness of these associated statements. (*ibid.* 491)

Ces verbes signifient le degré d'implication du locuteur dans la vérité de l'énoncé, et on peut les rapprocher, tant au niveau du fonctionnement que du rôle, de certains adverbes, comme « unfortunately » ou « probably » (*ibid.* 487).

Cependant, comme le signale Urmson, ces verbes ne sont pas toujours utilisés en tant que verbes parenthétiques, et peuvent même être en emploi plus ou moins parenthétique (*ibid.* 481). Aussi serait-il plus justifié de parler d'« emploi » que de « classe de verbe ». Toutefois, certains verbes, selon Urmson, ne connaissent que l'emploi comme verbe parenthétique :

Some of these verbs, like *conclude*, are always parenthetical, though of course not always used purely parenthetically. Others, like *rejoice*, may be non-parenthetical and have a present continuous tense (*Ibid.* 482)

Un autre élément important pour l'établissement de cette classe de verbes est *le blocage* à un temps et une personne : la première personne du présent. Urmson envisage la possibilité pour les verbes de cette classe d'apparaître à d'autres temps ou personnes. Mais il explique ce genre d'emploi par une sorte de transposition dans un discours de type rapporté :

But parenthetical verbs are not always used parenthetically in the first person present, to which use we have so far confined practically all our attention. [...] We must also note that, in general, these verbs can throughout be used in parenthesis; we can say Jones was, Smith admitted, able'. This seems to be so whenever the use is either definite *oratio obliqua* or, at any rate, a fair paraphrase. (*Ibid.* 491-92)

Ces cas, en tant que transposition du discours, ne remettraient pas en cause le blocage à la première personne du présent, puisque plutôt qu'un emploi en tant que tel, il s'agirait uniquement d'une transposition. Au total, s'il peut y avoir un intérêt certain à considérer

globalement ces verbes dans ces constructions, en tant que « verbes parenthétiques », il nous semble que cela constitue une description *d'emplois* plutôt que de fonctionnement du verbe, et ne nécessite pas pour autant de neutraliser la différence d'analyse syntaxique entre les constructions.

Le terme de « recteur faible » lui-même vient de Blanche-Benveniste (1989), qui, sur le français, pour des formes comme « je crois », part également de cette possibilité d'alternance de construction pour créer un statut à part pour ces verbes, et pousse le rapprochement jusqu'à postuler que ces verbes, à la manière des adverbes comme « heureusement » dont ils peuvent être rapprochés, ne régissent pas la *que*-P qui les suit :

Je définirai la classe des « verbes recteurs faibles » par la double possibilité de construction qu'ils ont ; on peut les trouver en tête de la construction, suivis d'une *que*-phrase qui a les apparences d'un complément [...] ou en incise, après la séquence à apparence de complément (ou à l'intérieur de cette séquence). (Blanche-Benveniste 1989 : 60)

Elle prend aussi comme caractéristique définitoire de cette classe, outre la possibilité d'apparaître dans ces différentes constructions, le blocage de l'emploi, tant au niveau de la personne, du temps, que de la modalité :

On retrouve, comme pour les verbes de discours direct, des restrictions de modalités qui caractérisent les emplois de recteurs faibles. [...] La restriction vient de l'impossibilité d'opposer les modalités ; si un verbe est fixé sur l'une, alors il ne peut pas en avoir une autre. [...] Il se manifeste d'autres blocages qui portent sur des marques d'énonciations : dans beaucoup de cas, les personnes et les temps sont bloqués. (Blanche-Benveniste 1989 : 65-66)

Plus que le fait d'être à la première personne du présent, comme on l'avait vu chez Urmson, c'est le blocage dans un emploi qui est caractéristique de l'emploi en recteur faible. Ce critère permet d'intégrer à la classe des recteurs faibles des occurrences plus diversifiées, comme « je crois », mais aussi « je vois bien », « il n'empêche » ou encore « on dirait »¹³⁰. Cependant, la plupart de ces verbes peuvent également avoir des emplois comme « recteurs forts », dans lesquels ces blocages n'ont alors plus lieu d'être.

¹³⁰ Comme chez Urmson, on peut se demander à quel point cette caractéristique de blocage justifie la création d'une classe à part et la volonté d'en faire une analyse syntaxique particulière. Il s'agit pour nous du fonctionnement d'une *forme* plutôt que du verbe lui-même.

Les restrictions de modalité (impossibilité d'inverser la modalité, de nier ou d'asserter en fonction de la forme de départ) constituent un argument supplémentaire qui a amené Blanche-Benveniste à conclure à l'absence de rection de la *que*-P par le verbe dans ces emplois :

je dirai que, dans les emplois de recteurs faibles, le verbe ne régit pas vraiment la séquence qui suit (*Ibid.* : 63)

Cependant, son argument principal pour postuler l'absence de rection repose sur l'absence d'équivalence de la *que*-P avec un pronom. Elle donne comme caractéristique de ces constructions le fait qu'il n'y a pas d'équivalence de la *que*-P avec le pronom *le*, test caractéristique pour établir la rection¹³¹ :

Avec un recteur faible, cette équivalence est impossible, ou du moins très difficile. Ainsi le verbe « empêcher » a un fonctionnement de recteur faible dans l'exemple suivant :

48. ça n'empêche qu'on pouvait poser des questions (Misoffe 8/1/9)

qui peut être mis en relation avec une incise :

49. on pouvait poser des questions, *ça n'empêche.*

Il n'y a ici aucune équivalence entre : « ça n'empêche qu'on pouvait poser des questions » et « ça n'empêche pas cela », ou « ça ne l'empêche ». (Blanche-Benveniste 1989 : 62)

Ce critère lui permet également de distinguer entre les emplois comme recteurs faibles ou forts des verbes pouvant avoir les deux constructions : selon elle, *croire* est fort en (67) et par conséquent régit la complétive qui le suit, tandis qu'il est faible en (68), et dans ce cas il n'est pas recteur :

(67) je crois qu'il est innocent, je le crois.

(68) je crois bien qu'il va pleuvoir / il va pleuvoir, je crois bien / ? je le crois bien
(Blanche-Benveniste 1989 : 62)

Cette impossibilité d'équivalence entre un pronom et la *que*-P nous amène à un autre critère important et définitoire, l'absence de pronom dans la construction en incise du verbe recteur faible. En effet, ce critère est important car il implique une différence d'analyse aussi entre les segments suivants :

¹³¹ Nous verrons cependant ci-dessous la remise en question de ce critère par Gachet (à par.).

(69) Il viendra, je crois

(70) Il viendra, je l'espère

Dans ces segments, la présence du pronom en (70) est un argument contre une analyse comme recteur faible, puisque c'est un signe de l'équivalence possible entre un pronom et la P « j'espère qu'il viendra > je l'espère ». Ainsi, « je l'espère », dans cet exemple, s'il a bien une construction de forme incidente, n'entre pas dans la catégorie des recteurs faibles selon Blanche-Benveniste. Ce critère vaut pour d'autres types de constructions, qu'on est amené à analyser différemment en fonction de la présence ou non d'un pronom de reprise. Blanche-Benveniste compare justement les recteurs faibles et les verbes de discours à ce qu'elle nomme les *dispositifs binarisés* (Blanche-Benveniste *et al.* 1984) :

Avec la construction en incise (2 [« je viens », il m'a dit] et 4 [c'était jeudi, je crois bien]), le verbe « dire » et le verbe « croire » se trouvent dans une situation linéaire et intonative proche de celle que nous avons identifiée pour les dispositifs binarisés comme en 6 :

5. elle avait des trésors

6. des trésors elle avait. (Blanche-Benveniste 1989 : 53-54)

L'exemple « des trésors elle avait » ne poserait en effet pas les mêmes problèmes d'analyse, ni ne recevrait peut-être même une analyse semblable, s'il était réalisé sous la forme « des trésors, elle en avait ». On pourrait alors l'analyser en termes d'extraction, avec pronom de reprise, tandis que l'absence de pronom amène à proposer une autre analyse¹³².

Enfin, la présence du subjonctif dans la proposition complétive est, selon Blanche-Benveniste, un signe de réaction forte :

les verbes qui commandent le subjonctif n'ont pas ces emplois de recteurs faibles, et on ne les trouve pas en incise (*Ibid.* : 63)

Ce traitement des recteurs faibles, les différentes constructions dans lesquels ils peuvent apparaître, ainsi que l'analyse selon laquelle il n'y a pas réaction dans ces cas, n'est pas sans rappeler le fonctionnement de certains adverbes de modalité :

¹³² Nous serons toutefois amenée à réinterroger cette importance de l'absence de pronom dans l'incise lors de l'analyse de nos exemples en ancien français.

les recteurs faibles se rapprochent des éléments que l'on a parfois appelé « adverbess prédictifs », comme « heureusement que, peut-être que, bien sûr que ». Ces adverbess ont la double construction caractéristique : avec que-phrase et en incise [...] Ces adverbess sont suivis d'une que-phrase qui ne saurait être considérée comme un complément régi. (*Ibid.* : 67-68)

En conclusion, Blanche-Benveniste propose donc d'analyser les recteurs faibles comme des « supports d'énonciation » et considère qu'ils ne sont pas recteurs :

je proposerai de traiter les emplois de verbes en incise (et ceux qui sont équivalents à des verbes en incise) comme des supports d'énonciation ou de modalisations, au même titre que les adverbess comme « heureusement » ou « bien sûr ». Je ne les traiterai pas comme des verbes recteurs. (*Ibid.* : 71)

Selon cette analyse, il n'y a donc pas subordination, au sens où on ne peut pas analyser CV2 comme complétive du verbe de CV1, en présence d'un recteur faible ou d'un verbe de discours en CV1.

De même, Andersen, après avoir proposé une analyse des constructions CV1-CV2 avec certains verbes comme « *se souvenir, se rappeler, voir, dire, savoir, trouver* » comme complétives non introduites (Andersen 1993), parle de « verbes parenthétiques » (1996) :

Syntaxiquement et topologiquement, la fonction et l'emplacement des verbes étudiés sont les mêmes que ceux d'un complément adverbial de phrase (Andersen 1996 : 313)

Pour elle aussi, le verbe recteur faible n'est plus vraiment recteur, son comportement est presque celui d'un adverbe.

C'est également l'analyse que propose Haßler (2008). Dans une analyse de l'évidentialité dans les langues, elle considère ces verbes comme des marqueurs d'évidentialité au même titre que d'autres types de marqueurs, notamment, pour le français, les adverbess comme « apparemment », ou le verbe *devoir* dans ses emplois épistémiques.

Abeillé (2002), dans une tout autre approche, propose le même type de traitement, et rapproche le fonctionnement de ces constructions de celui des adverbess. La position d'Abeillé concerne cependant l'ensemble des constructions avec complétive, et non plus uniquement la question des recteurs faibles. Abeillé, tout comme nous l'avons vu chez Andersen (2000) sur le discours direct, propose une inversion totale des rapports traditionnels « principale » - « subordonnée ». S'appuyant sur le parallélisme avec les adverbess, elle fait de la complétive, proposition traditionnellement analysée comme subordonnée, la « principale » :

Nous considérons les complétives comme des phrases de base et les « principales » comme des ajouts. [...] Cette représentation peut être motivée sémantiquement par la parenté souvent constatée entre « principale » et adverbes, et la réalisation possible des « principales » en incises (Abeillé 2002 : 128-29)

Cette théorie ne donne donc aucun pouvoir recteur à ces verbes, en faisant le choix de ne pas placer les complétives sous leur dépendance, mais en les traitant au contraire comme des ajouts de la complétive, au même titre que certains adverbes, la complétive devenant donc une « principale ». Cependant, comme le montre Benzitoun (2003), si cette analyse peut être valable pour certains verbes, comme les « recteurs faibles », elle ne peut pas l'être pour tous les verbes recteurs de complétive, puisqu'ils n'ont pas tous la possibilité d'apparaître en construction incise.

Le rapprochement avec des adverbes est un type d'analyse qu'on peut trouver à propos de verbes équivalents en anglais : nous l'avons vu pour les verbes parenthétiques chez Urmson (1952), et aussi, dans une approche plus diachronique, chez Thompson et Mulac :

I think is an epistemic phrase, expressing the degree of speaker commitment, functioning roughly as an epistemic adverb such as *maybe* with respect to the clause it is associated with. (Thompson et Mulac 1991: 313)

Les études que nous venons de voir proposent donc de rapprocher les constructions incises et celles suivies d'une *que-P*, pour en faire une même analyse, et les comparent au fonctionnement de certains adverbes. Ces études vont jusqu'à postuler qu'il n'y a pas subordination avec ces verbes, et qu'ils ne régissent pas la proposition qui les suit, à la différence de l'analyse traditionnellement proposée. Cependant, d'autres études ont remis en cause ce traitement, et, tout en reconnaissant le point commun entre les différentes constructions, postulent le maintien de la différence d'analyse syntaxique entre la position à complétive, régie, et la construction du verbe en incise.

2.2. Les tenants d'une différenciation d'analyse

Blanche-Benveniste elle-même, dans un article coécrit avec Willems (Blanche-Benveniste et Willems 2007) revient sur les recteurs faibles et nuance sa précédente analyse. Blanche-Benveniste et Willems (2007) reprennent cette problématique des verbes recteurs faibles, et, tout en maintenant l'idée d'une classe de verbes « recteurs faibles », dont « le sens spécifique [...] réside dans la possibilité de discuter la validation de l'énoncé (Urmson

1952, Verhagen 2006a) » (*Ibid.* : 244), proposent une analyse quelque peu différente de celle de Blanche-Benveniste (1989). Le critère définitoire reste la possibilité d'avoir la construction avec une *que*-phrase et la construction en incise, mais elles envisagent une nouvelle position possible, la construction disjointe :

Les verbes à rection faible se caractérisent par un ensemble de propriétés corrélées : (a) Premièrement, ils présentent une structure en « que-phrase » [...] (b) Deuxièmement, les verbes faibles se construisent en incise [...] [qui] se caractérise par le fait qu'elle n'a pas de pronom réalisé [...] (c) Troisièmement, les verbes faibles peuvent apparaître en syntaxe disjointe, toujours sans pronom (Blanche-Benveniste & Willems 2007 : 225-26)

Elles insistent aussi sur l'importance de l'absence de pronom dans l'incise et dans l'énoncé disjoint comme critère définitoire et ce, malgré la possibilité d'une équivalence pronominale, en tant que mode de construction de l'incise, qui différencie les incises des verbes de rection faible des autres incises, à pronom. Un autre critère reste le blocage de la personne et du temps, le changement de personne provoquant un grand changement sémantique. Mais elles ne considèrent plus qu'il y a blocage au niveau de la modalité, puisqu'elles observent aussi la possibilité de la présence de la négation, pouvant porter sur le deuxième verbe, par « montée de la négation » (*ibid.* : 232), ou sur le premier. Cette possibilité d'inverser les modalités est un argument supplémentaire pour reconsidérer le statut syntaxique de ces constructions.

Blanche-Benveniste et Willems reviennent en effet sur la question du statut syntaxique de ces verbes, qui a souvent été rapproché d'un statut d'adverbial ne régissant pas vraiment la complétive. Elles remettent cependant en question l'apparente absence de rection, ainsi que le côté « non syntaxique » de ces verbes :

L'absence de pro-forme *le* pourrait suggérer qu'il n'y a pas de relation forte de rection ni entre le verbe et la *que* + V ni entre l'énoncé et l'incise ou la disjointe. Cette rection "faible" a en effet entraîné la plupart des linguistes (Andersen 1997, Apothéloz 2003, parmi d'autres) à considérer que la séquence *que* + V n'est pas le complément du verbe et ne forme pas une subordonnée complétive. Du coup les verbes ne seraient pas des verbes constructeurs mais se comporteraient comme des entités autonomes, largement périphériques. (*Ibid.* : 227)

Les verbes à rection faible ont ainsi été souvent considérés comme "non-syntaxiques" (cf. Schneider, Andersen), en raison de deux particularités : leur apparente absence de valence et leurs réalisations en incises. (*Ibid.* : 250)

Elles démontrent cependant qu'il existe toujours une certaine forme de rection, et prennent donc position contre les théories assimilant les recteurs faibles à des adverbes. En effet,

contrairement à Blanche-Benveniste (1989), Blanche-Benveniste et Willems (2007) reconnaissent l'existence possible d'une équivalence entre la *que*-P et une reprise pronominale, ce qui constitue un indice de rection :

On ne peut toutefois pas parler d'absence de rection puisque, comme nous le verrons plus loin, d'autres pro-formes *ce que*, *qu'est-ce que* restent possibles. (*Ibid.* : 227)

Tant qu'il reste un minimum d'éléments de rection verbale, on ne peut pas réduire *je trouve que* à n'être que l'équivalent d'un adverbe. (*Ibid.* : 248)

Pour elles, les recteurs faibles ne sont donc pas devenus des adverbes, mais restent bien des verbes, et ne constituent pas des éléments « périphériques » de la proposition :

Nous considérons que les verbes de rection faible appartiennent à la grande catégorie des verbes et qu'ils ne sont pas « passés » dans une autre catégorie syntaxique (adverbes [...]) (*Ibid.* : 249)

Dans de nombreux cas (pour certains adverbes comme *heureusement*, par exemple), la réalisation en incise ou dans une position disjointe peut orienter l'analyse vers celle d'un élément périphérique. Nous pensons que ce n'est pas le cas pour ces verbes, qui n'ont pas un statut syntaxique de « périphérie » (*Ibid.* : 250)

En témoigne ainsi, selon elles, l'équivalence possible de la *que*-P avec une proforme, mais également le fait que le verbe « recteur faible » conserve sa valence et ses capacités de sélection¹³³ :

Nous avons montré que ces verbes ont des valences bien déterminées et qu'ils exercent une sélection lexicale très nette sur les éléments qu'ils construisent. (*Ibid.* : 250).

Elles considèrent également que les trois structures sont équivalentes d'une certaine manière :

Les trois réalisations sont donc en distribution complémentaire ; elles ne représentent pas trois étapes différentes qu'on pourrait ordonner selon un processus de grammaticalisation (*Ibid.* : 246)

construits avec une séquence en *que*, en position incidente ou disjointe, [ces verbes] conservent les mêmes sélections lexicales, donc les mêmes valences. Cette constatation nous invite à bien séparer d'une part ce qui concerne l'ordre des mots

¹³³ Nous pourrions cependant objecter à cet argument le fait que les noms déverbaux conservent également souvent leur capacité de sélection et leur valence, ce qui ne les empêche pas pour autant de fonctionner comme des noms, et qu'on ne les analyserait pas pour autant comme des verbes.

(ordre linéaire, séquences liées ou détachées, positions connexes ou disjointes) et d'autre part les relations syntaxiques. (*Ibid.* : 250)

Ainsi, dans cette optique, que ce soit avec complétive ou en incise, la seconde construction verbale fait partie de la valence du verbe recteur faible. Les différences entre les trois réalisations se résument à des degrés distincts d'autonomie, à la question de la portée (la construction avec une *que*-phrase indiquant clairement que la portée est sur l'ensemble de la P, tandis que dans la construction incise il faut chercher la portée) ou encore à des questions de sens :

En ce qui concerne les trois réalisations des verbes à rection faible, elles peuvent se décrire comme trois linéarisations différentes, ayant trois degrés d'autonomie distincts. Leurs différences ne sont pas à analyser au niveau de la syntaxe des dépendances, mais au niveau des organisations macro-syntaxiques. C'est en effet à ce niveau que s'étudient les apports de sens véhiculés par l'ordre des mots, les contours intonatifs etc. (*Ibid.* : 245)

Le problème sera donc de déterminer sur quoi porte la construction verbale, de même que de trouver où poser les frontières de constructions. Pour Blanche-Benveniste et Willems, il n'existe en effet pas de complétive asyndétique, les cas pouvant le faire penser relevant en fait de problème de rattachement :

Dans *je trouve c'est dommage* on pourrait penser qu'il s'agit de la structure V+(*que*)+V, avec effacement de *que*. En tenant compte du contexte, nous constatons qu'il s'agit plutôt d'une incise rattachée à gauche : (54) *c'est vrai ça se perd je trouve c'est dommage* (*Ibid.* : 229)

Ainsi, la distinction entre la construction en *que*-P et la construction incise se trouve rétablie, de même que la question du pouvoir rectionnel de ces verbes. Il faut cependant dès lors être capable de distinguer les cas où il s'agit d'une construction suivie d'une complétive, éventuellement non conjonctive, et les cas d'incises, que l'incise soit antéposée ou porte sur ce qui précède, les frontières d'énoncés, comme nous l'avons vu, n'étant pas faciles à établir, tant pour le français parlé que pour l'ancien français.

Schneider (2007) traite, avec quelques différences, du même genre de constructions, de type « je crois », sous le terme de *Reduced Parenthetical Clauses* (RPC), dans des corpus oraux en français, italien, et espagnol. Les critères de sélection des RPC qu'il propose sont les suivants :

1. The parenthetical is based on a finite verb.

2. Between the parenthetical and the host clause there is no overt syntactic link.
3. The parenthetical occurs at least once in medial and at least once in final position.
4. In medial position, the parenthetical at least once interrupts a close syntactic relationship (phrase or clause nucleus).
5. The host structure (sentence, clause, phrase) is structurally self-sufficient, i.e., it does not depend on the parenthetical.
6. The parenthetical's verb lacks one of the arguments required by its valency.
7. The missing argument can be semantically recovered from the host. (Schneider 2007: 77)

Schneider ne prend en compte que deux des positions possibles, lui aussi donne beaucoup d'importance à l'absence de pronom de reprise dans l'incise. Mais, s'il reconnaît que la proposition « hôte » peut être équivalente à une construction complétive avec ce même verbe, il n'englobe pas pour autant dans l'analyse, à la différence des études que nous avons vues précédemment, la construction en *V que-P* :

I take into account only those clauses that are not overtly linked to the host clause. There must be neither a link by which the parenthetical clause governs the host clause or part of it nor a link by which the host dominates the parenthetical (Schneider 2007: 75)

Tout en reconnaissant le lien entre les différentes constructions, il demande de différencier l'analyse syntaxique des constructions suivies d'une *que-P* des constructions incises. Pour lui, s'il est vrai que ces différentes constructions peuvent avoir un lien d'équivalence, et même produire le même effet de sens, ou le même effet pragmatique, il n'en reste pas moins qu'il faut maintenir la différence d'analyse syntaxique : dans la construction à complétive, le verbe régit vraiment la séquence qui le suit, tandis que dans la construction incise, l'incise est un *ungoverned dependent*, et constitue un ajout à la proposition « hôte » (*ibid.* : 166-67).

Reste à faire la différence entre ces constructions. Schneider reconnaît en effet également l'existence possible de constructions incises antéposées (*ibid.* : 175), ce qui conduit à se demander si un cas de CV1 – CV2 avec ce type de verbe doit être analysé comme une construction avec complétive asyndétique ou comme une incise antéposée. Pour lui, cependant, si la présence du complémenteur *que* indique qu'il y a bien rection, tout comme la présence du subjonctif dans la complétive (*ibid.* : 182), son absence indiquerait le

contraire. Les cas de construction de type V Ø P ne sont pas des cas à analyser comme complétive non conjonctive, mais bien plutôt à analyser comme une sorte d'incise antéposée : le verbe y est un ajout :

In my view, the presence or absence of the complementizer has significance and cannot be ignored. Like Andersen (1997: 98), I maintain that *je crois* does not govern the clause [...] in the case of sentences like (40) [“ah je crois à longue échéance il faut faire attention »]. I do not believe, on the other hand, that the relationship between the two clauses is purely paratactic [...]. As in the case with medial and final parentheticals, *je crois* has the syntactic function of an un-governed dependent (i.e., an adjunct) of the clause à longue échéance... (*Ibid.* : 180)

Ainsi, selon Schneider, il faudrait traiter les cas de CV1 – CV2 avec ce type de verbe comme des ajouts, et ne pas les analyser comme les cas avec *que*, les deux constructions pouvant cependant avoir un même rôle au niveau pragmatique :

It is a defining property of RPCs that they are capable of governing a noun clause; e.g., *je crois* can be used both as governing verb and as a parenthetical [...] Several questions are raised by these examples. What is the difference between sentences with governing *je crois* and those with parenthetical *je crois*? There is no doubt that they differ syntactically, but do they differ pragmatically? [...]

Governing *I think* can have an asserting meaning [...] and a mitigating meaning, while parenthetical *I think* only has a mitigating meaning. [...]

I contend that if a complementizer is present, there must be, at least on a formal level, some type of government. [...] In the majority of cases, there is no pragmatic difference between sentences with governing *je crois* and those with parenthetical *je crois*. Even though governing *je crois* is potentially bi-functional, it is rarely used to assert.” (*Ibid.* : 191 sqq.)

Ces verbes peuvent aussi bien être recteur de complétive qu'en position d'incise, et il importe donc de différencier ces deux positions, qui ne recevront pas la même analyse syntaxique, quand bien même elles produiraient le même effet pragmatique. Cependant, dans l'analyse proposée par Schneider, c'est la présence du complémentateur *que* qui permet de différencier la position rectrice de la position incise.

Gachet (à par.), en s'intéressant plus spécifiquement aux verbes de discours, a lui aussi remis en cause l'argument de l'impossibilité de reprise pronominale de Blanche-Benveniste (1989) comme preuve de l'absence de rection. Pour lui, cette impossibilité peut s'expliquer d'une autre manière, et ne remet pas en cause le pouvoir rectionnel du verbe :

Les faits justement observés par Blanche-Benveniste nous semblent pouvoir s'expliquer d'une autre manière. La rareté (voire l'inexistence) du double marquage du discours direct en *le* [...] se justifie notamment par des raisons qui relèvent du fonctionnement de ce pronom. Comme on peut s'en rendre compte dans (14), le double-marquage en *le* s'applique en principe à des syntagmes nominaux définis, utilisés pour présenter des référents considérés comme « déjà connus », mais il ne « passe » pas avec les SN indéfinis (sans qu'on mette pour autant en doute le fait qu'un verbe puisse régir un SN indéfini) :

(14) je l'ai vu, le chien.

je l'ai vu, ton chien.

*je l'ai vu, un chien.

Or, à l'évidence, les paroles rapportées au style direct ne peuvent pas être considérées comme connues avant même d'avoir été citées. On comprend bien l'effet de « distorsion sémantique » noté par Blanche-Benveniste : avec le double-marquage, le discours direct semble simplement présenté comme un objet déjà présent en mémoire, déjà familier avant même d'avoir été cité, ce qui explique les paraphrases qu'elle propose (Gachet à par.)

Gachet analyse différemment les différentes positions en question. Dans un cas, il s'agirait vraiment de rection du verbe, par le biais du collage', tandis que l'incise de discours rapporté correspondrait à une structure macro-syntaxique dite « de confirmation » :

On préférera donc considérer les deux membres de la structure comme deux énonciations successives et donc, par définition, sans lien de rection entre elles. La première est une énonciation averbale autonome, du genre de celles qu'on peut rencontrer en réponse à une question, et la deuxième une énonciation de type *confirmation* [Berrendonner & al. (à par.) : chapitre 11]. *Confirmation* est en effet le terme employé par la théorie fribourgeoise pour désigner les énonciations postfixées, car elles ne servent le plus souvent qu'à augmenter le degré de confiance dans une information déjà disponible par une inférence abductive.

Nous avons ainsi proposé, dans la troisième partie de cette étude, d'analyser l'IDR [Incise de Discours Rapporté] comme un élément macro-syntaxique (une *énonciation*) de type *confirmation*. (Gachet à par.)

On pourrait envisager que cette analyse soit étendue aux autres verbes qui apparaissent dans ces différentes constructions, l'une en tant que complétive régie, l'autre en tant que « confirmation » macro-syntaxique.

Plusieurs arguments plaident en faveur d'une différenciation entre l'analyse de la position suivie d'une *que*-P et la position incise. Dans une des constructions, le verbe peut être analysé comme recteur de la P qui le suit, celle-ci constituant une proposition subordonnée

complétive régie par ce verbe, et pouvant être ou ne pas être précédée de *que*. Dans une autre construction, le verbe est construit en incise. Le statut syntaxique de la construction incise (ou incidente) est plus flou. Il est donné comme « incertain », entre « adverbe » (Rosier 2008 : 64), et élément hors phrase, ayant un statut d'insertion (Riegel *et al.* 1994 : 460). Son statut oscille selon les études entre un élément à la limite de la syntaxe, comme chez Nølke (1996) pour qui l'incise parenthétique constitue « un cas de non-intégration et de non-dépendance syntaxique », tout en étant « néanmoins nettement intégré[e] à la structure discursive » (Nølke 1996 : 324), ungoverned dependant chez Schneider (2007), complément adverbial d'énonciation chez Van Raemdonck (2004), ou encore relevant de la structure macro-syntaxique de type « confirmation » chez Gachet (à par.). Sans vouloir entrer plus avant dans le débat sur le statut syntaxique des incises, nous nous contenterons de les distinguer de la construction rectrice de complétive, et de les considérer, à la suite de Schneider (2007), globalement comme des ajouts, au sens où elles ne régissent pas la proposition sur laquelle elles portent, et où elles ne sont pas non plus régies par elle. L'important pour nous ici est en effet de pouvoir différencier entre la construction du verbe comme recteur de complétive et la construction du verbe en incise. Quel que soit le statut qu'on donne à la construction en incise, elle ne sera en tout cas pas analysée comme régissant la construction verbale sur laquelle elle porte.

2.3. Analyse sur l'ancien français

En ancien français, on retrouve les mêmes types de verbes que ceux décrits dans les études ci-dessus et appelés « recteurs faibles » ou « verbes parenthétiques », comme *croire*, *cuidier* ou *penser*¹³⁴. Ces verbes peuvent donc être rapprochés de cette catégorie de verbes appelés « recteurs faibles » (RF) en français moderne chez Blanche-Benveniste ou « verbes parenthétiques » en anglais chez Urmson. Ce rapprochement peut se faire d'une part au sens où ce sont, en partie, les mêmes verbes, comme *croire* ou *penser*, mais aussi pour d'autres caractéristiques communes, comme le fait d'avoir trois réalisations possibles. En effet, dès l'ancien français, on peut les trouver aussi bien suivis d'une *que*-P, que en

¹³⁴ Pour les verbes de discours, nous avons pu voir dans la partie précédente que nous considérons qu'il y a subordination uniquement avec le discours indirect.

Chapitre 5 – Une analyse en système : l'étude du comportement comme indice

construction incise, ou en construction CV1-CV2, comme on peut le voir dans les exemples suivants :

Que-P :

- (71) Si est blecét, ne quit que anme i remaigne. (Roland 1848)

il est blessé, je ne crois pas que l'âme y reste

Incise :

- (72) E si n avrez, ço quid, de plus gentilz. (Roland 150)

Et vous en aurez, je crois, de plus nobles

- (73) Iert i sis niés, li quens Rollant, ço crei, / E Oliver, li proz e li curteis. (Roland 575-76)

il y aura son neveu, le comte Roland, je crois, et Olivier, le preux et le courtois

- (74) Par ce point sera il murdriz, / Sanz savoir par qui, et destruis, / Et ainsi evesque seray, / Ce <*pense*> je; (Miracle de l'évesque que l'Arcediacre murtrit Page 112 / III)¹³⁵

De cette façon il sera tué sans savoir par qui et détruit et ainsi je serai évêque, je pense

CV1-CV2 :

- (75) Quïas le guant me caïst en la place, / Cum fist a tei le bastun devant Carle ? » (Roland : 764-65)

Tu as cru que le gant me tomberait des mains, comme fit avec toi le bâton devant Charles?

- (76) « Ha! rois Pepins, » fait ele, « je croi mar vous vi né, / Quant on me veut murdrir delez vostre costé. » (Berthe 425-26)

Ah ! roi Pépin, fait elle, je crois que je vous vis né pour mon malheur, quand on veut me tuer à vos côtés

- (77) "en son cuer panse, se il vit, / tiex en plorra qui or en rit." (Renart 2925-26)

Il pense en lui [que], s'il vit, il en pleurera celui qui en rit maintenant

¹³⁵ Exemple tiré de Frantext.

Nous allons donc être confrontés aux mêmes types de problèmes que ceux évoqués pour les « recteurs faibles ». L'une des premières questions est de savoir si les trois constructions doivent recevoir ou non la même analyse. Nous avons vu qu'il existe des arguments en faveur d'une différenciation d'analyse entre le statut syntaxique de construction rectrice et celui de construction incise. De même, nous avons pu démontrer dans Glikman (à par. a) qu'il faut également distinguer, en ancien français, entre le statut de la construction rectrice et la construction incise. Dans certaines constructions comprenant ces verbes, il existe des indices indiquant que le verbe régit vraiment la construction verbale qui le suit, comme la présence du subjonctif, également donnée comme indice de subordination par des auteurs comme Blanche-Benveniste (1989 : 63) et Schneider (2007 : 182), ou la portée des modalités (voir Creissels 1995), interrogative ou négative :

- (78) Quides tu dont tes Diex ait poësté / Que il te puist en camp vers moi tenses?
(Louis C 549-50)

Crois-tu donc [que] ton Dieu ait le pouvoir qu'il puisse te protéger de moi sur le champ de bataille ?

- (79) Quïas le guant me caïst en la place, (Roland 764)

Tu as cru que le gant me tomberait des mains sur place

- (80) ne quidez mie je vos hace. (Renart 803)

Ne croyez pas [que] je vous hais

De même, on peut trouver des indications que la construction est clairement insérée dans la phrase en position d'incise :

- (81) Iert i sis niés, li quens Rollant, ço crei, / E Oliver, li proz e li curteis. (Roland 575-76) P1

il y aura son neveu, le comte Roland, je crois [ce crois], et Olivier, le preux et le courtois

- (82) E si n avrez, ço quid, de plus gentilz. (Roland 150)

Et vous en aurez, je crois, de plus nobles

Dans l'exemple (81) l'incise « ço crei » est insérée à l'intérieur du groupe nominal « li quens Rollant [...] E Oliver [...] », en témoigne la coordination nominale. De même, en

(82), l'incise « ço quid » est insérée entre le verbe « avrez » et son complément « de plus gentilz ». De la sorte, c'est ici la prise en compte du contexte qui nous fournit des indications sur l'analyse à porter sur la construction.

Ainsi, la construction rectrice et la construction incise, qui n'ont pas le même statut syntaxique, sont possibles en ancien français avec ces verbes. C'est pourquoi, dans le cas de nos constructions CV1-CV2 comprenant ces verbes, on se demandera s'il s'agit d'un verbe employé en incise ou en recteur de complétive. On peut parfois trouver certains indices montrant clairement qu'on a affaire à des cas d'incise, en prenant en compte le contexte, quand celle-ci est clairement insérée à l'intérieur d'un groupe de l'autre construction verbale. De même, on peut trouver des indices favorisant l'analyse comme cas de rection, en présence d'indices de subordination. Il reste que ces indices ne sont pas toujours présents, et qu'ils ne sont pas forcément univoques.

C'est l'étude en contexte et en système qui va nous permettre d'établir le statut syntaxique de nos constructions. La prise en compte du contexte permet de poser, le cas échéant, un premier argument, dans les cas d'insertion. La construction incise se définit en effet par sa position et son caractère inséré', comme se plaçant à l'intérieur ou à la fin d'une phrase :

une proposition incise peut s'insérer à l'intérieur ou se placer à la fin d'une phrase [...] Les propositions incidentes [...] sont insérées à l'intérieur ou placées à la fin d'une phrase. (Riegel *et al.* : 460-61)

Les incises se rencontrent à différents endroits de la chaîne linéaire. (Blanche-Benveniste & Willems 2007 : 232)

L'incise, d'après ce critère définitoire, se distingue de la construction rectrice principalement par sa place. Ce critère est-il suffisant ? Même si l'incise n'apparaît pas clairement insérée à l'intérieur d'un groupe de l'autre construction verbale, son insertion entre deux groupes ou sa postposition pourrait, d'après ces définitions, constituer un argument de son statut d'incise. Inversement, on pourrait émettre l'hypothèse qu'en position antéposée, il s'agit d'un cas de rection, tandis qu'en position insérée ou postposée, il s'agit d'un cas d'incise. Cette conclusion rencontre bien des objections. Tout d'abord, la question de place et de portée comme indice de construction incise est un critère valide uniquement si l'on peut établir l'inexistence d'incise antéposée. Établir le statut syntaxique de nos constructions reviendrait à résoudre la question de la possibilité d'incise antéposée. Ceci nous amène à un autre problème, la question de l'établissement de la position de la

construction verbale. Comment établir si un segment est antéposé ou postposé, quand on ne sait pas clairement où se trouvent les frontières de proposition et comment s'opèrent les regroupements ? Si le comportement nous permet de vérifier l'hypothèse qu'il n'existe pas d'incise antéposée, du moins en ancien français, et que nos constructions CV1-CV2 sont bien des constructions complexes avec CV2 régie par le verbe de CV1, il n'en reste pas moins toujours des zones d'ombres, des cas indécidables, pour lesquels la place et la portée, et donc, le statut, restent très difficiles à établir.

2.4. Sur l'existence d'incise antéposée

L'existence de la construction incise en position antéposée est donnée comme rare, mais possible, chez différents auteurs, comme chez Rosier (2008 : 65) sur l'incise de discours direct par exemple, ou chez Blanche-Benveniste et Willems (2007) :

Les incises en position initiale et à portée prospective sont extrêmement rares : nous en avons relevé quelques exemples avec *je trouve* : [*tu arrives au collège tu les vois à la va-vite et je trouve c'est dommage parce qu'on a après*] (Blanche-Benveniste et Willems 2007 : 233)

Pour établir le statut de nos constructions CV1-CV2, il nous faut donc avoir recours à d'autres indices. Nous pourrions par là établir s'il existe des incises antéposées en ancien français. Nous avons vu que les recteurs faibles étaient également caractérisés par des blocages de constructions, du moins dans leurs emplois comme recteur faible, au niveau de la personne et du temps, et de la présence de la négation (Blanche-Benveniste 1989). Les incises modales étant définies dans ces cas par la personne et le temps auxquels elles apparaissent, c'est le jeu des personnes et des temps qui va nous permettre, en configuration CV1-CV2, de distinguer entre une construction incise, et donc restreinte à une personne et un temps, et une construction rectrice, de construction libre. C'est la différence de comportement syntaxique qui fera la différence d'analyse syntaxique.

Si la caractéristique des RF est le blocage en français moderne, ce n'est pas le cas pour nos verbes en ancien français. Nous avons montré que, si la position incise est, elle, une construction bloquée sur un temps et une personne, trait qui lui est caractéristique, la position initiale, et la construction avec une *que-P*, n'ont pas ces blocages (Glikman à par. a). La construction en CV1-CV2 n'a pas un comportement d'incise, mais bien de forme rectrice. Alors que l'incise modale avec *croire*, *penser* ou *cuidier* est à la première

personne du présent, comme cela est décrit pour le français moderne et l'anglais, comme en (83) et en (84), les constructions CV1-CV2, ainsi que les constructions en *que*-P, comme en (86), peuvent apparaître à différentes personnes et à différents temps¹³⁶. On les trouve en effet à la troisième personne du présent, comme en (85), ou à la troisième personne du passé simple, (87), à la cinquième personne de l'impératif (88) :

(83) E si n avrez, ço quid, de plus gentilz. (Roland : 150)

Et vous en aurez, je crois, de plus nobles

(84) mes naiainz est, si con je pans, / que blamee est dame Hersans. (Renart 123-24)

Mais il ne sert à rien, comme je le pense, que Dame Hersan en soit blâmée

(85) "en son cuer panse, se il vit, / tiex en plorra qui or en rit." (Renart 2925-26)

Il pense en lui [que], s'il vit, il en pleurera celui qui en rit maintenant

(86) Quidet li reis quë el se seit pasmee, (Roland : 3724)

Le roi crut qu'elle s'était évanouie

(87) Cuida close fust par lui sole (Renart 2603)

Il crut qu'elle était fermée par lui seul

(88) ne quidez mie je vos hace. (Renart 803)

Ne croyez pas [que] je vous haïsse

(89) Quïas le quant me caïst en la place, / Cum fist a tei le bastun devant Carle ? (Roland : 764-65)

Tu as cru que le gant me tomberait des mains, comme fit avec toi le bâton devant Charles?

Ainsi, l'étude du comportement suggère que la construction CV1-CV2 n'est pas une construction incise antéposée, mais bien une forme rectrice. Cette différence de comportement confirme qu'en ancien français, on ne peut pas avoir la même analyse pour les trois positions. La construction incise a un comportement d'incise, tandis que la position initiale de type CV1-CV2, de même que la construction avec une *que*-P, doivent recevoir le même traitement syntaxique et peuvent être considérées comme de véritables

¹³⁶ Nous reviendrons sur cette question des différentes personnes et différents temps possibles dans les constructions CV1-CV2 dans la partie suivante, pour la question de la distribution syntaxique.

formes rectrices. On aurait rection quand la construction verbale se trouve à l'initiale et porte sur ce qui suit, tandis qu'on aurait un cas d'incise quand la construction verbale est insérée ou postposée.

Reste cependant à savoir comment établir la portée de la construction verbale, et à savoir s'il s'agit d'une construction antéposée ou postposée à ce qui précède. Pour ce faire, nous avons fait l'hypothèse dans Glikman (à par. b) que les indications prosodiques, récupérables *a minima* par les indications de pauses dans les textes en vers telles que données par les fin de vers et les césures, pouvaient nous servir d'indice.

2.5. Problèmes de délimitation : théorie du rattachement et cas indécidables

L'étude de la portée et de la place peut amener à modifier l'analyse syntaxique. Ainsi, Blanche-Benveniste et Willems (2007), bien qu'elles admettent l'existence d'incises antéposées, suggèrent que ce qui a pu être analysé, pour le français moderne oral, comme des complétives asyndétiques, se révèlent en fait être des incises postposées ou insérées, lorsqu'on tient compte du contexte étendu :

C'est certainement l'absence de prise en compte d'un contexte long qui a fait supposer qu'il existait un grand nombre de constructions avec effacement de *que* (Andersen 1997). (*Ibid.* : 230)

En effet, dans l'exemple suivant, on ne sait pas de prime abord si « ce croi » porte sur ce qui précède ou sur ce qui suit :

(90) ainz qu'isisiez de ma prison, / eüstes vos tel livroison, / ce croi, tiex .c. cous i
eüstes, (Renart 1715-17)

*Avant que vous ne sortiez de ma prison, vous avez reçu un tel traitement, je
crois, tels cent coups en avez eu*

Si l'on considère uniquement « ce croi, tiex .c. cous i eüstes », avec « ce croi » portant sur ce qui suit, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un cas de rection asyndétique. Si, au contraire, on fait l'hypothèse qu'il porte sur ce qui précède, ou sur l'ensemble, on le considèrera plus naturellement comme une incise postposée ou insérée.

De même qu'en français moderne oral, en ancien français, il n'est pas facile d'établir la limite entre les propositions. Marchello-Nizia (1978) a montré que dans les textes en vers,

structure syntaxique et structure prosodique correspondaient et qu'ainsi, dans une grande majorité des cas, les frontières prosodiques correspondaient aux frontières syntaxiques. En nous appuyant sur ces frontières prosodiques, nous avons cherché à savoir si ces indices prosodiques pouvaient nous servir d'argument pour résoudre nos problèmes d'analyse syntaxique. Nous avons ainsi pu mettre à jour la notion de regroupement prosodique, en tant que véritable indice de regroupement syntaxique (Glikman 2009). Ceci nous permet donc prendre en considération la notion de rattachement, et de faire l'hypothèse que si la construction verbale apparaît en tête de groupe prosodique, elle se rattache à ce qui suit, tandis que si elle apparaît en fin de groupe, elle peut être considérée comme postposée, et se rattacher à ce qui précède (Glikman à par. b). Cette notion de rattachement, combinée avec les éléments que nous avons vu précédemment, s'est trouvée justifiée, et peut servir à l'analyse syntaxique.

Les constructions apparaissant en fin de groupe prosodique, en l'occurrence en fin de vers, semblent bien être des constructions incisives, analyse justifiée par le contexte, et le fait que les constructions verbales dans cette position sont toujours à la première personne du présent :

(91) Iert i sis niés, li quens Rollant, **ço crei**,

E Oliver, li proz e li curteis. (*Roland* 575-76)

il y aura son neveu, # le comte Roland, je crois, / et Olivier, le preux et le courtois

(92) E si n avrez, **ço quid**, # de plus gentilz. (*Roland* 150)

et vous en aurez, je crois, # de plus nobles

Cette analyse est également confortée par la comparaison avec la construction suivante, qui est, elle aussi, une construction incidente, mais désambiguïsée par sa construction clairement parenthétique en « si con », qui apparaît de même en fin de vers, donc en fin de groupe prosodique :

(93) que vos onques n'eüstes cure / de Renart ne de son deduit / ne de s'amor, **si con je cuit**. (*Renart* 194-96)

que jamais vous n'avez eu cure / de Renart ni de son plaisir / ni de son amour, ainsi que je crois

Au contraire, dans les segments où la construction verbale constituée d'un RF apparaît en début de vers, et donc en position de rattachement à droite, on peut trouver des indices de subordination, comme la présence du subjonctif dans la construction verbale qui suit et on trouve également nos constructions verbales à plusieurs temps, mode et personne :

(94) que ceanz a assez de vitaille

ne cuit devant un an me faille: (*Renart* 1785-86)

car ici il y a assez de vivre, je ne crois pas [qu'] il m'en manque avant un an

(95) **ne quidez mie** je vos hace. (*Renart* 803)

Ne croyez pas [que] je vous hais

(96) **Quïas** le quant me caïst en la place, / Cum fist a tei le bastun devant Carle ?
(*Roland* 764-65)

Tu as cru que le gant me tomberait des mains, comme fit avec toi le bâton devant Charles?

Ainsi, l'étude du contexte, du comportement, et des indications prosodiques nous permettent de distinguer entre les constructions rectrices et les constructions incises, et de penser qu'il n'existe pas d'incise antéposée en ancien français. Nous avons ainsi pu établir un critère d'analyse supplémentaire : l'argument du rattachement à gauche, signe de construction incise, et celui du rattachement à droite, indice de rection. Cet argument nous permettrait donc de différencier et de désambiguïser les exemples ci-dessous :

(97) Dist Oliver: „sire cumpainz, **ce crei**, / De Sarrazins purum bataille aveir“
(*Roland* 1006-07)

Olivier dit : « sire compagnon, je crois [ce crois], nous pourrons avoir une bataille des (de la part) Sarrazins

(98) « Ha! rois Pepins, » fait ele, « **je croi** mar vous vi né, / Quant on me veut murdrir delez vostre costé. » (*Berthe* 425-26)

ah ! roi Pépin, fait elle, je crois [que] je vous vis né pour mon malheur, quand on veut me tuer à vos côtés

De la sorte, on aurait en (97) une construction incise, en position de rattachement à gauche, tandis qu'on aurait en (98) une construction rectrice, rattachée à droite.

Ainsi, l'idée de rattachement peut aider à différencier l'analyse entre rection et incidence. Cependant, cette hypothèse n'est pas pour autant suffisante à elle seule. Nous n'avons pas toujours possibilité de recourir à ces indices prosodiques, qui sont minces. Et cette hypothèse du rattachement n'est pas non plus sans contre-exemple. Dans l'exemple que nous avons vu précédemment, l'argument de position n'est plus valable si on tient compte du contexte large :

- (99) ainz qu'isisiez de ma prison, / eüstes vos tel livroison, / ce croi, tiex .c. cous i eüstes, (Renart 1715-17)

Avant que vous ne sortiez de ma prison, vous avez reçu un tel traitement, je crois, tels cent coups en avez eu

Selon notre principe du rattachement, « ce croi » porterait ici sur ce qui suit. En effet, si l'on considère uniquement « ce croi, tiex .c. cous i eüstes », l'analyse comme verbe recteur suivi d'une complétive n'est ni impossible ni injustifiée. Cependant, la prise en compte du contexte amène plutôt à faire l'hypothèse qu'il porte sur ce qui précède, ou sur l'ensemble, et donc à l'analyser comme une incise insérée. En effet, dans cet exemple, il paraît plus probable de considérer « ce croi » comme une incise insérée entre les deux propositions, en raison de la structure en chiasme entre « eüstes vos tel livroison » et « tiex .c. cous i eüstes ». Ainsi, nous pouvons voir que, en ancien français comme en français moderne oral, la question de la limite phrastique n'est pas toujours facile à résoudre.

Enfin, il reste un dernier point à aborder, la question du pronom dans l'incise. Cet aspect est important en français moderne, l'absence de pronom dans l'incise étant un critère définitoire de la construction parenthétique. Cependant, en ancien français, ce critère ne semble pas aussi contraignant, puisque une grande partie de nos exemples, qui pourtant semblent bien fonctionner comme parenthétiques, ont un pronom « ce ». Cependant, « ce » peut apparaître aussi bien en incise qu'en *que*-P, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4. Le « ce » ne sature pas la valence, et semble parfois même juste venir remplir la zone préverbale. Il nous paraît en effet nécessaire de distinguer entre la présence de « ce », sorte de reprise faible', et la présence d'un pronom de reprise de type le', qui, dans ce cas, ne constitue effectivement pas le même type de construction parenthétique, comme le suggérait Blanche-Benveniste (1989 et 2007), et qu'on peut le voir clairement dans ces exemples :

- (100) Si toutesfois j'avois à choisir, ce seroit, ce croy-je, plustost à cheval que dans un lict, hors de ma maison et esloigné des miens. (MONTAIGNE M. de, Essais : t. 2 (livre 3), 1592, p. 978)
- (101) On dit, Catin, et je le croi, / Que vous servistes bien le Roy. (L'ESTOILE P. de, Registre-journal du regne de Henri III : t. 5, 1587, p. 140-141)

Ainsi, comme le suggère Féron (2005), l'absence de pronom dans l'incise parenthétique viendrait plutôt du remplacement progressif du « ce », sans véritable fonction, par le « je », devenu obligatoire :

Dans les textes en vers de la [Base Textuelle de l'Ancien Français], on relève avant 1200 64 exemples de *ce cuit/croi* ; et 7 de *je cuit/croi* ; pour la première moitié du XIII^e siècle, on compte 17 exemples de *ce cuit/croi* et 24 de *je cuit* (*je croi* n'est pas attesté) ; ces chiffres invitent à voir dans *je V* une structure issue de *ce V* (le passage de l'une à l'autre s'expliquant par la promotion de l'ordre S V) et non de *je V que P*. (Féron 2005 :19)

Nos observations¹³⁷ semblent également confirmer cette idée, les corpus donnant à voir une évolution progressive de type :

ce croi > ce croi je > je crois

Cependant, cette question du pronom dans l'incise, de sa présence, de sa fonction et de l'évolution de sa réalisation, est une question qui mériterait à elle seule un examen approfondi, que nous ne pourrions mener à bien dans le cadre de cette étude consacrée plus spécifiquement aux constructions subordonnées asyndétiques. Nous ne nous attarderons donc pas davantage sur elle.

2.6. Bilan sur les verbes parenthétiques

En ancien français, existent déjà les constructions incidentes de type incisives modales, et ces verbes pouvant apparaître en incise peuvent également être recteurs de complétive. Pour établir le statut de nos constructions CV1-CV2, il a fallu distinguer entre la forme rectrice et la forme incise. Pour ce faire, l'étude en contexte, ainsi que l'étude du comportement et de la position, s'avère compléter utilement les autres indices de subordination. Nous avons montré qu'il n'existe pas d'incise antéposée, et que les cas

¹³⁷ Lors d'un travail préparatoire avec Mathieu Avanzi.

d'antéposition, de type CV1-CV2, constituent toujours des cas de rection. Établir l'antéposition ou l'insertion n'est cependant pas chose aisée dans un état de langue où les frontières de « phrase » sont floues, comme c'est le cas en ancien français¹³⁸, et si nous avons pu proposer un critère de rattachement prosodique, celui-ci reste à manipuler avec précautions. S'il reste des cas difficilement analysables, l'étude du comportement permet de désambigüiser certaines constructions, entre rection et incidence.

2.7. *Savoir*

Le verbe *savoir* apparaît en construction CV1-CV2. Il y semble fonctionner librement, et pouvoir être analysé comme recteur de complétive, puisqu'on peut le trouver à différents temps, mode et personne :

- (102) car je sai bien, se je l'eüsse mandé, il i fust venuz volentiers et debonerement
(Artu 186, 45-46)

Car je sais bien [que], si je l'avais envoyé chercher, il serait venu volontiers et de bonne grâce

- (103) Mes or est Renart pris au laz / et set bien ce n'est mie a gas; / bien set ne se puet
or desfandre: (Renart 1361-63)

Mais à présent Renart est pris au collet / et sait bien [que] ce n'est pas une plaisanterie ; / [il] sait bien [qu'] à présent [il] ne peut pas se défendre

- (104) Sachiez tant ai d'avoir k'assez vous puis donner. (Berthe 2722)

Sachez [que] j'ai tant d'avoires que je peux vous en donner assez

Ce dernier exemple nous ramène à la problématique de la différenciation d'analyse entre rection et incidence. Cette forme du verbe *savoir* semble avoir un fonctionnement particulier. On la retrouve assez fréquemment, et elle a un comportement figé, qui pourrait correspondre à un comportement d'incise. Cette construction en « sachiez » s'apparente, dans une partie au moins de ses emplois, à une construction de type parenthétique, comme

¹³⁸ Et aussi en français moderne oral, voire dans toute langue, comme nous l'avons vu dans la partie précédente.

on peut le voir dans l'exemple suivant, où la construction apparaît en incidente, la valence du verbe étant remplie par le pronom « le » :

- (105) Par toz les sainz de Belleant, / se mes en oi ne tant ne quant, / **sachiez le bien**, sanz demorance / panduz sera a une branche. " (1465-68)

Par tous les saints de Bethléem, / si jamais [j']en entends parler si peu que ce soit, / sachez le bien, sans délai / [il] sera pendu à une branche

Ainsi, s'il peut exister une construction incise en « sachiez », nous sommes de nouveau confrontés au problème de différenciation entre construction incise et construction régie. La position, et donc le regroupement prosodique, devrait permettre de faire cette différence. Ainsi, dans l'exemple (104) donné ci-dessus, la position indique plutôt une analyse comme forme rectrice. De même, dans les deux exemples ci-dessous, en (106) *savoir* semble pouvoir être analysé comme recteur, tandis qu'en (107), où il apparaît en fin de vers, la position est plutôt celle d'une construction incise :

- (106) **Sachiez**, se vos le me donez, / bien vos sera guerredonnez (*Renart* 1509-10)

Sachez [que], si vous me le donnez, / [cela] vous sera bien rendu

- (107) S'il est panduz, **sachiez** de fi, / tuit si parent ierent honi, (*Renart* 1443-44)

S'il est pendu, sachez assurément, / tous ses parents seront honnis

Cependant, dans l'exemple donné précédemment d'incise, que nous reproduisons, la forme « sachiez » vient en tête de vers, alors que, comme nous l'avons vu, elle est clairement en incise :

- (108) Par toz les sainz de Belleant, / se mes en oi ne tant ne quant, / **sachiez le bien**, sanz demorance / panduz sera a une branche. " (1465-68)

Par tous les saints de Bethléem, / si jamais [j']en entends parler si peu que ce soit, / sachez le bien, sans délai / [il] sera pendu à une branche

Pour résoudre cette difficulté, nous devons avoir recours à un autre argument. Nous avons en effet fait l'hypothèse dans Glikman (2008) que, dans les cas présentant un système hypothétique, la position de la construction verbale par rapport à la protase en « se » pouvait indiquer une différence entre la construction incise et la construction rectrice. Si la forme « sachiez » apparaît avant la protase, comme en (106), nous avons proposé de considérer cette position comme un argument pour analyser *sachiez* comme une forme

rectrice, tandis que si elle se trouve après la protase, comme en (107), nous avons fait l'hypothèse qu'il s'agit d'une forme incise. Ce critère de la place par rapport à l'hypothétique peut constituer un argument qui complète le critère de position dans le vers. Les indications d'analyse entre incidence et rection sont confirmées par le rattachement prosodique en (106) et (107). L'analyse comme incise en cas de place après la protase est également confirmée par l'emploi clairement parenthétique en (108), où la construction incise se trouve après la protase en « se ». De même, l'analyse inverse est également confirmée par le fait qu'on peut trouver le verbe savoir à une autre personne dans cette position, comme dans l'exemple ci-dessous :

(109) "car je sai bien, se je l'eüsse mandé, il i fust venuz volentiers et debonerement "
(Artu : 186, 45-46)

Car je sais bien [que], si je l'avais envoyé chercher, il serait venu volontiers et de bonne grâce

L'argument tiré de la place de la construction verbale par rapport à la position de l'hypothétique n'est pas sans valeur. Il convient aussi de voir si la proposition hypothétique porte sur *savoir* ou non. Dans la configuration où elle se trouve antéposée, mais ne porte pas sur *savoir*, c'est bien parce que *savoir* est en emploi parenthétique¹³⁹, alors que si *savoir* est placé devant, il englobe sous sa dépendance ce qui suit, et ainsi porte sur l'ensemble. Ainsi, c'est l'étude du comportement global en contexte et le recours à un faisceau d'indices qui permet d'atteindre au plus près l'analyse syntaxique et de distinguer les constructions en concurrence.

3. La problématique des emplois restreints : figement ou usage ?

L'indication des différentes personnes et temps possibles peut nous servir d'indice de subordination et nous permet de différencier les formes rectrices d'avec le comportement des constructions incisives. La construction incise est caractérisée, en partie, par des phénomènes de blocage et de restrictions d'emploi. Cela veut-il pour autant dire que toute restriction d'emploi à une personne ou à un temps suffit à remettre en cause l'analyse comme forme subordonnante, et indique plutôt qu'on a affaire à une forme figée, à

¹³⁹ Voir le test d'Ifantidou dans Schneider (2007).

comportement plus ou moins adverbial ? Comment savoir s'il s'agit là de blocages ou *restrictions d'emploi*, caractéristiques du figement, et non pas plutôt de simples *préférences d'emploi*, relevant de l'usage ? Il nous faut distinguer ce qui relève de la langue, en tant que fait grammatical, et ce qui relève de l'usage, en tant que choix libre des locuteurs.

Nous avons pu observer que certains verbes de notre corpus, comme par exemple *garder*, apparaissaient seulement dans le même type d'emploi. Dans tout le corpus dépouillé, nous n'avons relevé que des constructions CV1-CV2 présentant le même schéma de construction. Par exemple, le verbe *garder* n'apparaît qu'à la deuxième personne du singulier ou du pluriel de l'impératif :

(110) Gardez nel dites a nului, (Renart 1990)

Veillez [à ce que] vous ne le disiez à personne

(111) Qui es tu, va, garde n'i ait menti, (Louis AB 2488)

Qui es tu, va, veille [à ce qu'il] n'y ait pas de mensonge

On pourrait également citer la locution *pooir müer*, qui apparaît uniquement au présent, et à la forme négative, ainsi que le verbe *laissier*, également toujours nié :

(112) Pitét l'en prent, ne poet müer n'en plurt. (Roland 825)

Il est pris de pitié, il ne peut s'empêcher d'en pleurer [qu'il n'en pleure]

(113) La reregarde des .XII. Cumpaignuns / Ne lesserat bataille ne lur dunt. (Roland 858)

L'arrière-garde des XII Pairs ne tolèrera pas [que] la bataille ne leur soit pas donnée

Ne s'agit-il pas là de blocages d'emploi, qui pourraient être caractéristiques d'un comportement de type incident ? Un certain nombre d'indices viennent contredire cette hypothèse. Nous pouvons d'ores et déjà signaler qu'on retrouve ces particularités d'emploi dans les constructions en *que*-P équivalentes. Cela ne signifie pas que cela constitue un indice de subordination, puisque nous avons vu dans la partie précédente que le morphème *que* n'est pas subordonnant en soi, mais nous voulons surtout souligner que, si ces restrictions d'emploi suffisent à remettre en question l'analyse comme forme subordonnante, elles la remettent alors exactement de la même manière en question dans

les constructions en *que*-P. Ensuite, nous pouvons observer que parallèlement à ces restrictions d'emploi, un certain nombre d'indices indiquent la subordination, comme le subjonctif en CV2 ou le regroupement prosodique. De plus, ces constructions, contrairement aux constructions incises, ne sont pas déplaçables, et, par ailleurs, malgré ces restrictions d'emploi, on trouve tout de même certains traits caractéristiques d'un emploi libre, comme la possibilité d'apparaître à différentes personnes, ou le fait que *garder* puisse être à la deuxième personne du singulier comme du pluriel :

(114) Je ne leroie pour cent marrs / Ne ferisse le quel que soit. (Palatinus 1706-07)

Je ne manquerais pas pour cent mars [que] je n'aille frapper n'importe lequel

(115) Si grant doel ai, ne puis müer ne l pleigne (Roland 834)

J'ai une si grande douleur [que] je ne peux m'empêcher de le plaindre [que je ne le plaigne]

Ces éléments pourraient nous amener à considérer qu'il s'agit bien ici d'un emploi comme forme subordonnante, et que ces restrictions d'emploi sont uniquement dues à des préférences d'emploi, en usage.

On pourrait également ajouter que les constructions en concurrence avec ce type de verbes, quand il ne s'agit pas de complément nominal, avec lequel la construction verbale présente aussi des caractéristiques différentes¹⁴⁰, sont des constructions infinitives. Ces verbes appartiennent à la catégorie des verbes d'empêchement, dont on sait qu'ils se construisent soit avec une complétive, soit avec une proposition infinitive. On pourrait ainsi penser que ces préférences d'emploi sont liées à la répartition entre construction à complément de forme infinitive et construction à complétive. On sait qu'en français moderne, la répartition entre complétive et construction infinitive après ce type de verbe est en distribution complémentaire. Martineau (1997) a montré pour l'ancien français que cette répartition entre infinitif et subjonctif, qu'on pourrait étendre à infinitif et complétive, était en distribution complémentaire, en fonction du sujet des deux constructions verbales, en l'occurrence en fonction de la coréférence entre l'objet de la construction verbale subordonnante et le sujet de la proposition dépendante. On pourrait donc penser à un

¹⁴⁰ Nous pouvons signaler par exemple que le verbe *laisser*, qui donc est toujours nié en construction V Ø/que P, apparaît au contraire toujours en construction affirmative avec un complément nominal dans *La Chanson de Roland*.

mécanisme du même ressort dans les cas qui nous occupent ici. On pourrait ainsi expliquer ces restrictions d'emploi tout simplement par des alternances de constructions, ou même encore par des répartitions sémantiques entre les différentes constructions lexicales.

Avec *garder*, nous n'avons pas relevé d'occurrence construite avec une proposition infinitive dans la *Chanson de Roland*, mais uniquement des constructions à complément nominal. Le verbe *laisser*, pour sa part, apparaît effectivement dans d'autres types de constructions avec une construction infinitive comme complément :

(116) E dist al rei : "Laissez ester voz Francs ! (Roland : 264)

Et dit au rois : « laissez vos français en paix ! »

(117) E Anseïs laiset le cheval curre, (Roland : 1281)

Et Anseïs laisse courir son cheval

Le plus probable est qu'il s'agit de répartitions lexicales ou sémantiques.

Ainsi, plutôt que de parler pour ces cas de restrictions d'emploi, liées au statut grammatical de la construction, on pourrait bien plutôt les considérer comme des préférences d'emploi, liées à des sélections lexicales, ou contextuelles, mais relevant donc bien de l'usage, et non de la structure syntaxique.

Cependant, si, dans nos exemples, nous avons pu avoir recours à certains arguments nous permettant d'émettre l'hypothèse qu'il ne s'agissait pas dans ces cas précis de restrictions imposées par la langue, mais bien de préférences d'emploi, relevant donc du choix du locuteur, il ne pourra probablement pas toujours en être de même. Établir la distinction entre langue et usage ne s'avère pas toujours chose aisée, et ce d'autant plus sur une langue comme l'ancien français. Nous n'avons accès à l'ancien français que par une poignée d'attestations : sont-elles représentatives de la langue ou de l'usage particulier du scripteur ? Certes, il n'existe probablement pas « une » langue Ancien Français, comme l'ont largement évoqués un certain nombre de chercheurs (voir entre autres Cerquiglini (1978)). Par ailleurs, on peut être amené à s'interroger sur cette distinction entre usage et langue : en effet, la langue ne se définit-elle pas en premier lieu par les pratiques des locuteurs, qui lui donnent son essence et existence ? Si cela est vrai, il n'en faut pas moins distinguer, nous semble-t-il, entre ce qui relève de contraintes syntaxiques et ce qui relève d'effets de style, ou de choix sémantiques. Et c'est justement cette différence, comme nous l'avons vu, qu'il risque d'être difficile à établir pour l'ancien français.

Bilan

Il existe, en ancien français, des constructions CV1-CV2 dans lesquelles CV2 peut être analysée comme une proposition subordonnée complétive régie par le verbe de CV1. Nous l'avons établi en montrant les apports, mais aussi les limites, d'un certain nombre de critères et d'indices de subordination. Ces critères se sont avérés insuffisants en soi, et c'est la prise en compte d'un ensemble de critères, en tant que faisceau d'indices, mais aussi celle du contexte et surtout du comportement, en système, qui ont permis d'analyser ces constructions. Ainsi, seule une étude en système permet d'établir leur statut syntaxique et d'appréhender le phénomène.

Ces réflexions nous amènent à une autre considération, la question du marquage. Nos constructions ne sont pas introduites par un morphème de type *que*, traditionnellement appelé conjonction de subordination. Cependant, nous venons de passer en revue les indices de subordination qui permettent d'en faire l'analyse syntaxique. Mais la subordination, asyndétique ou non, est-elle toujours marquée ? Un certain nombre d'auteurs rétablissent un marquage de type prosodique, sorte de palliatif à l'absence de *que* (Marchello-Nizia (1978), Le Goffic (1993), Berrendonner (2008)). S'agit-il là d'une sorte de peur du vide, qui pousserait à réintroduire un marqueur, quel qu'il soit ? Dans nos précédents travaux (Glikman 2005 ; à par. c), nous avons également évoqué la possibilité d'envisager un certain nombre de critères comme constituant de véritables « marqueurs de parataxe ». Cette analyse doit être nuancée.

Tout dépend de ce qu'on entend par « marquage ». Il est important de distinguer ces différents éléments :

Indice vs marque vs comportement.

Un indice, en l'occurrence de subordination, est l'argument qui peut être interprété comme indiquant éventuellement une subordination. Il permet de penser que l'élément étudié peut être analysé plutôt comme subordonné. Il n'est en aucun cas obligatoire, ni réservé à cet usage. Il n'est pas univoque, ni nécessaire ou suffisant. Les indices de subordination sont donc ceux que nous avons évoqués au chapitre 4.

Un marqueur de subordination, ou marque, est ce qui est représenté dans la grammaire traditionnelle par les conjonctions de subordination ou de coordination, ou encore par une

marque prosodique suppléante, ou tout autre élément à caractère obligatoire (comme le subjonctif en CV2). Ces marques sont censées indiquer la subordination ou coordination, de manière nécessaire et suffisante, en tant que codage systématique, automatique, et univoque. Cependant, comme nous l'avons vu, ce genre de relation n'existe pas dans la langue, qui n'est pas un objet mathématique : il peut en effet y avoir subordination sans conjonction de subordination, et les traditionnelles conjonctions de subordination ne subordonnent pas toujours.

Le comportement syntaxique est, dans notre conception, ce qui constitue l'ensemble de traits caractéristiques et définitoires d'un statut syntaxique, qui justifie de créer une classe syntaxique. C'est ce que nous avons étudié au Chapitre 5. Si la syntaxe est l'étude de la façon dont se construisent les unités de la syntaxe en unités plus grandes, l'étude des liens et rapports entre ces différentes unités, et de la façon dont elles peuvent se combiner, alors c'est bien l'observation de la façon dont ces éléments interagissent et se construisent qui fait l'analyse syntaxique. Ce comportement est constitué d'un ensemble de traits, dont aucun, pris un par un, n'est ni nécessaire ni suffisant. C'est la prise en considération de l'ensemble, et de la manière dont une construction s'inscrit en contradiction par rapport aux autres constructions environnantes, qui permet d'en établir les limites, et le statut syntaxique.

En ce sens, nous pouvons répondre par l'affirmative à la question de savoir si la parataxe est toujours marquée. La subordination asyndétique est marquée, c'est-à-dire qu'elle est marquée par son comportement, en cela qu'une construction peut être analysée comme subordonnée à compter du moment où elle aura un comportement de construction subordonnée. Cependant, la subordination asyndétique, comme d'ailleurs la subordination en général, une fois admis le caractère non nécessaire de la présence de la conjonction de subordination, si elle est marquée comme subordonnée par son comportement, n'aura pas de marquage, au sens de marque obligatoire et univoque.

Aussi, à la suite de Lemaréchal (1997), nous pensons qu'il est inutile, dans ce cas du moins, de rétablir une « marque » Ø. Si nous l'employons, c'est uniquement pour signifier de manière brève « construction asyndétique », par opposition à la réalisation en *que*. De même, il ne nous semble pas qu'il s'agisse dans ces constructions « d'omission de *que* ». Comme le souligne Lemaréchal, il n'y a aucune raison de considérer la construction introduite comme première, comme celle dont découlerait la réalisation asyndétique, et, au

contraire, on pourrait même s'interroger sur le caractère « redondant » de la conjonction *que* :

Dans tous les cas où il y a, comme en anglais, variation (libre ?) entre marque et absence de marque, on doit considérer la construction avec marque comme seconde par rapport à la construction sans marque, pour la simple raison que, s'il existe une construction sans marque qui soit interprétable et qui ne présente pas de changement profond de valeur par rapport à la construction avec marque, c'est qu'on peut se passer de la marque. (Lemaréchal 1997 : 73)

Si la prise en compte de cet ensemble d'éléments et du système dans lequel s'insèrent les constructions étudiées est capitale, cet ensemble de critères, même si on tient compte du maximum d'éléments, n'est pas toujours suffisant. Il reste toujours des cas limites, pour lesquels nous sommes dans l'impossibilité de statuer. Cette impossibilité de statuer ne signifie pas qu'il s'agit d'un cas de continuum. Ces cas nous emmènent aux limites des possibilités de l'analyse syntaxique, et nous donnent à voir les limites de la syntaxe.

Troisième partie – Constructions paratactiques : entre *variante* et *variation*

Introduction

Il existe en ancien français une alternance entre constructions asyndétiques et constructions introduites. Il nous reste à établir le statut de cette alternance. Est-ce une alternance libre, et, si oui, à quel niveau ? Quel est le statut de la construction asyndétique dans la langue ? S'agit-il d'une véritable *variante* syntaxique, c'est-à-dire une construction non distribuée syntaxiquement, et si oui, est-elle représentative d'un phénomène de *variation* ? Comme le rappelle Gadet (1992), étudier la variation en syntaxe n'est pas chose aisée. Pour étudier la variation, il faut d'abord établir qu'il s'agit d'une coexistence de « variantes » en syntaxe. Cette troisième partie se demandera s'il existe des règles qui sous-tendent la distribution de cette alternance, la réalisation de l'une ou l'autre des constructions, introduite ou asyndétique. Nous établirons le statut de cette construction au sein du système. Nous passerons en revue un certain nombre de critères de réalisation et explications d'évolution, et nous proposerons des critères supplémentaires permettant d'établir s'il s'agit d'une variante syntaxique. Nous serons amenée à remettre en question les analyses traditionnellement proposées. Nous commencerons par voir, au chapitre 6, que les constructions asyndétiques ne sont pas distribuées syntaxiquement, et qu'elles constituent de la sorte des variantes syntaxiques libres. Une fois l'alternance posée comme variante libre, nous pourrions chercher, dans le chapitre 7, s'il s'agit d'un phénomène de variation, et si oui, selon quel type de variation ces constructions asyndétiques sont distribuées. Nous montrerons que considérer cette alternance comme relevant d'une variation oral/écrit explique sa présence dans les textes et son évolution.

Chapitre 6. Une variante syntaxique

Pour qu'une alternance puisse être considérée comme un phénomène de variation, il faut identifier les constructions en jeu comme des variantes syntaxiques. Qu'est-ce qu'une variante en syntaxe ? Cette notion, comme le souligne Gadet (1992), est difficile à établir, puisqu'elle suppose qu'on démontre que deux constructions syntaxiques sont équivalentes. S'il est difficile d'établir une telle équivalence dans une langue moderne, cela l'est encore plus pour l'ancien français. Nous considérerons comme « variante » une alternance en contexte équivalent. Pour établir s'il s'agit d'une variante libre, nous regarderons comment elle est distribuée. Nous pourrions, de la sorte, voir si la réalisation de la construction asyndétique est contrainte, ou réservée à certains contextes. Pour ce faire, nous allons étudier tous les types de modifications possibles dans le contexte, en partant du contexte le plus restreint pour aller dans le contexte le plus large. Nous considérerons le type de verbe recteur pouvant régir une construction asyndétique, les modifications possibles de la forme verbale (comme le temps et la personne), les modifications de la proposition même (comme la modalité), et enfin les types de subordonnées construites de manière asyndétique.

La méthode employée consistera à observer le comportement sur l'ensemble des occurrences relevées, mais aussi à observer plus particulièrement le comportement des occurrences d'un même verbe¹⁴¹. Nous verrons dans quels contextes la construction asyndétique se réalise. Dans cette optique, nous prendrons en compte toutes les attestations. Nous considérons, pour cette démonstration, comme primordial le fait qu'une construction soit attestée, quand bien même ce serait sur une seule occurrence. Enfin, ces résultats seront ensuite systématiquement comparés avec les constructions introduites de ce même verbe¹⁴², ce qui permettra d'établir si les particularités de constructions sont propres à la réalisation asyndétique, ou au fonctionnement global du verbe. Nous verrons que tous les contextes sont possibles pour la construction asyndétique, qu'elle n'est donc pas

¹⁴¹ Cette étude particulière sera par conséquent menée sur les verbes présentant suffisamment d'occurrences dans notre corpus pour permettre la comparaison des contextes.

¹⁴² Comparaison établie au sein d'une même œuvre, en tant que système représentant d'un état de langue, éventuellement accompagné de vérifications supplémentaires ponctuelles.

distribuée syntaxiquement, mais constitue une variante syntaxique libre en ancien français, en alternance avec la réalisation introduite.

1. Le type de verbe recteur

Les grammaires, lorsqu'elles mentionnent l'existence des constructions asyndétiques, signalent comme caractéristique première le type de verbes après lesquels elles peuvent apparaître. Faut-il en conclure que c'est uniquement avec ces verbes qu'elles peuvent être construites ? En ce cas, le verbe recteur serait un critère de distribution des constructions asyndétiques. Marchello-Nizia signale toutefois que « la conjonction *que* peut être effacée en tête de toute complétive régime d'un verbe » (Picoche et Marchello-Nizia 2008 (1989) : 350).

Pour établir si le critère du verbe recteur peut être considéré comme caractéristique d'une différence de distribution, il faut au contraire, selon nous, commencer par établir après quels verbes il ne peut jamais y avoir de construction asyndétique, et donc avec quels verbes l'alternance est interdite. Nous avons ainsi établi la liste des verbes relevés dans notre corpus, ou signalés dans les grammaires comme pouvant construire une complétive asyndétique, liste que nous avons comparée avec celle des verbes pouvant construire une complétive dans *la Chanson de Roland*. Le choix d'établir cette liste dans une seule œuvre nous permet d'établir une liste qui, si elle n'a pas la prétention d'être valable pour tout l'ancien français, a le mérite de remplir sa vocation, qui est d'être au moins exhaustive sur ce que le corpus nous permet d'observer comme état de langue.

En comparant les verbes présentant l'alternance *que/Ø* et ceux pour lesquels l'alternance n'a pas été observée, nous verrons que la réalisation \emptyset est bien possible avec tous les verbes pouvant régir une complétive. Nous faisons en effet l'hypothèse que c'est le nombre peu élevé d'occurrences qui rend impossible d'observer l'alternance. Les cas où l'alternance n'a pas pu être observée ne sont pas dus à l'agrammaticalité de la variante \emptyset avec un verbe donné, mais uniquement au nombre restreint d'occurrences d'emploi de ce verbe.

Pour Buridant (2000), ces constructions peuvent apparaître après :

les verbes signifiant la volition, l'ordre, la prière, etc., derrière les verbes signifiant l'inévitabilité, [...] la promesse ; derrière les verbes d'opinion, de connaissance et d'impression, [...] derrière des verbes de perception ; derrière un verbe événementiel (*Ibid.* : 571)

ainsi que :

dans l'expression de la préférence [...] derrière des verbes impersonnels (*Ibid.* : 576)

Selon Foulet (1928), c'est « [a]près les verbes signifiant « promettre », « jurer » et surtout « savoir », « penser », « vouloir » » (*Ibid.* : 333). Bonnard et Régnier (Bonnard et Régnier 1997 : 212) donnent comme exemples de verbes *savoir*, *cuidier*, *voloir*, *prometre*. Nous pouvons de même citer encore Jensen (1990), pour qui cette construction peut se trouver après des verbes recteurs de volition, d'ordre, de prière et d'empêchement (« prévention ») (Jensen 1990 : 497), ou bien encore Marchello-Nizia (1999), qui donne cette construction comme possible après les verbes :

d'expression, de croyance, de volonté, de sensation [...] ou [après le] tour *ne laier / ne laisser (que) ne* + subjonctif ('n'avoir de cesse de'...), *garder* ('veiller à')

(Marchello-Nizia 1999 : 69)

Si l'on regroupe les catégories de verbes énumérées par ces auteurs¹⁴³, on arrive à la liste suivante de verbes pouvant régir une complétive asyndétique :

- verbes de volition
- verbes signifiant l'ordre
- verbes de promesse
- verbes de prière
- verbes d'empêchement
- verbes signifiant l'inévitabilité
- verbes de parole
- verbes de croyance
- verbes d'opinion

¹⁴³ Auxquels on peut ajouter Graeme Ritchie (1907 : 128 *sqq.*) qui donne les mêmes types de verbes.

- verbes d'expression de la préférence
- verbes de connaissance
- verbes de sensation
- verbes de perception
- verbes d'impression
- verbes évènementiels

Ainsi, la réalisation des subordonnées asyndétiques semble être restreinte à ces verbes recteurs, au point qu'on pourrait se demander si cette construction est vraiment dans la langue : s'agit-il d'un type de construction des subordonnées appartenant à la grammaire de la langue, mais apparaissant de préférence après certains verbes, ou bien d'un type de construction possible de ces verbes uniquement, mais donc ne relevant pas de la grammaire de la langue, dans une sorte de « lexique-grammaire » ?

Cette liste est, somme toute, assez longue, et prend en compte un nombre au final assez important de verbes. Ne devrait-on pas alors se demander plutôt après quels types de verbe cette construction n'est pas possible, et pourquoi ? C'est la question à laquelle nous avons cherché à répondre.

Dans un premier temps, nous avons pour cela rassemblé les verbes pouvant être construits avec une construction asyndétique, et ceux pouvant régir une complétive, mais ne présentant pas l'alternance que/Ø.

Sur l'ensemble du corpus dépouillé, nous avons pu trouver des complétives asyndétiques après les verbes suivants¹⁴⁴ :

Advenir (3), *s'asténir* (1), *avoir peur* (1), *avoir talent* (1), *celer* (3), *commander* (1), *connaître* (1), *covenir* (1), *criembre* (1), *croire* (5), *cuidier* (14), *demander* (1), *dire*

¹⁴⁴ Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'exemples asyndétiques relevés. Dans cette section sont présentés les chiffres pour la période globale du français médiéval (11^e – 15^e). Ils sont donnés à titre indicatif, l'important étant l'existence ou non d'attestation.

Pour les verbes les plus courants, comme *être*, *connaître*, ou encore *vouloir*, nous avons choisi de moderniser et d'utiliser la forme infinitive moderne, dans les autres cas, nous avons conservé la forme attestée dans le texte.

(20¹⁴⁵), *donner* (1), *donner commendement* (1), *entendre* (1), *être certain* (1), *être droit* (1), *être vis / avis* (2), *être prêt* (1), *être sûr* (1), *faire cemblant* (1), *gairir* (1), *garder* (13), *jurer* (2), *laissier* (5), *mander* (4), *noncier* (2), *oïr* (1), *penser* (2), *plaire* (1), *pleier* (1), *plevir* (1¹⁴⁶), *pooir müer* (11), *promettre* (1), *répondre* (1), *savoir* (65), *sembler* (2), *sentir* (2), *venir* (1), *voir* (4), *vouloir* (3).

Cette liste assez importante de verbes (42) recoupe effectivement la liste des auteurs de grammaires de l'ancien français.

Dans un deuxième temps, nous avons cherché à voir s'il existait en ancien français des verbes qui ne sont apparemment jamais construits avec une complétive asyndétique. À cette fin, nous avons procédé au relevé de tous les verbes pouvant régir une complétive dans *La Chanson de Roland*, prise en tant que texte témoin particulièrement significatif¹⁴⁷.

Nous avons ainsi pu relever dans *La Chanson de Roland* la liste suivante de verbes pouvant être construits avec une complétive¹⁴⁸ :

Avoir talent (5 + 1), *commander* (4), *connaître* (1), *consentir* (1), *criembre* (1), *cuidier* (3 + 1), *defendre* (1), *deservir* (1), *dire* (15 + 1), *donner* (1), *écrire* (2), *escrier* (1), *être droit* (7), *être fins* (1), *être fols* (2), *être merveille* (1), *être sûr* (1), *être vis* (1), *garder* (4), *guarir* (2), *jugier* (3), *laissier* (7 + 1), *loër* (1), *mander* (8 + 1), *oïr* (4), *otroier* (1), *plaire* (5), *plevir* (2), *pooir müer* (2 + 8), *pouvoir être* (1), *pouvoir faire* (1), *prendre conseil* (1), *prier* (9), *querir* (1), *réclamer* (1), *reprover* (1), *s'afficher* (1), *s'apercevoir* (1), *savoir* (10 + 2), *sentir* (6 + 2), *songer* (2), *voir* (14), *vouloir* (5 + 1).

¹⁴⁵ La proportion de constructions asyndétiques avec *dire* est peut-être plus importante, mais nous n'avons pas pris en compte les cas limites où la distinction discours direct/discours indirect ne pouvait pas être clairement établie.

¹⁴⁶ De la même manière, nous n'avons pas pris en compte les cas limites comme « Jo vos plevis, ja retournerunt Franc. » (Roland 1703).

¹⁴⁷ Il ne s'agit donc pas là de la liste de tous les verbes pouvant régir une complétive en ancien français, mais bien d'une étude ponctuelle menée dans le micro-système que constitue une œuvre. Procéder à ce relevé dans toutes les œuvres de notre corpus aurait été trop long dans le cadre de cette thèse, et le choix de *La Chanson de Roland* se justifie, comme nous l'avons déjà expliqué précédemment. En effet, parmi toutes les œuvres étudiées, c'est celle où l'on relève le plus grand nombre de subordonnées asyndétiques, il nous a donc semblé d'autant plus intéressant de voir quels étaient les verbes n'ayant pas cette construction dans une œuvre qui pourtant en comporte un grand nombre d'occurrences.

¹⁴⁸ Le premier chiffre entre parenthèses indique le nombre d'occurrences relevées construites avec une complétive introduite, auquel on a adjoint le cas échéant un deuxième chiffre, celui du nombre d'occurrences construites avec une complétive asyndétique. Nous n'avons pas tenu compte ici des occurrences avec une autre construction.

Un certain nombre de verbes présente les deux constructions dans l'œuvre même :

Avoir talent (5 + 1), *cuidier* (3 + 1), *dire* (15 + 1), *laissier* (7 + 1), *mander* (8 + 1),
pooir müer (2 + 8), *savoir* (10 + 2), *sentir* (6 + 2), *vouloir* (5 + 1).

Certains verbes, à l'inverse, apparaissent uniquement avec la construction asyndétique :

noncier (0 + 1), *être prêt* (0 + 1).

Parmi les verbes pouvant régir une complétive dans *La Chanson de Roland*, mais pour lesquels la variante asyndétique n'y a pas été observée, une partie de ces verbes a pu être relevée avec une complétive asyndétique dans une autre œuvre. Bien que l'occurrence avec complétive asyndétique ait été relevée ailleurs que dans le corpus, nous pouvons la prendre en compte en tant qu'attestation, pour ce verbe, de la possibilité d'accepter les deux constructions¹⁴⁹ :

commander (1), *connaître* (1), *criembre* (1), *donner* (1), *être droit* (1), *être sûr* (1),
être vis / avis (2), *garder* (13), *gairir* (1), *oïr* (1), *plaire* (1), *plevir* (1), *voir* (4).

Enfin, bien que nous n'en ayons pas relevé dans notre corpus, Buridant signale la possibilité de construction asyndétique pour *prier* (Buridant 2000 : 575) :

- (118) Or prions tous la dame, qui le cors Dieu porta, / Qui des mains l'anemi la
borgeoise osta, / Les euvres nous doit fere par quoi nous soions la... (*DitsSQ*,
D, 213-15, cité par Buridant *ibid.*) (Prions donc tous la Dame qui porta le corps
de Dieu, qui ravit la bourgeoise des mains du Démon, qu'elle nous accorde
d'accomplir les œuvres qu'il nous faut accomplir ici-bas) (trad. Buridant)

Parmi les verbes relevés dans *La Chanson de Roland* pouvant régir une complétive, il ne reste ainsi, au final, que les verbes pour lesquels nous n'avons pas relevé d'occurrence construite avec une complétive asyndétique :

Consentir (1), *defendre* (1), *deservir* (1), *écrire* (2), *escrier* (1), *être fins* (1), *être
fols* (2), *être merveille* (1), *jugier* (3), *loër* (1), *otroier* (1), *pouvoir être* (1), *pouvoir
faire* (1), *prendre conseil* (1), *querir* (1), *réclamer* (1), *reprover* (1), *s'afficher* (1),
s'apercevoir (1), *songer* (2).

Le tableau suivant met en regard des verbes de notre corpus relevés avec une construction asyndétique les verbes pouvant régir une complétive dans *La Chanson de Roland* :

¹⁴⁹ Le chiffre indique le nombre d'occurrences asyndétiques relevées sur l'ensemble du corpus.

Verbes pouvant régir une complétive asyndétique	Verbes pouvant régir une complétive dans Roland¹⁵⁰
<i>Avoir talent</i> (1)	<i>avoir talent</i> (5 + 1)
<i>commander</i> (1)	<i>commander</i> (4)
<i>connaître</i> (1)	<i>connaître</i> (1)
<i>criembre</i> (1)	<i>criembre</i> (1)
<i>cuidier</i> (14)	<i>cuidier</i> (3 + 1)
<i>dire</i> (20)	<i>dire</i> (15 + 1)
<i>donner</i> (1)	<i>donner</i> (1)
<i>être droit</i> (1)	<i>être droit</i> (7)
<i>être prêt</i> (1)	<i>être prêt</i> (0 + 1)
<i>être sûr</i> (1)	<i>être sûr</i> (1)
<i>être vis / avis</i> (2)	<i>être vis</i> (1)
<i>gairir</i> (1)	<i>guarir</i> (2)
<i>garder</i> (13)	<i>garder</i> (4)
<i>laissier</i> (5)	<i>laissier</i> (7 + 1)
<i>mander</i> (4)	<i>mander</i> (8 + 1)
<i>noncier</i> (2)	<i>noncier</i> (0 + 1)
<i>oïr</i> (1)	<i>oïr</i> (4)
<i>plaire</i> (1)	<i>plaire</i> (5)
<i>plevir</i> (1)	<i>plevir</i> (2)
<i>pooir müer</i> (11)	<i>pooir müer</i> (2 + 8)
<i>Prier</i> (in Buridant)	<i>prier</i> (9)
<i>savoir</i> (65)	<i>savoir</i> (10 + 2)
<i>sentir</i> (2)	<i>sentir</i> (6 + 2)
<i>voir</i> (4)	<i>voir</i> (14)

¹⁵⁰ Le premier chiffre indique le nombre de constructions introduites, le second, le cas échéant, le nombre de constructions asyndétiques relevées.

Chapitre 6 – Une variante syntaxique

<i>vouloir</i> (3)	<i>vouloir</i> (5 + 1)
	<i>consentir</i> (1)
	<i>defendre</i> (1)
	<i>deservir</i> (1)
	<i>écrire</i> (2)
	<i>escrier</i> (1)
	<i>être fins</i> (1)
	<i>être fols</i> (2)
	<i>être merveille</i> (1)
	<i>jugier</i> (3)
	<i>loër</i> (1)
	<i>otroier</i> (1)
	<i>pouvoir être</i> (1)
	<i>pouvoir faire</i> (1)
	<i>prendre conseil</i> (1)
	<i>querir</i> (1)
	<i>réclamer</i> (1)
	<i>reprover</i> (1)
	<i>s'afficher</i> (1)
	<i>s'apercevoir</i> (1)
	<i>songer</i> (2)
<i>advenir</i> (3)	
<i>celer</i> (3)	
<i>covenir</i> (1)	
<i>croire</i> (6)	
<i>demander</i> (1)	
<i>donner commendement</i> (1)	
<i>entendre</i> (1)	

<i>être certain</i> (1)	
<i>faire semblant</i> (1)	
<i>jurer</i> (2)	
<i>penser</i> (2)	
<i>pleier</i> (1)	
<i>promettre</i> (1)	
<i>répondre</i> (1)	
<i>S'asténir</i> (1)	
<i>sembler</i> (2)	
<i>venir</i> (1)	

Tableau 2 : Comparaison des verbes recteurs de SA et des verbes recteurs de complétives dans Roland

Un nombre important de verbes peuvent avoir les deux constructions, avec *que* ou \emptyset . Il reste toutefois un certain nombre de cases vides. Des verbes pouvant régir une complétive dans *La Chanson de Roland* n'ont pas été relevés avec une construction asyndétique. Cela veut-il dire qu'il s'agit d'une restriction d'emploi, et que la réalisation \emptyset est impossible avec ces verbes ? Il faudrait alors en conclure qu'il y a des blocages à l'emploi des constructions asyndétiques, et qu'il est possible d'en faire une règle pour leur distribution. Des arguments nous amènent à penser que ce n'est pas le cas.

Ce qui n'est pas observé dans un corpus donné n'est pas nécessairement agrammatical. Si nous n'avons pas relevé d'occurrence asyndétique avec ces verbes, est-ce parce que la variante \emptyset est impossible et agrammaticale après eux, ou simplement parce que nous n'en avons pas relevé ? Certains de ces verbes appartiennent aux catégories proposées par les grammairiens de l'ancien français, il semblerait donc tout à fait possible de trouver après ces verbes une complétive asyndétique, bien que nous n'en ayons pas relevé dans notre corpus, qui ne représente qu'un échantillonnage de la langue.

Les cases vides de notre tableau s'expliquent bien mieux lorsqu'on les met en rapport avec le nombre d'occurrences relevées. C'est le nombre d'occurrences qui permet d'observer ou non l'alternance.

La preuve en est que moins nous avons d'occurrences pour un verbe donné, moins l'alternance *que/Ø* est observée. Ce qui fait défaut n'est pas forcément la réalisation Ø, mais bien l'une ou l'autre des réalisations de l'alternance *que/Ø*¹⁵¹. Inversement, plus un verbe est fréquemment employé, et plus il est possible de relever des occurrences présentant aussi bien l'une ou l'autre variante.

Mis à part *jugier*, pour lequel il y a trois occurrences avec complétive, et *écrire*, *être fols* et *songer*, pour lesquels nous avons pu relever deux occurrences avec complétive, les autres verbes n'apparaissent qu'une seule fois avec la construction à complétive dans l'œuvre. C'est le nombre restreint d'occurrences qui fait qu'il n'y a pas assez de cas pour pouvoir rendre observable l'alternance de construction. Plutôt qu'impossible, la réalisation Ø est uniquement non relevée. Une autre analyse qui consisterait à dire que c'est justement la basse fréquence de ces verbes qui rend impossible la réalisation Ø ne nous paraît pas justifiée. L'argument en serait que, pour ne pas gêner la compréhension de ces verbes peu fréquents, la construction avec complétive introduite, moins ambiguë, est privilégiée, voire la seule possible. Mais nous avons trouvé dans *La Chanson de Roland* deux occurrences de verbes apparaissant chacun une fois avec une complétive asyndétique, mais jamais avec une complétive introduite : *noncier* et *être prêt*. Quand il n'y a qu'une occurrence du verbe avec complétive, elle peut être construite aussi bien avec la variante *que* qu'avec la variante Ø, c'est bien le nombre restreint d'occurrence qui ne permet pas d'observer l'alternance. D'autre part, malgré le nombre restreint d'emplois, la seule occurrence avec complétive présente peut être construite avec une complétive asyndétique sans que cela semble gêner la compréhension.

La question peut cependant se poser pour un verbe comme *jugier*, qui est plus employé. Une brève recherche sur corpus¹⁵² n'a pas permis de relever des exemples de ce verbe construits avec une complétive asyndétique. Cela pourrait donc aller à l'encontre de notre hypothèse et confirmer que les complétives asyndétiques ne sont possibles qu'après certains verbes. Cependant, les occurrences de *jugier* avec complétive sont assez peu fréquentes dans le corpus consulté, et, bien que nous l'ayons signalé comme ayant

¹⁵¹ Les cas de non correspondances du tableau concernent aussi bien des verbes pouvant régir une complétive dans *La Chanson de Roland* pour lesquels nous n'avons pas relevé de constructions asyndétiques correspondantes, que des verbes relevés avec une proposition complétive asyndétique mais que nous n'avons pas relevé comme recteur de complétive dans *Roland*.

¹⁵² *Modéliser le changement : les voies du français*, Université d'Ottawa.

plusieurs occurrences, nous n'avons cependant relevé dans *La Chanson de Roland* que trois exemples construits avec complétive. Ce verbe est tout de même loin derrière d'autres verbes très représentés dans le corpus, comme *voir* ou *dire*, avec respectivement quatorze et quinze occurrences. C'est finalement le peu d'occurrences de ce verbe avec complétive, dans *La Chanson de Roland*, mais aussi d'une manière plus générale, qui ne permet pas d'observer l'alternance de construction.

Dans la plupart des cas de verbes pouvant régir une complétive et pour lesquels il n'a pas été relevé d'occurrence avec complétive asyndétique, c'est leur nombre restreint d'occurrences qui fait que la construction n'a pas pu être observée. Il y a, de même, peu d'occurrences relevées de chacun des verbes pour lesquels il n'y a pas d'équivalence dans le tableau, dans un sens comme dans l'autre.

Confirme aussi notre hypothèse le fait que, quand il y a un grand nombre d'occurrences d'un verbe construit avec complétive, l'alternance *que/Ø* est toujours observable. Les verbes les plus usités dans *La Chanson de Roland* présentent tous l'alternance de construction. Cela se vérifie également dans *Le Roman de Renart*, où une brève analyse sur les mille cinq cent premiers vers (Glikman 2008) a montré que les trois verbes recteurs de complétives les plus employés sont *dire*, *savoir* et *cuidier*, qui présentent aussi tous les trois l'alternance de construction.

Notre hypothèse explique qu'il ne soit pas toujours possible d'observer, en réalité, non pas la construction asyndétique, mais bien l'alternance *que/Ø*, elle montre que la réalisation asyndétique est bien possible après tous les verbes recteurs, elle explique aussi ce qui a fait penser que la variante asyndétique était possible après certains verbes seulement. En effet, de même que c'est le nombre restreint d'occurrences qui ne permet pas d'observer l'alternance, on peut penser, à l'inverse, que plus le verbe est employé, plus l'alternance sera observable.

De fait, nous avons relevé, pour certains verbes, un nombre important de constructions asyndétiques. Or, ces verbes plus nombreux dans notre corpus sont justement aussi les verbes les plus employés dans les textes d'une manière générale. C'est peut-être ce nombre élevé d'occurrences qui a fait dire aux auteurs que les complétives asyndétiques apparaissaient surtout, voire uniquement, après ces verbes-là (*savoir*, *cuidier*, *garder*, *vouloir*...). Ce fait s'explique cependant bien dans notre hypothèse, puisqu'il apparaît que

leur haute fréquence dans les relevés de cas asyndétiques est simplement proportionnelle à leur haute fréquence dans les textes.

Ce rapport entre fréquence d'emploi du verbe, d'une part, et réalisation de l'alternance, d'autre part, permet d'expliquer les réalisations plus « tardives » de la variante \emptyset .

Dans une œuvre comme *La Mort le roi Artu*, qui ne comporte que six cas de subordonnées asyndétiques, les seuls cas relevés sont des cas de complétives asyndétiques régies par *savoir* et *dire*. De même, dans les attestations relevées au 14^e et au 15^e siècle, c'est également pour ces deux verbes que nous avons relevé le plus d'occurrences. On peut avancer l'hypothèse que c'est la fréquence de ces deux verbes qui fait qu'ils présentent l'alternance de construction. Toutefois, ces verbes ne sont sans doute pas les seuls à présenter une haute fréquence dans cette œuvre. Si l'on tient compte de la théorie selon laquelle les constructions asyndétiques se raréfient dans le temps, on posera que c'est justement la fréquence des constructions asyndétiques avec ces verbes dans les textes antérieurs, qui alors n'était que proportionnelle à leur fréquence dans les textes, qui fait que la construction asyndétique continue d'apparaître avec ces verbes.

Les complétives asyndétiques sont possibles après un large éventail de verbes, et surtout peuvent se trouver après tous les verbes les plus employés. Les verbes qui n'apparaissent jamais suivis d'une complétive asyndétique sont en fait peu employés dans l'œuvre analysée. Pour autant, plutôt que de considérer que la construction asyndétique est impossible après ces verbes, nous avons au contraire avancé l'hypothèse selon laquelle c'est justement cette basse fréquence qui empêche l'observation de l'alternance de construction. C'est l'importance d'emploi du verbe qui permet non pas la réalisation asyndétique, mais bien d'observer l'alternance *que/∅* elle-même. La réalisation asyndétique est possible après tout les verbes recteurs de complétive, et constitue bien une variante libre de la réalisation conjonctive, du point de vue du verbe introducteur du moins.

2. Le type de contexte syntaxique : formes et constructions verbales et effets de parallélisme

Après avoir établi que tous les verbes semblent pouvoir régir une complétive asyndétique, nous allons nous demander si cette complétive peut apparaître dans tous les contextes syntaxiques. Nous regarderons pour commencer les différents contextes en fonction des

modifications qui peuvent porter sur la forme verbale proprement dite, puis les contextes de réalisation au niveau de la proposition même, et, pour finir, les types de subordination. Nous étudierons ainsi un certain nombre de critères, comme le temps et le mode, ou la personne, auxquels peut apparaître, dans les constructions asyndétiques, le verbe recteur et le verbe régi, les modalités possibles de la proposition. Nous examinerons aussi les types de complétives, et de subordonnées en général, pouvant accepter la construction asyndétique.

Pour chacun de ces critères, nous allons observer le comportement de l'ensemble de nos occurrences relevées. Nous verrons s'il existe, pour l'ensemble des constructions asyndétiques, des impossibilités de construction ou des préférences de contexte. Nous constaterons qu'il n'existe pas de blocage de construction valable pour l'ensemble de nos constructions asyndétiques, et que pratiquement toutes les variations de constructions possibles sont attestées dans notre relevé. Il semble bien que ce soit une construction possible de la phrase complexe, qui connaît apparemment en tant que telle une grande liberté.

Nous avons porté dans les tableaux le nombre d'occurrences attestées pour chacune des configurations possibles. Pour étudier le comportement des subordonnées asyndétiques, seul le critère attesté ou non a une réelle importance, en tant que témoignage de la possibilité, dans la langue, de construction de subordonnées asyndétiques dans ce contexte syntaxique, quand bien même il ne s'agirait que d'une seule attestation. En introduisant le nombre relevé pour chaque cas, nous verrons cependant apparaître des tendances. En tant que tels, ces chiffres ne sont pas représentatifs et n'ont que peu de poids : nous ne connaissons pas, dans ces données, la part de l'aléatoire, et il est impossible, du fait qu'il s'agit d'un corpus ouvert, de faire des statistiques. Enfin, nous n'avons, en l'état, aucun terme de comparaison auquel confronter ces résultats.

La seule analyse valable est une étude en système, qui permet une comparaison à l'intérieur du système. Pour chaque verbe pour lesquels nous avons suffisamment d'occurrences pour observer une éventuelle variation, nous avons vérifié si cette diversité de construction se retrouve, ce qui nous permet de voir si la réalisation de la construction asyndétique connaît plusieurs contextes de réalisation possibles pour chaque verbe, si on peut parler de construction libre, ou s'il existe au contraire des blocages d'emploi en fonction du verbe recteur. Il semble exister des restrictions d'emploi, comme le fait que le verbe recteur est toujours à un certain temps dans les exemples que nous avons relevés,

nous pensons notamment au verbe *garder*, ce qu'avait déjà signalé Marchello-Nizia (1999)¹⁵³. On pourrait donc se demander s'il s'agit là d'une particularité de condition de réalisation de la variante asyndétique. Une étude systématique nous donnera l'indication de préférences d'emploi pour chaque verbe. Une fois établies ces tendances verbe par verbe, nous comparerons ces résultats à l'ensemble des occurrences de chacun de ces verbes dans un corpus fermé¹⁵⁴. Nous pourrions ainsi voir si les tendances observées sont caractéristiques des constructions asyndétiques, et à prendre en considération comme contexte de réalisation spécifique de la variante Ø, et si elles constituent un critère de distribution dans l'alternance *que*/Ø. Nous verrons que ces tendances se retrouvent également dans les occurrences introduites par *que* après les verbes étudiés. Nous pourrions ainsi non seulement affirmer que l'alternance *que*/Ø présente les mêmes contextes de réalisation, mais aussi, par effet retour, nous pourrions en tirer l'hypothèse que les tendances générales observées sur la globalité des occurrences relevées sont représentatives non seulement des constructions paratactiques, mais également des constructions subordonnées complétives en général.

Nous concluons que l'alternance *que*/Ø dans les complétives est bien en distribution syntaxique libre, et nous récupérerons par là une description du comportement de chacun des verbes étudiés et des subordonnées complétives en général.

¹⁵³ « *garder* ('veiller à' : à l'impératif seulement semble-t-il) » (Marchello-Nizia 1999 : 69).

¹⁵⁴ Les vérifications seront de nouveau effectuées systématiquement sur *La Chanson de Roland*. Nous aurons également recours si nécessaire à d'autres œuvres, en particulier au *Roman de Renart* (branche 1).

De même, nous ne prenons en compte comme élément de comparaison uniquement les autres occurrences du verbe construites avec une complétive introduite, d'une part parce que nous considérons les autres constructions éventuellement possibles du verbe (avec un groupe nominal, emploi absolu, emploi réfléchi...) comme relevant de schémas de construction différents, d'autre part pour nous centrer sur les contextes de réalisation de l'alternance *que*/Ø.

2.1. Variations sur la forme verbale

2.1.1. Le temps et mode du verbe recteur

Le verbe recteur apparaît à tous les modes, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, présentant le nombre total d'occurrences par temps, puis le nombre total par mode (partie plus foncée) :

Temps V1 Occ totales	Indicatif						Subjonctif			Impér.	Fut II
	Présent	Futur	PC	PS	Imparfait	PQP	Présent	Imparfait	PQP		
146	73	7	3	11			1	2		45	4
	94						3			45	4

Tableau 3 : Temps et mode V1 total

Dans ce tableau, des cases sont vides : tous les temps ne sont pas représentés dans notre corpus. Nous ne parlerons de temps « impossible » en construction asyndétique, mais, ce qui nous semble plus juste, de temps « non attesté ». Le point important est que tous les modes sont attestés. Globalement, les constructions asyndétiques sont possibles avec le verbe recteur à tous les modes, et quasiment tous les temps. Le temps du verbe recteur n'est pas un critère distinctif de réalisation de la construction asyndétique, ni un critère de distribution de l'alternance *que/Ø*. Le présent et l'impératif sont plus représentés que le subjonctif, ce qui n'a rien d'étonnant quand on pense à la description traditionnelle du subjonctif comme mode de la subordination'. Il n'y a pas néanmoins d'impossibilité syntaxique en ancien français de construire une subordonnée asyndétique avec le verbe recteur au subjonctif.

Afin de vérifier ces possibilités de constructions et ces tendances en contexte, nous étudierons les verbes pour lesquels nous avons relevé assez d'occurrences pour qu'il soit possible d'observer une éventuelle variation ou absence de variation, c'est-à-dire *croire, cuidier, dire, garder, laisser, pooir müer, savoir, voir* et *vouloir*. Les autres verbes relevés ne présentant qu'une ou deux occurrences, on ne peut rien en conclure.

Pour une grande partie des occurrences observées en fonction du verbe recteur, la construction asyndétique peut se réaliser avec le verbe recteur à différents temps et modes. Quand ce n'est pas le cas, soit il s'agit de cas où cette particularité peut s'expliquer par le nombre relativement restreint d'exemples relevés, et où il s'agit non pas d'impossibilité de construction mais de construction non attestée', soit cette impossibilité tient du verbe même. S'il existe des restrictions, ou des préférences, d'emploi, elles ne sont pas liées à la réalisation \emptyset , mais à la construction du verbe lui-même, ce que confirme l'observation de ses autres occurrences construites avec complétive. Nous verrons en effet, par la comparaison avec l'ensemble des occurrences du verbe en contexte, que les mêmes contraintes peuvent être observées aussi bien avec la variante *que* qu'avec la réalisation \emptyset .

Le tableau suivant présente le nombre d'occurrences relevées, par verbe, pour chaque temps auquel apparaît le verbe recteur¹⁵⁵ :

¹⁵⁵ La colonne à l'extrémité gauche donne le nombre total de constructions asyndétiques relevées par verbe, et la ligne finale de total le nombre total par temps puis par mode.

Temps V1 Occ-V		Indicatif						Subjonctif			Impér.	Fut II
		Prst	Futur	PC	PS	Imparfait	PQP	Présent	Imparfait	PQP		
3	Vouloir	1							1			1
16	Dire	9			3						4	
13	Cuidier	8			3				1		1	
3	Voir	2			1							
4	Laissier		2									2
43	Savoir	17									26	
4	Croire	4										
11	Pooir müer	11										
11	Garder										11	
108	Total	52	2		7				2		42	3
		61						2			42	3

Tableau 4 : Temps et mode V1 par verbe

Nous retrouvons les tendances observées sur l'ensemble du corpus. Trois tendances se dégagent en fonction du comportement des verbes. Des verbes apparaissent à différents temps et mode (en gris clair dans le tableau), qui semblent être de construction libre. Le second ensemble (en gris moyen) est constitué des verbes qui ne sont attestés qu'à deux temps différents, le troisième des verbes qui ne sont attestés qu'à un seul temps (en gris foncé). Pour ces deux derniers groupes, nous verrons que ces tendances ne constituent pas des restrictions liées à la construction asyndétique, mais se retrouvent dans l'ensemble des occurrences du verbe construisant une complétive, introduite ou non.

2.1.1.1. Verbes du premier ensemble : variation sur trois temps : *vouloir*, *dire*, *cuidier*

Ces trois verbes sont attestés à différents temps et mode¹⁵⁶, ils ne présentent pas de blocage de construction pour la réalisation de la variante asyndétique. Cette diversité de construction se limite toutefois à trois temps différents, qui recouvrent tout de même des modes différents, ce qui confirme l'hypothèse d'une liberté de construction. Les temps attestés avec ces verbes sont les temps les plus représentés sur l'ensemble du corpus, nous retrouvons ainsi les tendances observées globalement. Les attestations avec le verbe recteur au présent de l'indicatif sont les plus nombreuses. L'importance relative de ce temps ne semble cependant pas due au hasard, mais n'est pas non plus caractéristique de la construction asyndétique, puisque celle-ci peut se réaliser avec le verbe recteur à différents temps. On pourrait l'expliquer par l'importance du présent de l'indicatif dans l'ensemble des occurrences du verbe. Dans *La Chanson de Roland*, la moitié des occurrences de *cuidier* est également au présent de l'indicatif. Ainsi, l'importance du présent ne serait ici que proportionnelle à sa place globale dans les textes. La construction asyndétique se

¹⁵⁶ Avec *vouloir*, on trouve une occurrence au présent : « Co voelt li reis par amur cunvertisset. » (Roland 3674), '*Le roi veut [qu'elle] se convertisse par amour*' une au passé simple : « Se mon seignor le roi plesoit / et une chose me faisoit / que il vousist je fusse moines, » (Renart 2067-69), '*S'il plaisait à mon Seigneur le roi, et qu'il me faisait une faveur, qu'il veuille que je fusse moine*' et une au conditionnel (ou futur II) : « Nos vorrions, por vos esbatre, / Por .I. jor vos i fussiez quatre, / Tant vos verriens volentiers. » (Rut. Humilité 754-55) '*Nous voudrions, pour vous divertir, [que] au lieu d'un jour vous y fussiez quatre, tant vous verrions volontiers*'.

Pour le verbe *dire*, six occurrences sont au présent de l'indicatif : « Auberon, che me di au roy / Je li menrai riche conroi; » (St Nicolas 318-319) '*Aubéron, dit cela pour moi au roi [que] je lui mènerai d'abondantes troupes*', deux au passé simple : « Quant ele pot parler, si dist n'arrestera / Ne mais en une vile c'une nuit ne gerra / Jusqu'à tant que la bouche de Bertain baisera; » (Berthe 3009-11) '*Quand elle put parler, elle dit [qu'elle] ne s'arrêtera pas et qu'elle ne couchera dans une ville avant qu'elle baise la bouche de Berthe*' et enfin trois à l'impératif : « Dites de par moi le reçoive, » (Renart 1987) '*dites [qu'il] le reçoive de ma part*'.

Dans le cas de *cuidier*, on observe huit cas au présent de l'indicatif : « Mais, ainçois que il soit randuz / vos sera il mout chier vanduz, / que ceanz a assez de vitaille / ne cuit devant un an me faille: » (Renart 1783-86) '*Mais, avant qu'il soit rendu, il vous sera vendu bien cher, car ici il y a assez de vivres, je crois [qu'il] ne m'en manquera pas avant un an*', quatre au passé simple : « Cuida close fust par lui sole; » (Renart 2603) '*Il crut qu'elle s'était fermée toute seule*', et enfin, une occurrence à l'impératif : « ne quidez mie je vos hace. » (Renart 803) '*Ne croyez pas [que] je vous hais*'.

réalise bien dans les mêmes contextes syntaxiques que la construction introduite, puisqu'on retrouve les mêmes possibilités, les mêmes proportions et préférences d'emploi.

2.1.1.2. Verbes du second ensemble : alternance de deux temps : *voir*, *laissier*, *savoir*

Après *voir*, le nombre peu élevé d'exemples (trois) justifie en soi le peu de variation, et malgré ce nombre peu élevé, on observe une alternance qui montre une flexibilité de construction, avec deux cas au présent et un au passé simple :

- (119) Cil voit n'i a mestier proiere (Erec 1280)

Celui-ci voit [qu']il ne sert à rien de prier

- (120) Quant il chou virent ne se porent aidier / Ne lor efforts ne lor aroit mestier, / Trestot lor brans jeterent a lor piés, (C Louis 1666-68)

Quand ils virent [qu']ils ne pouvaient s'aider, ni [que] leurs efforts ne leur servaient, ils jetèrent tous leur épée à leurs pieds

Après *laissier*, on observe une restriction des temps au futur (121) et au conditionnel (ou futur II) (122) :

- (121) « La reregarde des .XII. Cumpaignuns / Ne lesserat bataille ne lur dunt. » (Roland 858)

L'arrière-garde des Douze Pairs ne tolèrera pas [qu']on ne leur livre pas bataille

- (122) "Or ne leroie, por nul home qu'en sache, / Ne por paien, tant soit ne fol ne aspre, / A cez glotons ne me voise combatre." (AB Louis 403-05)

Je ne manquerais pas, pour nul homme que je connaisse, ni pour aucun païen, si mauvais et dur qu'il soit, d'aller combattre ces coquins [[que] j'aille combattre...]

Cette restriction ne constitue pas non plus un critère de distribution propre à la construction asyndétique. Cette alternance, bien que limitée, n'est pas une particularité de la construction avec une complétive asyndétique, ni une contrainte d'emploi pour la réalisation de cette construction. En témoigne le fait que toutes les occurrences de *laissier*

construites avec une complétive dans *La Chanson de Roland* présentent également cette alternance entre ces deux temps uniquement, futur (123) et conditionnel (124), avec cependant un léger déséquilibre, puisque l'on compte une seule occurrence au conditionnel pour six au futur :

- (123) Ne laisserat que n'i parolt, ço dit : (Roland 1252)

Il ne manquera par de parler [[qu'il] ne parle], il dit

- (124) Jo ne lenneie por tut l'or que Deus fist / Ne por l'aveir ki seit en cest païs / Que ne li die, se tant ai de leisir, / Que Charlemagnes, li reis poësteïfs, [...] (Roland 457-60)

Je ne manquerais pour tout l'or que Dieu fit, ni pour l'avoir qui est dans ce pays, de lui dire [[que] je ne lui dise], si j'en ai le loisir, que Charlemagne, le roi tout puissant...

Cette comparaison en système permet de conclure que l'alternance entre futur et conditionnel n'est pas liée à la construction asyndétique, mais à la construction du verbe lui-même avec une complétive. Il existe bien une particularité de construction du verbe recteur *laisser*, mais cette particularité est caractéristique du verbe lui-même, que la complétive soit introduite ou non, et elle ne détermine pas la réalisation de la complétive asyndétique.

Avec *savoir*, on observe des occurrences au présent, et un nombre important d'occurrences à l'impératif :

- (125) « Car bien savez c'est la coutume : / Qu'au desouz est, chacuns le plume. »
(Rut. Humilité 681-82)

Car vous savez bien [que] c'est la coutume / Qui est au dessous, chacun le plume

- (126) Sachiés je l'ochirai, s'il anchois ne m'ochist. (St Nicolas 411)

Sachez [que] je le tuerai, s'il ne me tue pas avant

La présence de l'impératif se retrouve aussi dans les cas avec complétive introduite, comme ci-dessous :

- (127) sachiez que pas ne lor plaisoit. (Renart 1864)

Sachez que cela ne leur plaisait pas

On peut cependant, au vu du nombre relativement élevé d'exemples relevés, s'étonner de ne pas trouver de cas à d'autres temps. Les occurrences de *savoir* suivis d'une complétive dans *La Chanson de Roland* sont également toutes au présent. Dans *Le Roman de Renart*, on en trouve au présent et à l'impératif, mais aussi à l'imparfait. Toutefois, ces occurrences à l'imparfait sont peu nombreuses. Le fait que l'on observe des cas construits avec une complétive asyndétique uniquement au présent et à l'impératif est donc peut-être aussi lié au fait que ce sont les temps et mode les plus employés avec ce verbe. Il nous semble ainsi possible ici de conclure à une réalisation libre de l'une ou l'autre des variantes de l'alternance *que/Ø*, et de considérer l'importance du présent et de l'impératif comme des préférences d'emploi du verbe.

2.1.1.3. Verbes du troisième ensemble : exemples de figement ? *Croire, pooir müier, garder*

Les verbes constitutifs de cet ensemble ne sont attestés qu'à un seul temps dans nos relevés.

Pour *croire*, les quatre occurrences relevées sont toutes au présent de l'indicatif :

(128) « Ha! rois Pepins, » fait ele, « je croi mar vous vi né, / Quant on me veut murdrir delez vostre costé. » (Berthe 425-26)

Ah ! Roi Pépin, fait-elle, je crois [que] je vous vis né pour mon malheur / Quand on veut me tuer à vos côtés

Le petit nombre d'occurrences interdit de conclure à une restriction d'emplois. Par ailleurs, si l'on regarde la totalité des occurrences de *croire* dans *La Chanson de Roland*, on constate que sur les quinze occurrences, dix sont au présent de l'indicatif. Comme pour *cuidier*, on admettra que la présence du présent de l'indicatif dans ces exemples est proportionnelle à celle de ce temps dans l'ensemble des occurrences de ce verbe.

Garder, dans toutes les occurrences que nous avons relevées, est à l'impératif :

(129) « Tybert, » ce dist Morans, « garde sor li ne fier, (Berthe 604)

Tibert, dit Moran, veille à ne pas la frapper [que tu ne la frappes pas]

Marchello-Nizia a déjà relevé cette particularité dans les phénomènes de parataxe : « *garder* ('veiller à : à l'impératif seulement semble-t-il) » (Marchello-Nizia 1999 : 69).

Faut-il en conclure qu'avec *garder*, la construction avec une complétive asyndétique n'est possible que lorsque ce verbe est à l'impératif ? Cette particularité n'est pas propre à la construction asyndétique, mais tient au verbe lui-même, puisque l'ensemble de ces occurrences avec complétive, avec ou sans *que*, ont le même trait. Dans *La Chanson de Roland*, les deux occurrences de *garder* régissant une complétive introduite sont également soit à l'impératif, soit au subjonctif suppléant :

(130) Or quart chascuns que granz colps i empleit, (Roland 1013)

Que chacun veille à ce qu'il frappe de grands coups

(131) Gardez, seignurs, quë il n'en algent vif ! (Roland 2061)

Veillez, Seigneurs, à ce qu'il ne s'échappe pas vivant !

De même, dans *Le Roman de Renart*, toutes les occurrences de *garder* construites avec une complétive sont à l'impératif (voir Glikman 2008) :

(132) gardez que ja mes ne vos voie. (Renart 3056)

Veillez à ce que jamais je ne vous voie

Même constat dans *Erec et Eneide* :

(133) gardez qu'il ne li faille riens ; / ostez li la sele et le frein, (Erec 454)

Veillez à ce qu'il ne lui manque rien ; ôtez-lui la selle et le mors

Le fait que *garder* soit à l'impératif n'est pas une condition de réalisation de la variante asyndétique, mais bien une particularité du verbe lui-même dans ses constructions avec complétive, introduite ou non.

La locution verbale *pooir müer* ne se rencontre qu'au présent de l'indicatif dans notre relevé :

(134) Carles li magnes ne poet müer n'en plurt. (Roland 841)

Charles le Grand ne peut s'empêcher d'en pleurer [[qu'il] n'en pleure]

Dans *La Chanson de Roland*, les occurrences de cette locution construites avec une complétive introduite sont également toutes au présent. Dans *Erec*, la locution se trouve aussi au présent :

(135) ne puet müer qu'il ne la best (Erec 1468)

Il ne peut s'empêcher de l'embrasser [qu'il l'embrasse]

L'emploi du seul présent n'est pas propre à la construction avec complétive asyndétique, mais tient à la locution elle-même.

2.1.1.4. Bilan

Il n'existe pas de restriction particulière quant au mode et au temps auquel se trouve le verbe recteur de complétive asyndétique. Quand le verbe n'apparaît qu'à un temps ou à un mode, il ne s'agit pas là d'une particularité liée à la construction avec complétive asyndétique, mais à la construction du verbe lui-même, que ce soit avec complétive asyndétique ou introduite. Nous avons ainsi montré que certains verbes connaissent des particularités de construction qui leur sont propres. Elles ne constituent cependant pas des critères de distribution de la variante \emptyset . Ainsi, il n'y a pas de blocages syntaxiques liés à la possibilité de la réalisation de l'une ou l'autre des variantes de l'alternance *que*/ \emptyset , tout au plus existe-t-il des usages ou des préférences, liés dans tous les cas à la construction du verbe lui-même, et sans influence sur le choix de la réalisation de l'une ou l'autre variante, qui alternent librement dans les mêmes contextes syntaxiques, en ce qui concerne le temps et le mode du verbe recteur.

Quand un temps domine, cette tendance est proportionnelle à l'ensemble des occurrences avec complétive du verbe. L'importance relative du présent de l'indicatif dans nos relevés, est représentative de son importance relative d'une manière générale dans nos verbes étudiés. Le nombre important d'occurrences au présent de l'indicatif relevées sur l'ensemble de notre corpus est proportionnel à son importance d'emploi dans les textes, tout du moins dans les verbes régissant une complétive.

2.1.2. Le temps et mode du verbe de la construction subordonnée (CV2)

Dans les grammaires, la présence d'une construction asyndétique est souvent associée à la présence du subjonctif dans la proposition subordonnée comme « indice suffisant de subordination » (Buridant 2000 : 575), et ce, au point que la présence du subjonctif a pu, par voie de conséquence, être considérée comme une condition favorisant la réalisation \emptyset , si ce n'est nécessaire. Cependant, comme le signale aussi Buridant (*ibid.*), les constructions asyndétiques apparaissent aussi avec le verbe de la construction subordonnée à d'autres

modes et à différents temps. Dans l'ensemble des occurrences relevées, le verbe de la construction subordonnée asyndétique est effectivement attesté à tous les modes, et même à quasiment tous les temps, comme on peut le voir dans le tableau suivant¹⁵⁷ :

Temps V2 Occ totales	Indicatif						Subjonctif			Impér.	Fut II
	Présent	Futur	PC	PS	Imparfait	PQP	Présent	Imparfait	PQP		
146	32+ <u>4</u>	21+ 3	12 +1	5	2		44	11+ <u>3</u> +3		2	10
	72+ <u>4</u> +4						55+ <u>3</u> +3			2	10

Tableau 5: Temps V2 total

Il n'y a que deux temps non attestés en subordonnée complétive asyndétique dans notre corpus, le plus-que-parfait du subjonctif et le plus-que-parfait de l'indicatif. Tous les modes sont attestés, ce qui montre d'ores et déjà que la présence du subjonctif dans la subordonnée n'est pas une condition nécessaire à la réalisation asyndétique. Le subjonctif dans la subordonnée ne constitue pas un critère nécessaire pour la réalisation de la variante Ø. Les cas attestés au subjonctif ne sont pas même majoritaires, c'est au contraire l'indicatif qui est attesté dans une plus forte proportion dans la subordonnée. La présence du subjonctif dans la subordonnée ne semble pas favoriser la réalisation asyndétique, ou constituer un contexte préférentiel, puisqu'il y a un nombre plus important d'occurrences ne présentant pas le subjonctif dans la subordonnée.

Le tableau suivant présente le nombre d'occurrences relevées par verbe recteur en fonction du temps du verbe subordonné :

¹⁵⁷ Les nombres indiqués sous la forme (+ X) concernent les cas où la subordonnée est constituée d'un système hypothétique (se P, Q), pour lesquels nous n'avons pas voulu considérer la protase comme un cas d'insertion, mais bien comme faisant partie de la construction subordonnée. Nous avons donc pris en compte les deux temps, le temps de la protase introduite par « se » étant le nombre souligné (+X), le nombre non souligné représentant celui de l'apodose. Nous pouvons également souligner au passage, ce qui n'apparaît en effet pas directement dans le tableau, que ces systèmes hypothétiques fonctionnent toujours en système à un seul mode, les protases à l'indicatif étant construites avec des apodoses à l'indicatif, et de même avec le subjonctif.

Temps V2 Occ-V		Indicatif						Subjonctif			Impér.	Fut II
		Prst	Futur	PC	PS	Imparfait	PQP	Présent	Imparfait	PQP		
43	Savoir	17+ <u>3</u>	9+2	3+ 1	1				1+ <u>3</u> +3			6
16	Dire	4	4		1			4	1			2
13	Cuidier	1		2				5	4			1
4	Croire		1		2			1				
3	Vouloir							1	2			
3	Voir	2			1							
11	Garder							9			2	
4	Laissier							4				
11	Pooir müer							11				
108	Total	24+ <u>3</u>	14+ 2	5+ 1	4	1		35	8+ <u>3</u> +3		2	9
		48+ <u>3</u> +3						43+ <u>3</u> +3			2	9

Tableau 6: Temps V2 par verbe

Tous les modes et presque tous les temps sont attestés, avec une légère dominance de l'indicatif. Nous pouvons cependant voir apparaître trois tendances.

Dans le premier ensemble (en gris clair), le verbe de la subordonnée est attesté à différents temps et modes et connaît une grande diversité de possibilité de construction, avec six temps différents attestés pour *savoir* et *dire*, cinq pour *cuidier*, et trois pour *croire*, avec des attestations aussi bien à l'indicatif qu'au subjonctif dans tous les cas. Cette diversité témoigne de la liberté de construction de la variante asyndétique.

Le second ensemble (gris moyen) est constitué des cas où le verbe de la subordonnée est attesté à deux temps uniquement. Enfin, le dernier ensemble (gris foncé) contient les cas ne construisant le verbe de la subordonnée qu'à un seul temps. Nous verrons pour ces deux derniers ensembles qu'il s'agit soit de cas pour lesquels nous n'avons que peu d'occurrences relevées, soit de particularités de construction du verbe recteur lui-même, non liées au choix de la réalisation de la variante asyndétique.

2.1.2.1. Verbes du premier ensemble : liberté de construction : *savoir, dire, croire, cuidier*

Après les verbes *savoir* et *dire*¹⁵⁸, on peut trouver une grande diversité de temps et de mode dans la complétive asyndétique. On observe également l'alternance entre indicatif et subjonctif, au même titre que dans les complétives introduites. La construction asyndétique n'est pas liée à un temps ou mode particulier dans la subordonnée. On peut cependant remarquer une légère dominance du présent de l'indicatif, de même que nous l'avons vu dans les tendances observées sur la globalité du corpus, et qui semble pouvoir constituer,

¹⁵⁸ Avec *savoir*, on peut en effet trouver, par ordre d'importance, le présent de l'indicatif : « E or sai ben n'avons guaires a vivre; » (Roland 1923) '*et je sais bien [que] nous n'avons guère de temps à vivre*', le futur : « sachiez nos deffendrons bien ceste tor encontre Mordret » (Artu 142, 36-39) '*sachez [que] nous défendrons bien cette tour contre Mordret*', le futur II : « Sachiez je l'ameroie assez plus que riens nee » (Berthe 2472) '*sachez [que] je l'aimerais plus que tout*', le passé composé : « sachiez bien les a conneüz » (Renart 2819) '*sachez [qu'il] les a bien reconnus*', le passé simple : « Sachiez cel jour i ot maint grant destrier coru » (Berthe 3344) '*sachez [que] ce jour il y eu beaucoup de grands destriers chevauchés*' et le subjonctif imparfait : « Et saichiez, se je ne vos amasse plus que onques fame n'ama home, je ne vos en requeira pas » (La Queste p181 ; lg 5) '*et sachez [que], si je ne vous aimais pas plus que jamais femme n'aima homme, je ne vous le demanderai pas*'.

Avec *dire*, on observe le verbe régi au présent de l'indicatif : « Hostes, dites li de par moi / Ne c'esmaït ne que je m'esmoi, » (Rut. Humilité 697-98) '*Hôte, dites lui de ma part [qu'elle] ne s'inquiète pas plus que moi*' (trad. Zink), le futur : « Auberon, che me di au roy / Je li menrai riche conroi; » (St Nicolas 318-319) '*Aubéron, dit cela pour moi au roi [que] je lui mènerai d'abondantes troupes*', le passé simple : « Car je vos di nuns ne vit or / Si preude gent, c'est sanz doutance. » (Rut. Humilité 728-29) '*car je vous dis [que] nul ne vit alors de gens si preux, c'est sans aucun doute*', le futur II : « De Heudriet mon fil dites li pour riens nee / Ne seroit pas sa mere un seul jor consirree. » (Berthe 1650-51) '*De Heudriet, mon fils, dites lui [que] pour rien au monde ne serait sa mère séparée*', et enfin, le subjonctif présent : « Dites de par moi le reçoive, » (Renart 1987) '*dites [qu'il] le reçoive de ma part*'.

en partie du moins, la raison de la plus forte présence de l'indicatif dans les subordonnées asyndétiques. Cette dominance pourrait s'expliquer par la plus forte présence de ce temps d'une manière générale dans les textes, comme nous l'avons envisagé pour le temps auquel se trouve le verbe recteur, qui présentait également un plus grand nombre d'occurrences au présent de l'indicatif. Cette répartition ne nous semble pas assez significative pour en conclure à un critère distinctif de la réalisation asyndétique, puisqu'elle reste possible à différents temps et mode. Il n'y a pas de particularité ou de restriction d'emploi des constructions asyndétiques avec ces verbes, tout du moins en ce qui concerne l'emploi des modes et temps dans la subordonnée asyndétique. On peut parler de construction libre au même titre que pour les autres propositions complétives introduites.

Après *croire*, on a la même diversité quant au temps et au mode du verbe de la complétive¹⁵⁹, de sorte que nous pouvons en déduire qu'il ne semble donc pas y avoir de restriction particulière à l'emploi de la construction asyndétique en fonction du temps de CV2 avec ce verbe.

Un comportement particulièrement intéressant est celui du verbe *cuidier*. Il est donné dans les grammaires comme régissant le plus souvent le subjonctif dans la complétive, en alternance avec l'indicatif en fonction du sens recherché (Buridant 2000 : 337 sq.). On pourrait donc penser pour un tel verbe que les complétives asyndétiques se réaliseraient plutôt, voire uniquement, avec le subjonctif dans la subordonnée. Or, l'alternance est aussi possible avec sa construction asyndétique. Ceci démontre bien que la réalisation de la variante Ø n'est pas distribuée, ni restreinte, en fonction du temps et mode de CV2, mais conserve simplement les mêmes particularités de fonctionnement du verbe quand il est construit avec une complétive, qu'elle soit introduite ou non. Selon Buridant, *cuidier* se construit plus souvent avec le subjonctif, tendance qui se retrouve dans les subordonnées asyndétiques, qui apparaissent plus souvent au subjonctif, mais non uniquement. On a le présent du subjonctif dans cinq cas sur treize :

¹⁵⁹ On peut en effet observer dans la complétive le futur : « Je croi ja ne vous sera bel. » (St Nicolas 194) '*je crois [que] cela ne sera jamais bien pour vous*', le passé simple : « Bien croi la traÿson de ton cuer l'empresis te. » (Berthe 2228) '*je crois bien [que] tu entrepris la trahison de bon cœur*' et le subjonctif présent : « Je croi bien des preudomes i ait a grant plantei, » (Rut. Jacobins 41 XI) '*je crois bien [qu'il] y a beaucoup de gentilshommes*'.

(136) ne quidez mie je vos hace. (Renart 803)

Ne croyez pas [que] je vous hais

Le subjonctif imparfait dans quatre cas :

(137) la cort cuidast ce fust mançonge. (Renart 486)

la cour aurait cru [que] c'était un mensonge

Le présent de l'indicatif dans une occurrence :

(138) Je cuit plus sot de ti n'i a. (Feuillée 341)

Je crois [qu'il] n'y a pas plus sot que toi

Deux cas au passé composé :

(139) "Je quit Renart vos a loé / et de son miel vos a doné," (Renart 1391-92)

Je crois [que] Renart vous a louangé / et vous a donné de son miel

Nous pouvons même observer le futur II dans une occurrence :

(140) ce cuit vos n'en gouteriez. (Renart 823)

Je crois [que] vous n'en gouteriez pas

Les cas avec subjonctif dans la complétive asyndétique sont majoritaires, ce qui est caractéristique du verbe *cuidier* quelle que soit sa construction. Comme signalé chez Buridant, dans *la Chanson de Roland* et *le Roman de Renart*, la totalité des occurrences de *cuidier* construites avec une complétive introduite régissent le subjonctif dans la subordonnée.

L'idée d'un lien entre présence du subjonctif dans la subordonnée et réalisation de la variante asyndétique, et que les cas de CV1-CV2 se trouveraient surtout avec le subjonctif, est démentie par le fait qu'on trouve des complétives asyndétiques non seulement lorsque *cuidier* régit le subjonctif, mais également lorsqu'il régit l'indicatif. Nos relevés montrent qu'il n'y a pas de restriction particulière, et que la variante \emptyset peut se réaliser dans les mêmes contextes syntaxiques que la variante *que*. Ceci nous donne un indice supplémentaire que la construction avec complétive asyndétique est en emploi libre, tout comme son équivalent introduit.

2.1.2.2. Verbes construisant des propositions attestées à deux temps : *vouloir*,
voir, *garder*

Nous n'avons que trois exemples avec *voir* et *vouloir*. Ce nombre ne permet pas d'établir de réelles conclusions sur l'agrammaticalité de telle ou telle construction, mais nous préférons plutôt parler de configuration non attestée. Toutefois, le verbe *voir* construit dans les trois cas une complétive à l'indicatif¹⁶⁰, tandis qu'avec le verbe *vouloir*, dans les trois cas relevés, le verbe de la complétive asyndétique est au subjonctif :

(141) Co voelt li reis par amur cunvertisset. (Roland 3674)

Le roi veut [qu'elle] se convertisse par amour

Ce comportement est cependant typique du verbe *vouloir* d'une manière générale. Selon Buridant (2000 : 336), « le subjonctif est normalement employé avec les verbes et locutions marquant [...] la volonté », avec possibilité d'alternance avec l'indicatif « quand la probabilité de réalisation l'emporte sur la possibilité » (*Ibid.*). En effet, dans toutes les occurrences de ce verbe construisant une complétive dans *La Chanson de Roland*, le verbe de la subordonnée est au subjonctif¹⁶¹. La présence du subjonctif dans la complétive asyndétique est la construction habituelle de ce verbe, que la complétive soit introduite ou non.

Avec le verbe *garder*, on observe dans la subordonnée une alternance entre le subjonctif présent et l'impératif :

(142) Tybert, ce dist Morans, garde sor li ne fier, (Berthe 604)

Tibert, dit Moran, veille à ne pas la frapper [que tu ne la frappes pas]

(143) et, se vos le poez atreire / tant que avoec vos l'ameigniez, / gardez ja ne vos an feigniez. (Erec 4060-62)

¹⁶⁰ On trouve dans deux cas le présent de l'indicatif dans la complétive : « Cil voit n'i a mestier proiere » (Erec 1280) '*celui-ci voit [qu'il] ne sert à rien d'insister*', et le passé simple dans le cas restant : « Quant il chou virent ne se porent aidier / Ne lor efforts ne lor aroit mestier, / Trestot lor brans jeterent a lor piés, » (C Louis 1666-68) '*Quand ils virent [qu'ils ne pouvaient s'aider, ni [que] leurs efforts ne leur servaient à rien, ils jetèrent tous leur épée à leurs pieds*'.

¹⁶¹ surs ; remaint, seit mort ; revengum ; diet (1027, 2439, 2361, 3609, 3623).

et, si vous pouvez l'attirer / au point que vous l'emmeniez avec vous / veillez à ne pas hésiter

Ce comportement particulier n'est pas propre à la construction asyndétique, mais bien à la construction du verbe même. La présence de l'impératif en proposition subordonnée est signalée dans les grammaires (voir Buridant 2000 : 574), et notamment lorsque la subordonnée est régie par ce verbe :

[L'impératif] peut figurer dans une proposition subordonnée complétive en *que*, lorsque celle-ci est régie par un premier impératif (en particulier : *Gardez (que) = veillez à ce que*) ou par un verbe exprimant l'ordre/la prière (Andrieux-Reix *et al.* 2000 : 105)

La présence du subjonctif n'est pas déterminante pour la réalisation Ø, puisque, lorsque le verbe peut construire différents modes, cette diversité se retrouve également dans la variante asyndétique. Il y a toutefois plus de cas au subjonctif. Cette importance est proportionnelle à celle d'occurrences construites avec ce mode dans la complétive pour ce verbe, qu'elle soit introduite ou non. Toutes les occurrences de ce verbe construites avec une complétive dans *La Chanson de Roland* et *Le Roman de Renart* ont le subjonctif présent dans la complétive :

(144) Or quart chascuns que granz colps i empleit, (Roland 1013)

Que chacun veille à ce qu'il frappe de grands coups

(145) Gardez, seignurs, quē il n'en algent vif ! (Roland 2061)

Veillez, Seigneurs, à ce qu'il ne s'échappe vivant !

(146) Gardez que vos n'en parlez plus. (Renart 2745)

Veillez à ne plus en parler

(147) gardez que ja mes ne vos voie. (Renart 3056)

Veillez à ce que jamais je ne vous voie

Pour ce qui est du mode et du temps du verbe de la complétive, la construction asyndétique se comporte comme la construction introduite.

2.1.2.3. Verbes du troisième ensemble : *laissier* et *pooir müer*

Après le verbe *laissier* et la locution *pooir müer*, toutes les complétives asyndétiques de notre corpus sont construites avec un verbe au subjonctif présent :

- (148) La reregarde des .XII. Cumpaignuns / Ne lesserat bataille ne lur dunt. (Roland 858)

L'arrière-garde des XII Pairs ne tolèrera pas [que] la bataille ne leur soit pas donnée

- (149) Pitét en ad, ne poet müer n'en plurt. (Roland 2873)

Il en a de la pitié, il ne peut s'empêcher d'en pleurer [[qu'il] n'en pleure]

Cependant, si l'on regarde l'ensemble des occurrences de *laissier* dans *La Chanson de Roland*, celles construites avec une subordonnée complétive comportent également le subjonctif présent dans la subordonnée :

- (150) Ne laisserat qu'Abisme nen asaillet (Roland 1659) [Abisme : chevalier sarrazin, sujet : l'archevêque]

Il ne manquera pas d'assaillir Abisme [qu'il n'assaille...]

C'est également le cas dans la construction introduite avec la locution *pooir müer*, comme dans *La Chanson de Roland* :

- (151) Ne poet müer que de ses oilz ne plurt. (Roland 773)

Il ne peut s'empêcher de pleurer [de ses yeux] [[qu'il] ne pleure de ses yeux]

La présence du subjonctif dans la complétive n'est donc pas liée à la construction asyndétique, mais bien à la construction du verbe. La construction asyndétique et la construction introduite ont le même comportement.

2.1.2.4. Bilan

Les complétives asyndétiques apparaissent bien dans les mêmes contextes syntaxiques que les complétives introduites, et ont le même comportement syntaxique concernant l'emploi des temps et modes dans la subordonnée. Les restrictions modales dans la complétive sont liées à la construction du verbe lui-même et ne conditionnent pas la réalisation de la

construction asyndétique. Comme pour le temps et le mode du verbe recteur, l'observation de détail pour chaque verbe nous a permis de voir que les tendances générales peuvent être considérées comme représentatives non seulement des constructions asyndétiques, mais également des constructions introduites.

2.1.3. Personne de V1, de V2 et question de la coréférence du sujet

Dans notre corpus, le verbe recteur de la complétive asyndétique et le verbe de la subordonnée sont attestés à toutes les personnes. Il n'y a pas de blocage syntaxique pour la réalisation de la construction asyndétique quant à la personne du verbe recteur comme à celle du verbe régi. Cependant, la répartition entre les personnes n'est pas équilibrée. Dans les deux cas, la deuxième personne du singulier, la première et la troisième personne du pluriel sont très peu attestées, tandis qu'on observe une forte dominance de la troisième personne du singulier pour le verbe de la complétive, et une répartition des occurrences du verbe recteur entre la première et la troisième personne du singulier et la deuxième personne du pluriel, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Personne Occ totales	Sujet V1						Sujet V2						Coréférence du sujet	
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	Oui	Non
146	46	9	46	1	42	3	33	5	81	8	14	3	41	104

Tableau 7: Sujet V1 - V2 et coréférence total

Il n'y a coréférence du sujet que dans un quart des cas. Il ne s'agit pas non plus là d'un critère spécifique à la construction asyndétique, les deux cas de figure étant possibles.

Nous pouvons interroger cette répartition inégale entre les personnes. L'importance globale de la première et de la troisième personne du singulier pourrait se justifier par l'emploi courant de ces personnes respectivement en discours direct et en narration. Le grand nombre d'occurrences avec le verbe recteur à la deuxième personne du pluriel est quant à lui dû à l'importance de la construction en « *sachiez + CV2* », qui représente à elle seule les deux tiers des occurrences. La totalité des occurrences de verbe recteur à la

deuxième personne du pluriel, sauf une, est également constituée uniquement de cas à l'impératif. Il existe un nombre important d'occurrences avec le verbe recteur à l'impératif, ce qui se retrouve dans la répartition entre les personnes employées. Mais cette importance est la même avec les cas introduits. L'importance de la deuxième personne du pluriel dans notre relevé est proportionnelle à son importance dans la construction des complétives, introduites ou non.

Le peu d'occurrences à la deuxième personne et à la première personne du pluriel du présent s'explique par sa nature, nécessitant un cadre discursif particulier. Le nombre peu élevé d'occurrences à la deuxième personne du singulier tient au fait que l'on use beaucoup, du moins dans la forme verbale rectrice, de la deuxième personne du pluriel, qui pourrait ainsi constituer la majorité des emplois de la deuxième personne, l'alternance entre le singulier et le pluriel dépendant aussi des emplois de politesse. Reste la question de la première et de la troisième personne du pluriel. Afin de voir si cette répartition entre les personnes est caractéristique de la construction asyndétique, nous avons procédé à une vérification en contexte de la répartition entre les personnes.

Une brève recherche sur la personne à laquelle se trouvent les verbes recteurs de complétive introduite dans les laisses I à XLIX de *La Chanson de Roland*¹⁶² donne la répartition suivante : vingt-et-un cas à la troisième personne du singulier, cinq à la première personne du singulier, deux à la deuxième personne du pluriel, puis un seul cas à chacune des personnes restantes, P2, P4 et P6. Les personnes auxquelles peut être le verbe recteur semblent suivre la même répartition dans les cas de complétives introduites que dans les cas de complétives asyndétiques. Les constructions à complétive asyndétique ont bien le même comportement syntaxique que celles à complétive introduite. Le nombre peu élevé de cas à la deuxième personne du singulier et à la première et troisième personne du pluriel dans notre corpus n'est donc plus si étonnant. Notre proposition d'explication concernant le peu d'occurrences à la deuxième personne du singulier se trouve également vérifiée, leur nombre étant peu fréquent parmi les constructions à complétive introduite.

Le verbe recteur peut apparaître à toutes les personnes, selon une répartition peu homogène, mais qui est cependant la même que dans les constructions à complétive introduite. De ce point de vue, elles ont le même comportement syntaxique. En effet, même si nous n'avons relevé que peu d'exemples pour certaines personnes dans notre

¹⁶² Recherche effectuée sur le site de la Bibliotheca Augustana (voir référence en bibliographie).

corpus, d'une part nous avons vu que ces personnes sont aussi moins fréquentes dans les constructions introduites, et d'autre part, même s'il y a moins de cas, la construction asyndétique est possible avec ces personnes. Nous concluons de même pour les personnes auxquelles se trouve le verbe de la subordonnée. Il reste à voir si cette alternance de personne est possible pour chaque verbe, ou si, selon le verbe recteur, il existe des contraintes particulières. Nous étudierons cette question pour *croire*, *cuidier*, *dire*, *garder*, *laissier*, *poir müer*, *savoir*, *voir* et *vouloir*.

Le tableau suivant montre la répartition des personnes des verbes recteurs et régis en fonction du verbe recteur, ainsi que le nombre de cas de coréférence du sujet :

Personne Occ-V		Sujet V1						Sujet V2						Coréférence du sujet		
		1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	Oui	Non	
13	Cuidier	6	3	3		1		1		11		1				13
16	Dire	8	2	3		3		3		12			1	2		14
3	Voir	1		1			1			2			1	1		2
3	Vouloir			2	1			1		1		1				3
4	Laissier	3		1				3		1				3		1
4	Croire	4						1	1	2				1		3
43	Savoir	11		4		28		15		17	6	5		8		35
11	Garder		4			7			1	4		6		7		4
11	Poir müer	1		10				1		9	1			10		1
108	Total	31	9	24	1	39	1	25	2	59	7	13	2	32		76

Tableau 8: Sujet V1 - V2 par verbe

Toutes les personnes sont globalement attestées, et les tendances observées sur l'ensemble du corpus peuvent également être observées ici. Les deux premiers ensembles sont constitués de verbes présentant une grande diversité de construction possible, ou bien ne présentant pas assez d'occurrences pour permettre d'en déduire un blocage de construction. Les cas n'ayant que peu de diversité dans les personnes correspondent toutefois à la répartition pour l'ensemble des constructions avec complétive. Il ne s'agit pas là d'un critère distinctif de la variante asyndétique. Il y a une grande liberté de construction de la réalisation asyndétique quant aux personnes des formes verbales. Les autres cas présentent une moins grande diversité, des tendances particulières, voire des blocages à certaines personnes qui peuvent s'expliquer par le nombre important d'occurrences à l'impératif, qui était également caractéristique du comportement du verbe lui-même. Nous pourrions voir que les constructions asyndétiques présentent le même comportement syntaxique que leur variante introduite.

Le tableau présente également le nombre de coréférence ou non-coréférence du sujet pour chacun des verbes recteurs. Les tendances sont les mêmes que sur l'ensemble du corpus et une grande partie des verbes ont les deux constructions possibles. Certaines préférences d'emploi se retrouvent sur l'ensemble des occurrences du verbe, mais il ne s'agit pas de blocage de construction de la réalisation asyndétique.

2.1.3.1. La personne du verbe recteur

Le premier ensemble (gris clair) regroupe les verbes présentant une grande diversité de personne pour le verbe recteur comme pour le verbe régi. C'est le cas des verbes *cuidier* et *dire*¹⁶³. Il n'y a pas de restriction particulière d'emploi de la construction asyndétique avec

¹⁶³ Pour *cuidier*, à P1 : « ce cuit vos n'en gouteriez. » (Renart 823) '*Je crois [que] vous n'en gouteriez pas*', P2 : « Quides tu dont tes Diex ait poësté / Que il te puist en camp vers moi tenses? » (Louis C 549-50) '*Crois-tu donc [que] ton Dieu ait le pouvoir qu'il puisse te protéger de moi sur le champ de bataille ?*', P3 : « la cort cuidast ce fust mançonge. » (Renart 486) '*la cour crut [que] c'était un mensonge*' et P5 : « ne quidez mie je vos hace. » (Renart 803) '*Ne croyez pas [que] je vous hais*'.

Pour *dire*, à P1 : « Iço ne di, Karles n'i ait perdu » (Roland 1959) '*Je ne dis pas [que] Charles n'y ait de perte*', P2 : « Auberon, che me di au roy / Je li menrai riche conroi; » (St Nicolas 318-319) '*Aubéron, dit cela pour moi au roi [que] je lui mènerai d'abondantes troupes*', P3 : « Quant ele pot parler, si dist n'arrestera / Ne mais en une vile c'une nuit ne gerra / Jusqu'à tant que la bouche de Bertain baisera; » (Berthe 3009-11)

ces verbes en fonction des personnes auxquelles apparaissent les formes verbales. La construction asyndétique est possible avec ces verbes à quasiment toutes les personnes et la répartition entre les personnes est la même que celle observée tant sur l'ensemble du corpus que sur l'ensemble des constructions à complétives introduites dans les laisses étudiées dans *La Chanson de Roland*.

Le second ensemble (gris moyen) est constitué de verbes présentant moins de diversité, mais pour lesquels le nombre restreint d'occurrences relevées ne permet pas d'en déduire un fonctionnement particulier. Ainsi, le verbe *croire* n'est attesté qu'à la première personne du singulier, cependant, le nombre peu élevé d'exemples ne permet pas d'affirmer que la construction est impossible aux autres personnes. Pour les autres verbes, au contraire, au vu du nombre restreint d'occurrences relevées, il est intéressant de constater qu'il est possible d'observer une alternance, même limitée. Le verbe *laisier* apparaît par exemple dans notre corpus à la première personne du singulier et à la troisième personne du singulier, il y a donc une alternance entre deux personnes malgré le nombre peu élevé d'occurrences relevées. Ces personnes sont les plus employées dans les constructions complétives d'une manière générale, il n'est donc pas étonnant que ce soit celles relevées ici.

Le verbe *voir* apparaît non seulement à la première personne du singulier (152) et à la troisième du singulier (153), mais aussi à la troisième du pluriel (154) :

(152) Or voi ge bien tot va, tot vient, (Rut. Griesche Hiver 49)

Je vois bien [que] tout va, tout vient

(153) Cil voit n'i a mestier proiere (Erec 1280)

Celui-ci voit [qu']il ne sert à rien de prier

(154) Quant il chou virent ne se porent aidier / Ne lor effors ne lor aroit mestier, /
Trestot lor brans jeterent a lor piés, (Louis C 1666-68)

Quand ils virent [qu']ils ne pouvaient s'aider, ni [que] leurs efforts ne leur servaient à rien, ils jetèrent tous leur épée à leurs pieds

'Quand elle put parler, elle dit [qu'elle] ne s'arrêtera pas ni qu'elle ne couchera dans une ville jusqu'à tant qu'elle baise la bouche de Berthe' et P5 : « Dites de par moi le reçoive, » (Renart 1987) 'dites [qu'il] le reçoive de ma part'.

Malgré le peu d'exemples, nous retrouvons les personnes une et trois du singulier, les plus fréquentes, ce à quoi on pouvait s'attendre, mais aussi la troisième du pluriel, peu fréquente dans les autres exemples, mais également dans les constructions à complétive introduite des cinquante premières laisses de *La Chanson de Roland*. Les constructions asyndétiques sont possibles avec le verbe recteur à toutes les personnes, elles sont simplement moins observées aux personnes les moins fréquentes.

Vouloir est une fois à la première personne du pluriel¹⁶⁴, et ce malgré le peu d'exemples relevés. La construction pourrait apparaître après toutes les personnes, mais le nombre assez restreint d'exemples relevés ne permet pas d'observer cette alternance.

Le troisième ensemble (gris foncé) regroupe les verbes qui semblent présenter un fonctionnement particulier, soit par blocage à certaines personnes, soit par la dominance de l'une des personnes. Mais cette particularité de construction se retrouve dans les formes introduites, et n'est pas une caractéristique de la construction asyndétique.

Le verbe *savoir* notamment apparaît à différentes personnes, à la première personne du singulier (155), à la troisième du singulier (156) et à la deuxième du pluriel (157), mais avec une large majorité de cas à cette dernière – on a respectivement onze, quatre et vingt-huit cas :

(155) Bien sai tout i morrons el Damedieu serviche. (St Nicolas 402)

Je sais bien [que] nous y mourrons tous pour le service de Dieu

(156) Renart set bien ce est li ors: (Renart 513)

Renart sait bien [que] c'est l'ours

(157) Sachiés je l'ochirai, s'il anchois ne m'ochist. (St Nicolas 411)

Sachez [que] je le tuerai, s'il ne me tue pas avant

Il y a alternance entre les personnes, et construction libre, bien qu'il manque les personnes deux du singulier et un et trois du pluriel, ce qui s'explique par leur moins forte présence dans ces constructions d'une manière générale. Les occurrences relevées présentent une

¹⁶⁴ « Nos vorrions, por vos esbatre, / Por .I. jor vos i fussiez quatre, / Tant vos verriens volentiers. » (Rut. Humilité 754-55) '*Nous voudrions, pour vous divertir, [que] au lieu d'un jour vous y fussiez quatre, tant [nous] vous verrions volentiers*'.

part très importante de constructions à la deuxième personne du pluriel, ce qui est dû à l'emploi fréquent de la construction à l'impératif « *sachiez + P* », qui constitue, à l'exception d'une occurrence¹⁶⁵, la totalité des attestations à la deuxième personne du pluriel. Cette construction se retrouve aussi dans les occurrences introduites. Cette construction en « *sachiez* » représente encore environ un tiers des occurrences de *savoir* construites avec complétive dans *Le Roman de Renart*. Cette différence de proportion pourrait amener à voir dans l'importance des formes à la deuxième personne du pluriel une particularité de la construction asyndétique. Mais, du fait que d'autres personnes sont également attestées, nous concluons qu'il ne s'agit pas là d'un contexte de réalisation nécessaire, mais simplement d'une préférence d'emploi.

Avec le verbe *garder*, nous n'avons que les personnes deux du singulier, dans quatre occurrences (158), et deux du pluriel, dans sept occurrences (159) :

(158) "Tybert," ce dist Morans, "garde sor li ne fier, (Berthe 604)

Tibert, dit Moran, veille à ne pas la frapper [que tu ne la frappes pas]

(159) "Dites le moi, ma douce amie, / gardez nel me celez vos mie," (Erec 2515-16)

« *Dîtes-le moi, ma douce amie, veillez à ce que vous ne me le cachiez pas* »

Nous avons déjà vu que ce verbe n'apparaît qu'à l'impératif, dans les constructions asyndétiques comme dans les constructions introduites. Il est donc normal de n'observer que des personnes possibles à l'impératif, et la première personne du pluriel étant moins fréquente dans ces constructions, cela peut expliquer son absence dans les relevés. Dans *La Chanson de Roland*, les autres occurrences de *garder* construites avec une complétive introduite sont aussi à la deuxième personne du pluriel, mis à part une occurrence qui est à la troisième du singulier, au subjonctif, en suppléant à l'impératif :

(160) Or quart chascuns que granz colps i empleit, (Roland 1013)

Or que chacun veille [à ce qu'] il y donne de grands coups

Dans le cas de la locution *pooir müer*, bien que la quasi totalité des exemples soit à la troisième personne du singulier (162), c'est-à-dire dix cas, nous avons pu relever un cas à la première personne du singulier (161) :

¹⁶⁵ « Ja savez vos, cuntre paiens ai dreit. » (Roland 3413). 'Vous savez bien [que] contre les païens j'ai raison.'

(161) Si grant doel ai, ne puis müer ne l pleigne: (Roland 834)

J'ai une si grande douleur [que] je ne peux m'empêcher de le plaindre [que je ne le plaigne]

(162) qu'ele ne puet muer ne die (Perceval 5000)

qu'elle ne peut s'empêcher de dire [qu'elle ne dise]

Cet exemple à la première personne montre que la construction n'est pas impossible avec cette personne, même si elle reste plus rare. Le fait qu'on ne trouve pas d'exemple aux autres personnes pourrait tenir à ce qu'elles sont moins fréquentes. Cependant, dans le cas de *pooir müer*, cette construction semble avoir un caractère relativement figé, comme nous avons pu le voir pour le choix des temps également. Cette locution n'apparaît pas non plus à d'autres personnes dans *La Chanson de Roland*, et disparaît ensuite presque totalement des autres textes assez rapidement. Ainsi, il semble bien exister un fonctionnement particulier de cette locution, mais il concerne l'ensemble des occurrences du verbe, et non uniquement la construction asyndétique. L'attestation à une autre personne, quand bien même elle est unique, amène à penser qu'il s'agit ici, plutôt que d'agrammaticalité de la construction, de contexte d'emploi préférentiel.

Ainsi, la personne à laquelle apparaît le verbe recteur n'est en aucun cas un facteur déterminant dans la réalisation de la variante asyndétique. Soit le verbe présente une liberté de construction, soit les blocages ou préférences d'emploi sont caractéristiques du comportement global du verbe dans sa construction avec complétive, introduite ou non. Il existe des personnes moins fréquentes, mais ces personnes sont moins fréquentes également dans les constructions introduites.

2.1.3.2. La coréférence du sujet

Avec *croire*, *voir* et *laissier*, malgré le nombre peu élevé d'exemples, on observe aussi bien la coréférence que la non-coréférence du sujet. Au vu du nombre restreint d'exemples, la question de la coréférence du sujet ne constitue pas un critère de contexte spécifique à la réalisation de la construction asyndétique. Avec *vouloir*, les trois cas relevés n'ont pas de coréférence du sujet, mais le peu d'exemples ne permet pas d'en tirer pour autant de

conclusion sur l'impossibilité de la coréférence. *Garder*, pour lequel nous avons davantage d'exemples, présente les deux possibilités, dans une répartition assez équilibrée. La construction asyndétique est possible dans les deux cas, et il n'y a pas non plus de préférence contextuelle particulière sur ce point.

Dire et *savoir* présentent des attestations pour les deux cas, coréférence et non-coréférence des sujets, avec cependant une nette dominance des cas de non-coréférence. De même, avec la locution *pooir müer*, toutes les occurrences, sauf une¹⁶⁶, présentent la coréférence du sujet. Toutefois, les attestations de l'autre possibilité de construction, même minoritaires, témoignent qu'il ne s'agit pas là d'une impossibilité syntaxique, mais bien plutôt de préférence d'emploi.

Pour le verbe *cuidier*, seule la non-coréférence des sujets est observée. Cependant, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un critère spécifique nécessaire à la réalisation asyndétique, mais plutôt d'une particularité de la construction des complétives avec ce verbe. En effet, *cuidier* connaît dans *La Chanson de Roland* une alternance entre construction complétive et construction infinitive distribuée selon ce schéma, en fonction de la coréférence du sujet¹⁶⁷ ; comme le montrent les exemples suivants, les deux cas construits avec une complétive non introduite présentent des sujets non coréférents, tandis que les exemples suivants sont construits avec des infinitives, avec coréférence des sujets :

(163) Enprès sun colp ne quid qu'un dener vaillet, (Roland 1505)

Après son coup je ne crois pas qu'il vaille un denier

(164) Quidet li reis que el se seit pasmee, (Roland 3729)

Le roi a cru qu'elle s'était évanouie

(165) Si grant doel ad sempres quiad murir, (Roland 3511)

Il a une si grande douleur [qu'il] a cru mourir aussitôt

(166) Suz ciel ne quid avoir ami un sul (Roland 2905)

Je ne crois pas avoir un seul ami sous le ciel

¹⁶⁶ « Ne puet müer ne soions riche, » (St Nicolas 774) 'il est impossible [que] nous ne soyons riches'

¹⁶⁷ Voir Martineau (1997) sur ce sujet.

(167) Rendre le quidet u mort o recreant. (Roland 2734)

Il croit le rendre ou mort ou vaincu

Il s'agit ici, même si les cas sont trop peu nombreux pour effectuer une généralisation sur une distribution infinitive – complétive, d'une tendance qui se retrouve sur l'ensemble des constructions complétives, et ne constitue pas un critère de distribution de l'alternance *que/Ø*.

Dans la plupart des cas observés, les deux possibilités, présence ou non d'une coréférence entre le sujet du verbe recteur et le sujet de la complétive asyndétique, sont attestées. La construction asyndétique ne demande pas un contexte particulier en ce qui concerne cette question de la coréférence du sujet. Selon les verbes recteurs, une possibilité prédomine, mais elle n'est pas toujours la même, puisque certains verbes présentent une nette dominance de constructions avec coréférence, d'autres de constructions sans coréférence. Ces préférences ne relèvent pas de particularités liées à la construction asyndétique, mais plutôt de préférences ou de particularités liées au verbe même.

En témoigne le comportement de *laissier* et de *cuidier* construits avec une complétive dans *La Chanson de Roland*. Pour *laissier*, qui présentait dans notre corpus une dominance de cas ayant une coréférence du sujet, on observe également que toutes ses occurrences avec une complétive introduite ont la coréférence du sujet. De même, pour *cuidier*, qui présentait une dominance des cas sans coréférence du sujet, les cas construits avec une complétive introduite n'ont pas de coréférence du sujet.

La construction asyndétique est possible avec et sans coréférence du sujet, et s'il existe une préférence pour l'un ou l'autre cas, elle est liée au verbe lui-même et non à la construction asyndétique.

Par ailleurs, les cas à coréférence du sujet ne sont globalement pas liés à la présence d'une personne particulière, puisqu'on peut en trouver à la première personne du singulier¹⁶⁸, à la deuxième du singulier¹⁶⁹, à la troisième du singulier¹⁷⁰, à la deuxième du pluriel¹⁷¹ et à la troisième du pluriel¹⁷².

¹⁶⁸ « Ja ne leré por nul home que sache / Ne vos secore o mon riche barnage. » (Louis AB 268-69) '*Je ne tolèrerais, pour aucun homme que je connaisse, que je ne vous secoure avec ma vaillante compagnie*'

¹⁶⁹ « garde sor li ne fier » (Berthe 604) '*veille à ne pas la frapper [que tu ne la frappes pas]*'

Il arrive qu'il y ait des cas où il semble y avoir une préférence pour la construction asyndétique, comme avec *sentir* :

(168) Co sent Rollant la veüe ad perdue; (Roland 2297)

Roland sent [qu'il] a perdu la vue

(169) Co sent Rollant de sun tens n'i ad plus. (Roland 2366)

Roland sent [qu'il] n'a plus de temps à vivre

(170) Oliver sent quë a mort est ferut. (Roland 1952)

Olivier sent qu'il est blessé à mort

(171) Oliver sent qu'il est a mort nasfrét, (Roland 1965)

Olivier sent qu'il est blessé à mort

(172) Oliver sent que la mort mult l'angoisset ; (Roland 2010)

Olivier sent que la mort le presse beaucoup

(173) Ço sent Rollant que la mort li est pres : (Roland 2259)

Roland sent que la mort est près de lui

(174) Ço sent Rollant que s'espee li tolt. (Roland 2284)

Roland sent qu'on lui vole son épée

(175) Ço sent Rollant que la mort le tresprent, (Roland 2355)

Roland sent que la mort le prend

¹⁷⁰ « Quant ele pot parler, si dist n'arretera / Ne mais en une vile c'une nuit ne gerra / Jusqu'à tant que la bouche de Bertain baisera; » (Berthe 3009-11) '*Quand elle put parler, elle dit [qu'elle] ne s'arrêtera pas et qu'elle ne couchera dans une ville jusqu'à tant qu'elle baise la bouche de Berthe*'

¹⁷¹ « Dites le moi, ma dolce amie, / gardez nel me celez vos mie, » (Erec 2515-16) '*Dîtes-le moi, ma douce amie, veillez à ce que vous ne me le cachiez pas*'

¹⁷² « Quant il chou virent ne se porent aidier / Ne lor effors ne lor aroit mestier, / Trestot lor brans jeterent a lor piés, » (Louis C 1666-68) '*Quand ils virent [qu'] ils ne pouvaient s'aider, ni [que] leurs efforts ne leur servaient à rien, ils jetèrent tous leur épée à leurs pieds*'

Les exemples ci-dessus sont toutes les occurrences de *sentir* construites avec une complétive dans *La Chanson de Roland*. Les exemples avec une complétive asyndétique, (168) et (169), ont tous deux la coréférence du sujet¹⁷³. On pourrait penser que c'est une condition nécessaire à la construction asyndétique. Mais toutes les occurrences présentant la coréférence du sujet ne sont pas, à l'inverse, construites de manière asyndétique, comme en témoignent les exemples (170) et (171).

On observe donc des préférences en micro-systèmes, mais on ne peut pas en tirer de règle générale qui sous-tendrait le fonctionnement et les conditions d'apparition des complétives asyndétiques. Au regard des personnes des formes verbales comme de la coréférence des sujets, la réalisation est syntaxiquement libre.

2.2. Variation sur la P : négation et modalités

Les constructions asyndétiques relevées présentent plusieurs variations possibles sur la proposition même. Sur l'ensemble du corpus, toutes les modalités sont attestées. On observe aussi bien la présence que l'absence de la négation, en CV1 comme en CV2¹⁷⁴.

¹⁷³ Je remercie ici Isabelle Weill pour m'avoir fait cette observation.

¹⁷⁴ On distingue traditionnellement, en particulier dans les propositions régies par les verbes d'empêchement ou de crainte, et c'est en partie le cas des verbes que nous étudions ici, un NE de négation et un NE dit *explétif*. Les critères de distinction, ainsi que les raisons même de cette distinction, varient d'un auteur à l'autre, entre argument sémantique, pragmatique ou syntaxique (pour une synthèse de son emploi dans la tradition grammaticale, voir par exemple Lauwers 2004 : 536 *sqq.*).

R. Martin (1987 : 67 *sqq.*), confrontant l'hypothèse de « discordance » avancée par Damourette & Pichon à la description guillaumienne du *ne* explétif « au moyen d'une saisie précoce opérée sur un cinétisme qui va du plus au moins » (Martin 1987 : 68), milite en faveur d'une conception unifiée du NE. Ainsi, au lieu d'une analyse qui considérerait l'existence de deux morphèmes distincts, il y aurait un seul morphème NE, dont les emplois s'articulent autour d'un continuum. Cette hypothèse neutralise ainsi la distinction et considère l'existence d'une forme NE unique s'inscrivant dans une gradualité d'emploi. C'est ce schéma qu'on retrouve chez Buridant pour la description de la négation en ancien français (Buridant 2000 : 701, sur la négation en général 699 *sqq.*), le *ne* *explétif* tel que décrit traditionnellement correspondant globalement à l'emploi qu'il nomme « *ne* minimal discordanciel » (Buridant 2000 : 722).

Pour l'étude du contexte de réalisation de la variante asyndétique menée ici, nous mettons de côté cette distinction et considérons uniquement la présence d'un morphème NE, quel que soit son emploi. Ainsi, nous parlerons dans cette partie de « présence ou absence de la négation » au sens « présence ou absence d'un

Les quatre cas de figures sont représentés, avec la négation dans aucune des deux P, dans l'une, dans l'autre ou dans les deux. De même, si les énoncés assertifs sont largement majoritaires, des constructions asyndétiques sont également attestées en modalité impérative et interrogative¹⁷⁵. Le tableau ci-dessous résume ainsi les différentes configurations attestées sur l'ensemble du corpus :

Modalités Occ totales	Négation				Modalité		
	Non	V1	V2	V1 + V2	Assertive	Impérative	Interrogative
146	73	11	43	18	Attesté	Attesté	Attesté

Tableau 9 : Modalités - total

2.2.1. Négation dans CV1 et dans CV2

Toutes les combinaisons possibles sont globalement attestées. Cependant, selon le verbe recteur, on voit apparaître trois comportements différents :

morphème NE », le terme de négation englobant les emplois de NE de négation comme ceux dits *explétifs*. Cette neutralisation se justifie d'un point de vue théorique, comme nous avons pu le voir chez Martin (1987), qui considère qu'il s'agit bien dans tous les cas du même morphème. Par ailleurs, cela demanderait une étude plus fine, que nous ne pouvons pas, faute de place, tenir ici. Nous nous contentons d'observer les contextes de réalisation de l'alternance que/Ø selon la présence ou l'absence de ce morphème NE. Nous pouvons toutefois noter au passage que la réalisation asyndétique, et donc l'alternance, semble bien également possible avec le ne de négation comme avec le ne explétif, ce que signale également Buridant (2000 : 722) : « Le *ne* minimal s'emploie de manière facultative, mais avec des fréquences d'emploi très différentes – les contextes non thétiques favorisant particulièrement l'absence de *ne* – uniquement dans les subordinées complétives en *que*, paratactique ou non ». Ainsi, cette distinction ne nous a pas paru jusqu'à présent déterminante dans l'alternance que/Ø, du moins pas pour cette section, ce qui constitue une raison supplémentaire d'opter pour une neutralisation de cette distinction, au moins temporairement.

¹⁷⁵ Nous ne parlerons pas ici de la modalité exclamative, non pas parce qu'elle n'existe pas en ancien français, mais parce qu'à la différence de la modalité interrogative ou impérative, elle n'a pas toujours un marquage syntaxique spécifique permettant de l'identifier. Nous parlerons uniquement d'énoncés dont la modalité est clairement récupérable, déclarative, interrogative ou impérative.

Modalités Occ-V		Négation			
		Non	V1	V2	V1 + V2
16	Dire	8	2	5	1
13	Cuidier	8	3	2	
43	Savoir	31		12	
11	Garder	1		10	
4	Croire	3		1	
3	Voir	1		2	
3	Vouloir	3			
4	Laissier				4
11	Pooir müer				11
108	Total	55	5	32	16

Tableau 10 : Négation par verbe

Le premier ensemble (gris clair) regroupe les verbes qui peuvent avoir aussi bien la présence que l'absence de négation, en CV1 comme en CV2, *cuidier* et *dire*. Le second ensemble (gris moyen) est constitué des verbes n'ayant jamais la négation en CV1, mais pouvant avoir ou non la négation en CV2, il s'agit de *savoir*, *garder*, *croire* et *voir*. Enfin, le troisième ensemble (en gris foncé), composé des verbes *vouloir*, *laissier* et *pooir müer*, contient les verbes n'apparaissant que dans un seul type de schéma, soit avec la négation dans les deux propositions, soit dans aucune des deux.

2.2.1.1. Premier groupe : *cuidier* et *dire*

Avec *dire* et *cuidier*, on peut observer aussi bien la présence que l'absence de la négation, en CV1 comme en CV2. Nous pouvons trouver des cas avec la négation en CV2 mais pas en CV1 (176), (181), en CV1 mais pas en CV2 (178), (182), avec la négation ni en CV1 ni en CV2 (177), (180) ou avec la négation dans les deux (179) :

- (176) "De Heudriet mon fil dites li pour riens nee / Ne seroit pas sa mere un seul jor consirree." (Berthe 1650-51)

De Heudriet, mon fils, dites lui [que] pour rien au monde ne serait sa mère séparée

- (177) "Mesagier frere, di Guïon l'Alemant / Armer se voist, et puis si voist el champ;" (Louis AB 2430-31)

Frère messager, dit à Gui l'Allemand [qu'il] aille s'armer et aille ensuite au champ

- (178) "Je ne di pas se soient / li Frere Prescheeur, / Ansois sont une gent qui sont boen pescheeur," (Rut. Jacobins 33-34 IX)

« Je ne dis pas [que] ce soient les frères Prêcheurs mais ce sont des gens qui sont bons pêcheurs »

- (179) Iço ne di, Karles n'i ait perdut: (Roland 1959)

Je ne dis pas [que] Charles n'y ait de perte

- (180) la cort cuidast ce fust mançonge. (Renart 486)

la cour aurait cru [que] c'était un mensonge

- (181) Je cuit plus sot de ti n'i a. (Feuillée 341)

Je crois [qu'] il n'y a pas plus sot que toi.

- (182) ne quidez mie je vos hace. (Renart 803)

Ne croyez pas [que] je vous hais

Pour le verbe *cuidier* nous n'avons toutefois pas d'attestation avec la négation dans les deux propositions, mais vu le nombre total d'exemples relevés, il semble plus justifié de

parler de cas non attesté, tous les autres cas de figure étant, eux, attestés. Nous concluons qu'avec ces verbes, la construction asyndétique n'est pas liée à la présence de la négation.

2.2.1.2. Deuxième groupe : *savoir, garder, croire et voir*

Dans le cas de *croire* et *voir*, aucun des exemples relevés ne comporte de négation dans CV1. En CV2, on peut, en revanche, trouver la présence comme l'absence de la négation :

(183) "Je croi ja ne vous sera bel." (St Nicolas 194)

« Je crois [que] cela ne sera jamais bien pour vous »

(184) Je croi bien des preudomes i ait a grant plantei, (Rut. Jacobins 41 XI)

Je crois bien [qu'] il y avait beaucoup de gentilshommes

(185) Cil voit n'i a mestier proiere (Erec 1280)

Celui-ci voit [qu']il ne sert à rien de prier

Le nombre d'exemples étant relativement réduit, il n'est pas sûr qu'on puisse en tirer une règle générale. Nous pouvons noter cette tendance à l'absence de négation en CV1, sans toutefois préjuger de l'impossibilité de la construction asyndétique avec la négation en CV1.

Le verbe *garder* n'est lui jamais nié, on peut en revanche observer la présence comme l'absence de la négation en CV2 :

(186) Et Blanchandine, l'avenant, / gardez o vous soit acesmee, (Floriant et Florete 5916-17)

Et Blanchandine, l'avenante, veillez [à ce qu'elle] soit amenée avec vous

(187) "Alez, fet il, grant aleüre, / et gardez ne soiez tant ose / que, se vos veez nule chose, / ne me dites ne ce ne quoi;" (Erec 2764-67)

Allez, fait-il, à grande allure, et veillez [à ce que] vous ne soyez tant hardi que, si vous voyez quelque chose, vous ne me disiez quoi que ce soit

De même que précédemment, les autres occurrences dans *La Chanson de Roland* sont du même type. L'absence de la négation n'est pas un contexte spécifique à la construction asyndétique, mais à l'emploi du verbe.

Avec le verbe *savoir*, il peut être surprenant de voir que toutes les occurrences relevées présentent l'absence de négation en CV1, au vu du nombre élevé d'exemples. En CV2, on peut avoir l'absence comme la présence de la négation :

(188) Renart set bien ce est li ors (Renart 513)

Renart sait bien [que] c'est l'ours

(189) E or sai ben n'avons guaires a vivre; (Roland 1923)

Et je sais bien [que] nous n'avons guère de temps à vivre

La construction asyndétique serait-elle la seule possible en l'absence de négation dans CV1 ? Cependant, sur l'ensemble des occurrences de ce verbe construites avec une complétive introduite dans *Le Roman de Renart*, la proportion de cas ayant la négation en CV1 est très réduite. L'absence de cas avec la négation en CV1 tient-elle à une impossibilité de la construction asyndétique dans un tel contexte, ou simplement au fait qu'il n'a pas pu être observé à cause de sa moins grande importance dans les textes¹⁷⁶ ?

2.2.1.3. Troisième groupe : *vouloir*, *laissier* et *pooir müer*

Avec le verbe *vouloir*, tous les exemples présentent l'absence de négation dans les deux constructions verbales, mais leur nombre restreint ne permet pas de voir là une règle générale.

¹⁷⁶ Le problème ne se pose plus si l'on prend en considération l'exemple suivant : « Sire Bruns, mais vous ne savez, / l'en dit a cort : « Sire, lavez » » (Renart 525-26) '*Sire Brun, mais vous ne savez / l'on dit à la cour « Sire, lavez »*'. Cependant, cet exemple fait partie des cas limites, dont le statut syntaxique, entre incise et recteur de complétive, n'est pas toujours facile à établir, nous avons donc préféré ne pas en tenir compte dans nos relevés. Par ailleurs, la présence, ou non, de la négation en CV1 avec *savoir* est peut-être à mettre en relation avec le fait qu'on puisse basculer, du moins dans certains cas, dans un schéma de construction distinct, celui de l'interrogation indirecte : « je ne sais pas SI... » (Remarque de Mme I. Weill, Groupe de travail en diachronie, Janvier 2009, Nanterre). Ceci demanderait cependant une analyse plus fine, qui reste à mener.

Les constructions asyndétiques avec *laissier* et *pooir müer* sont, quant à elles, toujours avec la négation en CV1 et en CV2¹⁷⁷. Les grammaires indiquent en effet que les constructions asyndétiques peuvent apparaître après « *ne laier / ne laissier (que) ne* » (Marchello-Nizia 1999 : 69) ou encore « derrière les verbes signifiant l'inévitabilité avec *ne* minimal discordancier » (Buridant 2000 : 575) :

(190) Carles li magnes ne poet müer n'en plurt. (Roland 841)

Charles le Grand ne peut s'empêcher d'en pleurer [[qu'il] n'en pleure]

(191) "Ja ne leré por nul home que sache / Ne vos secore o mon riche barnage." (Louis AB 268-69)

Je ne tolérerais pour aucun homme que je connaisse que je ne vous secoure avec ma vaillante compagnie

Cependant, toutes les occurrences avec complétives introduites de ces verbes dans *La Chanson de Roland* sont également construites sur ce même schéma. Il serait erroné d'établir ici une règle de distribution de la variante Ø, qui donnerait la construction asyndétique possible uniquement avec la négation, puisque ce schéma est caractéristique de la construction du verbe lui-même, qu'il apparaisse avec complétive introduite ou asyndétique.

Il existe des contextes assez contraints dans certains cas en ce qui concerne l'absence ou la présence de la négation¹⁷⁸. Cependant, ces contraintes se retrouvent avec les constructions à complétive introduite. Il peut exister des tendances, sans qu'il semble cependant nécessaire de créer des règles d'impossibilité d'apparition. Il ne peut pas être établi de règle générale concernant le rapport à la négation, puisque selon les cas c'est sa présence ou son absence qui est dominante. Ces contraintes sont plus liées au verbe lui-même qu'à la construction asyndétique.

¹⁷⁷ Sur la question du *ne* de négation vs *ne* explétif, voir la note 174.

¹⁷⁸ Nous pouvons également noter au passage que la plupart du temps, ces contraintes semblent plus fortes quand elles portent sur CV1 que sur CV2. L'importance de ces contraintes sur la négation en CV1 dans les constructions complétives semble ainsi être une piste qu'il pourra être intéressant d'approfondir dans des travaux ultérieurs.

2.2.1.4. Modalités

Nous avons vu dans la partie précédente qu'il était possible d'observer des constructions asyndétiques interrogatives, la portée de la modalité constituant alors un indice de subordination. Sur l'ensemble de notre corpus de constructions asyndétiques, les énoncés sont majoritairement déclaratifs (192), mais on trouve également des énoncés interrogatifs (193) et impératifs (194) :

(192) Par vos li mand bataille i seit justee. (Roland 2761)

Par vous je lui demande [que] la bataille y soit livrée.

(193) Quïas le guant me caïst en la place, (Roland 764)

As -tu cru que le gant me tomberait des mains,

(194) "Mesagier frere, di Guïon l'Alemant / Armer se voist, et puis si voist el champ;"
(Louis AB 2430-31)

Frère messenger, dit à Gui l'Allemand [qu'il] aille s'armer et aille ensuite au champ

Lorsque l'on regarde dans les constructions asyndétiques construites avec les verbes les plus représentés de notre corpus s'il existe une alternance possible des modalités, on retrouve trois types de comportement : un verbe pour lequel nous avons relevé les trois modalités, les verbes présentant deux modalités, et enfin ceux pour lesquels nous n'avons relevé que des cas à la même modalité. Le tableau suivant présente ces groupes et récapitule, pour chaque modalité, le nombre de verbes pour lesquels la modalité en question est attestée. Conformément à ce qu'on pouvait attendre, la modalité assertive, à laquelle se trouve la majeure partie des occurrences, est attestée avec tous les verbes, à l'exception du verbe *garder* qui est attesté uniquement à l'impératif.

Modalités Occ-V		Modalité		
		Assertive	Impérative	Interrogative
13	Cuidier	Attesté	Attesté	Attesté
16	Dire	Attesté	Attesté	
43	Savoir	Attesté	Attesté	
4	Croire	Attesté		
3	Voir	Attesté		
3	Vouloir	Attesté		
4	Laissier	Attesté		
11	Pooir müer	Attesté		
11	Garder		Attesté	
108	Total	8/9	4/9	1/9

Tableau 11 : Modalités par verbe

Seul le verbe *cuidier* a été relevé aux trois modalités¹⁷⁹, attestant par là une grande liberté de construction de la variante Ø.

Les verbes *savoir* et *dire* apparaissent seulement à la modalité déclarative et impérative¹⁸⁰, et ce, malgré le nombre important d'exemples relevés. On pourrait ainsi supposer qu'il

¹⁷⁹ « la cort cuidast ce fust mançonge. » (Renart 485-86) '*la cour aurait cru [que] c'était un mensonge*'; « Quides tu dont tes Diex ait poësté / Que il te puist en camp vers moi tenses? » (Louis C 549-50) '*Crois-tu donc [que] ton Dieu ait le pouvoir qu'il puisse te protéger de moi sur le champ de bataille ?*'; « ne quidez mie je vos hace. » (Renart 803) '*Ne croyez pas [que] je vous hais*'.

¹⁸⁰ *Dire* : « Quant ele pot parler, si dist n'arrestera / Ne mais en une vile c'une nuit ne gerra / Jusqu'à tant que la bouche de Bertain baisera; » (Berthe 3009-11) '*Quand elle put parler, elle dit [qu'elle] ne s'arrêtera pas*'.

s'agit d'une particularité liée à la réalisation de la construction asyndétique. Cependant, un relevé dans *La Chanson de Roland* des occurrences de *savoir* et *dire* construites avec une complétive introduite montre qu'elles n'apparaissent pas non plus à la modalité interrogative. On n'en tirera pas une règle générale sur le comportement de ces verbes lorsqu'ils sont construits avec une complétive, mais on notera que les constructions asyndétiques construites avec ces verbes semblent présenter le même type de comportement que leurs équivalentes introduites.

Les autres verbes n'ont pu être relevés qu'à une seule modalité. Cette modalité n'est pas forcément la même : en effet, *croire* (195), *laissier* (196), *pooir müer* (197), *voir* (198) et *vouloir* (199) n'apparaissent qu'en énoncés déclaratifs, tandis que *garder* n'apparaît qu'en énoncés impératifs (200) :

- (195) "Ha! rois Pepins," fait ele, "je croi mar vous vi né, / Quant on me veut murdrir delez vostre costé." (Berthe 425-26)

Ah ! roi Pépin, fait elle, je crois que je vous vis né pour mon malheur, quand on veut me tuer à vos côtés

- (196) "La reregarde des .XII. Cumpaignuns / Ne lesserat bataille ne lur dunt." (Roland 858)

L'arrière-garde des XII Pairs ne tolèrera pas [que] la bataille ne leur soit pas donnée

- (197) Si grant doel ai, ne puis müer ne l pleigne: (Roland 834)

J'ai une si grande douleur [que] je ne peux m'empêcher de le plaindre [que je ne le plaigne]

- (198) "Quant il chou virent ne se porent aidier / Ne lor effors ne lor aroit mestier, / Trestot lor brans jeterent a lor piés," (Louis 1666-68)

Quand ils virent [qu']ils ne pouvaient s'aider, ni [que] leurs efforts ne leur servaient à rien, ils jetèrent tous leur épée à leurs pieds

ni qu'elle ne couchera dans une ville jusqu'à tant qu'elle baise la bouche de Berthe' ; « Dites de par moi le reçoive, » (Renart 1987) 'dites [qu'il] le reçoive de ma part'.

Savoir : « Bien sai tout i morrons el Damedieu serviche. » (St Nicolas 402) '*Je sais bien [que] nous y mourrons tous pour le service de Dieu*'; « Sachiés je l'ochirai, s'il anchois ne m'ochist. » (St Nicolas 411) '*Sachez [que] je le tuerai, s'il ne me tue pas avant*'.

(199) Co voelt li reis par amur cunvertisset. (Roland 3674)

Le roi veut [qu'elle] se convertisse par amour

(200) "Dites le moi, ma douce amie, / gardez nel me celez vos mie," (Erec 2515-16)

« Dîtes-le moi, ma douce amie, veillez à ce que vous ne me le cachiez pas »

Pour *garder*, nous avons déjà vu que toutes les autres occurrences de ce verbe dans *La Chanson de Roland* construites avec une complétive sont également à l'impératif.

Pour les autres verbes, il faut rappeler que nous n'avons que peu d'exemples : trois pour *vouloir* et *voir* et quatre pour *laisier* et *croire*. Ce fait pourrait en partie expliquer qu'on ne les ait relevés qu'à une modalité, sans que cela veuille dire qu'il soit impossible de les rencontrer en construction paratactique à une autre modalité. De plus, si l'on observe le comportement de *laisier* et *pooir müer* construits avec une complétive introduite dans *Roland*, on constate qu'ils apparaissent aussi uniquement en modalité déclarative. Il n'est donc peut-être pas question de blocage lié à la construction asyndétique, mais plutôt de préférence de contexte d'emploi du verbe, aussi bien la variante asyndétique que la variante introduite se produisant dans les mêmes contextes.

2.3. Variation en contexte : expression du sujet et ordre des mots relatif, effets de parallélisme et variantes

Les critères que nous venons de développer un à un dans les points précédents montrent qu'il n'y a pas de distribution de la réalisation asyndétique en fonction d'eux. Les constructions asyndétiques peuvent se réaliser dans le même type de contexte syntaxique que les constructions introduites. Les points que nous allons aborder à présent apportent une preuve supplémentaire que l'alternance *que/Ø* se réalise en contexte équivalent, et, en conséquence, puisqu'il y a variation libre en contexte équivalent, les deux réalisations sont bien en variation libre du point de vue syntaxique.

2.3.1. Expression du sujet et ordre des mots relatif

Quel type d'élément est-il possible de trouver en tête de CV2 ? Sont-ils les mêmes que ceux qui se trouvent en tête de propositions complétives introduites ?

Nous travaillerons sur un corpus restreint. Nous avons étudié les éléments en tête des propositions complétives introduites dans les cinq cents premiers vers de *Roland* et ceux dans les complétives asyndétiques relevées dans cette même œuvre, ce qui nous a donné un corpus de vingt cas paratactiques et dix-huit cas introduits. Nous reprenons aussi de l'étude de C. Marchello-Nizia (1995) l'analyse de l'ordre des mots dans les indépendantes portant sur *Roland* également. Cette démarche permet de voir les parallèles et les différences de construction dans le micro-système de langue que constitue une même œuvre. Nous vérifierons ensuite rapidement si les tendances observées se retrouvent sur l'ensemble du corpus relevé. A travers cette étude portant sur le type d'élément pouvant se trouver en tête de proposition, nous serons aussi amenée à aborder la question de l'expression du sujet dans les constructions paratactiques.

Dans les vingt cas paratactiques relevés dans *Roland*, on observe les tendances suivantes :

- quand le sujet est exprimé, c'est un sujet nominal, et il est placé en tête de CV2 (quatre cas) ;
- l'objet pronominal, quand il est exprimé (six cas), est toujours antéposé et collé au verbe ;
- quinze cas ont le verbe en position finale de CV2, avec ou non un sujet exprimé, un objet nominal ou pronominal exprimé (et donc antéposé au verbe) ou un autre type de complément ;
- et surtout, on n'observe jamais de configuration V – V, avec le verbe en tête de CV2. CV2 est toujours débuté par autre chose que le verbe même, ne serait-ce que par la négation. Peuvent ainsi débiter CV2 soit un sujet nominal (201), (211), (207), soit l'objet, nominal (202), (208) ou pronominal (213), soit un autre type de complément (204), (210), (209), (212) ou un adverbe, soit la négation (203), (205), (206).

(201) Quïas le guant me caïst en la place, (Roland 764)

As-tu cru que le gant me tomberait des mains,

(202) "La reregarde des .XII. Cumpaignuns / Ne lesserat bataille ne lur dunt."
(Roland 858)

L'arrière-garde des XII Pairs ne tolèrera pas [que] la bataille ne leur soit pas donnée

(203) Pitét l'en prent, ne poet müer n'en plurt. (Roland 825)

Pitié l'en prend, il ne peut s'empêcher d'en pleurer [qu'il n'en pleure]

- (204) Si li reis voelt, prez sui por vus le face. (Roland 295)

Si le roi veut, je suis prêt à le faire pour vous [[que] je le fasse pour vous].

- (205) Quant ele l veit, ne poet müer ne riet. (Roland 959)

Quand elle le voit elle ne peut pas s'empêcher de rire [qu'elle ne rie].

- (206) E or sai ben n'avons guaires a vivre ; (Roland 1923)

Et je sais bien [que] nous n'avons guère de temps à vivre

- (207) Iço ne di, Karles n'i ait perdu: (Roland 1959)

Je ne dis pas [que] Charles n'y ait de perte

- (208) Co sent Rollant la veüe ad perdue; (Roland 2297)

Roland sent qu'il a perdu la vue

- (209) Co sent Rollant de sun tens n'i ad plus. (Roland 2366)

Roland sent [qu'il] n'a plus de temps à vivre

- (210) "Marsiliun de meie part nunciez / Cuntre Franceis li sui venut aider:" (Roland 2674) (montée du clitique sur le verbe fléchi)

« Annoncez à Marsile de ma part [que] je suis venu l'aider contre les Français »

- (211) Par vos li mand bataille i seit justee. (Roland 2761)

Par vous je lui demande [que] la bataille y soit livrée.

- (212) Ja savez vos, cuntre paiens ai dreit. (Roland 3413)

Vous savez déjà [que] contre les païens j'ai raison.

- (213) Mais n'ad talent li facet se bien nun. (Roland 3681)

Mais il n'a pas l'intention de lui faire autre chose que du bien [qu'il lui fasse...]

Dans le reste du corpus, on retrouve ces grandes tendances. On ne relève en effet aucun cas de type V – V, avec le verbe débutant CV2. On observe des sujets pronominaux, antéposés, et seulement trois cas sur l'ensemble du corpus ont un sujet nominal postposé, les autres cas d'expression du sujet étant toujours avec antéposition de celui-ci. L'objet pronominal est également antéposé et collé au verbe. On trouve en outre des objets nominaux postposés, non observés dans les cas provenant de *Roland*.

Dans les complétives introduites relevées dans les cinq cents premiers vers de *Roland*, la différence qu'on peut d'emblée observer concerne le premier mot pouvant ouvrir CV2, après le *que* : le schéma *V que V*, avec un complément objet ou autre postposé, apparaît en effet dans sept cas sur les dix-huit cas relevés. Ainsi, à la différence des cas non introduits, où le verbe ne peut pas ouvrir la proposition, dans ces constructions on peut trouver le verbe en tête de proposition juste après la conjonction.

Cette étude restreinte nous permet de faire des hypothèses. D'une part, on peut noter une tendance à l'évitement d'une construction *V – V*, tandis qu'on a pu voir apparaître les schémas *V que V* ainsi que les schémas *V NE V*. Cependant, quel poids (syntaxiquement parlant) accorder à ces morphèmes *QUE* et *NE* ? Traditionnellement, la négation est vue comme un élément atone, ne pouvant suffire à remplir la première position dans la proposition. Par ailleurs, faut-il considérer la conjonction *QUE* comme extérieure à la subordonnée, ou comme constituant son premier élément, comme le faisait Zink (1987 : 86) ? En fonction de ce qu'on prendra en considération comme élément plein ou non, on analysera le verbe comme placé en tête de proposition. Cependant, l'impossibilité, ou du moins la non-attestation (et ce sur quelque cent cinquante constructions asyndétiques relevées) du schéma *V – V* pousse à penser qu'il est impossible que le verbe soit en tête de proposition complétive sans autre marquage.

Il nous faut donc nous interroger sur l'importance et la place de *NE*. Faut-il le considérer comme un marqueur de nouvelle proposition, permettant la construction asyndétique ?

Arteaga (2009 : 22) distingue le *NE* de négation et le *NE* explétif, comme ne remplissant pas les mêmes positions¹⁸¹ dans la construction de la proposition. Selon elle, le *NE* explétif peut se trouver dans les constructions asyndétiques, et permet de rétablir l'ordre *V2* dans la proposition. Cette analyse expliquerait l'impossibilité du schéma *V – V* et la place du *NE* dans le schéma *V NE V*. Cependant, il semble que dans notre corpus le *NE* qui apparaît dans ce schéma peut aussi bien être un *NE* de négation que le *NE* dit *explétif*. Elle donne en effet comme illustration de la distinction *NE* de négation *vs* explétif les exemples suivants :

(21) Or ne lairai nem mete en lour bailie (La Vie de Saint Alexis 209) (Jensen 1990 §957) [...]

¹⁸¹ Cet article se place dans une perspective générativiste, avec les positions prédéterminées dans la proposition.

(22) Gardez ne vos i fiez ja. (Perceval §3622) (Foulet 1974 §491) [...]

The difference in syntactic function between expletive *ne* and negative *ne* can be further illustrated by comparing (22) above with (23) below:

(23) Gardez sans lui ne retornez (Le Roman de Renart 950) (Einhorn 1974 §156) [...]

We argue that in (22), expletive *ne* occupies the SPEC of CP, maintaining V2 word order. However, in (23), it is the XP *sans lui* that has fronted to SPEC, CP. (Arteaga 2009 : 22)

Seul le NE explétif pourrait, selon Arteaga, ouvrir la proposition subordonnée, et occuper la position du spécifieur. Elle note cependant par ailleurs une possible confusion des deux NE, le NE explétif pouvant se réaliser conjointement à la conjonction *que* (*Ibid.* 23, note).

Cette distinction entre NE de négation et explétif, que nous avons temporairement laissé de côté (voir note 174), pourrait prendre ici toute son importance. Mais s'impose-t-elle ? Si l'on met en regard les exemples d'Arteaga avec les exemples suivants, il semble que la distinction ne s'opère pas tant en fonction du rôle négatif ou explétif du morphème NE, mais plutôt de la place de l'objet par rapport au verbe (voir Marchello-Nizia 1995 à ce sujet). En effet, l'ordre des constituants de l'exemple « gardez sanz lui ne retornez. » (Renart 950), pour lequel Arteaga analyse le NE comme un NE de négation, ne pouvant pas occuper la première position, un autre élément venant alors remplir la première position, se retrouve également avec le NE explétif :

(214) Tel paor a par poi ne fuit (Roland, 2398) (donné comme exemple de *ne* minimal discordancier dans Buridant 2000 : 722)

Il a une si grande peur [qu'] il est près de s'enfuir

(215) "Tybert," ce dist Morans, "garde sor li ne fier, (Berthe 604)

Tybert, dit Moran, veille à ne pas la frapper [que tu ne la frappes pas]

À l'inverse, nous avons pu relever des cas de NE de négation ouvrant la proposition :

(216) Cil qui me het, bien sai ne t'aime mie: (Louis AB 170)

Celui qui me hait je sais bien [qu']il ne t'aime pas

Quel que soit le type d'emploi du morphème NE, entre négation et *ne* explétif, il semble bien, dans tous les cas, être rattaché au verbe conjugué, duquel il ne peut être séparé que par des pronoms clitiques. NE se retrouve toujours avant le verbe, et, en l'absence d'objet

nominal ou de complément autre nominal, sujet ou circonstant, qui peut seul être à différents endroits de la chaîne, ce morphème occupe automatiquement la première position en construction asyndétique :

(217) Carles li magnes ne poet müer n'en plurt. (Roland 841)

Charles le Grand ne peut s'empêcher d'en pleurer [[qu'il] n'en pleure]

C'est ce qui a pu faire penser à un rôle particulier de ce morphème dans les constructions asyndétiques. Mais on retrouve les deux emplois de NE en construction introduite, comme le suggère cet emploi en complétive introduite du *ne* minimal discordancier :

(218) Or ne laroie mie por l'avoir de Paris / Que ne voize veoir ma fille Biautris
(Florence, I, 3600-01) (cité par Buridant 2000 : 722)

*Je ne manquerais pas, pour tous les biens de Paris, que je n'aille voir ma fille
Béatrice*

Il serait erroné de considérer le NE comme un marqueur de proposition, sorte de suppléant à la conjonction. Cependant, en tant qu'il apparaît toujours avant le verbe, NE peut être pris en compte comme un élément indiquant la présence d'un nouveau verbe conjugué. Plutôt qu'un marqueur de P, il pourrait constituer un indicateur de verbe, et donc de construction verbale.

Plus que le type d'emploi du morphème NE, c'est la place de l'objet qui a une influence sur l'ordre final des constituants, avec ou sans NE, QUE. Cette étude demande à être approfondie, et gagnerait à être également mise en rapport avec les constructions indépendantes, mais on peut toutefois noter la tendance à l'évitement du schéma V – V, et que, quelle que soit la variante réalisée de l'alternance *que/Ø*, l'ordre des constituants ne dépend pas de la réalisation asyndétique ou non.

2.3.2. Effets de parallélisme

Le contexte dans lequel apparaît la construction asyndétique peut nous donner un indice supplémentaire du fait que constructions asyndétiques et constructions introduites sont des variantes libres. On voit parfois se créer un effet de parallélisme entre constructions introduites et non introduites. Ce peut être d'un point de vue syntaxique, comme dans l'exemple suivant où les deux types de constructions sont coordonnés formellement :

- (219) « Sire, ele vos a dit ce que li plot, mais ele s'am poïst bien taire. Ne endroit moi ne vos en di ge rien, car **ge ne voil dire ce soit voirs, ne ge [ne] di que ele mente** » (Lancelot P. p.680, 1220-30)

« Sire, elle vous a dit ce qu'il lui a plu mais elle aurait bien pu s'en taire. Et quant à moi je ne vous en dis rien, car je ne veux dire [que] ce soit vrai, ni je ne dis qu'elle mente »

Mêmes parallélismes d'un point de vue textuel, dans les chansons de geste, qui présentent souvent des effets de reprise, comme dans les deux exemples suivants espacés de cinq vers seulement, où l'effet est amplifié par la situation de réponse (il s'agit ici de la dispute entre Roland et Ganelon, le premier vers étant de la bouche de ce dernier, le suivant la réponse de Roland) :

- (220) Ço set hom ben que jo sui tis parastres, (Roland 287)

On sait bien que je suis ton beau-père

- (221) Ço set hom ben, n'ai cure de manace. (Roland 293)

On sait bien que je n'ai pas peur des menaces

Ou lors de la reprise du même motif en début de laisse, comme le début des laisses CLXVIII, CLXX, CLXXI, CLXXIV et CLXXV :

- (222) Ço sent Rollant que la mort li est pres : (Roland 2259)

Roland sent que la mort est près de lui

- (223) Ço sent Rollant que s'espee li tolt. (Roland 2284)

Roland sent qu'on lui vole son épée

- (224) Co sent Rollant la veüe ad perdue; (Roland 2297)

Roland sent [qu'il] a perdu la vue

- (225) Ço sent Rollant que la mort le tresprent, (Roland 2355)

Roland sent que la mort le prend

- (226) Co sent Rollant de sun tens n'i ad plus. (Roland 2366)

Roland sent [qu'il] n'a plus de temps à vivre

Ces parallélismes montrent bien qu'en tant que variation possible dans le même contexte, et dans le même système, les deux réalisations sont équivalentes. En effet, c'est par la liberté de variation en contexte équivalent qu'on reconnaît des constructions équivalentes. L'alternance *que/Ø* ainsi, outre le fait qu'elle n'est pas distribuée syntaxiquement, est de plus en variation libre, et ce, semble-t-il, aussi bien syntaxiquement que sémantiquement, comme le montrent ces variations en contexte équivalent.

2.3.3. Variantes

Les variantes des manuscrits fournissent un autre argument.

Ainsi, dans *Le Roman de Renart*, pour le passage suivant :

(227) mes je sant moines a si fax / que je criem ne me mesavaingne, /se ge faz tant moignes devainne. (Renart 1032-34)

mais je sens les moines si faux que je crains [qu'] il ne m'arrive malheur si je fais de sorte [à ce que] je devienne moine.

L'éditeur M. Roques signale les variantes suivantes : « 1033 que *mq.*, je criem qu'il ne m'en m. *H* – 1034 se fac t. que m. *H* » (Renart p. 126). Dans le manuscrit *H*, on observe une première construction asyndétique là où le texte édité d'après *B* comporte une conjonction, ce qui montre la possibilité de cette construction, et, inversement, les deux constructions asyndétiques du manuscrit de base sont construites de manière introduite dans *H*.

De la même manière, C. Segre dans son édition de *La Chanson de Roland* indique la particularité suivante du manuscrit :

Roland 310 « En Sarraguce sai ben qu'aller m'estoet ; » = « **qu** a été gratté, mais pas complètement » (Roland p. 108)

La réalisation du *que*, comme sa non réalisation, dans ce contexte est possible. Les variantes des manuscrits fournissent ainsi autant de preuves de l'alternance libre *que/Ø* en contexte équivalent. C. Segre mentionne notamment les variantes suivantes, versions différentes du texte dans d'autres éditions :

Roland 1959 « Iço ne di, Karles n'i ait perdu » = **di que karles**, corr. H B MI3 Sten Jen Hil Ron (d'après C V7 P) | *di que K. m'ait* M² Paris 1873, 101, Ber (contre γ, note Bédier 1938, 172-174) (p. 191)

Roland 3681 « Mais n'ad talent li facet se bien nun. » = **talent que li**, corr. MI² n. etc. (p. 278)

Ce à quoi nous pouvons également ajouter l'exemple suivant cité dans Buridant (2000 : 575), avec l'indication d'une variante introduite du même passage¹⁸² :

(228) Or prions tous la dame, qui le cors Dieu porta, / Qui des mains l'anemi la borgeoise osta, / Les euvres nous doit fere par quoi nous soions la... (*DitsSQ*, D, 213-15/E, **205-208 : Or prions cele Dame... Que nos veille emporter**) (Prions donc tous la Dame qui porta le corps de Dieu, qui ravit la bourgeoise des mains du Démon, qu'elle nous accorde d'accomplir les œuvres qu'il nous faut accomplir ici-bas) (trad. Buridant)

L'édition d'Y. G. Lepage des *Rédactions en Vers du Couronnement de Louis* constitue également une occasion de comparer différentes variantes. Le tableau ci-dessous met ainsi en regard les constructions asyndétiques relevées dans l'une ou l'autre des rédactions. Nous pouvons alors voir se réaliser trois cas de figure. Dans un premier cas (en gris clair), les occurrences asyndétiques relevées dans une rédaction ne correspondent à aucun texte de l'autre rédaction. Dans le second cas (gris foncé), le texte de la variante ne construit pas une subordination, mais un schéma de phrase différent. Dans ces deux premières catégories, les constructions asyndétiques ne se retrouvent donc pas d'une rédaction à l'autre, puisque le texte est soit absent, soit trop différent. Enfin, dans le troisième cas, nous avons indiqué par l'alternance de couleur les paires formées. En effet, les constructions asyndétiques relevées se retrouvent d'une rédaction à l'autre :

¹⁸² Nous soulignons en gras la mention de la variante.

Texte	Vers	Œuvre	Variante
Et tot li ont et plevi et juré De toute France fera sa volenté.	1262-63	C Louis	AB pas de texte
Mesagier frere, di Guïon l'Alemant Armer se voist, et puis si voist el champ;	2430-31	AB Louis	C pas de texte
Il li jura sor les sainz del moustier Ja n'en avra vaillant .iiii. deniers, Ne n'en tendra plain doi ne demi pié, S'il ne li done de gré et volentiers.	226-29	AB Louis	C pas de texte
Ja ne leré por nul home que sache Ne vos secore o mon riche barnage."	268-69	AB Louis	C pas de texte
Par moi vos mande, ne sai que vos celasse, N'as droit en Rome ne en tot l'eritage;	2367-68	AB Louis	C pas de texte
Qui trestot m'ont juré et fianchiet Ne me fauront por les membres trenchier."	1606-07	C Louis	AB: Que j'ai o moi bien .vii.c. chevaliers / Et .iiii. contes qui mout font a prisier : / Ne me faudront por les membres tranhier.1829-31
Quant il chou virent ne se porent aidier Ne lor effors ne lor aroit mestier, Trestot lor brans jeterent a lor piés,	1666-68	C Louis	AB: Et quant cil virent cel estor commencer ... 1878
Bien sai mes nons en sera alongiés."	847	C Louis	AB: Ge ne sai certes com sera aloignié." 1158
"Di moi, François, garde ne soit celé, A cui as-tu si longuement parlé	797-98	AB Louis	C: "di moi, François, ne me soit pas celé 541
"Qui es tu, va, garde n'i ait menti,	2488	AB Louis	C: "Sire Guillelmes, trop par estes hardis 2434
Cil qui te heit, bien sai ne m'aimme mie:	127	C Louis	
Cil qui me het, bien sai ne t'aime mie:	170	AB Louis	
Or ne leroie, por nul home qu'en sache, Ne por paien, tant soit ne fol ne aspre, A cez glotons ne me voise combatre.	403-05	AB Louis	
Or ne lairoie, por l'onor de Cartage, Ne por paien, tant soit felons ne aspres, A ces gloutons ne m'en voise combatre.	172-74	C Louis	
"Filz Looÿs, ne vos celerai mie, Tu avras tot mon reume en baillie,	166-67	AB Louis	
"Fiex Loeÿ, ne te chelerai mie, Or as-tu tot mon roialme en baillie.	124-25	C Louis	
Cuides tu donc tes Diex ait poësté Que il te puist vers moi en champ tenseser?	805-06	AB Louis	
Quides tu dont tes Diex ait poësté Que il te puist en camp vers moi tenseser?	549-50	C Louis	

Tableau 12 : Variantes Louis

La construction asyndétique est bien une construction de la langue, possible et reconnue, et non une « erreur » ou une particularité du copiste.

3. Le type de subordonnée

Nous avons jusqu'à présent étudié les cas d'alternance *que/Ø* dans les constructions de type [V *que/Ø* P]. L'alternance y est en distribution syntaxiquement libre. Cependant, la subordination complétive, ainsi que la subordination en général, existe sous la forme d'autres constructions. Ainsi, l'alternance *que/Ø* est une variation syntaxiquement libre dans le schéma [V *que/Ø* P], mais existe-t-elle uniquement dans ce schéma ? Cela reviendrait à dire qu'elle serait distribuée en fonction du type de complétive et de subordination. Mais nous verrons que cette alternance *que/Ø* peut se réaliser dans d'autres constructions subordonnées, et non pas uniquement dans ce contexte [V *que/Ø* P] : dans d'autres types de constructions complétives pour commencer, et aussi dans d'autres types de subordination. Il nous faudra considérer quels sont les types de complétives et de subordination possibles en ancien français.

3.1. Type de complétive

Ce qu'on englobe d'une manière plus ou moins univoque sous l'appellation de « subordonnée complétive » concerne différentes positions syntaxiques¹⁸³. Nous avons en effet donné en première partie la définition de travail suivante pour la construction subordonnée complétive :

Structure phrastique subordonnée dont le rôle de constituant est un rôle de constituant appelé, comme complément, et non ajout, ou éventuellement sujet.

Cette définition, très large, ne manque pas d'englober d'autres schémas de constructions que celui en [V *que/Ø* P] étudié jusqu'à présent. Les descriptions de la subordination complétive chez différents auteurs mentionnent aussi divers types de complétives. Ils se

¹⁸³ Nous utilisons le terme de « position syntaxique » pour désigner d'une manière générale une position dans la représentation arborescente de la phrase : la position sujet, la position complément sous verbe, sous nom... ce qui correspond globalement à l'usage en grammaire formelle.

distinguent selon la fonction¹⁸⁴ (sujet ou complément), ainsi que selon l'élément sur lequel la complétive porte (complément d'un verbe, ce qui correspond globalement à notre schéma V que P, ou d'un nom, d'un adjectif...) (voir chez Muller (2002), Le Goffic (1993), Riegel (1994), Tesnière (1959)).

On peut avoir des complétives en position sujet, complément d'un verbe, d'un nom ou d'un adjectif¹⁸⁵. Nous avons étudié jusqu'ici les constructions de type V Ø P, dans lesquelles la complétive asyndétique est régie par le verbe. Cependant, on peut trouver ces constructions asyndétiques dans d'autres types de complétives. Graeme Ritchie (1907) signale en effet « l'omission de que » possible dans « des propositions sujets » dans des phrases de type « Puis avint chose, li rois se combatié » (Charrois N., 349) ou encore « Ce m'est vis, trop i a letre » (Cligès, 1412) (Graeme Ritchie 1907 : 138), ou se rapportant à un adjectif, dans des constructions de type « prez sui por vus le face » (Roland, 316) (Graeme Ritchie 1907 : 140). Dans nos dépouillements, nous avons également pu relever ce type d'exemples, que nous avons jusqu'alors globalement traités comme des locutions verbales comme « être prêt », mais qui peuvent également être en effet analysés comme verbe + adjectif, la complétive pouvant alors être analysée comme dépendant de l'adjectif. On pourrait ajouter des constructions comme « avoir talent », dans lesquelles on peut analyser la complétive comme dépendant du nom « talent ». On peut ainsi trouver des constructions asyndétiques dans différentes constructions complétives¹⁸⁶.

¹⁸⁴ Certaines définitions font de la subordination complétive une « nominalisation » de phrase, permettant ainsi que la complétive occupe dans une autre phrase toute les positions pouvant être occupé par un nom (ou un GN). Cette conception en termes de nominalisation a été discutée et remise en question. Néanmoins, on reconnaît toujours différents types de positions pouvant être remplies par la complétive.

¹⁸⁵ On trouve également, par exemple chez Muller (2008 : 398), une complétive subordonnée à un adverbe pour des constructions du type « peut-être que Paul viendra » (*ibid.*). Cette analyse est cependant largement remise en question, l'adverbe « peut-être » étant alors au contraire analysé comme ajout. Nous laissons de côté ce débat pour nous intéresser uniquement aux autres types de complétives.

¹⁸⁶ La question de la complétive en position sujet nous amène cependant à un autre problème, celui de la distinction entre sujet réel et sujet grammatical, de même que cette question du type de complétive nous amène à la question plus générale de la différence entre la construction en QUE vs en CE QUE. Notre objet étant ici uniquement d'observer si l'alternance *que/Ø* peut se réaliser en différents contextes, nous ne rentrerons pas, faute de place, dans cette problématique. Pour ces questions, nous renvoyons, entre autres, aux travaux de Combettes (2006) et Rouquier (2002) pour l'ancien français, Le Goffic (2008) pour le français moderne.

Ces différentes constructions de complétives possibles existent en ancien français, et elles acceptent toutes la réalisation de l'alternance *que/Ø*.

3.2. Type de subordination en général

Les constructions asyndétiques semblent par ailleurs également possibles non seulement dans les propositions complétives, mais aussi dans d'autres types de subordonnées. En effet, comme les grammairiens¹⁸⁷, nous en avons relevé dans des propositions relatives¹⁸⁸ et consécutives¹⁸⁹, catégories qui constituent les types de constructions asyndétiques les plus souvent mentionnés, au point que Marchello-Nizia (1999 : 69 ; 2009 : 2933) mentionne la construction asyndétique comme uniquement possible dans ces trois cas. Cependant, les constructions asyndétiques ne sont pas réservées à ces types. On observe cette alternance *que/Ø* dans d'autres constructions, même si elles sont moins souvent évoquées, comme dans l'expression de l'hypothèse¹⁹⁰ (voir Ménard (1988 : 233) et Buridant (2000 : 626)), l'expression du but (Buridant 2000 : 624 ; Graeme Ritchie 1907 : 153) et également dans l'expression de la comparaison (Buridant 2000 : 576 ; Graeme Ritchie 1907 : 158) :

(229) Or quart chascuns que granz colps i empleit, / Male cançon de nus chantét ne seit! (Roland 1013-14)

¹⁸⁷ Voir par exemple chez Ménard (1988 : 78, 188, 233) ; Foulet (1928 : 333, 335, 338) ; Buridant (2000 : 571, 572, 575, 579) et Jensen (1990 : 497 *sqq.*) pour les mentions de l'existence des constructions asyndétiques dans les complétives, relatives et consécutives, qui sont les types les plus fréquemment mentionnés, et sur l'expression de l'hypothèse.

¹⁸⁸ Principalement signalé dans des constructions de type « n'i ad celui » ou « jamais n'ert jurm », comme dans « N'i ad celoï a l'altre ne parolt: » (Roland 1803) '*il n'existe pas d'homme [celui] [qui] ne parle à l'autre*' ou « Jamais n'ert jurm de teï n'iaie dular. » (Roland 2901) '*il n'y aura jamais de jour [où] je n'aurai de douleur pour toi*', mais pas uniquement, voir : « l'espee mesure Tristans tient » (Roman Tristan T3 250, 14) '*l'épée que tient Messire Tristan*' et « je n'eüsse pas dit de teles paroles ai je dites » (Roman Tristan T1 101, 28) '*je n'aurai pas dit des paroles telles que j'ai dites*'.

¹⁸⁹ Également donné comme entrant dans des corrélations avec des éléments comme 'tant, tel, si' : « Tant ad seinét, li oil li sunt trublét, » (Roland 1991) '*il a tant saigné [que] ses yeux en sont troublés*'. Voir Weill (2002) sur 'tant' consécutif.

¹⁹⁰ Fust i li reis, n'i oüssum damage. (Roland 1102) '*si le roi avait été là, nous n'aurions pas eu de pertes*'

Que chacun veille à ce qu'il frappe de grands coups / [afin qu'il] ne soit pas chanté de mauvaises chansons sur nous

- (230) c'est li cuens Phelipes de Flandres, / qui mialx valt ne fist Alixandres, (Perceval 13-14)

C'est le comte Philippe de Flandres, / qui vaut mieux [que] ne fit Alexandre

Nous avons également relevé un cas de réalisation asyndétique dans une construction clivée :

- (231) La riens qui plus le desconforte / ce fu, qant il vint a la porte, / entre le fraisne et le sapin / a veü l'oiseil saint Martin; (Renart 769-72)

La chose qui le met le plus mal à l'aise, ce fut [que], quand il vint à la porte, entre le frêne et le sapin, il a vu l'oiseau de Saint Martin

Enfin, Graeme Ritchie (1907 : 153) signale également « l'omission de que » possible dans les temporelles : « ço fut loncs temps od sei lo tint » (S. Lég., 5. d) *cela fit long temps [qu'il] le tint avec lui*?

Ne serait-ce que par les indications de ces différents auteurs et par nos propres relevés, nous arrivons déjà à un nombre assez important de types de subordination acceptant la réalisation asyndétique¹⁹¹. Sans aucun doute les constructions asyndétiques sont possibles dans différents types de subordonnées¹⁹². Par ailleurs, nous pouvons émettre l'hypothèse que, comme dans les constructions complétives, l'alternance *que/Ø* dans ces autres types de subordination est en variation libre. En témoigne par exemple cette indication de variante sur l'expression du but dans l'exemple fourni ci-dessus de *La Chanson de Roland* « Or quart chascuns que granz colps i empleit, / Male cançun de nus chantét ne seit! »

¹⁹¹ Selon le type de subordination, ce ne sont pas tout à fait les mêmes types de phénomènes qui sont en jeu, nous pensons notamment ici au fait que, dans la subordination relative, la construction asyndétique implique la non-réalisation du pronom relatif, ou encore qu'elle prend la forme de la non-réalisation du marqueur hypothétique SE dans la construction de l'hypothèse. Cependant, tous ces phénomènes peuvent être rapprochés en tant que participant du même mode de construction asyndétique d'une phrase complexe.

¹⁹² Graeme Ritchie va jusqu'à affirmer « En règle générale, l'ancien français peut se passer de *que* toutes les fois que cette omission ne nuit pas à la clarté de la phrase. Aucune catégorie de propositions ne se soustrait à cette règle » tout en admettant aussitôt « L'omission est pourtant plus ou moins fréquente selon le caractère de la proposition principale » (Graeme Ritchie 1907 : 128-29).

(Roland 1013-14) *Que chacun veille à ce qu'il frappe de grands coups / [afin qu'il] ne soit pas chanté de mauvaises chansons sur nous :*

Roland 1014 **Que maluaise cancun**, corr. H etc. La correction, réclamée par la métrique et suggérée par les mss γ , est confirmée par 1466. [...] (p. 144)¹⁹³

Par ailleurs, les réalisations asyndétiques sont souvent décrites comme restreintes aux constructions complétives, relatives et consécutives, mais ce n'est pas le cas. Elles sont également décrites comme restreintes à des contextes particuliers à l'intérieur même de ces types. Ces restrictions, en ce qui concerne les complétives (par exemple celles portant sur le verbe recteur) se sont, après examen, avérées inexistantes. La réalisation asyndétique est possible quel que soit le type de complétive et son contexte syntaxique. Il en va de même pour les autres types, notamment pour les constructions relatives. En effet, la réalisation asyndétique dans les subordonnées relatives est décrite comme principalement restreinte aux contextes relativement contraints, de négation de la totalité, de type « n'i ad celui qui/Ø », plus fréquent lorsque le relatif « omis » est en position sujet (Marchello-Nizia (1999 : 70) ; Buridant (2000 : 579) ; Jensen (1990 : 498)). Cependant, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les réalisations dans d'autres contextes sont également possibles :

(232) *l'espee mesure Tristans tient* (Roman Tristan T3 250, 14)

L'épée que tient Messire Tristan

(233) *je n'eüsse pas dit de teles paroles ai je dites* (Roman Tristan T1 101, 28)

Je n'aurais pas dit des paroles telles que j'ai dites

Il ne s'agit pas là d'impossibilité de la construction asyndétique dans d'autres contextes ou dans d'autres types de subordination, mais de la capacité à reconnaître, ou établir, la subordination. Dans les contextes contraints, de type « n'i ad celui », ou bien encore là où la présence d'un corrélatif appelle la proposition subordonnée (« celui » dans les relatives, mais aussi « tant, si, tel » dans les consécutives, par exemple), l'analyse comme subordonnée asyndétique est conditionnée par le contexte et se présente comme la seule possible. Au contraire, dans des contextes moins contraints, la distinction entre subordination et indépendance est plus difficile à établir. C'est le cas dans l'exemple

¹⁹³ Ou encore dans cet exemple sur un cas de relative : Roland 1845 « N'i ad icel ki ne demeint irance » **ki** manque, corr. M² etc. (d'après V4 C). (p. 185).

suisant, où la distinction entre indépendante et relative asyndétique est impossible à établir :

- (234) Adont si alerent tant qu'il vinrent a une chité, Poles avoit a non. (Clari, p.62, XIII, 35-36)

Ils naviguèrent alors tant et si bien qu'ils arrivèrent à une cité du nom de Pola
(Trad. J. Dufournet)

Plutôt que de contextes impossibles ou moins souvent construits avec la réalisation asyndétique, il s'agit de contextes plus ou moins facilement identifiables et repérables en tant que tel. C'est l'hypothèse que propose Kunstmann :

L'omission du marqueur relatif ne se détecte que dans les relatives restrictives ; une non restrictive à relatif \emptyset se confondrait avec la parenthèse :

lo quarz, uns fel, nom a Vadart,

ab un inspieth lo decollat. (*Léger* 227) [trad. de L. Constans : le quatrième, un félon – il se nommait Vadart – lui trancha la tête avec une épée']

(Kunstmann 1990 : 244)

Graeme Ritchie signale également cette difficulté à distinguer entre indépendante et construction complexe asyndétique :

Quand le corrélatif fait défaut, les cas où *que* peut être considéré comme omis ne se distinguent pas facilement, puisqu'on peut toujours n'y voir qu'une seconde proposition indépendante, dépourvue de sens consécutif. Au fond, les seuls cas incontestables de l'omission de *que* sont ceux où la même proposition se rencontre avec et sans *que* (Graeme Ritchie 1907 : 143)

Dans cette optique, nous concluons que tous les types de subordination peuvent être construits de manière asyndétique, en tant que possibilité de construction de la phrase complexe dans la langue. Il ne s'agit ainsi pas là uniquement de l'agrégation mentionnée par Buridant comme possibilité de construction de chacun des cas de subordination, mais bien d'un type d'intégration, construisant un système complexe, réalisé sous la forme asyndétique. Mais ce système n'est pas toujours facile à établir de manière sûre et repérable en tant que tel, et d'autre part il ne se présente pas forcément sous la forme d'une alternance *que*/ \emptyset , bien qu'il constitue un système complexe asyndétique.

4. Bilan

À travers l'analyse du contexte syntaxique de la réalisation asyndétique, nous avons montré que l'alternance *que/Ø* constitue un cas de variante libre en syntaxe en ancien français. Cette alternance en effet n'est pas distribuée syntaxiquement et peut se réaliser librement en contexte équivalent, aussi bien, dans une perspective restreinte, quel que soit le type du verbe recteur ou de modification possible dans la construction verbale, que, d'une manière plus globale, quel que soit le type de subordonnée possible. Ceci nous permet de considérer la réalisation asyndétique comme une construction à part entière faisant partie du système de la langue. La construction asyndétique est en ancien français un mode possible de construction de la subordination et de la phrase complexe, de manière non marquée, en variation syntaxique libre avec sa variante introduite.

L'alternance elle-même constitue une variante libre, possible dans la langue. Ainsi, plus que le fait de considérer la réalisation asyndétique comme possible en ancien français, chose qui était dores et déjà communément admise, nous avons montré que l'ancien français accepte cette variation librement.

Si cette variante est syntaxiquement libre, qu'est-ce qui conditionne sa réalisation, et surtout sa non-réalisation ? Par ailleurs, peut-on dire que la subordination asyndétique est typique de l'ancien français, et a disparu par la suite¹⁹⁴ ? Si l'on peut en trouver des attestations bien après, et ce, jusqu'en français moderne, il nous faudra nous demander si c'est la réalisation asyndétique qui disparaît, ou la possibilité d'accepter les variantes.

¹⁹⁴ Voir par exemple Marchello-Nizia (1979 : 428), Ménard (1988 : 188).

Chapitre 7. Une variation stylistique ?

Si la réalisation asyndétique n'est pas distribuée syntaxiquement, elle n'est pas présente de la même manière suivant les textes. Le tableau suivant montre la répartition du nombre d'occurrences de constructions asyndétiques relevées en fonction du texte¹⁹⁵ :

¹⁹⁵ Nous n'indiquons dans ce tableau que les textes que nous avons dépouillés manuellement de manière systématique, pour lesquels nous pouvons faire une tentative de proportion entre taille de texte dépouillé – nombre d'occurrences relevées. Ces données n'ont qu'une valeur indicative. La totalité de notre corpus d'occurrences en comporte un certain nombre signalées comme telles, dans les préfaces des éditeurs notamment. Ainsi, ne figure pas dans le tableau, le texte *L'Arbre des batailles*, qui mérite cependant d'être ici signalé. Par les remarques de l'éditeur (H. Bui), ce texte nous donne en effet un nombre important d'occurrences, tout en étant un texte du 14^e siècle, en prose, et un ouvrage de type didactique.

La proportion ici donnée est calculée de manière approximative, sur la base moyenne de l'équivalence entre un vers ou une ligne pour une phrase (voir Marchello-Nizia 1978), de la manière suivante : X occurrences relevées sur Y lignes/propositions, et donne des résultats en pourcentages. Elle n'a pas de valeur mathématique, mais est fournie à titre indicatif, pour donner à voir la différence de proportion d'un texte à l'autre, en prenant en compte la taille du texte. Pour une réelle étude chiffrée, il faudrait bien évidemment affiner le calcul en prenant notamment en compte le nombre de constructions asyndétiques sur le nombre de phrases complexes, et tenir compte de la part de l'aléatoire.

Nous n'avons pas intégré les traits dialectaux dans le tableau, les particularités dialectales n'étant pas toujours faciles à établir. Nous pouvons toutefois signaler ici *Roland* et *St Alexis* comme relevant de l'anglo-normand, et *St Nicolas*, *Le Jeu de la Feuillée* et *La conquête de Constantinople* de Clari comme relevant du picard.

Œuvre	Date	Vers/prose	Genre	Taille (dépouillée)	Nombre d'occurrences	Proportion
Eulalie	Fin 9 ^e	Vers	Vie de saint	29 vers	1	3.3
St Alexis	11 ^e	Vers	Vie de saint	625 vers	11	1.76
Roland	11 ^e	Vers	Chanson de geste	4002 vers	68	1.70
Renart	Fin 12 ^e	Vers	Parodie Ch. De Geste	3256 vers	46	1.41
Berthe	13 ^e	Vers	Chanson de geste	3487 vers	39	1.12
Ste Marie T	Fin 12 ^e	Vers	Vie de saint	1532 vers	16	1.04
Louis AB	12 ^e	Vers	Chanson de geste	2671 vers	26	0.97
Palatinus	Début 14 ^e	Vers	Miracle	1996 vers	18	0.90
Rutebeuf	13 ^e	Vers	Poésie	3138 vers	27	0.86
Louis C	12 ^e	Vers	Chanson de geste	2717 vers	22	0.81
St Nicolas	1200	Vers	Miracle	1533 vers	10	0.65
Saintré	1455	Prose	Roman	~300 lg	1	0.33
Erec CdT	Fin 12 ^e	Vers	Roman	6879 vers	18	0.26
Villon	15 ^e	Vers	Poésie	1360 vers	2	0.14
Pepin	15 ^e	Prose	Réécriture Ch. De Geste	(4475)2869lg	3	0.10
Feuillé	13 ^e	Vers	Théâtre	1099 vers	1	0.09
Mort Artu	13 ^e	Prose	Roman	266 p/7980lg	6	0.07
Clari	13 ^e	Prose	Chronique historique	106 pages	1	0.03
Chartes	13 ^e	Prose	Administratif	~108 lg	0	0
Pathelin	15 ^e	Vers	Théâtre	1599 vers	0	0
Ste Marie X	Début 13 ^e	Prose	Vie de saint	14 pages	0	0

Tableau 13: Répartition par texte

La différence de répartition, quand bien même la variante est syntaxiquement non conditionnée, a amené la plupart des auteurs à chercher d'autres explications à la réalisation ou non-réalisation de la variante asyndétique. Ces explications nous semblent cependant insuffisantes. Après avoir passé en revue les arguments couramment évoqués et montré leurs limites, nous montrerons comment la distinction oral/écrit telle qu'elle apparaît dans des études récentes (comme chez Koch et Oesterreicher (2001 ; 2009) ou encore, de manière un peu différente, chez Biber *et al.* (1999)) apporte un éclairage nouveau sur cette question.

1. Etat de la question

Les raisons habituellement données pour expliquer la réalisation de la variante asyndétique relèvent de différents niveaux. Les unes sont d'ordre syntaxique, comme la mention du type de verbe recteur, la présence du subjonctif dans la subordonnée, celle d'une autre conjonction ou d'un NE explétif à la jointure entre les deux propositions. D'autres explications sont d'ordre diachronique, avec l'évocation de la disparition de la réalisation de la variante asyndétique après le 13^e siècle. Sont parfois également évoqués des critères distributionnels d'ordre dialectal, avec indication d'une préférence pour l'anglo-normand, ou encore en fonction du type de texte, comme dans les chansons de geste. Enfin, l'un des arguments également fréquemment évoqués est celui d'une distribution en fonction d'une distinction vers/prose, la construction asyndétique étant donnée comme se réalisant presque exclusivement en vers (Marchello-Nizia 1978 : 37). C'est aussi l'explication que l'on trouve chez Ménard :

La juxtaposition des propositions ou parataxe est assez répandue en AF. Comparée à la subordination ou hypotaxe, la parataxe est plus simple, historiquement plus ancienne. Outre ce caractère archaïque, elle relève parfois du style oral, car le langage parlé multiplie les juxtapositions. Elle a enfin un aspect stylistique, car il faut la mettre en rapport avec les genres littéraires, les motifs traités et l'effet recherché. La parataxe est plus fréquente en vers qu'en prose, plus répandue dans les chansons de geste que dans les romans courtois. [...] Parfois la parataxe tient à des raisons métriques. (Ménard 1988 : 188)

En soi, aucun de ces arguments n'est faux : c'est en effet dans un texte comme *La Chanson de Roland* que nous avons pu relever le plus grand nombre de constructions asyndétiques. Cependant, ce texte présente à la fois la particularité d'être (1) ancien, (2) une chanson de geste, (3) en vers, et (4) en anglo-normand. Auquel de ces paramètres attribuer réellement l'importance de la réalisation asyndétique ? Pris l'un après l'autre, aucun de ces arguments ne réussit à expliquer de manière totalement satisfaisante la réalisation de cette variante ainsi que sa place dans la langue.

1.1. Explications d'ordre syntaxique

Un certain nombre de critères de distribution syntaxique traditionnellement évoqués, comme le type de verbe recteur, se sont avérés après examen injustifiés. D'autres facteurs syntaxiques ont été mis en avant, comme autant de contextes facilitant la réalisation

asyndétique. La présence du subjonctif dans la subordonnée a souvent été présentée comme un contexte permettant la réalisation asyndétique (Buridant 2000 : 575 ; Jensen 1990 : 497) :

Parataxis is particularly common in contexts requiring the subjunctive, since this mood by itself provides sufficient proof of subordination. (Jensen 1990: 497)

Cette affirmation n'est pas vérifiée. Il n'existe pas de lien de cause à effet entre la présence de subjonctif et la réalisation asyndétique, le subjonctif pouvant être construit avec la variante introduite, et la réalisation asyndétique pouvant être construite avec l'indicatif. Au contraire, nous avons pu relever davantage d'occurrences présentant l'indicatif dans la subordonnée que le subjonctif. C'est ce que signalait déjà Graeme Ritchie :

On pourrait croire que l'omission de *que* devait être plus fréquente avec le subjonctif qu'avec l'indicatif. Il n'en est rien. Chose curieuse, les cas de *que* omis en ancien français sont presque deux fois plus fréquents quand le verbe est à l'indicatif. (Graeme Ritchie 1907 : 139)

Si, dans l'ensemble, il y a davantage de cas avec l'indicatif qu'avec le subjonctif, on peut toutefois être amené à se demander si les verbes régissant principalement le subjonctif ne sont pas plus souvent construits de manière asyndétique. C'est ce que suggérait Marchello-Nizia (1993 : 69).

Certains verbes régissant le subjonctif en CV2 apparaissent dans certains textes plus fréquemment construits avec une complétive asyndétique qu'avec une complétive introduite, à l'inverse de verbes n'ayant pas le subjonctif en CV2. Mais ce n'est pas toujours le cas, certains verbes régissant toujours le subjonctif en CV2 n'étant pas pour autant plus souvent construits avec une complétive asyndétique. Ainsi, il n'existe pas de rapport systématique entre présence du subjonctif et réalisation asyndétique. On peut établir des tendances, mais leur application dépend du verbe lui-même.

Comparons dans *La Chanson de Roland*, pour les verbes pour lesquels nous avons le plus d'exemples, le nombre d'occurrences de constructions asyndétiques par rapport à celui de constructions complétives introduites.

Pour *cuidier*, qui est majoritairement construit avec le subjonctif dans la complétive, on trouve un cas non introduit pour trois cas de complétives introduites. Il ne semble donc pas ici y avoir de lien entre la présence d'indice et la présence de la parataxe. Au contraire,

dans *Le Roman de Renart*, avec ce verbe on trouve plus de subordinées asyndétiques que de complétives introduites (sept cas contre cinq) (Glikman 2008).

De même, avec la locution verbale *pooir müer*, qui est toujours suivie d'une complétive au subjonctif, et qui de plus apparaît souvent dans une configuration de regroupement prosodique, donc avec une convergence d'indices, on constate encore, comme l'avait fait remarquer Marchello-Nizia (1993 : 69), qu'on trouve plus de constructions non introduites que de constructions introduites, avec huit cas asyndétiques et seulement deux cas introduits.

Partant de là, on pourrait donc émettre l'hypothèse qu'il y a un lien entre la présence d'indices de subordination et la présence de la parataxe, au sens où plus il y aurait d'indices, plus il pourrait y avoir de constructions asyndétiques.

Cette hypothèse semble se confirmer si l'on regarde ce qui se passe avec des verbes comme *sentir*, *dire*, *savoir* ou *vouloir*, pour lesquels on trouve plus d'occurrences construites avec une complétive introduite qu'avec une complétive non introduite, et qui justement ne sont pas des verbes majoritairement suivis du subjonctif. On trouve en effet deux cas en parataxe pour six introduits avec *sentir*, un cas pour une quinzaine avec *dire*, deux pour neuf avec *savoir* et un pour cinq avec *vouloir*.

Cependant, le verbe *laisier*, lorsqu'il régit une complétive, est lui aussi toujours construit avec le subjonctif en CV2 dans *Roland*. Pourtant, on ne trouve qu'un seul cas asyndétique pour sept cas introduits. La présence du subjonctif en CV2 ne semble pas induire ici une plus grande proportion de cas asyndétiques.

Donc même s'il peut dans certains cas sembler exister un rapport entre la présence d'indices et la présence de constructions asyndétiques, ce rapport n'est ni automatique ni généralisable, puisqu'on peut trouver des verbes avec des tendances inverses. Une fois encore, les préférences de constructions semblent dépendre du verbe en présence et non de règles syntaxiques. La présence du subjonctif ne constitue ainsi pas un critère distributionnel permettant d'expliquer la différence de réalisation de la variante asyndétique.

Un autre contexte de réalisation souvent évoqué comme pouvant expliquer la réalisation de la variante asyndétique est la présence d'une autre conjonction¹⁹⁶ ou d'un NE explétif à la jointure des propositions, la frontière entre les propositions étant en quelque sorte déjà marquée par cette autre conjonction, la variante asyndétique permettant ainsi d'éviter de faire se suivre deux conjonctions.

Concernant le morphème NE, Buridant (2000 : 723) donne l'analyse suivante : « Le *ne* minimal semble systématique dans les complétives paratactiques : « Grant paor a ses cors ne soit finés » (Aubéron, 1975) (Il a grand peur qu'il en soit fait de sa vie) [trad. Buridant] ». Cependant, comme nous l'avons vu, en particulier avec le verbe *garder*, les deux cas sont possibles, réalisation de la variante asyndétique avec et sans la présence du morphème NE :

- (235) Et Blanchandine, l'avenant, / gardez o vous soit acesmee, (Floriant et Florete 5916-17)

Et Blanchandine, l'avenante, veillez [à ce qu'elle] soit amenée avec vous

Par ailleurs, nous avons relevé un certain nombre de cas dans lesquels on observe à la frontière entre les propositions une proposition introduite. Le plus souvent, il s'agit d'une proposition hypothétique introduite par *se*, comme en (236), mais on peut avoir parfois un autre type de proposition¹⁹⁷, comme en (237) :

- (236) car il set bien, **se la reïne le set**, ele l'en savra maugré si grant a son escient qu'il ne trouvera jamés pes envers li. (Artu 14 ; 20-22)

car il sait bien [que], si la reine le sait, elle lui en voudra tellement selon lui qu'il ne trouvera jamais de paix avec elle

¹⁹⁶ Soit par insertion d'une proposition parenthétique, soit parce que la subordonnée est elle-même composée d'un système complexe, la différence entre les deux n'étant par ailleurs pas aisée à établir.

¹⁹⁷ Graeme Ritchie (1907 : 130 *sqq.*) en signale également avec la présence d'autres conjonctions, notamment « quant ». L'exemple suivant donné par Buridant est une construction asyndétique avec insertion d'une relative : « Or prions tous la dame, qui le cors Dieu porta, / Qui des mains l'anemi la borgeoise osta, / Les euvres nous doint fere par quoi nous soions la... » (*DitsSQ*, D, 213-15, cité par Buridant 2000) (Prions donc tous la Dame qui porta le corps de Dieu, qui ravit la bourgeoise des mains du Démon, qu'elle nous accorde d'accomplir les œuvres qu'il nous faut accomplir ici-bas) (trad. Buridant).

- (237) Mais vous dy je bien, **tant ay paour d'elle travailler**, si me suis-je mise devant elle si que bien m'a peu voir mais oncques pour ce ne m'a elle ung mot respondu, quelque peine que je y aye mise ne sceu mectre. (Pépin 2064-67)

Mais je vous dis bien [que] j'ai tellement peur de la fatiguer que je me suis mise devant elle si bien qu'elle a pu me voir mais que jamais elle ne m'a répondu un mot quelle que soit la peine que j'y ai mise ou su mettre.

Cette proposition, selon l'interprétation qu'on en fait, est soit insérée entre la proposition régissante et la proposition régie, soit constitue un système hypothétique de type protase – apodose, l'ensemble constituant la CV2 régie (c'est pourquoi, pour parler brièvement, nous parlerons « d'insertion » de proposition, tout en sachant qu'il ne s'agit pas forcément d'une insertion à proprement parler). La limite entre les propositions est dans ce cas marquée par la présence de la conjonction *se*, et du fait de la construction asyndétique de la complétive, il n'y a pas superposition des deux conjonctions. Cette configuration est courante dans les cas de parataxe. Dans notre corpus, presque tous les verbes peuvent avoir ce type de construction, seuls *garder* et *pooir müer* n'en présentent aucun cas sur la douzaine d'exemples relevés, et les verbes pour lesquels nous avons le plus d'exemples, *savoir* et *dire*, en ont environ un quart de leurs occurrences. Cependant, cela n'est pas systématique non plus, puisque tous les autres exemples sont sans « insertion ». Inversement, lorsqu'il y a « insertion », il n'y a pas automatiquement construction asyndétique non plus, les deux conjonctions pouvant se suivre :

- (238) Sachiez que, s'il ne fussent, ne fusse pas en vie. (Berthe 3157)

Sachez que s'ils n'avaient pas été la, je n'aurais pas été en vie

- (239) Sachiez, s'ele s'en va, k'avoec li m'en irai, (Berthe 1397)

Sachez, si elle s'en va, que je m'en irai avec elle

On remarquera au passage que la conjonction *que* apparaît soit avant l'hypothétique, soit après, ce qui paraît confirmer le fait qu'on puisse avoir deux analyses possibles, l'une en terme d'insertion de l'hypothétique entre la proposition régissante et la proposition régie, avec dans ce cas la conjonction *que* située après l'hypothétique, en tête de la proposition régie, l'autre en terme de système lui-même régi, avec la conjonction en tête, mais cette construction pouvant aussi supporter l'autre analyse.

Nous n'avons pas fait de relevé systématique dans les textes pour connaître la proportion de cas avec *se* qui sont asyndétiques ou introduits, pour savoir si lors de la présence d'une « insertion » on se trouve plus souvent dans une construction asyndétique, sorte de cause à effet, ce qui nous paraissait déjà intéressant de constater étant le fait que les différentes configurations sont possibles, avec et sans « insertion », dans des constructions introduites et non introduites.

Il est intéressant en revanche d'examiner *La mort le roi Artu*. En effet, dans cette œuvre, sur les six cas de constructions asyndétiques relevées, cinq apparaissent avec une « insertion », comme dans l'exemple (236). On pourrait en conclure que la présence d'une « insertion » est une condition nécessaire d'emploi de la construction asyndétique, dans cette œuvre du moins¹⁹⁸. Cependant, même dans cette œuvre, on relève un cas de construction asyndétique sans « insertion » :

- (240) Dame, font il, ne vos esmaiez onques; sachiez nos deffendrons bien ceste tor
encontre Mordret, se il est tiex qu'il la veille asalir, (Artu 142, 36-39)

*Dame, font-ils, ne vous inquiétez pas, sachez [que] nous défendrons bien cette
tour contre Mordret, s'il est tel qu'il veut l'assaillir*

et il y a également des cas avec « insertion » introduits :

- (241) Si te di bien que, se je n'i veisse mon droit apertement, je n'assamblasse oan a
lui (Artu 144, 61-62)

*Je te dis bien que si je n'y avais pas vu vraiment mon droit, je ne serais pas allé
combattre contre lui*

- (242) Sire, fet Hestor, sachiez vraiment que, se por l'amour de monseigneur Gauvain
ne fust, il n'en feïst riens, car il n'en avoit pas grant mestier. (Artu 152, 7-10)

*Sire, fait Hector, sachez vraiment que, si ce n'était pour l'amour de monseigneur
Gauvain, il n'en aurait rien fait, car il n'en avait pas grand besoin.*

- (243) Et quant il furent venu a l'ostel Lancelot, si nel trouverent pas leanz; si n'i ot
celui des chevaliers qui n'en fust moult liez, car il savoient bien que, se il fust

¹⁹⁸ Graeme Ritchie (1907 : 131) signale également que « Cette tendance à omettre la conjonction devant *se* et *quant* se laisse voir le plus facilement dans les textes où l'omission du *que* est chose rare ; par exemple, dans le Bestiaire et chez Chrétien de Troyes ».

trovez et il le vossissent prendre a force, il ne falsissent pas a mellee grant et cruel. (Artu 92, 27-32)

Quand ils furent arrivés chez Lancelot, ils ne le trouvèrent pas sur place, ainsi il n'y eut aucun des chevaliers qui n'en fut très content car ils savaient bien que s'il avait été trouvé, et qu'ils avaient voulu le prendre de force, ils n'auraient pas échappé à un affrontement grand et cruel.

Ainsi, cet argument, qui peut être révélateur de tendances, n'explique pas pour autant de manière satisfaisante la réalisation de la variante asyndétique, puisque, quand bien même il existe des contextes de préférence, sa réalisation ne se limite pas à eux, de même que leur présence ne prédétermine pas sa réalisation.

1.2. Explication dialectale, en fonction du type de texte ou en fonction de la distinction vers/prose

La réalisation de la variante asyndétique est souvent associée à des traits dialectaux¹⁹⁹, stylistiques ou métriques. Elle est en effet décrite comme plus présente dans les textes anglo-normands, dans les chansons de geste, et, plus généralement, dans les textes en vers. Marchello-Nizia fait même du vers une condition nécessaire à leur réalisation :

Ce type de construction est relativement fréquent en vers [...]. Or, toujours, sans exception, la rupture syntaxique entre les deux « propositions » se situe à une coupure rythmique, fin de vers ou hémistiche. Et, il faut insister sur ce point, ces constructions paratactiques sont à peu près totalement absentes de la prose : ce qui tendrait à prouver que la structure du vers est bien une condition nécessaire à leur emploi. (Marchello-Nizia 1978: 37)

Cependant, nous avons montré dans Glikman (2009) que ce critère prosodique ne nous semble pas suffisant en soi, ni déterminant. C'est également l'opinion de Graeme Ritchie, qui, tout en reconnaissant le rapport de coïncidence entre les frontières prosodiques et les frontières de constructions asyndétiques, ajoute que cela ne suffit pas à expliquer la réalisation ou non-réalisation :

Il est évident que des raisons de métrique ont dû influencer sur l'omission de *que*, bien qu'il ne soit guère possible d'en apporter des preuves concluantes. Sans doute la faculté d'omettre ou d'employer *que* sans changement de sens, c'est-à-dire d'ajouter

¹⁹⁹ Notons qu'aucun texte d'ancien français n'est purement dialectal.

ou de supprimer une syllabe suivant le besoin du moment, était trop commode pour être négligée par les poètes, mais on ne peut dire pour cela que dans tel ou tel cas *que* a été supprimé *metri causa*. (Graeme Ritchie 1907 : 133)

Il est toutefois vrai que la répartition dans les textes n'est pas la même, et que la réalisation asyndétique semble plus fréquente dans un texte comme *La Chanson de Roland* que dans les chartes, où nous n'en avons relevé aucun exemple. Cependant, comme le montre le Tableau 13, quand bien même elle est moins présente dans les autres textes, la réalisation asyndétique y est également possible. Nous avons pu en relever aussi bien dans des textes picards²⁰⁰, comme *Saint Nicolas* ou *Le Jeu de la Feuillée*, dans des chroniques historiques comme celle de Clari²⁰¹, ou dans des textes en prose, comme *La Mort le Roi Artu*²⁰².

La construction asyndétique reste à la fois dans le domaine du possible, du compréhensible et du grammatical, et ce quel que soit le dialecte, le type de texte et la forme, vers ou prose.

Ces exemples sont autant de preuves que la construction fait partie de la langue en dehors de tout critère. On ne peut donc pas lier sa réalisation à l'un de ces critères, puisqu'elle peut se réaliser en dehors d'eux. De plus, leur présence ne conditionne pas non plus sa réalisation, puisqu'on peut avoir par exemple des textes en vers avec peu de constructions asyndétiques.

1.3. Explication diachronique

Un autre critère de distribution de la réalisation asyndétique souvent mis en avant est d'ordre diachronique. La construction asyndétique est décrite comme particulière à l'ancien français, donnée comme disparue ou se raréfiant dès le 13^e siècle, et impossible en français moderne :

²⁰⁰ Ou encore dans le *Roman de Thèbes*, donné comme ayant des traits dialectaux du poitevin : « n'i a celui ne soit pensis » (Roman de Thèbes 7894) 'il n'y a personne [qui] ne soit pensif'.

²⁰¹ « Il avoit deus ymages jetés de coivre en forme de femme, si bien faites et si natureument et si beles que trop ; si n'i avoit chelui n'ait bien vint piés de haut. » (Clari XCI 1-4) 'Il y avait deux images couvertes de cuivre en forme de femme, si bien faites et si naturellement et tellement trop belles ; et il n'y en avait aucune [qui] n'ait pas bien vingt pieds de haut'.

²⁰² « car je sai bien, se je l'eüsse mandé, il i fust venuz volentiers et debonement » (Artu 186, 45-46) 'Car je sais bien [que], si je l'avais envoyé chercher, il serait venu volontiers et de bonne grâce'.

L'AF connaît, essentiellement dans les textes en vers antérieurs au 13^{ème} siècle, des phénomènes de parataxe : *que* ou *qui* ne sont pas exprimés (Marchello-Nizia 1999 : 69)

Cependant, nous avons pu relever des attestations plus tardives, dans les quelques textes du 14^e ou du 15^e que nous avons dépouillés²⁰³. Elles sont certes moins nombreuses qu'en ancien français, mais présentent les mêmes caractéristiques et relèvent du même fonctionnement. Nous les rencontrons avec différents verbes recteurs et dans différents types de subordination. L'exemple suivant, présentant un cas de construction asyndétique coordonné à un cas de construction introduite, constitue en outre un argument supplémentaire en faveur du fait que les deux réalisations de l'alternance *que/Ø* constituent un cas de variante libre :

(244) Alons esprover nostre songe. / Se en monument ne est li cors, / Dont pourrons nous bien dire lors / N'est mie songes mais veritez, / Et que il est resuscitez. (Palatinus 1746-50)

Allons mettre à l'épreuve notre songe. Si le corps n'est pas dans le monument, alors nous pourrons bien dire [que] ce n'est pas un songe mais la vérité, et que il est ressuscité

En outre, une grande partie de ces attestations tardives proviennent de textes en prose, et même de genre non littéraire, comme *L'Arbre des batailles*, œuvre didactique, ce qui ajoute une preuve supplémentaire à la limite des explications évoquées ci-dessus.

Enfin, bien que les conjonctions de subordination soient données comme constitutives de la subordination en français (Riegel *et al.* 1994 : 474), les études récentes sur le français moderne mentionnent de plus en plus l'existence de cas de « parataxe », « constructions doubles », « d'alternance *que/Ø* » ou « il y a X *qui/il* », et ce, notamment avec le développement des recherches sur le français parlé²⁰⁴. S'agit-il d'un phénomène de

²⁰³ Auxquels s'ajoutent, le cas échéant, notamment dans le cas de *L'Arbre des batailles*, les remarques de l'éditeur signalant ce type de constructions.

²⁰⁴ Nous n'en citerons que quelques unes, parmi les plus récentes, à titre indicatif, en illustration de l'actualité de la recherche : Choi-Jonin (2005), Deulofeu (1989), Berrendonner (2003 ; 2009), Andersen (1993 ; 1999), Willems (à par.), Avanzi (2008), Béguelin et Corminboeuf (2005), entre autres, pour des études spécifiques ; nous renvoyons également en particulier au volume des *Actes du premier colloque de macro-syntaxe* sur la parataxe (Neuchâtel 2007) en préparation. Voir également Chaurand (1999), Gadet (2007) et Posner (1997) pour les mentions d'existence de la variante asyndétique. Enfin, comme exemples de grammaires du français

réapparition des constructions asyndétiques, ou juste d'un renouveau d'intérêt à leur égard, voire d'une concession à leur reconnaissance ? En effet, en tant que relevant la plupart du temps de l'oral, ces constructions ont longtemps été laissées de côté. Certaines constructions asyndétiques par ailleurs existantes à l'écrit ont pour leur part toujours été reconnues, comme dans l'expression de l'hypothèse, pour laquelle la construction ne semble pas être si différente entre l'ancien français²⁰⁵ et le français moderne. On trouve aussi des attestations en français moderne dans des cas de consécutives, dans les constructions relatives ainsi que dans l'expression de la temporalité :

- (245) la route de Neuchâtel c'est une route # on peut jamais doubler (oral [Fr] < Berrendonner 2008 : 288)
- (246) elle parle tellement vite on comprend rien (<Chaurand 1999 : 616)
- (247) je suis venue sur Toulouse j'avais environ deux ans (oral < Choi-Jonin 2005 : 55)
- (248) ma mère elle y serait elle jetterait les papiers à la poubelle (oral < Blanche-Benveniste *et al.* 2002 : 26)
- (249) c'était quand même vrai on était pas accueilli chez le commerçant (corpus d'Orléans)
- (250) Il a dit j'ai triché (oral < Posner 1997 : 76)
- (251) y en a une / elle m'a dit / oui c'est vrai / ça lui faisait mal (oral < Chaurand 1999 : 616)
- (252) on avait commencé il était quand même trois heures et quart on a fini c'était cinq heures (oral)
- (253) elle est née à Bruxelles là une fois (rires) euh et mais elle est arrivée en France elle avait trois ans (oral)

moderne leur consacrant un chapitre à part entière nous pouvons signaler Le Goffic (1993 : 501 *sqq.*) et Garagnon et Calas (2002 : 131 *sqq.*).

²⁰⁵ Qui prend la forme d'une construction avec verbe en première position : « Fust i li reis, n'i oüssum damage. » (Roland 1102) '*Si le roi avait été là, nous n'aurions pas eu de pertes*', construction toujours possible dans l'expression de l'hypothèse en français moderne : « viendrait-elle... ».

Concernant l'existence de la variante asyndétique dans la construction des complétives, nous avons vu que, pour une partie des verbes pouvant être recteurs de complétive asyndétique, s'il se pose la question du statut de ces constructions, entre rection de complétive et verbe épistémique, il existe toutefois un type de construction asyndétique. Blanche-Benveniste et Willems (2007), pour ce qui est de « l'évolution », ne parlent ainsi pas de processus de changement dans le temps :

Une autre situation est celle où, pour une même unité lexicale de verbe, il y a plutôt co-existence en synchronie de deux statuts, sans qu'on puisse invoquer un "passage". C'est le cas, semble-t-il, de nos verbes. (Blanche-Benveniste et Willems 2007 : 245)

Gadet (2007) donne cependant un exemple de construction asyndétique complétive avec *voir*, qui ne relève pas d'une catégorie de verbe pouvant être parenthétique : « vous voyez pas c'est les femmes » [à quelqu'un qui se trompe de vestiaire].

La question précisément du statut syntaxique de l'ensemble de ces constructions asyndétiques que nous venons d'évoquer, représentées par les exemples ci-dessus, fait encore débat, entre subordination, co-dépendance et indépendance. Toutefois, elles constituent autant d'indices de la possibilité de construire la complexité syntaxique de manière asyndétique.

Ainsi, il semble bien que la construction asyndétique de la phrase complexe n'a pas disparue après la période de l'ancien français, mais a, au contraire, toujours été dans la langue²⁰⁶. Cependant, comment alors expliquer les différences de réalisation, et mesurer la place de cette alternance dans la langue, qui, de fréquente en ancien français, est passée à impossible selon la norme, et observée dans des variétés orales ?

2. Proposition d'explication : une alternance langage parlé / langage écrit

Considérer la question de cette variation *que/Ø* dans le cadre d'une alternance langage parlé / langage écrit, telle qu'elle est définie dans Koch et Oesterreicher (2001), permet d'éclairer cette problématique et d'expliquer les différences de réalisation dans les textes

²⁰⁶ Il faudrait s'attarder plus longuement sur la question. Nous nous contenterons ici de renvoyer à certains de nos travaux dans lesquels ces questions ont été abordées plus précisément, notamment dans Glikman (à par.).

ainsi que l'évolution du statut de cette alternance, qui est passée de « fréquente » à « fautive ». En effet, une fois établi que la construction asyndétique est bien une construction de la langue, en variante libre avec la construction introduite, un ensemble de facteurs nous permettent de proposer l'hypothèse selon laquelle cette possibilité d'alternance est distribuée en fonction de la distinction langage parlé / langage écrit. Ainsi, un certain nombre d'arguments nous permettent de penser que la possibilité d'alternance relève du pôle oral, ce qui explique sa répartition dans les textes et son évolution. Ce n'est pas la réalisation asyndétique qui a changé de statut, mais la possibilité même d'accepter la variation, et donc l'alternance elle-même. Reste à savoir cependant si il y a eu changement, avec passage d'une syntaxe qui acceptait la variation à une syntaxe qui n'admet plus, du moins dans la norme écrite, cette alternance, ou si cette possibilité d'alternance a toujours relevé du langage oral.

2.1. Arguments pour une telle analyse

Pour Koch et Oesterreicher (2001), la distinction entre langage parlé et langage écrit est un continuum entre deux pôles définis non seulement par la distinction entre code graphique et code phonique (secondaire dans la caractérisation de l'opposition langage parlé/langage écrit'), mais aussi, et surtout, par l'opposition de proximité communicative. L'opposition oral/écrit tient en fait d'une distinction « immédiat » et « distance », le pôle « immédiat communicatif » relevant du pôle langage oral tandis que la « distance communicative » caractériserait le langage écrit'. Un ensemble de facteurs complémentaires permettent de « caractériser le comportement communicatif des interlocuteurs » (Koch et Oesterreicher 2001 : 586) :

- Communication privée vs publique
- Interlocuteur intime vs inconnu
- Emotionnalité forte vs faible
- Ancrage actionnel et situationnel vs détachement actionnel et situationnel
- Ancrage référentiel dans la situation vs détachement référentiel de la situation
- Coprésence spatio-temporelle vs séparation spatio-temporelle
- Coopération communicative intense vs coopération communicative minimale

- Dialogue vs monologue
- Communication spontanée vs préparée
- Liberté thématique vs fixation thématique

La prise en compte de ces facteurs et de cette distinction nous permet d'expliquer la plus forte présence de la réalisation asyndétique dans un texte tel que *La Chanson de Roland*.

Si l'opposition vers/prose, de même que la distinction des genres textuels, ne nous ont pas paru entièrement satisfaisantes, la distinction proposée par Koch et Oesterreicher entre distance communicative et immédiat communicatif nous paraît mieux expliquer la différence de répartition dans les textes. Plusieurs auteurs²⁰⁷ ont montré que la chanson de geste comporte des traits qui la rapprochent du pôle oral, tandis que les chartes, ou même simplement déjà les romans, relèvent du pôle écrit. On songera à la distinction entre les conditions de transmission des textes, avec le passage de textes lus à haute voix à des textes destinés à une lecture davantage individuelle', mais également au passage entre des textes destinés à être récités, en public, et donc en immédiat communicatif, avec les manuscrits dont la diffusion, et donc la distance', s'étend, et se trouvent ainsi destinés à des interlocuteurs lointains et inconnus.

Par ailleurs, à l'intérieur même des textes, sur la totalité d'occurrences asyndétiques relevées (tout type confondu), on trouve cent soixante-deux cas en discours direct contre cent vingt deux en narration. En soi, ces chiffres ne sont pas représentatifs. Nous avons cependant pu montrer pour *Le Roman de Renart* que la proportion des constructions asyndétiques en discours direct, mise en perspective avec l'ensemble du texte, était plus importante que la proportion narration – discours direct dans l'ensemble de l'œuvre. De même, dans une œuvre où apparaissent très peu de constructions asyndétiques, *La Mort le roi Artu*, sur les six occurrences relevées, cinq sont réalisées en contexte de discours direct.

On a vu aussi que, contrairement à ce qu'on pouvait attendre, le nombre de constructions asyndétiques à l'indicatif est plus important que celui avec subjonctif, ce qui s'explique mieux si on considère l'indicatif comme une préférence du pôle oral.

²⁰⁷ Entre autres, voir Marnette (2001), Zumthor (1972), Cerquiglini (1978).

2.2. Répercussions sur la compréhension de l'évolution, la place dans les textes et dans la langue de ces constructions

La prise en compte de cette distinction langage parlé vs langage écrit, telle que définie précédemment, permet de mieux saisir la répartition dans les textes de l'alternance *que/Ø* ainsi que son évolution. On la trouve apparemment davantage dans les pôles relevant de l'oralité, puisqu'on l'observe principalement à l'oral en français moderne (mais pas uniquement), et de manière plus répandue dans des textes relevant du pôle oral, comme *La Chanson de Roland*. La prise en compte de cette distinction langage parlé / langage écrit permet d'accorder à l'alternance *que/Ø* une réelle place dans la langue en tant que construction possible, elle explique la possibilité de sa réalisation ou non-réalisation dans un texte en fonction de la situation de ce dernier sur le continuum oral/écrit. Toutes les productions peuvent construire la variante asyndétique, mais les productions du pôle oral accordent une plus grande place à la possibilité de cette alternance.

On est en droit de se demander cependant si cette alternance a toujours constitué une particularité tenant du type oral ou si elle s'est spécifiée à l'oral après l'ancien français, en d'autres termes, s'il y a eu changement ou non de son statut.

La réponse à cette question est double. D'un côté, la forte présence de l'alternance en ancien français, dans des textes écrits, au sens propre du terme, ne signifie pas pour autant qu'elle relevait alors aussi bien du pôle oral que du pôle écrit, pour se spécialiser par la suite à la variété orale. Les textes présentant le plus de construction asyndétique sont des textes présentant des traits caractéristiques du pôle oral – immédiat communicatif. La période de l'ancien français a en effet constitué une période charnière dans l'histoire de la langue, puisqu'elle correspond aussi au passage de la langue à l'écrit. Ce qui a pu faire penser à la disparition de la parataxe est en réalité le changement qui a fini de se produire graduellement²⁰⁸, avec la séparation de la langue entre variante orale et variante écrite, qui, au début du passage à l'écrit, n'était pas aussi tranchée²⁰⁹. Dès le début, l'alternance a été une possibilité relevant plutôt de la variété orale, et il n'y a pas eu de changement dans son statut. C'est en quelque sorte ce qui fait aussi supposer qu'elle a toujours continué

²⁰⁸ Voir également Koch et Oesterreicher (2001) sur le passage des langues à l'écriture.

²⁰⁹ Betten (1992) fait ainsi mention du passage d'une « syntaxe pour l'oreille » à une « syntaxe pour l'œil » au 16^e siècle.

d'exister, à l'oral, et que seules les études sur le français moderne oral, somme toute relativement récentes, l'ont remise à jour.

Il y a tout de même bien eu un changement dans son statut, au sens où la construction asyndétique, si elle continue d'exister à l'oral, est devenue une construction considérée comme fautive. D'une variante possible dans la langue, elle est devenue une variante rejetée par la norme, fait qui, s'il n'a pas abouti à sa totale disparition en français oral, a certainement influé sur l'évolution de cette construction. La distinction oral/écrit permet d'expliquer cette différence. En ancien français, vers le 13^e siècle, avec le passage à la prose et l'évolution des conditions de transmission des textes, se construit un genre textuel proche du pôle écrit, dans lequel on s'oriente vers de moins en moins de polysémie, comme en témoigne le développement des conjonctions à cette époque (Kristeva (1974 : 288), citée par Bertin (1997 : 146)) :

J. Kristeva perçoit, pour sa part, dans le renouveau du texte de Rimbaud ou Mallarmé, un retour à un état de langue archaïque qui « brise la linéarité de la phrase normative et tend à lui substituer un polymorphisme syntaxique ». À ce propos elle constate dans la prose du XIII^e siècle une rupture : une tendance normative se fait jour qui, tout à la fois va contre toute polysémie et développe les outils conjonctifs marquant un rapport temporel et prédicatif. « Or, si on remontait dans l'histoire de la syntaxe française, on constaterait que la « normalisation de la phrase » française médiévale s'effectue dans la « prose », au travers d'une lutte contre la polysémie de la versification et des libertés syntaxiques de celle-ci. (...) Plus précisément encore, ces phrases prosaïques normatives, qui finiront par réglementer la grammaticalité du français, se constituent comme des « suites » dont les premiers mots sont des éléments conjonctifs liant les suites les unes aux autres de façon telle que le mouvement logique des enchaînements entre suites soit une « succession temporelle » qui recouvre plus ou moins, la relation logique entre thème et prédicat »; cf. Kristeva 1974 p.288. (Bertin 1997 : 146)

L'alternance *que/Ø* a pu être évitée dans ce contexte où on cherchait le maximum d'explicite, quoiqu'elle fût toujours présente dans la langue. Kristeva (1974) suggère que la normativisation de la phrase s'est ensuite construite sur cette prose. Ainsi, les principes normatifs se sont basés en français sur la variété écrite. C'est ce qui explique que la norme ait ainsi rejeté par la suite une alternance qui relevait du pôle oral, et qui continuait d'exister dans cette variété :

Car, bien que la faculté d'omettre *que* ne dépasse guère la fin du XII^e siècle dans les textes de caractère savant, ce n'est qu'au XIV^e siècle que les écrivains, même « savants », s'aperçoivent du caractère anormal de cette construction et essaient, par plusieurs moyens, d'arriver à la régularité grammaticale. (Graeme Ritchie 1907 : 96)

Or, il semblerait ainsi que le poids de la norme en français, qui est réputée pour être une langue qui a connu très tôt une tradition de remarqueurs et autres prescriptions normatives sur la bonne manière de parler, permet d'expliquer la caractérisation comme fautive de ce type de construction, caractérisation qui disparaît peu à peu avec l'essor de la prise en compte de la variété orale. Si l'alternance s'est tout de même maintenue puisqu'elle fait partie à part entière du système de la langue, elle a cependant en français une importance plus restreinte que ce qu'elle aurait pu avoir. Nous pourrions comparer la place de l'alternance *que/Ø* en français avec le même type d'alternance dans d'autres langues, comme l'alternance *that/Ø* en anglais²¹⁰, ou *dass/Ø* en allemand²¹¹, ou encore avec la place de cette alternance dans les créoles à base de français²¹². En effet, ces langues connaissaient déjà cette construction en vieil anglais (Rissanen 1991 ; Traugott 1992) et en vieil allemand, ancien (Althochdeutsch) et moyen (Mittelhochdeutsch) (Gerdes and Spellerberg (1972: 88-91) ; Paul, Moser & Schröbler (1969: 414 sqq.) ; De Boor 1984), et cette construction est toujours actuelle dans la langue moderne. Cette différence d'évolution pourrait ainsi s'expliquer par le rapport à la norme.

²¹⁰ Voir Poncharal (2003), Rissanen (1991), Thompson S. A. et Mulac A. (1991), ou encore les travaux de Nicole Dehé et Anne Wichmann (à par. a ; b).

²¹¹ Voir Auer (1998).

²¹² Wiesmath (2006), Pustka (à par.).

Bilan : une construction dans la langue

Nous pensons avoir montré que l’alternance entre la construction asyndétique et la construction introduite est (1) une variante libre, (2) dans la langue, et (3) que cette possibilité d’alternance est fonction d’une distinction langage parlé / langage écrit (au sens de Koch et Oesterreicher (2001)). La construction asyndétique constitue un mode de construction possible de la subordination, dans la langue, et peut-être pourrait-on même aller jusqu’à dire dans le langage, comme semble en témoigner son existence dans d’autres langues.

Si cette conclusion semble rejoindre les traditionnelles remarques rattachant la réalisation de la « parataxe » à une distinction « oral/écrit » au sens strict, arguant de la plus grande « simplicité » de l’oral et donc du plus grand nombre de juxtapositions, elle s’en démarque au contraire totalement, dans la mesure où la construction asyndétique est une véritable construction subordonnée (voir partie 2), et non une simple juxtaposition. Ainsi, s’il est vrai que la réalisation asyndétique est plus présente à l’oral, elle n’en est pas moins une construction complexe.

Conclusion

En tant qu'analyse de détail touchant à des problèmes généraux, cette étude a tenté d'apporter une contribution à différents niveaux, que ce soit à celui de l'étude de ces constructions à proprement parler et de la subordination en ancien français, à celui de l'évolution du français et de la compréhension du système, ou encore à celui du fondement même de l'analyse syntaxique, des aspects méthodologiques pour l'atteindre et de ses limites.

La « parataxe », au sens de « subordination » asyndétique, est, en ancien français, une variante syntaxique libre et un cas de variation oral/écrit (ou diamésique, selon Gadet (2007)). Elle est une construction à part entière de la langue. Elle a bien connu un changement à l'époque de l'ancien français²¹³, mais ce changement, plutôt qu'une « disparition », est lié à un passage de textes qui gardent une empreinte de l'oralité forte, à des textes plus « écrits ». Aurait-on commencé par « écrire la langue », puis la différenciation se serait-elle postérieurement établie de plus en plus entre une « langue écrite » et une « langue parlée » ? Une chose semble sûre, il y a eu un changement à cette époque dans les pratiques d'écriture et les rapports au texte, comme dans leur mode de transmission, ou encore l'abandon de la *scripta continua*, et, selon Raible (2002), vers 1200, le manuscrit ressemble à nos paramètres modernes d'édition (espaces entre les mots, ponctuation, majuscules, notes de bas de page...) ²¹⁴.

Il y a eu très tôt, dans l'histoire du français, cette distinction entre une langue parlée et une langue écrite. La particularité du français, ce qui le distingue à cet égard d'autres langues (anglais, allemand), est que la norme s'y est, par la suite, construite sur la variété écrite. Si

²¹³ D'autres constructions ont également connu un profond changement à la même période, voir Verjans (2009).

²¹⁴ Non que ces éléments aient été absents auparavant, mais utilisés de manière moins systématique.

la parataxe n'a pas disparu en français moderne, la norme la considère toujours comme agrammaticale, au point parfois d'en empêcher l'étude et la reconnaissance²¹⁵.

La subordination asyndétique est une construction qui appartient au système de la langue. Le système de la langue n'a, quant à lui, semble-t-il pas, ou peu changé, et connaît une grande stabilité. C'est la perception que nous en avons qui a changé. Cette perception change non pas uniquement parce que les réalisations de surface changent, mais parce qu'elles sont redistribuées. S'il est important de reconnaître que ce n'est pas la structure qui change, le système, ou le fait d'être complexe, ce qu'on pourrait penser à première vue, mais la réalisation de surface, avec le passage d'un mode d'intégration phrastique de type construction infinitive (en latin), à asyndétique (en ancien français) puis conjonctif (en français moderne) (voir Matthiessen (2002), Harris et Campbell (1995)), tous ces modes d'intégration continuent cependant d'exister dans la langue. Notre étude suggère même que ce ne sont pas les réalisations de surface en elles-mêmes qui changent, toutes ces réalisations étant toujours présentes dans le système (par exemple, les constructions infinitives n'ont pas disparu, elles sont juste redistribuées), mais la fréquence de réalisation de chacune de ces réalisations de surface, et leur répartition dans le système. Tous ces modes sont toujours présents, continuent d'exister dans le système mais ne sont pas toujours invoqués dans les réalisations de la même manière. Nous rejoignons donc la conception labovienne (Gadet 1992) selon laquelle le système est stable mais hétérogène, et connaît de manière intrinsèque la variation. C'est également la conception qu'on trouve chez Hjelmslev, pour qui « le nombre des éléments et les possibilités de liaison de chaque élément sont fixés une fois pour toutes dans la *structure de la langue*. *L'usage de la langue* décide lesquels de ces possibilités l'on exploitera » (1963 (1991) : 61), et d'ajouter plus loin « il est évident qu'alors que la structure est relativement stable [...], l'usage est tout autrement changeant » (*ibid.* : 161).

Si l'on accepte l'analyse en partition oral/écrit, on doit aussi accepter que la construction a bien toujours été dans la langue, mais non dans les données qu'on en a. En réalité, nous n'avons jamais accès à la langue, mais uniquement aux données, à ces réalisation-représentations de la langue, forcément éronnées (comme le rappelle l'impossibilité de constituer un corpus de référence qui donnerait une image représentative de la langue,

²¹⁵ Blanche-Benveniste et Willems (2007) continuent de donner cette construction comme impossible en français moderne.

parce qu'il y a trop de paramètres de variabilité en jeu, comme le rappelle Prévost (2005), à la suite des travaux de Biber). La langue n'est donc pas un objet unifié, et ce, en réalité, tant pour l'ancien français, que pour la langue moderne. Et comme cette étude le rappelle, si nous n'avons jamais accès à la langue, mais uniquement aux données, ce serait l'impossibilité d'accéder à la variété orale qui aurait fait penser à une disparition de la parataxe.

D'un point de vue méthodologique, notre étude met encore l'accent sur l'importance de la prise en compte du système et du comportement syntaxique, tant pour établir le statut syntaxique que pour parvenir à établir la place du phénomène dans la langue. Cependant, malgré ces précautions méthodologiques, nous avons également vu qu'il reste une part d'éléments qui restent à la limite de ce que nous pouvons analyser. Cette étude a montré par là les limites de l'analyse syntaxique. Ces limites, et par là même celles de la syntaxe, viennent justement de ses difficultés intrinsèques à établir les délimitations.

Bibliographie

- ABEILLE Anne (2002) *Une grammaire électronique du français*, Paris, CNRS-éditions.
- ALLAIRE Suzanne (1982) *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*. Thèse de Rennes II, Service de reproduction des thèses, Université de Lille III (Champion).
- ALLAIRE Suzanne (1996) « Y a-t-il un *et* coordonnant ? », in Claude Muller (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*, Tübingen : Niemeyer, pp. 15-23.
- ANDERSEN Hanne Leth (1993) « Les complétives non introduites en français parlé », in *Subordinations, Travaux linguistiques du CERLICO*, n° 6, Presses Universitaires de Rennes, pp. 5-14.
- ANDERSEN Hanne Leth (1996) « Verbes parenthétiques comme marqueurs discursifs », in Muller C. (éd.) *Dépendance et intégration syntaxique, Subordination, coordination, connexion*, Tübingen, Niemeyer, pp. 307-315.
- ANDERSEN Hanne Leth (1997) *Propositions parenthétiques et subordination en français parlé*, Thèse de doctorat, Université de Copenhague.
- ANDERSEN Hanne Leth (2000) « Discours rapporté en français parlé : rection du verbe de citation et éléments délimitant la citation directe », in *Actes du colloque Français parlé : corpus et résultats, Etudes Romanes*, n°47, Université de Copenhague, pp. 143-155.
- ANDRIEUX-REIX *et al.* (2000) *Petit traité de langue française médiévale*, Paris : PUF.
- ANTOINE Gérald (1958) *La Coordination en français*, Paris, Thèse publiée aux éditions d'Artrey, 1400p.
- APOTHELOZ Denis (2003) « La rection dite "faible" : grammaticalisation ou différentiel de grammaticité ? », *Verbum*, n° 25 (3), pp. 241-262.
- ARRIVE Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel (1986) *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- ARTEAGA Deborah (2009) « On the Existence of Null Complementizers in Old French », in Masullo, O'Rourke and Huang (éds.), *Romance Linguistics 2007 : Selected papers from the 37th Linguistic Symposium on Romance Languages (LSRL)*,

- Pittsburgh, 15–18 March 2007, Current Issues in Linguistic Theory*, n° 304, University of Pittsburgh, pp. 19-36.
- ATTAL Pierre (1999) *Questions de grammaire*, coll. Sens et Structures, Presses universitaires du Septentrion.
- AUER Peter (1998) « Zwischen Parataxe und Hypotaxe : Abhängige Hauptsätze im gesprochenen und geschriebenen Deutsch », in *Zeitschrift für germanistische Linguistik*, n° 26 (3), pp. 284-307.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1992) « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'Information grammaticale*, n° 55, pp. 38-42.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1993) « Repères dans le champ du discours rapporté (suite) », *L'Information grammaticale*, n° 56, pp. 10-15.
- AVANZI Mathieu (2008) « La différence entre micro- et macro-syntaxe est-elle marquée prosodiquement ? L'exemple des dispositifs clivés en "il y a SN qui/Ø V" », *L'Information Grammaticale*, n° 119, pp. 8-13.
- AVANZI Mathieu (2009) « L'absence de qu- est-elle marquée prosodiquement en français parlé ? ». *Colloque AFLS « Le français en contextes »*, Université de Neuchâtel.
- AVANZI Mathieu (en cours) *Description prosodique de constructions périphériques, paratactiques et clivées en français parlé*, thèse de doctorat, Université de Neuchâtel & Université Paris Ouest Nanterre-La Défense.
- AVANZI Mathieu. (à par.) « Rattachement et fragmentation de la syntaxe par la prosodie », *Travaux de Linguistique*.
- AVANZI Mathieu, Christophe BENZITOUN & GLIKMAN Julie (à par.) « Peut-on se comprendre sans se méprendre ? L'exemple de trois termes problématiques : période, parataxe, subordination, inverse », *Actes de Coldoc 07*.
- AVANZI Mathieu & Anne LACHERET (à par.) « Micro-syntaxe, macro-syntaxe : une prosodie toujours transparente ? L'exemple des périodes asyndétiques en français parlé », in BEGUELIN Marie-José, AVANZI Mathieu & CORMINBOEUF Gilles, éd. (à par.) *La Parataxe. Tome 1: Entre dépendance et intégration ; Tome 2: Structures, marquages et exploitation discursive*, Berne, Peter Lang.
- BARRA JOVER Mario (2000) « Constatation et induction face aux corpus diachroniques : le problème du n+1 texte », *Les cahiers Forell*, CerLiP, n° 14, pp. 7-20.
- BAUCHE Henri (1920, 1946) *Le langage populaire*, Paris, Payot.
- BAUCHER Louis, Rolland CHARPIOT & Marion WINTER (1998) *Allemand grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Vuibert.
- BEGUELIN Marie-José, AVANZI Mathieu & CORMINBOEUF Gilles, éd. (à par.) *La Parataxe. Tome 1: Entre dépendance et intégration ; Tome 2: Structures, marquages et exploitation discursive*, Berne, Peter Lang.

- BEGUELIN Marie-José (2002) « Routines macro-syntaxiques et grammaticalisation : l'évolution des clauses en *n'importe* », in ANDERSEN H.L. & H. NØLKE (éds.), *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Berne, Peter Lang, pp. 43-69.
- BÉGUELIN Marie-José & Gilles CORMINBOEUF (2005) « De la question à l'hypothèse : aspects d'un phénomène de coalescence », in ROSSARI C., A. BEAULIEU-MASSON, C. COJOCARIU, A. RAZGOULIAEVA (éds.), *Les états de la question*, Québec, Nota bene, pp. 67-89.
- BENVENISTE Emile (1958) « De la subjectivité dans le langage » in *Journal de Psychologie*, maintenant dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard (1965) pp. 258-266.
- BENZITOUN Christophe (2003) « Un "langage pivot" pour articuler description et formalisation : l'exemple des verbes introducteurs de "que-phrases" », *Actes de la Conférence Récital*, Batz-sur-Mer, pp. 501-506.
- BENZITOUN Christophe (2006a) *Description morphosyntaxique du mot quand en français contemporain*, Thèse.
- BENZITOUN Christophe (2006b) « Examen de la notion de subordination. Le cas des *quand* "insubordonnés" », in BRIL Isabelle & REBUSCHI Georges (dir.), *Coordination et subordination : typologie et modélisation, Faits de Langues*, n° 28, Ophrys, pp. 35-46.
- BENZITOUN Christophe. (à par.a) « Faut-il remettre les pendules de la subordination temporelle à l'heure ? », *Cahiers Chronos*.
- BENZITOUN Christophe (à par.b) « Comment tirer profit de la parataxe ? », in BEGUELIN Marie-José, AVANZI Mathieu & CORMINBOEUF Gilles, éds. (à par.) *La Parataxe. Tome 1: Entre dépendance et intégration ; Tome 2: Structures, marquages et exploitation discursive*, Berne, Peter Lang.
- BERRENDONNER Alain (2004) « Grammaire de l'écrit vs grammaire de l'oral : le jeu des composantes micro- et macro-syntaxique », in A. RABATEL (éd.) *Interactions orales en contexte didactique : mieux (se) comprendre pour mieux (se) parler et pour mieux (s')apprendre*, Lyon, Presses Universitaires.
- BERRENDONNER Alain (2005) « Question et mémoire discursive », in ROSSARI, BEAULIEU-MASSON, COJOCARIU & RAZGOULIAEVA (éds.), *Les états de la question*, Québec, Editions Nota Bene, pp. 146-169.
- BERRENDONNER Alain (2008) « L'alternance *que/#*. Subordination sans marqueur ou structure périodique ? », in Van RAEMDONCK D. (éd.), *Modèles syntaxiques : La syntaxe à l'aube du 21^{ème} siècle*, Berne, Peter Lang, pp. 279-296.
- BERRENDONNER Alain *et al.* (Groupe de Fribourg) (à par.) *Grammaire de la période*.
- BERTIN Annie (1997) *L'expression de la cause en ancien français*, Genève, Droz.

- BETTEN Anne (1992) « Sentence connection as an expression of medieval principles of representation », in GERRITSEN M. & D. STEIN (éds.), *Internal and External Factors in Syntactic Change*, New York, M. de Gruyter, pp. 157-174.
- BIBER Douglas (1988) *Variation across speech and writing*, Cambridge University Press. (1995).
- BIBER Douglas, JOHANSSON Stig, LEECH Geoffrey, CONRAD Susan & FINEGAN Edward (1999), *Longman grammar of spoken and written English*, London, Longman.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, DEULOFEU Henri-José, STEFANINI Jean & EYNDE Karel van den (1984), *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application à la langue française*, Paris, SELAF, éd. de 1987.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire (1989) « Constructions verbales "en incises" et rection faible des verbes », *Recherches sur le français parlé*, n° 9, pp. 53-73.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, BILGER Mireille, ROUGET Christine, EYNDE Karel van den & Piet MERTENS (1990) *Le français parlé : études grammaticales*, collection Sciences du langage, Paris, éditions du CNRS.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire (1997) *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire (2000) *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, C. ROUGET, F. SABIO (éds.) (2002) *Choix de textes de français parlé*, Paris, Champion
- BLANCHE-BENVENISTE Claire & WILLEMS Dominique (2007) « Un nouveau regard sur les verbes faibles », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. 102, 1, 217-254.
- BERTRAND Olivier, PREVOST Sophie, CHAROLLES Michel, FRANÇOIS Jacques & SCHNEDECKER Catherine (éds) (2008), *Discours, Diachronie, stylistique du français – Etudes en hommage à Bernard Combettes*, Bern, Peter Lang.
- BONAMI Olivier & GODARD Danièle (2008) « Syntaxe des incises de citation », in Durand J. Habert B., Laks B. (éds.) *Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF'08*, Paris, 2008, Institut de Linguistique Française, 2407- 2420.
- BONAMI Olivier & GODARD Danièle (2005) « Quelle syntaxe, incidemment, pour les adverbes incidents ? », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, tome 102, pp. 255-284.
- BONNARD Henri. & REGNIER Claude (1997) *Petite Grammaire de l'ancien français*, Paris, Magnard, 239p.
- BOOR Helmut. de, WISNIEWSKI Roswitha. (1984) *Mittelhochdeutsche Grammatik*, Walter de Gruyter, Berlin, 9. Auflage, 210p.

- BRIL Isabelle & REBUSCHI Georges (dirs.) (2006) « Coordination et Subordination : Typologie et Modélisation », *Faits de Langues*, n° 28, Paris, Ophrys.
- BRUNOT Ferdinand (1966) *Histoire de la langue française des origines à nos jours : de l'époque latine à la Renaissance*, Paris, Armand Colin, 599p.
- BURIDANT Claude. (2000) *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 800p.
- BYBEE Joan L., Michael NOONAN (éds.) (2002) *Complex sentences in grammar and discourse: essays in honor of Sandra A. Thompson*, Amsterdam, John Benjamins.
- CERQUIGLINI Bernard (1978) « La parole étrange », *Langue Française*, 40, 83-98.
- CHARLENT Marie-Thérèse (2003) « L'autonymie dans le discours direct », in AUTHIER-REVUZ Jacqueline, Marianne DOURY, Sandrine REBOUL-TOURE, Josette REY-DEBOVE (éds.), *Parler des mots*, pp. 153-161.
- CHAROLLES Michel & COMBETTES Bernard (1999) « De la phrase au discours : rupture et continuité », *Langue Française*, 121, 76-116.
- CHAURAND Jacques (éd.) (1999) *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil.
- CHOI-JONIN Injoo (2005) « Les subordinations spatio-temporelles sans marque segmentale », in LAMBERT Frédéric & Henning NØLKE (dir.), *La syntaxe au cœur de la grammaire*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 55-64.
- COMBETTES Bernard (1991) « Ordre des mots et types de propositions : le cas du moyen français », *Texte et parole : Mélanges en hommage au professeur Carton*, *Verbum* n°14 (2-4), pp. 227-235.
- COMBETTES Bernard (2001) « L'intégration des prédications secondes dans le cadre de la phrase : approche diachronique », in DUPUY-ENGELHARDT Hiltraud, Silvia PALMA & Jean-Emmanuel TYVAERT (éds.), *Les phrases dans les textes, les sons et les mots pour les dire, les connecteurs du discours, l'opposition verbo-nominale en acte*, Actes des journées scientifiques 2000, *Recherches en Linguistique et Psychologie cognitive*, n°16, Presses Universitaires de Reims, pp. 9-24.
- COMBETTES Bernard (2006) « La grammaticalisation des locutions conjonctives : l'opposition *que/ce que* », in BRIL Isabelle & REBUSCHI Georges (dir.), *Coordination et subordination : typologie et modélisation*, *Faits de Langues*, n° 28, Ophrys, pp. 95-105.
- CORMINBOEUF Gilles (2007) « Coordination, subordination, corrélation ou énonciation autonome? Une analyse syntaxique des constructions du type *Que je bouge (et) il me ramènera vite à l'ordre.* », in *Structuration grammaticale et structuration discursive*, AVANZI M. & HORLACHER S. (éd.), Travaux neuchâtelois de linguistique, 2007, 47, pp. 177-194
- CORMINBOEUF Gilles, Franziska. HEYNA & AVANZI Mathieu (éds.). (2008) *Les parenthèses en français contemporain*, *Verbum*, 2008-1.

- CREISSELS Denis (1995) *Eléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- CREISSELS Denis. (2006) *Syntaxe générale, une introduction typologique*, tome 2 - la phrase, Paris, Hermès Sciences.
- CULICOVER Peter W. & JACKENDOFF Ray S. (1997) « Semantic subordination despite syntactic coordination », in *Linguistic Inquiry*, n° 28 (2), pp. 195-218.
- CULICOVER Peter W. & JACKENDOFF Ray S. (2005) *Simpler Syntax*, Oxford University Press
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Edouard (1911-1940) *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Bibliothèque du « français moderne ». Editions d'Artrey, « collection des linguistes contemporains »
- De CORNULIER Benoît (1978) « L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique », *Cahiers de linguistique*, n° 8, Montréal, Presses de l'Université du Québec, pp. 53-95.
- De CORNULIER Benoît (2004) « Sur la valeur de l "incise" et sa postposition : Signe mimique et "style indirect libre" », in LECLERE, Chr. et al., *Syntaxe, Lexique et Lexique-Grammaire*, Volume dédié à Maurice GROSS, *Lingvisticae Investigationes*, Supplementa 24, pp. 105-111.
- DEBAISIEUX Jeanne.-Marie (2008), « Enoncés parenthétiques et progression thématique : quelques observations sur corpus oraux », in BERTRAND O. et al., *Discours, diachronie, stylistique du français, études en hommage à Bernard Combettes*, Berne, Peter Lang, pp. 93-106.
- DEHÉ Nicole & WICHMANN Anne (à par.a) *Sentence-initial I think (that) and I believe (that): Prosodic evidence for use as main clause, comment clause and discourse marker. Studies in Language*.
- DEHÉ Nicole & WICHMANN Anne (à par.b) *The multifunctionality of epistemic parentheticals in discourse: prosodic cues to the semantic-pragmatic boundary. Functions of Language*.
- DELAVEAU Annie (2001) *Syntaxe - la phrase et la subordination*, Paris, Armand Colin, 192p.
- DEULOFEU Henri-José (1988) « La syntaxe de Meillet et l'analyse des langues parlées », in Claire Blanche-Benveniste, André Chervel & Maurice Gross (éd.), *Grammaire et histoire de la grammaire. Hommage à la mémoire de Jean Stefanini*, Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence, pp. 181-202.
- DEULOFEU Henri-José (1989) « Les couplages de constructions verbales en français parlé : effet de cohésion discursive ou syntaxe de l'énoncé », *Recherches sur le français parlé*, n° 9, pp. 111-141.
- DEULOFEU Henri-José (1999) « Questions de méthode dans la description morphosyntaxique de l'élément que en français contemporain », *Recherches sur le Français Parlé*, n°15, pp. 163-198.

- DEULOFEU Henri-José (2001) « La notion de construction corrélatrice en français : typologie et limites » in *Recherches sur le français parlé*, 16, Université de Provence, pp. 103-124.
- DUCROT Oswald & SCHAEFFER Jean-Marie (1972) *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Seuil (1995).
- FABRICIUS-HANSEN Cathrine, WIEBKE Ramm éd. (2008) *Subordination versus coordination in sentence and text: a cross-linguistic perspective*, Amsterdam, Benjamins.
- FERON Corine (2005) « Modalisation et verbes d'opinion : quelques remarques sur *croire*, *cuidier* et *penser* dans *La Queste del Saint Graal* », in *L'Information grammaticale*, n° 104, pp. 15-21.
- FOULET Lucien (1928) *Petite grammaire de l'ancien français*, Paris, Honoré Champion.
- GACHET Fred (à par.) « L'incise de discours rapporté : une principale d'arrière-plan ? », in DEFRANCQ Bart et al. (éds), *Actes du colloque international Discours et Grammaire 2008*, Gand.
- GADET Françoise (1992) *Variation et hétérogénéité*, Langages, Année 1992, Volume 26, Numéro 108, pp. 5 – 15.
- GADET Françoise (1989) *Le français ordinaire*, Paris, A. Colin, 192p.
- GADET Françoise (1992) *Le français populaire*, Paris, PUF (1997).
- GADET Françoise (2003), *La Variation sociale en français*, Paris-Gap, Ophrys (2007).
- GADET Françoise (2006) « Hier comme aujourd'hui », in *À la quête du sens, Etudes littéraires, historiques et linguistiques en hommage à Christiane MARCHELLO-NIZIA* (2006) (EDITEURS) 191-198
- GARAGNON Anne-Marie, CALAS Frédéric (2002) *La phrase complexe*, Paris, Hachette, 159p.
- GAUTIER Antoine (2006) « Unité et discontinuité : une approche épistémologique et systématique de la phrase », these de l'Université Paris IV.
- GERDES Udo, SPELLERBERG Gerhard (1972) *Althochdeutsch- Mittelhochdeutsch Grammatischer Grundkurs zur Einführung und Textlektüre*, Athonäum Verlag, Königstein, 4. Auflage, 177p. (1978)
- GIVÓN Talmy (2001) *Syntax. An Introduction*. Vol. II. Amsterdam / Philadelphia : Benjamins.
- GLESSGEN Martin-Dietrich (2007) « Linguistique romane », in *Domaines et méthodes en linguistique française et romane*, Paris, Armand Colin.
- GLIKMAN Julie (2005) *La parataxe en diachronie*, mémoire de DEA, Université Paris X Nanterre.

- GLIKMAN Julie (2008) « Les subordinées asyndétiques en ancien français », *Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF'08*, DURAND J., B. HABERT, B. LAKS (éds.), Paris, Institut de Linguistique Française, pp. 225-240.
- GLIKMAN Julie (2009) « Le rapport entre frontières de propositions et frontières prosodiques en ancien français », in *Grammaire et Prosodie-2*, D. ROULLAND (ed.), *Travaux linguistiques du Cerlico*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 23-37.
- GLIKMAN Julie (à par.a) *Modalisation versus Subordination*, Actes du Colloque *Locutions et phrases : aspects de la prédication*, Potsdam, 2008.
- GLIKMAN Julie (à par.b) *Rattachement et rection en ancien français*, in *La rection verbale entre micro- et macro- syntaxe*, GAUTIER A., PINO SERRANO L. et Van RAEMDONCK D. (éds.), *Travaux de Linguistique*.
- GLIKMAN Julie (à par.c) *Peut-on établir des critères formels de reconnaissance de la parataxe ?*, in BEGUELIN Marie-José, AVANZI Mathieu & CORMINBOEUF Gilles, éds. (à par.) *La Parataxe. Tome 1: Entre dépendance et intégration ; Tome 2: Structures, marquages et exploitation discursive*, Berne, Peter Lang.
- GRAEME-RITCHIE Robert Lindsay. (1907) *Recherches sur la syntaxe de la conjonction "que" dans l'ancien français*, Paris,
- GUENOT Marie-Laure (2006) « La coordination considérée comme un entassement paradigmatique: description, représentation et intégration », *Actes de TALN 2006*.
- HAIMAN John (1978) *Conditional are topics*, *Language* 54.3, pp. 564-89.
- HAIMAN John. & THOMPSON Sandra A. (eds.) (1988) *Clause Combining in Grammar and Discourse*, Amsterdam, John Benjamins.
- HALLIDAY Michael Alexander Kirkwood (1985) *Spoken and Written Language*, Victoria : Deakin University.
- HARRIS Alice C., Lyle CAMPBELL Editeur (1995) *Historical syntax in cross-linguistic perspective*, Cambridge, Cambridge university press.
- HASSLER Gerda (2008) « Le marquage épistémique de l'énoncé en français parlé », in Françoise GADET & Emmanuelle GUERIN (éds), *Actes de la journée : "Etudes de syntaxe : français parlé, français hors de France, créoles"*, 2007.
- HJELMSLEV Louis (1963) *Le Langage*, trad. M. Olsen (1993), Paris, Folio.
- HUOT Hélène (1979) *Recherches sur la subordination en français*, Service de reproduction des thèses, Université de Lille III, Thèse présentée devant l'Université de Paris 7 le 6 mai 1977.
- IFANTIDOU Elly (2001) *Evidentials and Relevance*, Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.

- JENSEN Frede (1990) *Old French and Comparative Gallo-Romance Syntax*, Tübingen, Niemeyer.
- JOLY Geneviève. (2004) *L'ancien français*, Paris, Belin.
- KAHANE Sylvain (2001) *Grammaires de dépendance formelles et théorie Sens-Texte, Tutoriel*, Actes TALN'2001, vol. 2, Tours, 63p.
- KAHANE Sylvain (2008) *Les unités de la syntaxe et de la sémantique : le cas du français*, CMLF (1er Congrès Mondial de Linguistique Française), Paris, 18 p.
- KLEIBER Georges (1994), « Catégorisation et hiérarchie : sur la pertinence linguistique des termes de base », in *Hermès* n°13, pp. 213-233.
- KOCH Peter (1995) « Subordination, intégration syntaxique et oralité », in: Hanne Leth ANDERSEN/Gunver SKYTTE (Hrsg.), *La subordination dans les langues romanes. Actes du colloque international Copenhague 5.5.-7.5.1994*, Kopenhagen: Munksgaard Etudes Romanes 34 (1995), 13-42.
- KOCH Peter & OESTERREICHER Wulf (2001) « Langage parlé et langage écrit », *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, t. I, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 584-627.
- KOCH Peter & OESTERREICHER Wulf (2009) « Comparaison historique de l'architecture des langues romanes », in *Romanische Sprachgeschichte Histoire linguistique de la Romania*, Gerhard Ernst, M.-D. Glessgen, C. Schmitt & W. Schweickard éd., Walter de Gruyter, Berlin, New York, tome 3 pp. 2575-2606.
- KRISTEVA Julia (1974) *La Révolution du langage poétique : l'avant-garde à la fin du XIXe siècle, Lautréamont et Mallarmé*, Paris : Éditions du Seuil, 1974, (2 éd.1985)
- KUNSTMANN Pierre et DUBE Martin (1982) *Concordancier analytique de la Mort le Roi Artu*, Editions de l'université d'Ottawa, 1982
- KUNSTMANN Pierre (1990) *Le relatif-interrogatif en ancien français*, Genève, Droz
- LE GOFFIC Pierre (1993) *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 591p.
- LE GOFFIC Pierre. (éd.) (2002) *Interrogation, indéfinition, subordination, Verbum, XXIV : 4*
- LE GOFFIC Pierre (2008) « *Que* complétif en français : essai d'analyse », *Langue française*, 158, pp. 53-68.
- LEMARECHAL Alain. (1997) *Zéro(s)*, Paris, PUF, 254p.
- LEEMAN Danielle (2002) *La phrase complexe: les subordinations*, de boeck.duculot
- LEFEUVRE Florence (1999) *La Phrase averbale en français*, Paris, L'Harmattan
- LEFEUVRE Florence & PIERRARD Michel (à par.) « Les proformes indéfinies, Indéfinition et prédication », *Langue française*

- LEHMANN Christian (1988) « Towards a typology of clause linkage », in J. Haiman and S. A. Thompson (eds.), *Clause combining in grammar and discourse*, Amsterdam: Benjamins, pp. 181 – 226.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane (1978) « Un problème de linguistique textuelle: la classe des éléments joncteurs de propositions », in *Etudes de syntaxe du moyen-français*, Actes du Colloque de Metz, R.Martin éd., Paris, Klincksieck, pp.33-42.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane (1979) *Histoire de la langue française au XIVe et XVe siècles*, ed. 1997, Paris, Nathan, 480p.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane (1993) « Parataxe et syntaxe du vers en ancien français », in *Approches énonciatives de l'énoncé complexe*, I. PERRIN éd., Louvain-Paris, éd. Peeters, pp. 63-71.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane (1995) *L'évolution du français* Armand Colin, Paris
- MARCHELLO-NIZIA Christiane (1999) *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys, 172p.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane (2009) « histoire interne du français : morphosyntaxe et syntaxe » in *Romanische Sprachgeschichte Histoire linguistique de la Romania*, Gerhard Ernst, M.-D. Glessgen, C. Schmitt & W. Schweickard éd., Walter de Gruyter, Berlin, New York, tome 3 pp. 2926-2947
- MARNETTE Sophie (1999), "Il le vos mande, ge sui qui le vos di : Les stratégies du dire dans les chansons de geste". *Revue de Linguistique romane*. 63. 251-252. p 387-417.
- MARNETTE Sophie (2001), "Du discours insolite: Le discours indirect sans que". *French Studies*. 55.3. 297-313.
- MARTINEAU France (1988) « Variable deletion of *que* in the spoken French of Ottawa-Hull. » In D. Birdsong & J.-P. Montreuil (eds): *Advances in Romance linguistics* : 275-287.
- MARTINEAU France (1997) «Évolution de l'alternance infinitif / subjonctif dans les compléments de verbes de volonté», *Actes du VIII^e Colloque international sur le moyen français*, INALF, B. Combettes et S. Monsonégo (éd.), pp. 541-561.
- MATTHIESSEN Christian & THOMPSON Sandra A.(1988) « The structure of discourse and subordination », in Haiman and Thompson (1988), pp. 275-329
- MATTHIESSEN Christian (2002) « Combining clauses into clause complexes », in Bybee Joan L., Michael Noonan (éds.) (2002) *Complex sentences in grammar and discourse: essays in honor of Sandra A. Thompson*, Amsterdam, John Benjamins.
- MEILLET Antoine, VENDRYES Joseph (1924) *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, éd.1979, Paris, Champion, 779p.
- MENARD Philippe (1988 (1994)) *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Éditions Bières, coll. "Études Médiévales".

- MOIGNET Gérard (1976) *Grammaire de l'ancien français*, Initiation à la linguistique, Paris : Klincksieck. (2002)
- MOREL Mary-Annick & DANON-BOILEAU Laurent (1998), *Grammaire de l'intonation : l'exemple du français*, Gap, Ophrys.
- MULLER Claude (1996) *La subordination en français*, Armand Colin.
- MULLER Claude (Ed.) (1996) *Dépendance et intégration syntaxique : subordination, coordination, connexion*, Linguistische Arbeiten, 351, Tübingen : Niemeyer.
- MULLER Claude (2002) *Les bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux (2008).
- NØLKE Henning (1996) « Une parenthèse sur les incises, un cas de non-intégration et de non-dépendance syntaxique » in *Dépendance et intégration syntaxique, Subordination, coordination, connexion*, Muller C. éd., Tübingen, Niemeyer, pp. 317-325.
- NYROP Kristoffer (1904-1930) *Grammaire historique de la langue française*. T.VI, *Syntaxe. Particules & Verbes*, Copenhague, Gyldendal, cop. 1930
- PAUL Hermann, MOSER Hugo & SCHRÖBLER Ingeborg (1969) *Mittelhochdeutsche Grammatik*, Tübingen, Niemeyer, 20. Auflage.
- PICOCHÉ Jacqueline, MARCHELLO-NIZIA Christiane (1998) *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan (réédition 2008, Edition Vigdor).
- PONCHARAL Bruno (2003) « Approche énonciative de l'opposition that / Ø dans les complétives de discours indirect » in *La subordination en anglais*, CELLE A. et GRESSET S. éd., Presses Universitaires du Mirail, pp. 89-109.
- POSNER Rebecca (1997) *Linguistic change in French*, Clarendon Press, Oxford.
- PREVOST Sophie. (2005) « Exploitation d'un corpus de français médiéval : enjeux, spécificités et apports », in A. Condamines (éd) *Sémantique et corpus*, Paris : Hermès/Lavoisier (Série « Traité IC2 » ; Cognition et traitement de l'information), pp. 147-176
- PUSTKA Elissa (à par.): « La subordination sans subordonnant en français guadeloupéen – créolisme ou pseudo-créolisme ? », in: Drescher, Martina/Neumann-Holzschuh, Ingrid (Hrsg.): *Akten der Sektion « Syntaxe de l'oral dans les variétés non-hexagonales du français » beim 6. Kongress des Frankoromanistenverbandes 2008 in Augsburg*, Tübingen: Stauffenburg.
- RAIBLE Wolfgang (2002) « Literacy and Orality », in N. J. Smelser and Paul B. Baltes (eds.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, Oxford: Pergamon, 8967-71.
- REBUSCHI Georges (2001) « Coordination et subordination. Première partie : la conjonction restreinte », in *Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, n°96/1, Paris-Louvain : Peeters, pp. 23-60.

- REBUSCHI Georges (2002) « Coordination et subordination. Deuxième partie : vers la conjonction généralisée », in *Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, n°97/2, Paris-Louvain : Peeters, pp. 37-94.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René (1994) *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF (2002)
- RISSANEN Matti (1991) « On the history of *that*/zero as object clause links in English », in *English corpus linguistics: Studies in honour of Jan Svartvik*, Aijmer K., Altenberg B. éd., London, Longman, pp. 272-289.
- ROSIER Laurence (1999) *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles, Duculot, coll. *Champs linguistiques*.
- ROSIER Laurence (2008) *Le discours rapporté en français*, Paris, ophrys.
- ROUQUIER Magali (2002) « Les constructions liées : "c'est une saine occupation que l'horticulture" », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XCVII-1, 153-186.
- SAUSSURE Ferdinand de (1913) *Cours de linguistique générale*, éd. Payot, (1913)1995
- SCHNEIDER S. (2007) *Reduced parenthetical clauses. A corpus Study of Spoken French, Italian and Spanish*. Amsterdam: Benjamins.
- SIMONE Raffaele (à par) « Espaces instables entre coordination et subordination » in BEGUELIN Marie-José, AVANZI Mathieu & CORMINBOEUF Gilles, éd. (à par.) *La Parataxe. Tome 1: Entre dépendance et intégration ; Tome 2: Structures, marquages et exploitation discursive*, Berne, Peter Lang.
- SKÅRUP Povl (1975) *Les premières zones de la proposition en ancien français. Essai de syntaxe de position*, Copenhague, Etudes romanes de l'université de Copenhague.
- SOUTET Olivier (1992) *Etudes d'ancien et de moyen français*, Paris, PUF.
- TANGUY Noalig (à par.) *De l'ambiguïté des segments averbaux en français parlé*, Coldoc 09 nanterre
- TANGUY Noalig, GLIKMAN Julie (à par.) « Deux énoncés averbaux en parataxe, et hop, une prédication complexe. Les énoncés averbaux peuvent-ils construire des prédications complexes paratactiques en français parlé ? », Association for French Language Studies 2009 *conférence Langue Française en contextes* Neuchâtel
- TESNIERE Lucien (1959) *Éléments de syntaxe structurale*, éd. 1976, Paris, Klincksieck, (1988).
- THOMPSON Sandra A., MULAC Anthony (1991) « A Quantitative perspective on the grammaticization of epistemic parentheticals in English » in *Approaches to grammaticalization*, Traugott E. C., Heine B. éd., Amsterdam, Benjamins, vol. 2, pp. 313-329.

- TRAUGOTT Elisabeth Closs (1992) « Syntax », in Richard HOGG, ed., *The Cambridge History of the English Language I; Old English*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 168-289.
- URMSON James (1952) « Parenthetical verbs », *Mind* 61 : 480-496.
- Van RAEMDONCK Dan (2002) « Discours rapporté et frontières de phrase : l'épreuve de l'intégration syntaxique », *Faits de Langues*, n° 19, 171-178.
- Van RAEMDONCK Dan (2004) « Discours rapporté et intégration syntaxique : un exemple d'analyse » in *Le discours rapporté dans tous ses états*, Juan Manuel López Muñoz, Sophie Marnette, Laurence Rosier (éds.), Paris, L'Harmattan, pp. 531-537.
- Van RAEMDONCK Dan (éd.) (2009) *Modèles syntaxiques : La syntaxe à l'aube du 21^{ème} siècle*, Berne, Peter Lang
- VERJANS Thomas (2009), *Essai de systématique diachronique: genèse des conjonctions dans l'histoire du français*, PhD, Paris-Sorbonne.
- WAGNER Robert-Léon (1974) *L'ancien français*, Coll. « Langue et langage », Larousse, Université 1974. 271 p.
- WEILL Isabelle. (2002) « Tant, étude d'un marqueur de transfert dans les textes épiques du Moyen Français » in *LINX*, numéro spécial, 2002, pp. 405-412.
- WILLEMS Dominique et MEULLEMAN Machteld (à par.) « *Il y a des gens ils viennent acheter des aspirines pour faire de l'eau gazeuse* ». Sur les raisons d'être des structures parataxiques en *il y a.*, in BEGUELIN Marie-José, AVANZI Mathieu & CORMINBOEUF Gilles, éds. (à par.) *La Parataxe. Tome 1: Entre dépendance et intégration ; Tome 2: Structures, marquages et exploitation discursive*, Berne, Peter Lang.
- WILMET Marc (1997) *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot (2003).
- WIESMATH Raphaële (2006) *Le français acadien. Analyse syntaxique d'un corpus oral recueilli au Nouveau-Brunswick/Canada*, Paris, L'Harmattan.
- ZINK Gaston (1987) *L'ancien français*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- ZUMTHOR Paul (1972) *Essai de poétique médiévale*, Paris, Le Seuil.

Corpus

- Adam de la Halle, *Le Jeu de la Feuillée*, P.-Y. Badel éd., Paris, Lettres gothiques, 1995, **abrégé Feuillée**
- Adenet le Roi, *Berte aus grans piés*, A. Henry ed., 1963, P U de Bruxelles, PUF, Bruxelles, 272p. ; 3487, 13^e **abrégé Berte**
- Jehan Bodel, *Le jeu de Saint Nicolas*, éd. Par Albert Henri, Droz, Genève, 1981, env. 1200, 1533 vers, premier miracle dramatique en langue vulgaire (d'oïl), **abrégé Saint Nicolas**
- Honorat Bovet, *L'arbre des batailles*, édition critique par H. Biu, thèse d'état non publiée, 2004, **abrégé Arbre**
- Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, publié par Mario Roques, Champion, Paris, 1981, 6879 v., éd. d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794), **abrégé Erec**
- Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au lion*, Hult D. F. éd., Paris, Lettres Gothiques, 1994, **abrégé Yvain**
- Chrétien de Troyes, *Le conte du Graal (Perceval)*, Lecoy F. éd., Paris, Champion, 1990, **abrégé Perc.**
- Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*, J. Dufournet éd., 2004, Champion Classiques, Champion, Paris, CXX §, 212p avec trad : 106p., **abrégé Clari**
- Lindqvist C. (2001) *Corpus transcrit de quelques journaux télévisés français*, Stockholm, Uppsala, 289p., **abrégé Lindqvist**
- Guillaume de Machaut, *Prologue*, et *Le jugement dou roy de behaigne*, ATILF, **abrégé G. Machaut**
- Rutebeuf, *Œuvres complètes*, texte établi, trad., annoté et présenté par M. Zink, 2001, Lettres Gothiques, Classiques Garnier, Paris, 1054p., **abrégé Rut.**
- *Le Dit des Cordeliers*, ~1249, p. 49-61, 100 v.
 - *Le Dit du pet au vilain*, (œuvre de jeunesse) p. 63-69, 76 v.
 - *Les Plaies du monde*, ~1252, p.71-79, 120 v.
 - *L'Etat du monde*, ~1252, p. 81-93, 176 v.
 - *De Monseigneur Ancel de l'Isle*, ~1252~1260, p.95-101, 56 v.
 - *La Griesche d'hiver*, ~1260, p.193-202, 107 v. **abrégé Griesche Hiver**
 - *La Griesche d'été*, ~1260, 204-211, 116 v.
 - *Le Dit des Jacobins*, ~1260, p. 234-243, 64 v. **abrégé Jacobins**
 - *Les Ordres de Paris*, ~1260-61, p. 245-261, 168 v.
 - *Le Dit des Béguines*, ~1260-61, p. 264, 20 v.

- *Le Mariage Rutebeuf*, ~1261, p. 267-277, 138 v.
- *Renart le Bestourné*, ~1261, p. 279-291, 162 v.
- *La Leçon d'Hypocrisie et d'Humilité*, ~1261, p. 293-315, 320 v.
- *La Complainte Rutebeuf*, ~1261-62, p. 317-329, 165 v
- *La Repentance Rutebeuf*, ~1261-62, p. 331-339, 84 v
- *La Voie d'humilité*, ~1262, p. 341-399, 900 v., **abrégé Humilité**
- *La nouvelle complainte d'Outremer*, ~1277, p. 975-997, 366 v.

Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré*, éd. et présentation de Joël Blanchard, trad de Michel Quereuil, Lettres Gothiques, Le Livre de Poche, Paris, 1995, 1455, 531 p. (178 §) (dont la moitié : traduction en face à face), lu : p. 1-174 (§1-48); 378-396 (§ 121-128) ; **abrégé Saintré**

François Villon, *Œuvres*, éd. par Auguste Longnon, 4^e éd. revue par L. Foulet, Champion, Paris, 1992, 1456-62, le lais 1456, 320 v, le testament, 2023 v, 1005 lus, poésies diverses, la ballade des pendus, 35 v., **abrégé Villon**

Aliscans, Régnier C. éd., Paris, Champion, 1990 et *Concordancier des formes graphiques occurrentes*, par G. Gonfroy et P. Chatard, Université de Limoges, 1993, **abrégé Alisc.**

Documents linguistiques de la France (série française), publiés par Jacques Monfrin, III Aube, Seine-et-Marne, Yonne, vol. prép. par Dominique Coq, Edition du CNRS, Paris, 1988, Chartes 1- 5, p 3-13, 1230- 1247 et 95 à 100, p. 106-118, 1270

Documents linguistiques de la Belgique Romane, pub par J. Monfrin, I. Hainaut, par Pierre Ruelle, Edition du CNRS, Paris, 1984, lu : Chartes 1-5 p. 3-9 1236-1239 et 125-129 p. 153-57, 1270

Floriant et Florete, édition bilingue établie, traduite, présentée et annotée par A. Combes et R. Trachsler, Champion Classique, Honoré Champion, Paris, 2003, **abrégé Floriant**

Histoire de la reine Berthe et du roy pepin, P. Tylus ed., 2001, Droz, Genève (Arrêt p. 212, ligne 2869) texte >p.262, 352p., texte : 4475 lg. 15^e, **abrégé Pepin**

La chanson de Roland, éd. Cesare Segre, droz, Genève, 2003, 4002 vers, **abrégé Roland**

La Chanson de Roland, Segre C., éd., Genève, Droz, 2003, **abrégé Roland**

La Mort le roi Artu, Frappier J. éd., Genève, Droz, 1964, éd. 1996, **abrégé Artu**

La Passion d'Autun, ATILF, **abrégé Passion d'autun**

La Passion du Palatinus, mystère du (début) XIVE siècle, éd. G. Franck, Paris, Champion, 1972, 1996 vers, **abrégé Palatinus**

La Queste del saint Graal, Pauphilet A. éd., Paris, Champion, 1984, **abrégé Queste**

- La Vie de Saint Alexis*, Storey C. éd., Genève, Droz, 1968, **abrégé St Al.**
- La vie de Sainte Marie l'Egyptienne*, versions en ancien et en moyen français, P. F. Dembowski éd., Droz, Genève, 1977, version T, poème de 1532 vers, source de la prose X, dernier quart du 12^e, **abrégé Sainte Marie T** ; version X, prose début 13^e, pp. 115-129, 78§, **abrégé Sainte Marie X**
- Le roman de Renart* (première branche), éd. Par Mario Roques, Champion, Paris, 2007, 3256 v., éd d'après le manuscrit de CANGE, **abrégé Renart**
- Le Roman de Tristan en prose*, tome I, édité par P. Ménard (1987), et tome III, édité par G. Roussineau (1991), Genève, Droz, **abrégé R. Trist.**
- Le Tombel de Chartrose*, ATILF, **abrégé Tombel Ch.**
- Les Rédactions en vers du Couronnement de Louis*, Y. G. Lepage éd., Droz, Paris-Genève, 1978, AB 2671 v., C 2717 v., **abrégé Louis AB / C.**
- Les séquences de Sainte Eulalie*, Roger Berger, Annette Brasseur, 2004, Droz, Paris, **abregé Eulalie**
- Maistre Pierre Pathelin, farce du XVe siècle*, publié par R. T. Holbrook, Paris, Champion, 1924, 2^e éd. 1937, **abrégé Pathelin**
- Miracle de Berthe*, ATILF, **abrégé Mir. Berthe**
- Miracle de l'abbeesse grosse*, ATILF, **abrégé Mir. Abb.**
- Miracle de l'Empereur Julien*, ATILF, **abrégé Mir. Emp. Julien**
- Miracle de la femme du roy de Portigal*, ATILF, **abrégé Mir. Fe.**
- Miracle de la nonna qui laissa son abbaie*, ATILF, **abrégé Mir. Non.**
- Miracle de St Panthaleon*, ATILF, **abrégé Mir. St Panth.**
- Miracle de un Pape qui vendi le basme*, ATILF, **abrégé Mir. Pape**

Sites

BIBLIOTHECA AUGUSTANA (Roland) :

http://www.hs-augsburg.de/~Harsch/gallica/Chronologie/11siecle/Roland/rol_ch01.html

MODELISER LE CHANGEMENT, LES VOIES DU FRANÇAIS, UNIVERSITE D'OTTAWA

http://www.voies.uottawa.ca/ici_contact_fr.html

CORPUS D'ORLEANS

<http://bach.arts.kuleuven.ac.be/elicop/accessibilité.html>

FRANTEXT, ATILF

<http://atilf.fr/>

INDEX LEMMATISE, UNIVERSITE D'OTTAWA :

http://www.uottawa.ca/academic/arts/lfa/activites/travaux_ling/index_lemmatises.html

Annexes

Les trois tableaux en annexe présentent les constructions relevées en corpus :

Tableau 1 : complétives en ancien français

Tableau 2 : autres types de subordinées en ancien français

Tableau 3 : tous types de constructions 14^{ème}, 15^{ème} et 20^{ème} siècle

Afin de permettre un classement par ordre chronologique, sans pour autant avoir de dates exactes, les conventions suivantes ont été adoptées dans les tableaux suivants.

11	11 ^{ème} siècle
12	12 ^{ème} siècle
12,1	Début du 12 ^{ème} siècle
12,2	Première moitié du 12 ^{ème} siècle
12,5	Milieu du 12 ^{ème} siècle
12,6	Deuxième moitié du 12 ^{ème} siècle
12,8	Fin du 12 ^{ème} siècle
12,9	Fin du 12 ^{ème} siècle – début du 13 ^{ème} siècle
13	13 ^{ème} siècle
13,1	Début du 13 ^{ème} siècle
13,2	Première moitié du 13 ^{ème} siècle
13,5	Milieu du 13 ^{ème} siècle
13,6	Deuxième moitié du 13 ^{ème} siècle
13,8	Fin du 13 ^{ème} siècle
13,9	Fin du 13 ^{ème} siècle – début du 14 ^{ème} siècle
14	14 ^{ème} siècle
14,1	Début du 14 ^{ème} siècle
15	15 ^{ème} siècle
15,5	Milieu du 15 ^{ème} siècle
15,6	Deuxième moitié du 15 ^{ème} siècle
20	20 ^{ème} siècle

Tableau 14 : conventions pour la notation des dates

Texte	Portion de texte étudiée
Numéro ligne/vers	Emplacement du texte
Œuvre	Entrée de l'œuvre dans la bibliographie du corpus
Date	Date de l'œuvre, notation selon les conventions présentées ci-dessus
Genre	Roman, histoire, chanson de geste (chde geste), vie de saint, théâtre-mystère, parodie de chanson de geste (parodie-cdg), poème, théâtre, didactique, oral, réécriture
Vers/prose	Texte en vers ou en prose
Narration/discours direct	Narration ou discours direct (DD)
Type	Complétive, but, clivée, comparative, consécutive, hypothèse, relative, conséquence.
Caractéristique	Type de verbe recteur, élément corrélatif
Coréf. Sujet	Coréférence du sujet : oui (O) ou non (Non)
Nég PPAL	Négation dans la principale : oui (O) ou non (Non)
Nég SUB	Négation dans la subordonnée : oui (O) ou non (Non)
P Vppal	Personne du verbe de la principale : 1 à 6
Temps/mode PPAL	Mode (et temps) du verbe de la principale : indicatif (ind), subjonctif (subj), impératif (impér), présent (pst), imparfait (impft), futur (fut), passé simple (PS), passé composé (PC)
P Vsub	Personne du verbe de la subordonnée : 1 à 6
Temps/mode SUB	Mode (et temps) du verbe de la subordonnée

Tableau 15 : signification des champs des tableaux et abréviations

Les cases grisées constituent des exemples de cas limites. Si certaines cases des tableaux sont vides, c'est que nous ne disposons pas de l'information.

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Corét. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Mais n'ad talent li facet se bien nun.	3681	Roland	11,0	chde geste	vers	narration	complétive	ad talent	O	O	N	3	Ind pst	3	Subj pst
"Filz Looÿs, ne vos celerai mie, Tu avras tot mon reaume en baillie,	166-67	AB Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	celer	N	O	N	1	Ind fut	2	Ind fut
"Fiex Loeÿ, ne te chelerai mie, Or as-tu tot mon roialme en baillie.	124-25	C Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	celer	N	O	N	1	Ind fut	2	Ind pst
C'est avis, unches hom n'i poet habiter. Quant partimes de lui, tres bien nous comanda Ne fussions chevalier fors de vous; ce sera,	575	Saint Alexis	11,0	vie de saint	vers		complétive	c'est avis	N	N	O	3	Ind pst	3	Ind pst
Ne covient pas je vos raconte Coutment je me sui mis a hunte,	2570-71	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	commander	N	N	O	3	Ind PS	4	Subj Impft
mes je sant moines a si fax que je criem ne me mesavaingne, se ge faz tant moignes devainne.	1-2	Rut. 14	13,6	poème	vers	DD	complétive	covenir	N	O	N	3	Ind pst	1	Ind pst
Bien croi la trayson de ton cuer l'empresis te.	1032-34	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	criembre	N	N	O	1	Ind pst	3	Subj pst
"Ha! rois Pepins," fait ele, "je croi mar vous vi né, Quant on me veut murdrir delez vostre costé."	2228	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	croire	N	N	N	1	Ind pst	2	Ind PS
Je croi bien des pseudomes i ait a grant plantei,	425-26	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	croire	O	N	N	1	Ind pst	1	Ind PS
Sire, foi que je doi vo cors, S'espielus vous estoit li sors, Je croi ja ne vous sera bel.	41 XI	Rut.8	13,6	poème	vers	DD	complétive	croire	N	N	N	1	Ind pst	3	Subj pst
Cuides tu donc tes Diex ait poéste Que il te puist vers moi en champ tenser?	192-194	StNico	12,9	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	croire	N	N	O	1	Ind pst	3	Ind fut
	805-06	AB Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	cuidier	N	N	N	2	Ind pst	3	Subj pst

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Quides tu dont tes Diex ait poesté Que il te puist en camp vers moi tenser?	549-50	C Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	cuidier	N	N	N	2	Ind pst	3	Subj pst
Je cuit plus sot de ti n'i a.	341	Feuillée	13,6	théâtre	vers		complétive	cuidier	N	N	O	1	Ind pst	3	Ind pst
Je quit Renart vos a loé et de son miel vos a doné,	1391-92	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	cuidier	N	N	N	1	Ind pst	3	Ind PC
Qant vos avrez le pont levé, ne serez la por nul grevé, que vos avez asez vitaille: ne cuit devant un an vos faille.	1137-40	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	cuidier	N	O	N	1	Ind pst	3	Subj pst
Mais, ainçois que il soit randuz vos sera il mout chier vanduz, que ceanz a assez de vitaille ne cuit devant un an me faille:	1783-86	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	cuidier	N	O	N	1	Ind pst	3	Subj pst
de l'onbre blanc et de l'image cuida por voir ce fust fromage.	1077-78	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	cuidier	N	N	N	3	Ind PS	3	Subj Impft
ne quidez mie je vos hace.	803	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	cuidier	N	O	N	5	Impér	1	Subj pst
ce cuit vos n'en gouteriez.	823	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	cuidier	N	N	O	1	Ind pst	5	Futur II
Cuida close fust par lui sole, et Roomniax qui le tesmoigne, la cort cuidast ce fust mançonge.	2603	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	narration	complétive	cuidier	N	N	N	3	Ind PS	3	Subj Impft
Quias le guant me caïst en la place,	485-86	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	narration	complétive	cuidier	N	N	N	3	Impft	3	Subj Impft
Je cui li vens les m'at ostei,	764	Roland	11,0	chde geste	vers	DD	complétive	cuidier	N	N	N	2	Ind PS	3	Subj Impft
Quant il m'ot tot ce commandei, Je li ai après demandei Son non deïst par amistié,	120	Rut. 14	13,6	poème	vers	DD	complétive	cuidier	N	N	N	1	Ind pst	3	Ind PC
	111-13	Rut. 16	13,6	poème	vers	narration	complétive	demandier	N	N	N	1	Ind PC	3	Subj impft

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Mesagier frere, di Guïon l'Alemant Armer se voist, et puis si voist el champ;	2430-31	AB Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	dire	N	N	N	2	Impér	3	Subj pst
si que nos soions cent et cinquante; et je vous di, se vous ce faites, vostre compaignie valdra miels en toutes manieres et plus en sera redoutee."	107, 14- 17	Artu	13,0	roman	prose	DD	complétive	dire	N	N	N	1	Ind pst	3	Ind fut
De Heudriet mon fil dites li pour riens nee Ne seroit pas sa mere un seul jor consirree."	1650-51	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	dire	N	N	O	5	Impér	3	Futur II
Quant ele pot parler, si dist n'arrestera Ne mais en une vile c'une nuit ne gerra Jusqu'à tant que la bouche de Bertain baisera;	3009-11	Berthe	13,0	chde geste	vers	narration	complétive	dire	O	N	O	3	Ind PS	3	Ind fut
"Sire, ele vos a dit ce que li plot, mais ele s'am poïst bien taire. Ne endroit moi ne vos en di ge rien, car ge ne voil dire ce soit voirs, ne ge [ne] di que ele mente"	p.680 1220-30	lancelotP	13,1	roman	prose	DD	complétive	dire	N	O	N	1	Ind pst	3	Subj pst
Dites de par moi le reçoive,	1987	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	dire	N	N	N	5	Impér	3	Subj pst
Iço ne di, Karles n'i ait perdut:	1959	Roland	11,0	chde geste	vers	DD	complétive	dire	N	O	O	1	Ind pst	3	Subj passé
Tant vos puis dire de celui Ja nuns n'aura honeur de lui De par service.	95-97 40	Rut. 12 Rut. 16	13,6 13,6	poème	vers	DD	complétive	dire	N	N	O	1	Ind pst	3	Ind fut
Tant vos di n'i a pas grant ale, Car je vos di nuns ne vit or Si preude gent, c'est sanz doutance.	728-29	Rut. 16	13,6	poème	vers	DD	complétive	dire	N	N	O	1	Ind pst	3	Ind pst
					vers	DD	complétive	dire	N	N	O	1	Ind pst	3	Ind PS

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Corét. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Hostes, dites li de par moi Ne c'esmaît ne que je m'esmoi,	697-98	Rut. 16	13,6	poème	vers	DD	complétive	dire	N	N	O	5	Impér	3	Ind pst
Ancor me dist icil preudom, Ce ge faisoie mon preu, donc Orroie je le Dieu servise,	103-07	Rut. 16	13,6	poème	vers	narration	complétive	dire	N	N	N	3	Ind PS	1	Futur II
Je vous di bien veraiement, Il font maint mauvais serement	125-36	Rut. 4	13,6	poème	vers	DD	complétive	dire	N	N	N	1	Ind pst	3	Ind pst
Je ne di pas se soient / li Frere Prescheeur, Ansois sont une gent qui sont boen pescheeur,	33-34 IX	Rut. 8	13,6	poème	vers	DD	complétive	dire	N	O	N	1	Ind pst	6	Subj pst
Pur hoc vus di, d'un son filz voil parler.	15	Saint Alexis	11,0	vie de saint	vers	DD	complétive	dire	O	N	N	1	Ind pst	1	Ind pst
Auberon, che me di au roy Je li menrai riche conroi;	318-319	StNico	12,9	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	dire	N	N	N	2	Ind pst	1	Ind fut
Puis dist, se nus l'en fait damage Et il ne l'en set rendre conte, Mis iert li crestiens a honte.	48-50	StNico	12,9	théâtre- mystère	vers	narration	complétive	dire	N	N	N	3	Ind PS	3	Ind fut
Mais, se Diex done je le tingne, sa vie sera mout petite,	2450-51	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	donne	N	N	N	3	Ind pst	1	Subj pst
Je di que droiz est antresait ceste l'enor del blanc cerf ait.	1743-44	Erec	12,8	roman	vers	DD	complétive	est droit	N	N	N	3	Ind pst	3	Subj pst
Cho m'est vis, trop i ai esté.	244	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	DD	complétive	est vis	?	N	N	1	Ind pst	1	Ind PC
Passez outre: se vos chaez, saeiz seür vos floterez.	1381-82	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	etre sur	O	N	N	5	Impér	5	Ind fut
C'ele rit et fait bele chiere Et fait cemblant riens ne li griève Ce qu'Orgueulz contre li se lieve,	544-46	Rut. 16	13,6	poème	vers	narration	complétive	faire semblant	N	N	O	3	Ind pst	3	Ind pst

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
ja li vostres coarz chevaux ne vos guerra de mes cheaux ne lor en face livroison.	1547-49	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	gairir (gairir)	N	O	O	3	Ind fut	1	Subj_pst
"Di moi, François, garde ne soit celé, A cui as-tu si longuement parlé	797-98	AB Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	garder	N	N	O	2	Impér	3	Subj_pst
"Qui es tu, va, garde n'i ait menti, "Tybert," ce dist Morans, "garde sor li ne fier,	2488	AB Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	garder	N	N	O	2	Impér	3	Subj_pst
et gardez ne li celez ja de quel poinne je ai mis hors et vostre amie et vostre cors.	604	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	garder	O	N	O	2	Impér	2	Subj_pst
et, se vos le poez atreire tant que avoec vos l'ameigniez, gardez ja ne vos an feigniez."	4500-02	Erec	12,8	roman	vers	DD	complétive	garder	O	N	O	5	Impér	5	Subj_pst
Dites le moi, ma douce amie, gardez nel me celez vos mie, Garde ta teste n'i soit mise,	4060-62	Erec	12,8	roman	vers	DD	complétive	garder	O	N	O	5	Impér	5	Impér
	2515-16	Erec	12,8	roman	vers	DD	complétive	garder	O	N	O	5	Impér	5	Subj_pst
	5751	Erec	12,8	roman	vers	DD	complétive	garder	N	N	O	2	Impér	3	Subj_pst
"Alez, fet il, grant aleüre, et gardez ne soiez tant ose que, se vos veez nule chose, ne me dites ne ce ne quoi;	2764-67	Erec	12,8	roman	vers	DD	complétive	garder	O	N	O	5	Impér	5	Subj_pst
Et Blanchandine, l'avenant, gardez o vous soit acesmee, Gardez nel dites a nului, gardez sanz lui ne retornez.	5916-17	Florian et Florete	13,6	roman	vers		complétive	garder	N	N	N	5	Impér	3	Subj_pst
	1990	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	garder	O	N	O	5	Impér	5	Impér
	950	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	garder	O	N	O	5	Impér	5	Subj_pst

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Corét. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Il li jura sor les sainz del moustier Ja n'en avra vaillant .iiii. deniers, Ne n'en tendra plain doi ne demi pié, S'il ne li done de gré et volentiers. Qui trestot m'ont juré et fianchiet Ne me fauront por les membres trenchier."	226-29	AB Louis	12,0	chde geste	vers	narration	complétive	jurer	N	N	O	3	Ind PS	3	Ind fut
Ja ne leré por nul home que sache Ne vos secore o mon riche barnage."	1606-07	C Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	jurer	O	N	O	6	Ind PC	6	Ind fut
Or ne leroie, por nul home qu'en sache, Ne por paien, tant soit ne fol ne aspre, A cez glotons ne me voise combattre.	268-69	AB Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	laisser	O	O	O	1	Ind fut	1	Subj pst
Or ne lairoie, por l'onor de Cartage, Ne por paien, tant soit felons ne aspres, A ces gloutons ne m'en voise combattre.	403-05	AB Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	laisser	O	O	O	1	Futur II	1	Subj pst
La rereguarde des .XII. Cumpaignuns Ne lesserat bataille ne lur dunt. Par moi vos mande, ne sai que vos celasse, N'as droit en Rome ne en tot l'heritage;	172-74	C Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	laisser	O	O	O	1	Futur II	1	Subj pst
Mandez Renart de moie part atandu l'ai .III. jorz antiers. Par vos li mand bataille i seit justee. Ainz manda, s'il pooit estre sans mesestance, L'evesque lor feist la avoir demorance. A ma mere m'en vois corant, li noncerai Se Berte nous eschape ja mais joie n'arai."	858	Roland	11,0	chde geste	vers	narration	complétive	laisser	N	O	O	3	Ind fut	3	Subj pst
	2367-68	AB Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	mander	N	N	O	3	Ind pst	2	Ind pst
	462-63	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	mander	N	N	N	5	Impér	1	Ind PC
	2761	Roland	11,0	chde geste	vers	DD	complétive	mander	N	N	N	1	Ind pst	3	Subj pst
	XV, 59-60	Rut. 1	13,5	poème	vers	narration	complétive	mander	N	N	N	3	Ind PS	3	Subj impfft
	1392-93	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	noncier	O	N	O	1	Ind fut	1	Ind fut

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Corét. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Marsiliun de meie part nunciez Cuntre Franceis li sui venut aider: Mais puis fu par la serve en la forest malmise, Ainsi com vous orrés l'estoire le devise Paour ai ne vous tut, si me puist Dieus aidier.	2674	Roland	11,0	chde geste	vers	DD	complétive	nunciez	N	N	N	5	Impér	1	Ind PC
Quant l'ors ot des vilains la rage, fremist et pense en son corage miauz li vient il le musel perdre, einz que Lainfroiz le puisse aerdre en son cuer pense, se il vit, tiex en plorra qui or en rit.	177-78	Berthe	13,0	chde geste	vers	narration	complétive	oir	N	N	N	3	Ind fut	3	Ind pst
	320	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	paour ai	N	N	N	1	Ind pst	3	Subj pst
	669-72	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	narration	complétive	penser	N	N	N	3	Ind pst	3	Ind pst
	2925-26	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	narration	complétive	penser	O	N	N	3	Ind pst	3	Ind pst-Ind fut
Or pri a Dieu que il li plaise Ceste douleur, ceste mesaise Et ceste enfance M'atourt a sainte penitance Si qu'avoir puisse s'acointance. Niule cose non la pouret omque pleier La polle sempre non amast lo Deo menestier	134-38	Rut.11	13,6	poème	vers	DD	complétive	plaire	N	N	N	3	Subj pst	3	Ind pst
	v 9-10	Eulalie	9,8	vie de saint	vers	narration	complétive	pleier	N	O	O	3	Ind PS	3	Subj impft
Et tot li ont et plevi et juré De toute France fera sa volenté. Ne s'en pot astenir, des ieus en a larmé;	1262-63	C Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	plevir / jurer	N	N	N	6	Ind PC	3	Ind fut
qu'ele ne puet muer ne die Si grant doel ai, ne puis müer ne l pleigne:	1121	Berthe	13,0	chde geste	vers	narration	complétive	pooir astenir	O	O	N	3	Ind pst	3	Ind PC
	5000	Perceval	12,6	roman	vers		complétive	pooir müer	O	O	O	3	Ind pst	3	Subj pst
	834	Roland	11,0	chde geste	vers	DD	complétive	pooir müer	O	O	O	1	Ind pst	1	Subj pst
Pitét en ad, ne poet müer n'en plurt.	2873	Roland	11,0	chde geste	vers	narration	complétive	pooir müer	O	O	O	3	Ind pst	3	Subj pst

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Corét. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Pitié l'en prent, ne poet müer n'en plurt. Carles li magnes ne poet müer n'en plurt.	825	Roland	11,0	chde geste	vers	narration	complétive	poir müer	O	O	O	3	Ind pst	3	Subj pst
Quant ele l veit, ne poet müer ne riet. Li arcevesque ne poet müer n'en plurt, Ne poet müer n'en plurt e ne suspirt. Ne poet müer n'en plurt e ne s dement, [Ne puet muer ne seit aparissant.]	841 959 2193 2381 2517 275	Roland Roland Roland Roland Roland Saint Alexis	11,0 11,0 11,0 11,0 11,0 11,0	chde geste chde geste chde geste chde geste chde geste vie de saint	vers vers vers vers vers vers	narration narration narration narration narration narration	complétive complétive complétive complétive complétive complétive	poir müer poir müer poir müer poir müer poir müer poir müer	O O O O O O	O O O O O O	O O O O O O	3 3 3 3 3 3	Ind pst Ind pst Ind pst Ind pst Ind pst Ind pst	3 3 3 3 3 3	Subj pst Subj pst Subj pst Subj pst Subj pst Subj pst
Ne puet müer ne soions riche, Si li reis voelt, prez sui por vos le face. Hostes, ja ne vos quier celer, La se soloient hosteleir Empereour et roi et conte Et cil autre dont hon vos conte, Qui d'amors ont chanson chantei. Et li rois lor respont bon fust c'on le fesist. Cil qui me het, bien sai ne t'aime mie: car je sai bien, se je l'eüsse mandé, il i fust venuz volentiers et debonerement	774 295 631-35 2213 170 186, 45-46	StNico Roland Rut. 16 Berthe AB Louis Artu	12,9 11,0 13,6 13,0 12,0 13,0	théâtre- mystère chde geste poème chde geste chde geste roman	vers vers vers vers vers prose	DD DD DD narration DD DD	complétive complétive complétive complétive complétive complétive	poir müer prez sui quier celer repondre savoir savoir	N O N N N N	O O N N N N	O O N N O N	3 1 1 3 1 1	Ind pst Ind pst Ind pst Ind pst Ind pst Ind pst	4 1 3 3 3 3	Subj pst Subj pst Ind impft Ind PS Ind pst Subj PQP
"Dame, font il, ne vos esmaiez onques; sachiez nos deffendrons bien ceste tor encontre Mordret, se il est tiex qu'il la veille asalir,	142, 36-39	Artu	13,0	roman	prose	DD	complétive	savoir	N	N	N	1	Ind pst	3	Subj PQP
		Artu	13,0	roman	prose	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	4	Ind fut

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Corét. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
"Dame, vez ci un chevalier qui por vos se met en aventure de mort; et sachiez, se il en est veincuz, vos en seroiz destruite et il maubailliz.	84, 9-11	Artu	13,0	roman	prose	DD	complétive	savoir	O	N	N	5	Impér	5	Ind fut
Ce est que vos sejoheroiz huimés ceanz et demain, et sachiez, se vos estiez en la meilleur cité que vos aiez. ne seriez vos mie mielz serviz ne mieuz aiesiez que vos seroiz ceanz, car ja ne savroiz nule chose deviser de bouche que vos n'aiez."	50, 45-50	Artu	13,0	roman	prose	DD	complétive	savoir	O	N	O	5	Impér	5	Futur II
car il set bien, se la reine le set, ele l'en savra maugré si grant a son escient qu'il ne trouvera jamés pes envers li.	14;20-22	Artu	13,0	roman	prose	narration	complétive	savoir	N	N	N	3	Ind pst	3	Ind pst-Ind fut
Bien sai li uns des deus sera ça tost tournés.	2955	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	1	Ind pst	3	Ind fut
Je sai bien vraiment Tybers vous a murdrrie,	2186	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	1	Ind pst	3	Ind PC
Car je sai vraiment morte sui et alee, S'encore gis ennuît en la forest ramee, Bien sai, se ne fussiez, la teste eüst coupee;	1139-40 2462	Berthe Berthe	13,0 13,0	chde geste chde geste	vers vers	DD DD	complétive complétive	savoir savoir	O N	N N	N N	1 1	Ind pst Ind pst	1 3	Ind pst Subj impft- Subj Impft
Bien sai, se il ne fust, morte fusse ou mengie;	3155	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	O	N	N	1	Ind pst	1	Subj impft- Subj Impft

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
S'aucune chose en ai, par la Virge honnoree, De li ou de la robe que ele en ot portee, Sachiez je l'amerioie assez plus que riens nee Mais ce ne sui je mie,achiez je le vous noi."	2470-72	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	1	Futur II
Sachiez tant ai d'avoir k'assez vous puis donner.	2507	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	1	Ind pst
Sachiez vous en avez mauvais conseil creü.	2722	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	1	Ind pst
Sachiez se c'est sa fille que tant avez eüe, Vous povez tres bien dire k'onours vous est creüe.	1291	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	O	N	N	5	Impér	5	Ind pst
Sachiez cel jour i ot maint grant destrier coru	3051-52	Berthe	13,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	O	N	N	5	Impér	5	Ind pst
Orachiez vraiment de cuer lor a pesé.	3344	Berthe	13,0	chde geste	vers	narration	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	3	Ind impft
Orachiez vraiment n'a talent qu'ele bale.	2773	Berthe	13,0	chde geste	vers	narration	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	3	Ind PC
Bien sai mes nons en sera alongiés."	741	Berthe	13,0	chde geste	vers	narration	complétive	savoir	N	N	O	5	Impér	3	Ind pst
Cil qui te heit, bien sai ne m'aïmme mie:	847	C Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	1	Ind pst	3	Ind fut
Saachiez, se je armes avoie, l'esprevier li contrediroie.	127	C Louis	12,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	N	N	O	1	Ind pst	3	Ind pst
car bienachiez seüremant, s'an moi n'avoit de hardemant fors tant con vostre amors m'an baille, ne crienbroie je an bataille, cors a cors, nul home vivant.	603-04	Erec	12,8	roman	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	1	Futur II
	5805-09	Erec	12,8	roman	vers	DD	complétive	savoir	N	N	O	5	Impér	1	Futur II

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Corét. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Sachiez bataille ne vos faut, Et sachiez, se je ne vos amasse plus que onques fame n'ama home, je ne vos en requiesse pas	5886	Erec	12,8	roman	vers	DD	complétive	savoir	N	N	O	5	Impér	3	Ind pst
Sachiez, se vos le me donez, bien vos sera guerredonnez et donrai vos de mes joiaus	p181;lg 5	La Queste	13,1	roman	prose		complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	1	Subj impft- Subj Impft
sachiez bien, se il nos estort, nos somes tuit jugié a mort, Renart set bien ce est li ors:	1509-11	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	savoir	O	N	N	5	Impér	5	Ind pst-Ind fut
sachiez bien les a conneüz	1607-08	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	4	Ind pst-Ind PC
Mes or est Renart pris au laz et set bien ce n'est mie a gas; bien set ne se puet or desfandre: a male hart le feront pandre.	513	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	narration	complétive	savoir	N	N	N	3	Ind pst	3	Ind pst
Mes or est Renart pris au laz et set bien ce n'est mie a gas; bien set ne se puet or desfandre: a male hart le feront pandre.	2819	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	narration	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	3	Ind PC
Mes or est Renart pris au laz et set bien ce n'est mie a gas; bien set ne se puet or desfandre: a male hart le feront pandre.	1361-64	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	narration	complétive	savoir	N	N	O	3	Ind pst	3	Ind pst
E or sai ben n'avons guaires a vivre; Car bien saveiz c'est la coutume : Qu'au desouz est, chacuns le plume.	1361-64	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	narration	complétive	savoir	O	N	O	3	Ind pst	3	Ind pst
Sachiés de chi ne moverai, N'avant ne arriere n'irai Dusques jo voie encor le feme Qui n'a sen per en tot le regne	1923	Roland	11,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	N	N	O	1	Ind pst	4	Ind pst
Bien sai tout i morrons el Damedieu serviçe.	681-82	Rut. 16	13,6	poème	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Ind pst	3	Ind pst
Bien sai tout i morrons el Damedieu serviçe.	1351-54	Stem.T	12,8	vie de saint	vers	DD	complétive	savoir	N	N	O	5	Impér	1	Ind fut
Bien sai tout i morrons el Damedieu serviçe.	402	StNico	12,9	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	1	Ind pst	4	Ind fut

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Sachiés je l'ochirai, s'il anchois ne m'ochist.	411	StNico	12,9	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	1	Ind fut
Sachiés, se chou est voirs que chi nous recordés, Asseür rechevrons nos anemis mortés.	426-427	StNico	12,9	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	4	Ind fut
Sachiés je n'i voeil perdre rien:	940	StNico	12,9	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	O	5	Impér	1	Ind pst
"Sachiez donc bien, acordez sommes."	2038	Yvain	12,0	roman	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	4	Ind pst
Bien sachiés, je l'apeteroie De traÿson, s'ele estoit moie.	623	Yvain	12,0	roman	vers		complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	1	Futur II
Et sachiés bien, se je pooie, Serviche et honnor vous feroie,	999	Yvain	12,0	roman	vers		complétive	savoir	N	N	N	5	Impér	1	Futur II
Et sachiés, ja a ensçient Ne vous en mentirai de mot.	428	Yvain	12,0	roman	vers		complétive	savoir	N	N	O	5	Impér	1	Ind fut
Ja savez vos, cuntre paiens ai dreit.	3413	Roland	11,0	chde geste	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	Ind pst	1	Ind pst
Car il me semble, puis que Nostre Sires a soffert que tel fruit est issuz de moi, cil qui tant est preudons ne devoit pas soffrir que ses peres, quieus qu'il soit, alast a perdicion,	p138;lg 23	La Queste	13,1	roman	prose		complétive	sembler	N	N	O	3	Ind pst	3	Futur II
Co sent Rollant la veüe ad perdue;	2297	Roland	11,0	chde geste	vers	narration	complétive	sentir	O	N	N	3	Ind pst	3	Ind PC
Co sent Rollant de sun tens n'i ad plus.	2366	Roland	11,0	chde geste	vers	narration	complétive	sentir	O	N	O	3	Ind pst	3	Ind PC
Quant il chou virent ne se porent aidier Ne lor effors ne lor aroit mestier, Trestot lor brans jeterent a lor piés,	1666-68	C Louis	12,0	chde geste	vers	narration	complétive	voir	O	N	O	6	Ind PS	6	Ind PS
Cil voit n'i a mestier proiere	1280	Erec	12,8	roman	vers	narration	complétive	voir	N	N	O	3	Ind pst	3	Ind pst
Or voi ge bien tot va, tot vient,	49	Rut. 6	13,6	poème	vers	DD	complétive	voir	N	N	N	1	Ind pst	3	Ind pst

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Corét. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Se mon seignor le roi plesoit et une chose me faisoit que il vousist je fusse moines, reclus, hermites ou chanoines, et me feïst vestir la here, certes, se ce li voloit plaire, icel mortel siecle et l'anvie lairoie : plus n'an ai anvie."	2067-74	Renart	12,9	parodie-cdg	vers	DD	complétive	vouloir	N	N	N	3	Subj Impft	1	Subj Impft
Co voelt li reis par amur cunvertisset.	3674	Roland	11,0	chde geste	vers	narration	complétive	vouloir	N	N	N	3	Ind pst	3	Subj pst
Et tant estre com vos vorroiz Nos vorrions, por vos esbatre, Por .i. jor vos i fussiez quatre, Tant vos verriens volentiers.	753-55	Rut. 16	13,6	poème	vers	DD	complétive	vouloir	N	N	N	4	Futur II	5	Subj impft

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Or quart chascuns que grantz colps i empleit, Male cançon de nus chantét ne seit!	1013	Roland	11	chde geste	vers	DD	but	subjonctif	N	N	O	3	Subj pst	3	Subj pst
La riens qui plus le desconforte ce fu, qant il vint a la porte, entre le fraisine et le sapin a veü l'oiseil saint Martin;	769-72	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	narration	clivée	c'est que	N	N	N	3	Ind PS	3	Ind PC
c'est li cuens Pheilipes de Flandres, qui mialx vait ne fist Alixandres,	13-14	Perceval	12,6	roman	vers		comparative	mialx	N	N	O	3	Ind	3	Ind
Mieus le sai ne set femme qui soit dusques en Frise;	1832	Berthe	13	chde geste	vers	DD	comparative	mieus	N	N	O	1	Ind pst		Ind pst
Ele est plus gracieuse ne soit la rose en may."	1408	Berthe	13	chde geste	vers	DD	comparative	plus	N	N	O	3	Ind pst		Subj
Li mielz guariz en unt bouid itant, Tuz sunt neiez par mervellus ahan.	2473	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutive	itant	O	N	N	6	Ind	6	Ind
Si grant doel ai, ne puis müer ne l pleigne:	834	Roland	11	chde geste	vers	DD	consécutive	si	O	N	O	1	Ind	1	Ind
Ainz que t'en partes seras si correlié Ne Dex ne hom ne te porroit aidier Que ne te face cele teste tranchier Et toz les membres hors des cors arrachier.	2115-18	AB Louis	12	chde geste	vers	DD	consécutive	si	N	N	O	2	Ind fut	3	Futur II
Je ai si ceste chose anprise ne remanroie en nule guise.	4231-32	Erec	12,8	roman	vers	DD	consécutive	si	O	N	O	1	Ind	1	Futur II
Qui si sont horrible et lais, N'est hom, ses ot, n'en ait pesance, Or en fas chi la penance	894-96	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	DD	consécutive	si	N	N	O	3	Ind pst		Ind
Tes peres en est si iriés, Ja mais nul jour ne sera liés	93-94	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	DD	consécutive	si	?	N	O	3	Ind		Ind

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coref. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Renart est si vers moi mesfaiz, tant a anuiz a trestoz faiz, nus ne le vos porroit retraire, si en doit l'an justise faire,	2125-28	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	consécutives	si	N	N	O	3	Ind	3	Futur II
Et je sai bien, que que nus die, que cil qui tot le mont conchie, Renart, icil maves lechierres, cil rous puanz, cil orz trichierres, eüst ma fame si baillie contre son cuer l'eüst saisie, ja Maupertuis nel garentist, ne forteresce qu'il feïst que je ne l'eüse tué et puis en un conpaing rué	89-98	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	consécutives	si	O	N	N	3	Subj Impft	3	Subj Impft
mout par est forz vostre donjons, mes n'est si forz ne l'aie pris;	1772-73	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	consécutives	si	N	O	O	3	Ind pst	1	Subj
"Dites moi," fait la dame, "pour le cors saint Marcel, Qui a fait a ma fille brasser si fait chaudel Tout se plaignent de li et vieil et jouvencel?"	2060- 2063	Berthe	13	chde geste	vers	DD	consécutives	si	N	N	N	3	Ind pst		Ind pst
N'a si bone serurgienne. N'est plaie, tant soit ancienne, Qu'ele ne nestoie et escure,	53-54 V	Rut. 15	13,6	poème	vers	DD	consécutives	si	N	O	O	3	Ind pst	3	Ind pst
Li povres hons, li mescheans, Monte si haut, chacuns le doute,	IV 29-30	Rut. 5	13,6	poème	vers	DD	consécutives	si	N	N	N	3	Ind pst	3	Ind pst
La veïsez la tere si junchee L'erbe del camp, ki est verte e delgee, Del sanc qu'en ist est tute envermeillee.	3388	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutives	si	N	N	N	5		3	Ind

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Diex gart au provoivre tel fil qui aprant si bien a barat panre quide gorpil et chat!	864-66	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	narration	consécutive	si	O	N	N	3	Ind	3	Ind
Cele serve ot en France la terre si honnie Par le conseil sa mere, l'orde vieille fronçie; Mainte male coustume i ot cele estable,	1474-76	Berthe	13	chde geste	vers	narration	consécutive	si	O	N	N	3	Ind		Ind
Mais en la fin sunt maubailli, Car vos veelz avenir puis Qu'il chieent en si parfонт puis, Par Dieu lou pere esperitable, Por dou pain curent une estable.	184-88	Rut. 16	13,6	poème	vers	narration	consécutive	si	O	N	N	6	Ind	6	Ind
Si grant ledece nus est apar[e]jude D'icest saint cors, que avum am bailie: Par lui avrum, se Deu plaist, bone aide'.	533-535	Saint Alexis	11	vie de saint	vers		consécutive	si	N	N	N	3	Ind	4	Ind fut
Si grant dolor or m'est apar[e]jude! Melz me venist, amis, que morte fusse. se vos a joie an exploitez, conquise avroiz si grant enor onques hom ne conquist gaignor;	484-485	Saint Alexis	11	vie de saint	vers		consécutive	si	N	N	N	3	Ind	3	Subj
(De cels d'Arabe si grant force i par ad, De la contree unt purprises les parz Si grant doel ad, semples quiad murir;	5616-18	Erec	12,8	roman	vers	DD	consécutive	si grant	N	N	O	5	Ind	3	Ind
Li Turs i fiert de si grant randonee De chief en autre li a route et fauxe,	3331	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutive	si grant	N	N	N	3	Ind	6	Ind
Li Turs le fiert de si grant randonee De chief en autre li a tote quassee.	3506	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutive	si grant	O	N	N	3	Ind	3	Ind
Li Turs le fiert de si grant randonee De chief en autre li a tote quassee.	1076-77	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	si grant	O	N	N	3	Ind	3	Ind
Li Turs le fiert de si grant randonee De chief en autre li a tote quassee.	773-74	C Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	si grant	O	N	N	3	Ind	3	Ind

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Bel sire reis, jo vos ai servit tant, Si n'ai oût e peines e ahans, Faites batailles e vencies en champ: Dunez m'un feu, ço est le colp de Rollant!	863	Roland	11	chde geste	vers	DD	consécutive	tant	N	N	N	1	Ind	5	Impératif
Tant vos avrai en curt a rei portee! Ja ne l'irat de France li emperere Que suls i moerge en l'estrage cuntree; Il l'aïment tant, ne li faldrunt n'ient.	446 397	Roland Roland	11 11	chde geste chde geste	vers vers	DD DD	consécutive consécutive	tant tant	N O	N O	O O	1 6	Futur II Ind	3 6	Ind fut Ind fut
Or e argent lur met tant en present, Muls e destres, palies e guarnemenz; L'emperere meïsmes ad tut a sun talent: Cunquerrat li les teres d'ici qu'en Orient. Tant ad errét, nen est dreiz que plus vivet:	398 497	Roland Roland	11 11	chde geste chde geste	vers vers	DD DD	consécutive consécutive	tant tant	N N	N O	N O	3 3	Ind Ind	3 3	Ind fut Ind
L'empereur tant li dunez aveir, N'i ait Franceis ki tot ne s'en merveilt. En tantes teres les avum nos portees! Tantes batailles en avum afinees! Male chançon n'en deit estre cantee.	570 1464	Roland Roland	11 11	chde geste chde geste	vers vers	DD DD	consécutive consécutive	tant tant	N N	N O	O O	3 5	Ind Ind	3 3	Ind Ind
Co est merveille que Deus le soefret tant. Ja prist il Noples seinz le vostre comant; En cest pais nus sunt tant aproeciez, Se vos volez, li repaires ert grefs.	1774 2800	Roland Roland	11 11	chde geste chde geste	vers vers	DD DD	consécutive consécutive	tant tant	N N	N N	N N	3 6	Ind Ind	3 3	Ind Ind
Tantes batailles avez faites pur mei, Regnes cunquis e desordenét reis! Ben le conuis que gueredun vos dei Tant ad oït e sermuns e essamples, Creire voelt Deu, chrestientét demandet.	3407 3979	Roland Roland	11 11	chde geste chde geste	vers vers	DD DD	consécutive consécutive	tant tant	N N	N N	N N	5 3	Ind Ind	1 3	Ind Ind

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Respont Bertran: "Quar le lessier ester. Quar lessons France, commandons a maufé, Et cestui roi, qui tant est asoté: Ja ne tendra plain pié de l'erité."	2644-47	AB Louis	12	chde geste	vers	DD	consécutive	tant	O	N	O	3	Ind pst	3	Ind fut
Tant nos aida le pere droiturier .x. en avons ocis et detranchiez Et .v. s'en fuient et navré et plaié.	2179-81	AB Louis	12	chde geste	vers	DD	consécutive	tant	N	N	N	3	Ind	4	Ind
S'a un tresor mervelloz asamblé, Dont il a tant as chevaliers donné, As dus, as contes, as princes, as casés, Toz les plus rices a envers lui tornés,	1258-61	C Louis	12	chde geste	vers	DD	consécutive	tant	O	N	N	3	Ind	3	Ind
Tant nous aida li peres droituriers .x. en avons ocis et detrenchiés Et .v. s'en fuient et navré et plaié.	2008-10	C Louis	12	chde geste	vers	DD	consécutive	tant	N	N	N	3	Ind	4	Ind
tant ai esté toz jorz an guerre, tote en ai perdue ma terre, et angagiee, et vandue.	515-17	Erec	12,8	roman	vers	DD	consécutive	tant	O	N	N	1	Ind	1	Ind
Renart est tant de mal affaire bien sai que je ne l'amanroie, se vostre seel n'i portioie;	952-54	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	consécutive	tant	N	N	N	3	Ind pst	3	Ind
de chascun li fis tant mengier n'en pot issir, si fu emflez	1070-71	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	consécutive	tant	N	N	O	1	Ind	3	Ind
Tant vos criement li paien tuit a pou que chascuns ne s'en fuit.	1583-84	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	consécutive	tant	N	N	?	6	Ind	3	Ind
mes je sant moines a si fax que je criem ne me mesavaingne, se ge faz tant moignes devainne.	1032-34	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	consécutive	tant	O	N	N	1	Ind pst	1	Subj
Tant avons fait pour vous nus nel porroit descrire.	392	Berthe	13	chde geste	vers	DD	consécutive	tant	N	N	O	5	Ind pst		Futur II

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coref. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Tant par fut bels, tuit si per l'en esguardent.	285	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	N	N	N	3	Ind	6	Ind
Tant ad seinét, li oil li sunt trublé,	1991	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	N	N	N	3	Ind	6	Ind
Li Sarrazin ne l poént susfir tant: Voelent u nun, si guerpissent le camp;	1625	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	O	O	N	6	Ind	6	Subj
Mes tant est granz et parcreüz et lons N'i avenist por tot l'or de cest mont.	1051-52	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	N	N	O	3	Ind	3	Ind
Tant ot ploré li quens Bertran, ses niés, Et Guéilin, et li cortois Gautier! Tel péor n'orent a nul jor desoz ciel.	1152-54	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	O	N	O	3	Ind	6	Ind
Mes tant les orent batuz et ledengiez, Por ce qu'il furent desconfit et chacié, N'i a celui n'ait sanglant le braier Et les espauls et le cors et le chief.	1313-16	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	N	N	O	6	Ind	3	Ind
Mes tant estoit et parcreüs et lons N'i avenist por tot l'or de cest mont.	751-52	C Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	N	N	O	3	Ind	3	Ind
Tant ont ploré Guéilin et Gautiers! Tel paor n'orent a nul jor desou ciel.	842-43	C Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	O	N	O	6	Ind	6	Ind
Mes tant les orent batu li losengier, Por chou qu'il furent desconfit et caciés, N'i a celui n'ait sanglant le braiel Et les espauls et le cors et les piés.	1007-10	C Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	N	N	O	6	Ind	3	Ind
Nus hom de char, pelerins ne paumier, Ne seüst tant errer ne chevauchier Plus bele dame peüst nus acointier.	1356-58	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	O	O	O	3	Ind	3	Subj
Nus hom de char ne pot ainz tant aller Plus bele dame poist onques trouver.	1363-64	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	O	O	N	3	Ind	3	Subj

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Nus hom de car, pelerin ne paumier, Ne saroit tant esrer ne chevalchier Plus bele dame trovast nului sos ciel.	1048-50	C Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	O	O	O	3	Ind	3	Subj
Nus hom de car ne peüst tant aller Plus bele dame peüst onques trouver.	1055-56	C Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	O	O	N	3	Ind	3	Subj
Tant i a plaintes e quereles e custummes viez e nuveles, ne poent une hure avoir pais;	1-3	Wace/TE	12,6		vers	narration	consécutive	tant	N	N	O	3	Ind	3	Ind
Tant i a prevoz e bedeaus e tanz bailiz, vielz et nuvels, ne poent avoir pais nule hure,	11-13	Wace/TE	12,6		vers	narration	consécutive	tant	N	N	O	3	Ind	3	Ind
Tant trespasent puiz et rochiers et forez, et plains, et montaignes, catre jornees totes plainnes, a Carnant vindrent a un jor,	2256-59	Erec	12,8	roman	vers	narration	consécutive	tant	O	N	N	6	Ind	6	Ind
Tant par amoit a iaus border N'entendoit gaires al souper.	127-128	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	narration	consécutive	tant	O	N	O	3	Ind		Ind
Tant iert cortoise de parler, Riens n'i avoit que amender.	189-90	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	narration	consécutive	tant	N	N	O	3	Ind		Ind
Car tant l'avoit diale esprise, Toute nuit iert en chemise;	314-15	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	narration	consécutive	tant	N	N	N	3	Ind		Ind
Tant erent en grant descepline, Ne vestoient pas estamine;	711-12	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	narration	consécutive	tant	O	N	O	3	Ind		Ind
Nus hom nen est en ceste vie, Tant soit saiges n'ait fait folle.	29- 30	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	narration	consécutive	tant	O		O	3	Ind		Subj
et d'autres vilains i a tant qui a tiniex le vont batant a molt grant peine s'en eschape.	697-99	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	narration	consécutive	tant	N	N	N	3	Ind	3	Ind

Tableau 2 : autres constructions en ancien français

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coref. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Tant fu sainz et religious acordees les a endous, et tant i a s'antante mise entr'eles a la pes assise.	3239-40 3241-42	Renart Renart	12,9 12,9	parodie- cdg parodie- cdg	vers vers	narration narration	consécutive consécutive	tant tant	O O	N N	N N	3 3	Ind Ind	3 3	Ind Ind
Tant fist la male serve, cui Dieus doinst mal martire, Ou roiaume de France, par force et par maistire, Seur trestoutes les choses que faire i pot eslire Seur poivre, seur conmin, seur espices, seur cire Et seur bles et seur vins, tout fist ensamble escr	1561-66	Berthe	13	chde geste	vers	narration	consécutive	tant	N	N	O	3	Ind		
Que vos dirioie ? Il sunt tant, Que clerç, que chenoine, que lai, Trop i feroie grant delai.	444-46	Rut. 16	13,6	poème	vers	narration	consécutive	tant	N	N	N	3	Ind	1	Futur II
Tant est plaisans chacuns le va, Tant en antonnonn par la goule Ne lor souvient Se robe acheteir lor couvient.	53 80-82	Rut. 16 Rut. 7	13,6	poème	vers	narration	consécutive	tant	N	N	N	3	Ind pst	3	Ind pst
Tant an retint dunt ses cors puet guarir; Se lui'n remaint, sil rent as poverins.	99-100	Saint Alexis	11	vie de saint	vers		consécutive	tant	N	N	N	3	Ind	3	Ind
Tant an retint dunt sun cors an sustint: Se lui'n remaint, sil rent as pov[e]rins;	252-253	Saint Alexis	11	vie de saint	vers		consécutive	tant	N	N	N	3	Ind	3	Ind
Tantes dolurs ad pur tei andurede[s] E tantes fains e tantes consiredes, E tantes lermes pur le ton cors pluredes! Cist dols l'avrat enquoi par acurede.	397-400	Saint Alexis	11	vie de saint	vers		consécutive	tant	N	N	N	1	Ind	3	Ind

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Sire Alexis, tanz jurz t'ai desirret, [E tantes lermes pur le tuen cors pluret,] E tantes feiz pur tei an luinz guardet. Si revenisses ta spouse conforter, Tant en ont mort ne peut estre nommé (Alisc. 6002)	471-474	Saint Alexis	11	vie de saint	vers		consécutive	tant	N	N	N	1	Ind		
Por moi sont tant prodome mort, s'est droiz que je m'an desconfort.	6002 2009- 2010	Aliscans Perceval	12,6 12,6	chde geste roman	vers vers		consécutive consécutive	tant tant	N	N	O	6	Ind	3	Ind
Car qui vodra de li joïr Ne sa bele parole oïr, Ne parout de saint ne de sainte, Qu'el est de teil corroie ceinte, C'ele va droit, maintenant cloche.	377-82	Rut. 16	13,6	poème	vers	narration	consécutive	teil	O	N	N	3	Ind pst	3	Ind
Car teil i a, quant le geteiz, Seur le poing aporte l'aloë.	146-47 564	Rut. 17 Roland	13,6 11	poème chde geste	vers vers		consécutive consécutive	teil tel	O	N	N	3	Ind	3	Ind
Jo ai tel gent, plus bele ne verreiz De tel barnage l'ad Deus enluminét, Meilz voelt murir que guerpir sun barnét	535	Roland	11	chde geste	vers	DD	consécutive	tel	N	N	O	1	Ind pst	5	Ind
mais, ainz c om doit vandangier, cui ge Renart mener tel guerre ne le guerra ne ciel ne terre ne murs ne fossez desfansables.	266-69	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	consécutive	tel	N	N	O	1	Ind	3	Ind fut

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB	
<p>garde mon cors avenantment par le tien precieus conmant, et si m atorne en tel guise, en tel maniere me devise, ja ne soit beste qui me voie qui sache a dire qui je soie . "</p> <p>Dunc ad tel doel, pur poi d'ire ne fent :</p> <p>La sus amunt pargetent tel luiserne, Par la noit la mer en est plus bele.</p> <p>De Durendal li dunat un colp tel, Le destre poign li ad del cors sevrét.</p> <p>Quar de la poe li dona un cop tel Tot le fesoit envers terre cliner.</p> <p>Par tel covent einssi sont dessevré, Puis ne se virent en trestot lor aé.</p> <p>A tel tristor aturnat sun talent, Unc puis cel di nes contint ledement</p> <p>Tel noise meinment la terre font fremir</p> <p>Et je sai bien, que que nus die, que cil qui tot le mont conchie, Renart, icil maves lechierres, cil rous puanz, cil orz trichierres, eüst ma fame si baillie contre son cuer l'eüst saisie, ja Maupertuis nel garantist, ne forteresce qu'il feïst que je ne l'eüse tué et puis en un conpaing rué</p>	2281-86	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	consécutive	tel	N	N	O	3	Ind pst	3	Subj	
	304	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutive	tel	O	N	N	3	Ind	3	?	
	2634	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutive	tel	N	N	N	3	Ind	3	Ind	
	2780	Roland	11	chde geste	vers	narration	consécutive	tel	N	N	N	3	Ind	3	Ind	
	298-99	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tel	N	N	N	3	Ind	3	Ind	
	1399-1400	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	consécutive	tel	O	N	O	6	Ind	6	Ind	
	139-140	Saint Alexis	11	vie de saint	vers		consécutive	tel	N	N	O	3	Ind	3	Ind	
	56	Aliscans	12,6	chde geste	vers		consécutive	tel	O	N	N	6	Ind	6	Ind	
	89-98	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	hypothèse	subjonctif	subjonctif	N	N	O	3	Subj Impft	3	Subj

Tableau 2 : autres constructions en ancien français

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Mais je l'eüsse morte, n'en mentirai noient, Ne fust Morans de cui j'en oi desfendement."	2271-72	Berthe	13	chde geste	vers	DD	hypothèse	subjonctif	N	N	N	1	Subj		Subj
Com Tybers li eüst ou bois le chief coupé, Ne fust Morans cui Dieus envoit joie et santé.	2442-43	Berthe	13	chde geste	vers	narration	hypothèse	subjonctif	N	N	N	3	Subj		Subj
Venget li reis, si nus purrat venger:	1744	Roland	11	chde geste	vers	DD	hypothèse	v1	O	N	N	3	Subj	3	Ind fut
Seit ki l'ociet, tute pais puis avriumes.	391	Roland	11	chde geste	vers	DD	hypothèse	v1	N	N	N	5	Futur II	3	Subj
Fust i li reis, n'i ouïssum damage.	1102	Roland	11	chde geste	vers	DD	hypothèse	v1	N	O	N	5	Subj	3	Subj
Fust chrestiens, asez ouïst barnét.	899	Roland	11	chde geste	vers	narration	hypothèse	v1	O	N	N	3	Impft	3	Subj
Mais tut seit fel cher ne se vende primes!	1924	Roland	11	chde geste	vers	DD	relative	?	O	N	O	3	Subj	3	Subj
Cele ne l veit vers lui ne s'esclargisset;	958	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	cele	O	O	O	3	Ind	3	Subj
Ne l'orrat hume ne t'en tienget por fol.	2294	Roland	11	chde geste	vers	DD	relative	hume	O	O	O	3	Ind fut	3	Subj
Ja mais n'iert jors n'aie pesance,	443	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	DD	relative	ja mais n'iert jour	N	O	O	3	Ind	1	Subj
Jamais n'ert hume plus volenters le serve.	2254	Roland	11	chde geste	vers	DD	relative	jamais	O	O	N	3	Ind fut	3	Subj
Jamais n'ert jurn de tei n'aie dului.	2901	Roland	11	chde geste	vers	DD	relative	jamais	N	O	O	3	Ind fut	1	Subj
Jamais n'iert home plus se voeillet venger.	1873	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	jamais	O	O	N	3	Ind fut	3	Subj
N'a soz ciel home qui de mere soit né, S'il la disoit par bone volenté, Au matinet, quant il seroit levé, Ja par deables ne seroit encombré.	694-97	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	relative	n'a	N	O	O	3	Ind	3	Futur II
N'a sou siel homme ki de mere soit nés, S'il le disoit de bone volenté, Au matinet, quant il seroit levés, Ja puis dyables nel porroit encombrer.	440-43	C Louis	12	chde geste	vers	narration	relative	n'a	N	O	O	3	Ind	3	Futur II
El monde n'a beste n'oïsel N'i soit entaillié bien et bel	5135-36	Florian et Florete	13,6		vers		relative	n'a	O	O	O	3	Ind	3	Subj

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coref. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Suz ciel n'ad reis plus en ait de meilleurs.	1442	Roland	11	chde geste	vers	DD	relative	n'ad reis	N	O	N	3	Ind	3	Subj
N'avoit drapel ne fust rompu	624	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	narration	relative	n'avoit	O	O	O	3	Ind		Subj
En la cité nen ad remés paien	101	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'en a remés	O	O	O	3	Ind	3	Subj
Ne seit ocis, u devient chrestien.	1482	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'en i ad	N	O	O	3	Ind	3	Subj
Cel n'en i ad Munjoie ne demant.	1482	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'en i ad	N	O	O	3	Ind	3	Subj
Cel n'en i ad Munjoie ne demant.	1482	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'en i ad	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'en y a un tout seul n'ait la table guerpie.	60	Berthe	13	chde geste	vers	narration	relative	n'en y a	N	O	O	3	Ind pst		Subj
N'est hom, ses ot, n'en ait pesance,	895	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	DD	relative	n'est hom	O	O	O	3	Ind pst		Subj
"Berthe," ce diste Constance, "or n'est il riens que j'aie															
Ne soit a vo comant, n'ai talent qu'en retraie;	1414-15	Berthe	13	chde geste	vers	DD	relative	n'est il riens	O	O	O	3	Ind pst		Subj
Chascuns la tient a bele, n'est nus ne s'i assente.	278	Berthe	13	chde geste	vers	narration	relative	n'est nul	O	O	O	3	Ind pst		Subj
Quant la gent dou roiaume ont la nouvele oÿe															
Que mere ert la roÿne, n'est nus ne la maudie;	1728-29	Berthe	13	chde geste	vers	narration	relative	n'est nul	O	O	N	3	Ind pst		Subj
.iii. m. somes, n'i a cil n'ait ventaille															
Et fort espié et espee qui taille."	420-21	AB Louis	12	chde geste	vers	DD	relative	n'i a	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i a celui n'aie fait honte;	1764	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	DD	relative	n'i a	N	O	O	3	Ind	3	Subj
Si tot com Renart entre a cort,															
il n'i a beste ne s'atort															
ou de clamer ou de respondre.	1221-23	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	narration	relative	n'i a	N	O	O	3	Ind pst	3	Subj
N'i a celui des deus n'ait la colour mueue;	2813	Berthe	13	chde geste	vers	narration	relative	n'i a	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'en i a nul ne soient effondrez	7001	Aliscans	12,6	chde geste	vers		relative	n'i a	N	O	O	3	Ind	6	Subj
N'i a celui n'ait penon ou enseigne	629	Aliscans	12,6	chde geste	vers		relative	n'i a	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'an i a nul sanblant ne face	2140	Perceval	12,6	roman	vers		relative	n'i a	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i a cil ne soit filz a conte															
A duc, a roi ou a vilconte.	6143-44	Florian et Florete	13,6		vers		relative	n'i a	N	O	O	3	Ind	3	Subj

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coref. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
N'i a celi ne tiegne de moi fief, Que dus que contes .xxv., par mon chief, Qui trestot m'ont juré et fianchiet Ne me fauront por les membres trenchier."	1604-07	C Louis	12	chde geste	vers	DD	relative	n'i a celui	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i a celui ne soit frans hom del chief;	1272	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	relative	n'i a celui	N	O	O	3	Ind pst	3	Subj
N'i a celi ne soit frans hom de fief;	968	C Louis	12	chde geste	vers	narration	relative	n'i a celui	N	O	O	3	Ind pst	3	Subj
N'i a celui n'ait sanglant le braier Et les espales et le cors et le chief.	1315-16	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	relative	n'i a celui	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i a celui n'ait sanglant le visage Et les espales et trestot le corsage.	1319-20	AB Louis	12	chde geste	vers	narration	relative	n'i a celui	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i a celui n'ait sanglent le braiel Et les espales et le cors et les piés.	1009-10	C Louis	12	chde geste	vers	narration	relative	n'i a celui	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i a celui n'ait sanglent le visage Et les espales et trestot le corsage.	1013-14	C Louis	12	chde geste	vers	narration	relative	n'i a celui	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i a celui, tant soit de haut parage, Ou arcevesques ou vesques ou dans abes, Ne soit sanglens el col ou el visage; n'i a nul ne soit mes rantiz;	1506-08 3847	C Louis Erec	12 12,8	chde geste roman	vers vers	narration DD	relative relative	n'i a celui n'i a nul	N N	O O	O O	3 3	Ind Ind	3 3	Subj Subj
N'i ad Franceis, si a lui vient juster, Voelliet o nun, n'i perdet sun edét.	3169	Roland	11	chde geste	vers	DD	relative	n'i ad	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i ad païen ne l prit e ne l'aort.	854	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'i ad	O	O	O	3	Ind	3	Subj
N'en i ad cel a Franceis ne s'agiét.	2545	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'i ad	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'en i ad cel sa lance n'i empleit;	3418	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'i ad	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i ad celui n'i fierge o n'i capleit.	3462	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'i ad	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i ad celui nel graant e otreit.	3805	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'i ad	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i ad celui a l'altre ne parolt:	1803	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'i ad celui	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i ad celui n'i plurt e se dement;	1836	Roland	11	chde geste	vers	narration	relative	n'i ad celui	N	O	O	3	Ind	3	Subj

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
puis li demande, qu'il li die dom estoit tex chevalerie qu'an ce chastel estoit venue, qu'il n'i avoit si povre rue ne fust plainne de chevaliers et de dames et d'escuiers, n'ostel tant povre ne petit.	549-55	Erec	12,8	roman	vers	narration	relative	n'i avoit	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i avoit nule rien de fust se d'or non, et d'ivoire fin;	6662-63	Erec	12,8	roman	vers	narration	relative	n'i avoit	N	O		3	Ind	3	Subj
Il avoit deus ymages jetés de coivre en forme de femme, si bien faites et si natureument et si beles que trop ; si n'i avoit chelui n'ait bien vint piés de haut.	XCl 1-4	Clari	13,1	histoire	prose	narration	relative	n'i avoit	N	O	O	3	Ind	3	Subj
N'i ot nul, n'amendast se vie Por les miracles de Marie.	1521-22	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	narration	relative	n'i ot	O	O	O	3	Ind		Subj
il n'i remaint juenes ne chاوز, n'aïlle savoir et demander s'il an voldra nul d'ax mener;	2684-86	Erec	12,8	roman	vers	narration	relative	n'i remaint	N	O	O	3	Ind	3	Subj
De ce ne vous vueil faire nul lonc acontement, Car n'ot rue en la vile, par le mien escient, Ne fust toute couverte de dras tres richement,	261-63	Berthe	13	chde geste	vers	narration	relative	n'ot	O	O	O	3	Ind pst		Subj
ne puent avoir nul garant ne vers seigneur ne vers serjant, ne lur tienent nul cuvenant.	21-23	Wace/TE Florian et Florete	12,6		vers	narration	relative	nul	O	O	O	3	Ind	3	Subj
Nus ne la voit ne l'en soit grief,	404		13,6		vers		relative	nul	N	O	O	3	Ind	3	Subj

Tableau 2 : autres constructions en ancien français

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coef. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Car nus ne vient a vie ne couviengne finer.	85	Berthe	13	chde geste	vers	narration	relative	nus	O	O	O	3	Ind pst		Subj
Nus hom nen est en ceste vie, Tant soit saiges n'ait fait folie.	29- 30	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	narration	relative	nus hom	O	O		3	Ind		Subj
nus hom n'i vient, tant soit enfers, ou soit moines ou lais ou clers, de tot les maux que il eüst isnelement gariz ne fust.	2975-78	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	narration	relative	nus hom	N	O	O	3	Ind	3	Subj
En ceste tere n'est remés chevaler Ne seit ocis o en Sebre neïet.	2797	Roland	11	chde geste	vers	DD	relative	remanoir	O	O	O	3	Ind	3	Subj
Et ce n'i puet hom pas avoir Teil choze a hom en la taverne.	820-21	Rut. 16	13,6	poème	vers	narration	relative	teil	N	O	N	3	Ind pst	3	Ind pst
De ses oeilles prenge cure, Car tel i a, trop s'aseüre;	1049-50	SteM.T	12,8	vie de saint	vers	DD	relative	tel	N	N	N	3	Ind pst		Ind
je n'eüsse pas dit de teles paroles ai je dites	101, 28	roman Tristan T1	13,6	roman	prose		relative	tele	O	O	N	1	Ind	1	Ind
Quant a la cort vint la novele, a tex i ot ne fu pas bele;	487-88	Renart	12,9	parodie- cdg	vers	narration	relative	tex	N	O	N	3	Ind	3	Ind
l'espee mesire Tristans tient	250, 14	Roman Tristan T3	13,6	roman	prose		relative							3	Ind
Tant l'ai vedud, si nel poi aviser;	395	Saint Alexis	11	vie de saint	vers		si d'opposition!	tant	O	N	O	1	Ind	1	Ind

Texte	numéro lignes/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coref. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
si avint li filz d'Evandre fu ocis	XIII 8	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	advenir	N	N	N	3	Ind	3	Ind
tout clerement congnoisoit il par son foïr ne pouroit eschaper	LXVI 6	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	connaître	O	N	O	3	Ind	3	Ind
on doit croire vendra peuple vilein	CXX 6	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	croire	N	N	N	3	Pst ind	3	futur
il ne ce cuidoit mie, de ce qu'il avoit fait honneur et proffit a monseigneur Ode, il li deust rendre tel guierdon	XXXV 11	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	cuidier	O	O	N	3	Ind	3	subj
lé queiex dient leur empereres est sires du monde	LXX 6	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	dire	N	N	N	6	Ind	3	Ind
se dit la loy si un advocat du roy ou de l'emperere a commensé de fere son bon office, il doit avoir tous lez gaiges	CIII 2	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	dire	N	N	N	3	Pst ind	3	Ind
car se dit droit escrit uns homs depuis qu'il est en la prison misericorde li est deue	CXIII 3	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	dire	N	N	N	3	Pst ind	3	Ind
je di ung homs ne se doit deffendre	CXLIII 3	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	dire	N	N	O	1	Pst ind	3	Ind
si aucun legiste vouloit dire l'empereur ne puet mie aliener les drois de l'empire	CL 9	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	dire	N	N	O	3	Ind	3	Ind
si disoit l'estatut quiconques cella feroit deust prendre mort	XIII 13	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	dire	N	N	N	3	Ind	3	subj
fu donné commendemement ellez ne feissent mal au fain	XI 5	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	donner commendement	N	N	O	3	Ind	6	subj
faut il entendre un mal viengne	VIII 24	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	entendre	N	N	N	3	Ind	3	subj
il est chose certaine un baron quant il vient contre le roy chiet en la payne de royal majesté	LXXXIII 3	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	être certain	N	N	N	3	Pst ind	3	Ind
Garde ne le sache la gent	p358	m. pape	14	théâtre- mystère	vers		complétive	garder	N	N	O	2	impér	3	subj

Texte	numéro lignes/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Saches, se tu fais le contraire, Je te feray très cruelment detraire.	p4	G. de Machaut	14	voir titre œuvre	vers		complétive	savoir	N	N	N	2	impér	1	futur
Que sachiez bien Se j'eüsse l'avoir Otheviën Et sceüsse le scens de Galiën, Et avec ce tuit li bien fussent mien, Je tout eüsse Guerpi par si, que véoir le peüsse	p73	G. de Machaut	14		vers		complétive	savoir	N	N	N	5	impér	1	subj
Sachiez je li demanderay	p73	m. Abbessé	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	N	5	impér	1	futur
Dame, sachez ne suis pas yvre	p65	m. Abbessé	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	O	5	impér	1	Ind
Or y penez, se vous savez, Et se de moy mestier avez Comme ma belle ante et m'amie, Sachiez je ne vous faudray mie A brief parler.	p163	m. Berthe	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	O	5	impér	1	futur
Car, sachiez, j'ay entencion	p184	m. e. Julien	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	N	5	impér	1	Ind
Sachiez jamais joie n'aray	p164	m. femme roy	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	O	5	impér	1	futur
Sire, sachiez certainement Je ne sui pas a un vilain	p155	m. femme roy	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	O	5	impér	1	Ind
Sachiez de certain J'ains la fille a ce chastellain	p169	m. femme roy	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	N	5	impér	1	Ind
Sachiez assez tost revenray Yci la querre.	p322	m. nonna	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	N	5	impér	1	futur

Tableau 3 : toutes constructions pour les 14, 15 et 20ème siècles

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Sachiez je vueil	p341	m. nonna	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	N	5	impér	1	Ind
Vous savez, je n'ay pas tant sens	p311	m. St Panthaleon	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	O	5	Pst ind	1	Ind
Et bien saches en ceste place N'a qui ne soit par toi delivre;	p84	Tombel Chartrose	14	théâtre- mystère	vers		complétive	savoir	N	N	O	2	impér	3	Ind
Dont vint quant il estoit roys il, pour la paour qu'il avoit de son filz, fist la ont est maintenant Romme une cité	XIII 2	Arbre	14	didactique?	prose		complétive	venir	N	N	N	3	Ind	3	Ind
Je vous di, sire, creëz moy, S'il vit, il détruira la loy.	305-06	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	dire	N	N	N	1	Pst ind	3	futur
Alons esprover nostre songe. Se en monument ne est li cors, Dont pourrons nous bien dire lors N'est mie songes mais veritez, Et que il est resuscitez.	1746-50	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	dire	N	N	O	4	futur	3	prst ind
Et gardez bien soit encloez...	856	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	garder	N	N	N	5	impér	3	subj
Je ne leroie pour cent marrs Ne ferisse le quel que soit.	1706-07	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	laisser	O	O	O	1	cond	1	subj
Dire ai oï par ton seignacie A on veü maint biau miracle:	373-74	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	oi dire	N	N	N	1	Ind	3	Ind
Savoir povez, n'en doutez mie, Ja pour plorer Ne pour si grant duel demener, Ne poons mon seigneur recovrer.	1202-05	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	pouvez savoir	N	N	O	5	Pst ind	4	Ind
Et vous promet, tant com vivrai, Comme preudons vous servirai.	1068-69	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	promettre	O	N	N	1	Pst ind	1	futur

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Mais bien sai se il nous tenoient, Avesques lui il nous metroient.	487-88	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	1	Pst ind	6	condit
Bien sé, quant ce me vorrai faire, Tant est preudom et debonaire, De mes pechiez avra pardon Et envers lui remission.	93-96	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	1	Pst ind	3	futur
Bien sai, volentiers i venrai.	556	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	1	Pst ind	3	futur
Et sachiez touz trois les ferai, Que ja denier ne recevrai,	843-44	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	impér	1	futur
Sachiez, mout bien le garderons, Sachiez vous bien, tout sanz raison Veulent il Juis trestout a tort Cest preudome jugier a mort.	1666 745-47	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	impér	4	futur
Et sachiez pour l'amour de vous Les a sa fame touz forcez:	863-64	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	impér	3	Ind
Je sai bien trop perdu avons, Mais il ne puet estre autrement.	1854-55	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	savoir	N	N	N	1	Pst ind	4	prst ind
Tel paour ai quant le regarde Qu'i me semble tout il cors m'arde	1369-70	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	sembler	N	N	N	1	Pst ind	3	prst ind
Bien voi vous estes Dieu sans dote: Tant vous querrai, bien le puis affier, Vous troverai ou jamais n'avrai joie	1058 1799- 1800	Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	complétive	voir	N	N	N	1	Pst ind	3	Ind
		Palatinus	14	théâtre- mystère	vers	DD	consécutive	tant	O	N	N	1	futur	1	futur

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Se, pour ma mort, le bien publique / D'aucune chose vaulsist mieulx, / A mourir comme ung homme inique / Je me jujasse, ainsi m'aist Dieux ! / Griefz ne faiz a jeunes n'a vieulx,	p. 16 § XVI 121-	Villon	15	poésie	vers		comparative	mieux							
[...] mais advinst ainsi comme Simon le voyer, qui de coustume avoit maniere de soy aller esbatre et esbanouier en la forest souventesfois, rencontra la royne Berthe assés près de son hostel,	1104-07	Pépin	15	réécriture	prose	narration	complétive	avenir	N	N	N	3	Ind	3	Ind
Mais vous dy je bien, tant ay paour d'elle travailler, si me suis-je mise devant elle si que bien m'a peu voir mais oncques pour ce ne m'a elle ung mot respondu, quelque peine que je y aye mise ne sceu mectre.	2064-67	Pépin	15	réécriture	prose	DD	complétive	dire	O	N	N	1	Ind	1	Ind
[...] mais en tout prouffit et honneur, et pource, se croire me voulés, saichés tant je vous feray royne de France ou lieu de Berthe par une maniere que j'ay en moy advisee et trouvee, se en vous ne tient.	455-58	Pépin	15	réécriture	prose	DD	complétive	savoir	N	N	N	5	impér	1	futur

Texte	numéro ligne/vers	œuvre	date	genre	vers/prose	narration/ discours direct	type	caractéristique	Coréf. Sujet	Nég PPAL	Nég SUB	P Vppal	temps/ mode PPAL	P Vsub	temps/ mode SUB
Pourtant ne veult pas Dieu ma mort, / Mais convertisse et vive en bien, / et tout autre que pechié mort.	p. 15 Testame nt XIV 106-108	Villon	15	poésie	vers		complétive	vouloir							
Sy advint, ainsy que fortune et amours le eurent permis, Madame venoit en sa chambre, qui sur jour la royne avoit mis a dormir	§ 5	Saintré	16	Roman théâtre- mystère	prose	narration	complétive	advenir	N N	N N	N 3	Ind	Ind	3	Ind
Saches, je ne le cognoys.	p87	Passion d'autun	16		vers		complétive	savoir	N N	O 2	impér	1	Ind	1	Ind
Ca fait dix-huit ans j'habite ici c'était quand même vrai on était pas accueilli chez le commerçant	p616	in Chaurand	20	Oral	oral		complétive	ça fait	N N	N 3	Pst ind	1	Ind	1	Ind
monsieur Mitterrand a raison cependant lorsqu'il dit ce n'est pas l'Etat qui peut résoudre les problèmes ...		Orléans	20	Oral	oral		complétive	c'est vrai	N N	O 3	Ind	3	Ind	3	Ind
maintenant il est évident si tu as un cancre en mathématiques bon de toute façon si c'est un cancre en mathématiques s'il fera jamais rien de mathématiques c'est pas la peine de lui en faire faire	204	Lindqvist	20	Oral	oral		complétive	dire	N N	O 3	Pst ind	3	Ind	3	Ind
elle parle tellement vite on comprend rien	p616	in Chaurand	20	Oral	oral		complétive	évident	N N	O 3	Pst ind	3	Ind	3	Ind
				Oral	oral		conséquence	tellement	N N	N 3	Pst ind	3	Ind	3	Ind

Zusammenfassung

Ganz wie die Gründung Roms geht die vorliegende Untersuchung von einem doppelten Sakrileg aus. Das erste ergibt sich aus dem Titel selbst, „Parataxe und Subordination“, zwei Ausdrücke, die aufgrund ihrer extremen Polysemie problematisch, manchmal sogar antithetisch, sind. Genau auf dieser Ambiguität aber beruht das Objekt der Untersuchung, nämlich auf asyndetischen Konstruktionen mit ungewissem Status zwischen Integration und Unabhängigkeit. Hieraus entsteht das zweite Sakrileg. Zur Zeit der großen elektronischen Korpora und anderer Textbasen macht die Suche nach dem Abwesenden und damit nach dem zugrunde liegenden syntaktischen Band jede automatische Auswertung unbrauchbar. Daraus ergibt sich die Rückkehr zu einem manuellen Durchsuchen von Texten, deren Anzahl dann zwangsläufig geringer sein muss. Auch hier stellt der erste Kontakt mit dem Text eine methodologische Wahl und keinen Zwang zur Rückkehr zum Text dar. Diese Vorgehensweise besteht aus einem beständigen Wechsel zwischen den festgestellten Okkurrenzen und dem Textganzen, denn die Untersuchung dieser Konstruktionen soll genau in ihrer Verankerung in ein *System* vonstatten gehen.

In der Terminologie der Mediävisten bezeichnet der Ausdruck *Parataxe* das Nicht-Vorhandensein eines Konjunktionmarkers (vom Typ *que*) oder eines Relativmarkers in subordinierten Propositionen. Dieses Phänomen wird in allen Grammatiken des Altfranzösischen erwähnt und wird offenbar allgemein als ein bestehendes Faktum anerkannt.²¹⁶ Allerdings erscheinen uns die vorliegenden Beschreibungen nicht ausreichend: In keiner dieser Beschreibungen wird genau nach dem Status dieser Konstruktionen gefragt, weder, ob es sich um einen untergeordneten Status handelt oder nicht, noch, welches ihre Stellung innerhalb der Sprache ist, als Konstruktionen, die im

²¹⁶ Zum genauen Forschungsstand siehe die Korpusanalyse in Teil 3. Um Wiederholungen zu vermeiden, wird er an dieser Stelle nicht weiter ausgeführt.

syntaktischen System verankert sind oder nicht. Die bestehenden Beschreibungen geben unserer Meinung nach keinen Aufschluss über die Gründe für die Realisierung oder Nicht-Realisierung dieses Phänomens, und die bisherigen Erklärungen zu ihrer Entstehung erscheinen uns nicht ausreichend. Die häufigste Erklärung nämlich ist die einer Alternanz zwischen Vers – Prosa,²¹⁷ bei der die Parataxe mit dem Übergang zur Prosa verschwunden ist. Allerdings scheint uns dann eine Reduzierung der Realisierung der Parataxe auf einen Zwang oder eine Möglichkeit des Verses ihre Stellung innerhalb der Sprache zu bagatellisieren. Wenn man nämlich beispielsweise eine andere Veränderung in der Geschichte der französischen Sprache betrachtet, die Konstruktion des Komplements des Nomens, käme man nicht auf die Idee, den Übergang von einer asyndetischen Konstruktion des Typus „la mort le roi Artu“ zu einer analytischen Konstruktion „la mort **du** roi Arthur“ als Übergang vom Vers zur Prosa zu erklären. Warum denn dann nicht, in diesem Fall, der Frage nach der asyndetischen Subordination die Aufmerksamkeit gewähren, die ihr zukommt?

Parallel dazu gab es in den letzten Jahren einen Aufschwung an Arbeiten im Bereich des modernen Französisch über die „Konstruktionskupplung“ (Deulofeu 1989), „Subordinationen ohne Marker“ (Berrendonner 2009), „Subordination ohne Markierung“ (Choi Jonin 2005) oder zu anderen „Paratax“-Phänomenen im weiteren Sinne (Béguelin et al. im Ersch.); hierbei ist übrigens eine Tendenz zur Untersuchung des gesprochenen Französisch erkennbar. Auf diese Weise rückt eine in Vergessenheit geratene und nach dem Altfranzösischen für „verschwunden“ erklärte Konstruktion wieder ins Zentrum der Untersuchungen des modernen Französisch.²¹⁸

Schließlich hat auch die Frage nach der Variation, Zielobjekt der Untersuchungen im Bereich der Diachronie, einen echten Aufschwung innerhalb der letzten Jahre erlebt. Dabei vergrößerte sich der Fokus des Interesses an Variationsphänomenen immer mehr. Zum einen handelte es sich dabei um diachrone Variation, zum anderen aber auch um synchrone Variation, und dabei unter anderem um die Untersuchung diatopischer Variation (mit einer

²¹⁷ Marchello-Nizia (1993).

²¹⁸ Dies ist auch der Fall für andere Sprachen, unter anderem für das Deutsche und das Englische, wo die Konstruktionen sowohl in der modernen Sprache noch existent sind als auch auf diachroner Ebene: Rissanen (1991) und Traugott (1992) zeigen dies für das Altenglische auf; Gerdes and Spellerberg (1972: 88-91), Paul, Moser & Schröbler (1969: 414 ff.) sowie De Boor (1984) für das Althochdeutsche und das Mittelhochdeutsche.

Beachtung der Dialekte, da das Altfranzösische keine einheitliche Sprache war). Mit dem Aufschwung der Arbeiten im Bereich der Soziolinguistik wurde die Koexistenz verschiedener Varianten während ein und derselben Epoche immer mehr hervorgehoben. Dies geschah sowohl unter Einbezug der Änderungsprozesse (Koexistenz einer alten und einer neuen Form über einen bestimmten Zeitraum, und dabei kein Übergang der einen zur anderen Form) als auch unter Einbezug der verschiedenen Varietäten einer Sprache (mit nicht nur diatopischen, diastratischen und diaphasischen Variationen, wie sie durch die Arbeiten von Labov eingeführt wurden, sondern auch einer Variation zwischen Schriftlichkeit und Mündlichkeit als gegensätzlichen Polen, wie sie Gadet (2007) beschreibt und als *Diamesie* bezeichnet).

In der vorliegenden Arbeit schlagen wir also vor, dieses alte und im Altfranzösischen gut bekannte Phänomen²¹⁹ wieder aufzugreifen und im Lichte der aktuellen Forschung zu betrachten. Man könnte sich nämlich einerseits, betrachtet man die Entwicklung der aktuellen Forschung, wundern, dass diese Konstruktionen nicht so „verschwunden“ zu sein scheinen, dass man sie nicht doch in den Grammatiken oder Geschichten der französischen Sprache finden könnte.²²⁰ Andererseits findet sich eine gewisse Anzahl von aufgeworfenen Problemfällen in beiden Sprachzuständen, weshalb es durchaus interessant ist, die alten Gegebenheiten in Hinblick auf die heutigen Fragestellungen zu betrachten. Letztendlich ermöglichen es die neuesten Konzeptionen der Variation mündlich – schriftlich, weniger in ihrer eigentlichen Stofflichkeit, als vielmehr in ihrer Eigenschaft als zwei durch verschiedene Faktoren einander entgegengesetzter Pole (Koch und Oesterreicher 2001), einen neuen Blick auf dieses Phänomen zu werfen und somit auch die Frage nach seiner Stellung innerhalb der Sprache und nach seiner Entwicklung zu erhellen. Somit trägt die vorliegende Arbeit, auch wenn sie komplett synchron angelegt ist, dazu bei, die Evolution dieses Phänomens besser zu begreifen, und zwar indem sie eine Analyse seines Funktionierens im Altfranzösischen vorschlägt, mit einem konstanten Blick zu den

²¹⁹ Dabei interessieren wir uns vor allem für Konstruktionen des Typus CV1 – CV2, wobei CV für Verbalkonstruktion steht, die Kompletivpropositionen ähneln kann.

²²⁰ So schreibt (Nyrop 1904-1930 (1930) T. VI : 159): „Dans la langue moderne, il est impossible d’omettre *que* [...] ; dans la vieille langue, la conjonction s’omettait [...]“; und später : „Le tour [absence de la conjonction *que*] était assez fréquent [...] il a, depuis longtemps, tout à fait disparu du français littéraire et du français parlé.“ (Nyrop 1904-1930 (1930) T. VI : 345).

entsprechenden Fragestellungen im modernen Französisch, und indem sie einen Vorschlag zur Erklärung seines Status innerhalb der Sprache erarbeitet.

Um diese Konstruktion zu untersuchen, soll mit einer Etablierung des Konstruktionstypus begonnen werden und der Frage, ob sie subordiniert ist oder nicht. Dafür muss nicht nur danach gefragt werden, was *subordiniert sein* eigentlich ist, sondern auch, wie das Subordiniert sein, festgestellt werden kann. Nach der Herleitung, dass asyndetische Konstruktionen aus subordinierten Konstruktionen bestehen können, soll die Frage nach ihrem Status in der Sprache gestellt werden und die Frage nach ihrer Stellung, zwischen Variante und Variation.

Um den subordinierten oder eben nicht subordinierten Status dieser Konstruktionen feststellen zu können, muss der erste Schritt dieser Arbeit in einer Definition von *Subordination* und in einer Begründung des theoretischen Rahmens, der für diese Arbeit gewählt wurde, liegen. Der erste Teil, der mehr als nur eine notwendige Einleitung darstellt, bietet auch die Gelegenheit, eher generelle Probleme ebenfalls zu erörtern. Die Schwierigkeiten bei der Aufstellung einer Definition der Subordination und ihrer Grenzen hängen nämlich teils mit der Problematik der Grenzen des Satzes selbst zusammen, und, darüber hinaus, mit den Grenzen der Syntax. Daneben begründen wir auch unsere methodologische Wahl, die darin besteht, nicht die verschiedenen Analyseebenen zu vermischen, indem angenommen wird, dass nur Argumente syntaktischer Ordnung / syntaktischen Ranges zur syntaktischen Analyse dienen können. Nach der Erarbeitung unserer Definition der Subordination wird als nächstes nach ihrer Existenz im Altfranzösischen, aber auch im modernen Französisch, vor allem in der mündlichen Sprache, gefragt. Bei der Behandlung der Evolution der Subordination tritt klar zu Tage, dass die Probleme und Herausforderungen sich, unabhängig vom Sprachzustand, letztlich nicht unterscheiden.

Im zweiten Teil liegt der Schwerpunkt auf der Frage nach dem syntaktischen Status dieser parataktischen Konstruktionen, zwischen Unabhängigkeit und Integration. Die Ambiguität des Ausdrucks *Parataxe* selbst, zwischen *Juxtaposition* und *asyndetischer Subordination*,²²¹ mehr als eine einfache Polysemie, stellt unserer Meinung nach hingegen einen Widerschein der ganzen Problematik dar, die mit ihm verbunden ist; nämlich einem

²²¹ Um mögliche Verwirrung bezüglich der Terminologie zu vermeiden, verwenden wir für den Rest der vorliegenden Arbeit den Term *asyndetische Subordination*, um eine subordinierte Konstruktion, die nicht von einem Konjunktionsmarker eingeleitet wurde, zu bezeichnen.

Phänomen an der Grenze zwischen unabhängiger und subordinierter Konstruktion. Während also die Frage nach dem subordinierten Status dieser Konstruktionen bei den Untersuchungen zum modernen Französisch zentral ist, wird sie in den traditionellen Analysen zum Altfranzösischen nicht einmal gestellt oder erwähnt; obwohl kein Konsens besteht zwischen Juxtaposition und elliptischer Subordination. In dem Bemühen, diesen Status herzustellen, soll die Legitimität der traditionellen Kriterien zur Herstellung einer syntaktischen Analyse hinterfragt werden; dies geschieht in Hinblick auf das Altfranzösische, aber auch aus genereller Sicht. Kein Indiz wird alleine einen hinreichenden Beweis darstellen können; daher gestattet es unserer Meinung nach, noch mehr als die Notwendigkeit, auf ein Indizienbündel zurückzugreifen, nur die Untersuchung des syntaktischen Verhaltens innerhalb des gesamten Systems, den syntaktischen Status möglichst genau zu bestimmen. Wir können also sehen, dass es möglich ist, festzustellen, dass die asyndetische Subordination im Altfranzösisch existiert. Allerdings stellt die Aufstellung des syntaktischen Status ein Ziel dar, das nicht immer erreicht werden kann; und einige dieser Konstruktionen müssen als Grenzfälle bestehen bleiben, bei denen keine Entscheidung möglich ist. Auch wenn diese Frage hier nur für die asyndetischen Konstruktionen erörtert wird, kann sie gleichermaßen auf eingeleitete Konstruktionen angewendet werden, da die Präsenz einer so genannten subordinierenden Konjunktion nicht als solche ein Indiz darstellt.²²²

Auf diese Weise stellt das Phänomen der „Parataxe“, zumindest im Altfranzösischen, einen echten syntaktischen Integrationsmodus eines komplexen Satzes dar, und man muss ihm, als sprachlicher Konstruktion, eine reelle Stellung im System zuordnen.

Aufgrund der Tatsache, dass es auch eine Form der eingeleiteten Konstruktion gibt, scheinen diese Konstruktionen einen Wechselfall zwischen eingeleiteter und nicht eingeleiteter Realisierung darzustellen. Um die zugrunde liegenden Regeln bei der Realisierung der asyndetischen Konstruktionen und ihrer Präsenz oder Absenz in Texten aufzustellen, soll abschließend nach dem Status der asyndetischen Konstruktionen im System und nach ihrer Stellung in der Sprache, zwischen Variante und Variation gefragt werden. Handelt es sich um einen Fall von Koexistenz von Varianten, und wenn ja, bis zu welchem Punkt? Kann man Regularitäten bezüglich ihrer Alternanz aufstellen? Allerdings muss man, wie Gadet (1992) festhält, um die Variation zu untersuchen, zunächst die Varianten identifizieren können, was eine erste Schwierigkeit darstellt, wenn diese sich an

²²² Näheres hierzu siehe Kapitel 1.

die Syntax anpasst. Es kann also einleitend festgestellt werden, dass es im Bereich der Syntax keine Distributionsregeln für die asyndetische Konstruktion gibt, die auf diese Weise eine echte freie syntaktische Variante der eingeleiteten Konstruktion darstellt. Ihre Verteilung und ihre Präsenz in den Texten hat indessen sehr früh abgenommen, aber die Existenz von parallelen Phänomenen im modernen Französisch sowie andere Indizien erlauben uns, die Hypothese aufzustellen, dass, diese Evolution von einer Alternanz mündlich – schriftlich²²³ herrührt; dieses weniger von der asyndetischen Realisierung im eigentlichen Sinne, da beide Varietäten diese Struktur kennen, sondern eher von der Stellung der Alternanz selbst her, da nämlich das Schriftliche eine Tendenz zum Gebrauch von expliziten Markern aufzuweisen scheint. Es bleibt festzuhalten, dass also beide Konstruktionen gleichermaßen Typen von komplexen Sätzen sind.

Das Korpus dieser Untersuchung wurde, wie zu Beginn kurz erwähnt, von Hand durchsucht. Dafür wurden etwa 20 Werke durchkämmt, von denen die meisten komplett ausgewertet wurden, andere hingegen (wie die Charten), auszugsweise²²⁴. Insgesamt ergeben sich etwa 36.000 Verse und 16.000 Textzeilen.²²⁵ Das Korpus setzt sich größtenteils aus Werken des Altfranzösischen zusammen (nach der traditionellen Aufteilung bis zum 13. Jahrhundert; Prévost 2005: 148), und enthält darüber hinaus noch fünf Werke des 15. Jahrhunderts, *Histoire de la reine Berthe et du roy Pepin*, *La passion de Palatinus*, *La farce de Maistre Pathelin*, *Jehan de Saintré*, sowie eine Auswahl der Gedichte von François Villon. Zu den Okkurrenzen, die manuell in den genannten Werken aufgefunden wurden, kommen noch besondere Fälle hinzu, die sich aus den Anmerkungen der Herausgeber ergeben²²⁶ und andere Beispiele, die aber weniger systematisch

²²³ im Sinne von Koch und Oesterreicher (2001).

²²⁴ Siehe Tabelle 13.

²²⁵ Die Zahlen dienen hier dazu, einen Eindruck von der Größe des Korpus zu vermitteln; eine genaue Zahlenangabe der einzelnen Wörter ist aufgrund der manuellen Arbeit nicht möglich. Da aber für einige Werke Angaben bezüglich ihrer Anzahl von Wörtern ausgewertet wurden (in der inzwischen geschlossenen „Base de Français Médiévale“), konnten, für diese Werke genaue Zahlen ermittelt werden. Es handelt sich um Clari, *Eulalie*, *Mort Artu*, *Pathelin*, *Louis*, *Roland*, *Renart I*, *Erec* und *Saint Alexis*; insgesamt ergeben sich daraus 258.407 Wörter. Die Gesamtzahl der Einzelwörter im kompletten Korpus ist natürlich wesentlich höher.

²²⁶ Vor allem in der Ausgabe des *Arbre des Batailles* von H. Bui fand sich eine sehr große Anzahl von asyndetischen Kompletiva des 14. Jahrhunderts.

aufgefunden wurden.²²⁷ Insgesamt konnten auf diese Weise für das Altfranzösische 145
Okkurrenzen von asyndetischen Kompletiva sowie weitere 166 Okkurrenzen für andere
Typen asyndetischer Subordination ausfindig gemacht werden. Für das Mittelfranzösische
waren 53 Okkurrenzen, aller Typen gemischt, auffindbar.²²⁸ Darüber hinaus wurden die
Übersetzungen, wenn nicht anders vermerkt, von der Verfasserin selbst durchgeführt. Wir
waren stets bemüht, das Gleichgewicht zwischen einer möglichst textnahen Übersetzung,
die die Struktur des Altfranzösischen erkennen lässt, und einer in heutigem Französisch
verständlichen Sprache zu wahren. Wo dies unmöglich schien, haben wir die wörtliche
Übersetzung in Klammern angegeben. Gleichermaßen wurden rekonstruierte Elemente in
der Übersetzung ebenfalls in Klammern gesetzt.

Zur Wahl der Texte: Um mit Prévost (2005: 156) zu sprechen, ist es sowohl für moderne
Sprachen als auch im Besonderen für das Alt- oder Mittelfranzösische *quasi* unmöglich,
ein Referenzkorpus aufzustellen und von Repräsentativität zu sprechen. Nichtsdestotrotz
haben wir großen Wert darauf gelegt, wenigstens bei der Frage der Gattung ein möglichst
breites Spektrum abzudecken, das Vers und Prosa aufweist und von Romanen,
Minnegefang, religiösen und säkularen Theaterstücken, über Heiligenlegenden, und
historischen Chroniken bis hin zu administrativen Dokumenten, Poesie und sogar Didaktik
(*L'Arbre des batailles*) reicht.²²⁹ Auch hier war es uns allerdings wichtiger, mit
Integraltexten zu arbeiten, als, um der höheren Anzahl von Okkurrenzen willen, die Anzahl
der nur auszugsweise erhältlichen Werke mit unterschiedlicher Herkunft zu erhöhen. Diese
Wahl lässt sich sowohl durch das Objekt der Recherche, einer nicht markierten und
überdies recht seltenen Konstruktion, als auch durch die methodologische Wahl bezüglich
der Korpusqualität rechtfertigen.²³⁰ In der Tat kommt es darauf an „zu vergleichen, was

²²⁷ Hierzu gehört auch eine kurze elektronische Recherche in Frantext; sie ging von der Form *sachiez* aus und erstreckte sich auf das 14. Jahrhundert.

²²⁸ Auch hier dient die Aufzählung der Häufigkeit lediglich dazu, einen Eindruck von der allgemeinen Größenordnung des Vorkommens der gesuchten Phänomene herzustellen; sie erhebt keinerlei Anspruch, die absolute Frequenz des Vorkommens aufzuzeigen. Eine Frequenzrechnung müsste hier, in Übereinstimmung mit Soutet (1992: 72), mit großer Vorsicht durchgeführt werden, da sie eben vom Menschen und nicht vom Computer durchgeführt wurde, und diesem immer einige Beispiele entgehen können.

²²⁹ Näheres siehe Tabelle 13.

²³⁰ Auch Prévost (2005: 157) weist auf die hohe Bedeutung der Arbeit mit ganzen Texten vor allem bei der Suche nach seltenen Phänomenen „pour la quête des constructions rares“, hin.

verglichen werden kann“. Nun aber erweisen sich in der Diachronie sehr wenige Dinge als wirklich vergleichbar, da eine große Anzahl von Variablen bei jedem Auffinden verändert sein kann. Deshalb haben wir, bei der Frage nach der Stellung der Konstruktion, systematisch einen Vergleich der asyndetischen Okkurrenzen mit den eingeleiteten Okkurrenzen innerhalb jedes einzelnen Werkes vorgenommen. Unserer Meinung nach ist nämlich das einzelne Werk der einzige Rahmen, innerhalb dessen die Einzelelemente wirklich vergleichbar im Sinne von repräsentativen Systemen sind; wenn nicht direkt für das „Altfranzösische“,²³¹ dann wenigstens für einen Sprachzustand.²³² Der direkte Zugang zu einem Text in seiner Integralität bleibt für uns also eine notwendige Bedingung für die Erfassung, wenn nicht der Sprache, dann wenigstens dessen, was möglich ist.

Es lässt sich nun festhalten, dass die asyndetische Konstruktion eine Konstruktion ist, die zweifelsohne große Aufmerksamkeit und einen Platz im Sprachsystem verdient hat, in ihrer Funktion als echter Sprachteil. Auch wenn es sich bei dieser Arbeit um die detaillierte Analyse der asyndetischen Subordination im Französischen handelt, führt sie uns gleichzeitig zur Behandlung allgemeiner Fragen. Auf diese Weise hoffen wir, mit der vorliegenden Arbeit, über die Erklärung eines spezifischen Phänomens in einer spezifischen Periode hinaus, zu einem besseren Verständnis des syntaktischen Systems der Sprache beizutragen.

Als Detailanalyse, die generelle Probleme ebenfalls anschneidet, erlaubt es die vorliegende Untersuchung, einen Beitrag auf verschiedenen Ebenen zu leisten; sei es auf der Ebene der hier besprochenen Konstruktionen und der Subordination im Altfranzösisch, sei es bezüglich der Frage nach der Evolution des Französischen und des Verständnisses des Systems, oder auf der Ebene des Fundaments der syntaktischen Analyse und ihrer Grenzen und prinzipieller methodologischer Fragen.

Als Ergebnis der vorliegenden Untersuchung kann zunächst gezeigt werden, dass die „Parataxe“, im Sinne von asyndetischer „Subordination“, im Altfranzösischen eine freie syntaktische Variante ist und ein Fall der Variation zwischen Mündlichkeit und Schriftlichkeit (oder auch *Diamésie* genannt, nach Gadet 2007). Auf diese Weise stellt sie einen echten Teil des Sprachsystems dar. Bezüglich ihrer Evolution kann darüber hinaus eine Veränderung während der Epoche des Altfranzösischen festgestellt werden. Aber

²³¹ Wenn denn die Existenz einer „altfranzösischen“ Sprache angenommen werden kann. Um mit Cerquiglini (1978: 87) zu argumentieren, „l’ancien français est pour nous une *totalité conflictuelle d’écritures*.“

²³² Aber auch innerhalb desselben Werkes ist Variation zu beobachten.

diese Veränderung, eher Veränderung als „Verschwinden“, müsste gekoppelt sein an den Übergang zwischen zwei Textarten: Von Texten, die mehr oder weniger über keine Unterscheidung zwischen mündlich und schriftlich verfügen²³³ hin zu Texten, die Mündlichkeit und Schriftlichkeit unterscheiden. Wurde wirklich begonnen „Sprache zu schreiben“ und ist die Differenzierung zwischen „gesprochener Sprache“ und „geschriebener Sprache“ wirklich erst später entstanden? Eines aber scheint sicher zu sein, nämlich dass es zu dieser Epoche einen Wandel gab. Dieser war spürbar in den Schreibpraktiken und im Bezug zum Text, ebenso wie in der Art ihrer Weitergabe; auch die Abwendung von der *Scripta continua* und, nach Raible (2002), ab 1200 auch in der Gestaltung der Manuskripte, die unseren modernen Editionsriterien nahe kommen (Leerzeichen zwischen den Wörtern, Großbuchstaben, Anmerkungen oder Fußnoten).²³⁴

Bezüglich des Altfranzösischen legt die Untersuchung also den Schluss nahe, dass es sehr früh diese Unterscheidung zwischen gesprochener und geschriebener Sprache gegeben haben könnte. Die Besonderheit des Französischen, wie wir im Vergleich zur Entwicklung anderer Sprachen²³⁵ feststellen können, besteht darin, dass sich im Französischen in der Folgezeit die Festlegung der Norm an der Schriftvarietät ausgerichtet hat. Und in der Tat ist es so, dass, auch wenn die Parataxe im modernen Französisch nicht verschwunden ist, die Norm sie immer noch als agrammatisch ansieht, und ihr manchmal sogar die Anerkennung und die Untersuchung verwehrt werden.²³⁶

Die asyndetische Subordination ist von ihrer Art her also tatsächlich eine Konstruktion innerhalb des Sprachsystems. Das Sprachsystem an sich hat sich, so scheint es, nicht oder nur wenig geändert und verfügt über große Stabilität. Allerdings hat sich unsere Wahrnehmung von ihm geändert. Unsere Wahrnehmung des Sprachsystems ändert sich nicht nur, weil sich die Oberflächenrealisierungen ändern, sondern vielmehr, weil sie umverteilt wurden. Wenn es also stimmt, dass es nicht die Struktur ist und auch nicht die

²³³ Wenn Cerquigliani die Aufmerksamkeit auf die Tatsache richtet, dass es sich, vor allem seit den Straßburger Eiden, eher um eine Art Koiné als um eine Verschriftlichung von Sprache handelt; ist dies auch übertragbar auf weniger „offizielle“ Texte wie das Rolandslied?

²³⁴ Diese Elemente gab es auch vorher; sie wurden aber weniger systematisch eingesetzt.

²³⁵ Hier nochmals der Hinweis auf das Englische und das Deutsche, die beide das Phänomen auch in moderner Sprache noch aufweisen.

²³⁶ Blanche-Benveniste und Willems (2007) sehen diese Konstruktion weiterhin als unmöglich im modernen Französisch an

Tatsache, dass es sich um Komplexität handelt, die das System ändert (ein Eindruck, den man auf den ersten Blick haben könnte), sondern die Realisierung der Oberfläche, mit einem Übergang von einem phrastischen Integrationsmodus des Typs ‚Infinitivkonstruktion im Lateinischen über ‚asyndetisch im Altfranzösischen hin zu ‚konjunkional im modernen Französisch (vgl. Matthiesen, Harris und Campbell), dann müssen alle diese Integrationsmodi innerhalb der Sprache fortbestehen. In diesem Sinne liefert die vorliegende Untersuchung Argumente, die es erlauben, noch einen Schritt weiter zu gehen. Sie führt zu der Annahme dass es nicht einmal die Oberflächenrealisierungen sind, die sich ändern, da diese nämlich im System immer vorhanden sind (beispielsweise sind die Infinitivkonstruktionen nicht verschwunden, sondern lediglich umverteilt), sondern die Frequenzen ihrer jeweiligen Oberflächenrealisierungen, je nach der Varietät, nach der sie auftreten. Dadurch sind alle Modi immer präsent und bleiben immer im System bestehen, aber sind in ihrer Realisierung nicht immer auf gleiche Weise angeführt. Diese Sichtweise schließt sich dem Standpunkt von Labov (Gadet 1992) an, nach dem das System in sich stabil aber heterogen ist und erkennt gleichzeitig auf intrinsische Weise die Variation an. Gleichzeitig handelt es sich hier auch um die Konzeption, die man bei Hjelmslev findet, für den „le nombre des éléments et les possibilités de liaison de chaque élément sont fixés une fois pour toutes dans la *structure de la langue*. *L’usage de la langue* décide lesquels de ces possibilités l’on exploitera“ (Hjelmslev 1963 (1991): 61). An anderer Stelle fügt er hinzu : „Il est évident qu’alors que la structure est relativement stable [...], l’usage est tout autrement changeant“ (Hjelmslev 1963 (1991): 161).

Folgt man nun bei der Analyse der Aufteilung in mündlich und schriftlich, muss man auch als Schlussfolgerung annehmen, dass die untersuchte Konstruktion wohl immer in der Sprache vorhanden war; nur eben nicht immer vorhanden in den Daten, über die wir nun verfügen. Tatsächlich ist es doch so, dass wir nie wirklichen Zugang zur Sprache haben, sondern immer nur zu ihren äußeren Gegebenheiten; zu diesen Realisierungen und Repräsentationen der Sprache, die auch zwangsweise immer wieder irrtümlich sind (wie uns dies auch die Unmöglichkeit ins Gedächtnis ruft, ein wirkliches Referenzkorpus aufzustellen, das ein echt repräsentatives Bild der Sprache vermitteln könnte – unmöglich, weil einfach zu viele Parameter vorhanden sind, wie uns Prévost 2005 und auch Biber veranschaulichen). Sprache ist demnach nicht ein einheitliches Objekt; und dies gilt sowohl für das Altfranzösische als auch für die moderne Sprache. Und wie uns die vorliegende Arbeit deutlich vor Augen führt, verfügen wir niemals über direkten Zugang

zur Sprache, sondern immer zu ihren Gegebenheiten. Daher läge es an der Schwierigkeit, die orale Varietät zu erfassen, die ein Verschwinden der Parataxe hätte lassen können.

Vom methodologischen Standpunkt aus lässt sich festhalten, dass die vorliegende Arbeit den Fokus auf eine genaue Berücksichtigung des Systems und des syntaktischen Verhaltens legt, sowohl, um den syntaktischen Status zu errichten, als auch um die Stellung des untersuchten Phänomens innerhalb der Sprache festzustellen. Allerdings wurde auch, trotz der methodologischen Bedachtsamkeit, sichtbar, dass es immer einen nicht zu vernachlässigenden Teil von Elementen gibt, die in Bezug auf ihre Analysierbarkeit Grenzfälle bleiben. In dieser Hinsicht hat die vorliegende Arbeit aufgezeigt, dass es Grenzen der syntaktischen Analysierbarkeit gibt, und dass diese Grenzen der syntaktischen Analysierbarkeit, und mit ihnen die Grenzen der gesamten Syntax, eben darin bestehen, Abgrenzungen adäquat vorzunehmen.

Erklärung

Hiermit erkläre ich, dass ich die Arbeit selbständig verfasst habe und bei der Abfassung nur die in der Dissertation angegebenen Hilfsmittel benutzt sowie alle wörtlich oder inhaltlich übernommenen Stellen als solche gekennzeichnet habe.

.....

(Julie Glikman)

.....

(Ort, Datum)

Parataxe et Subordination en Ancien Français

Système syntaxique, variantes et variation

Julie Glikman – 2009

Résumé

Parataxe et subordination, ces deux termes, parfois antithétiques, sont problématiques du fait même de leur extrême polysémie. C'est de cette ambiguïté que naît l'objet d'étude, les constructions asyndétiques, au statut incertain entre intégration et indépendance. Dans cette thèse, nous proposons de réinterroger ce phénomène ancien et déjà bien connu en ancien français, en le mettant en regard des remises en question et avancées des recherches actuelles sur le sujet. Pour cela, il nous faut tout d'abord poser une définition de ce qu'est la subordination. Nous montrons ensuite que les constructions asyndétiques sont bien des cas de subordination. Cette thèse établit enfin que ce phénomène constitue, en ancien français du moins, une variante libre en syntaxe. Sa répartition et sa présence dans les textes a cependant très tôt diminué, mais l'existence de phénomènes parallèles en français moderne, tout comme d'autres indices, nous permettent de faire l'hypothèse que cette évolution tient d'une alternance oral / écrit. Cette thèse montre ainsi que les problèmes, comme les enjeux, ne diffèrent finalement pas, quel que soit l'état de langue et que la parataxe constitue bien une construction dans le système de la langue.

Mots clés : subordination, parataxe, syntaxe, diachronie, asyndète, recteurs faibles, évolution du français.

Abstract

Parataxis and subordination, two sometimes antithetical terms, are problematic due to their high degree of polysemy. It is from this ambiguity that arises the subject of this study, asyndetic constructions, which have an uncertain status between integration and independence. In this dissertation we propose a reexamination of this ancient phenomenon, already well known in Old French, by placing it in the context of questions and advances in current research on the subject. In order to do this we must first give a definition of subordination. We then go on to show that asyndetic constructions are indeed a case of subordination. Finally, this dissertation shows that this phenomenon constitutes, at least in Old French, a free syntactic variation. Its dispersion and presence in texts diminished very early, but the existence of similar phenomena in Modern French, as well as other indicators, allow us to make the hypothesis that this evolution is due to an oral / written alternation. This dissertation thus shows that the issue related to subordination and parataxis do not actually differ, whether in Old French or Modern French, and that parataxis is indeed a construction in the language system.

Keywords: subordination, parataxis, syntax, diachrony, asyndete, parenthetic verbs, French language evolution.